DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE - Nº 13070 - 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 5 FÉVRIER 1987

En Espagne aussi...

Les dirigeants socialistes espagnols, ces hommes qui pour la plupart ont mené au temps de la dictature franquiste des luttes étudiantes autrement plus âpres, n'ont pas vu monter le mouvement lycéen et étudiant. Ils viennent tout juste de se rendre compte qu'ils ont affaire à la contestation sociale la plus importante, probablement, depuis l'arrivée de M. Felipe Gonzalez au pouvoir.

Plusieurs représentants de la « coordination étudiante » française ont été appelés en consultation par leurs camarades espagnols : cette contestation, dans sa forme et ses revendications, appelle la comparaison avec ce qui s'est passé en France il y a quelques semaines. Il n'y a là rien d'étonnant. Tous les pays européens, à des degrés divers, sont aux prises avec le problème de la sélection à l'entrée des universités. Aucun, n'en déplaise aux plus irréalistes des contestataires, ne peut en faire l'économie. Ce problème, comme celui du chômage des jeunes, est plus aigu encore dans une Espagne qui a connu il y a une vingtaine d'années une forte augmentation de sa natalité.

M. Maravall, le ministre de l'éducation, a rappelé mardi devant les Cortès que, même s'il se révèle insuffisant, l'effort consenti par l'Etat espagnol pour répondre au boom scolaire a été énorme. Le gouvernement socialiste a choisi ces dernières années d'affecter les crédits à l'élargissement de l'accès à l'enseignement secondaire plutôt qu'à l'amélioration des conditions matérielles dans les lycées. Ces dernières sont aujourd'hui déplorables et perçues comme telles par une jeunesse qui est entrée de plain-pied dans la modernité et use des mêmes critères que les jeunes dans d'autres pays. Le mécontentement a, en Espagne, des raisons d'ordre matériel beaucoup plus tangibles qu'en France, et les droits d'inscription en faculté y sont proportionnellement plus lourds.

Autre différence, plus radicale celle-là : la dynamique du mouvement n'est pas la même. Les images de l'extrême brutalité avec laquelle une partie des forces de l'ordre a réagi le 23 janvier à l'une des premières grandes manifestations ont choqué en Espagne et ailleurs. Mais les autorités de Madrid, en désavouant sans ambiguïté ces bavures et en les sanctionnant, ont su éviter la spirale répression-mobilisation qu'avait déclenchée en France la mort de Malik Oussekine. Un sanglant attentat est venu rappeler, il y a quelques jours, qu'existe dans ce pays une autre violence, meurtrière. Les étudiants espagnols dans leur majorité ne font pas pour l'heure le procès de l'Etat pour utilisation illégitime des forces de l'ordre, ils n'ont pas à s'élever non plus contre une injustice d'ordre racial.

Le mouvement a trouvé, bien que tardivement, en la personne de M. Maravall un interlocuteur ouvert au compromis, et il se divise de ce fait, plus nettement encore qu'à ses débuts, entre les jusqu'au-boutistes, survivants d'un gauchisme qui a depuis longtemps rendu l'âme en France, et ceux qui entendent jouer à fond la carte de la négociation, même si son issue reste encore incertaine.

Aspiration à l'égalité, inquiétude pour l'avenir, tels sont les principaux moteurs d'une jeunesse aussi largement dépolitisée qu'en France et qui n'est pas mieux à même d'en dire davantage. Mais c'est un coup de semonce pour un Parti socialiste que sa position quasi hégémonique incite trop souvent à se comporter en pur et froid gestionnaire.

(Lire nos informations page 3.)

Le contentieux commercial Etats-Unis-Europe

Airbus, prochaine cible de l'offensive américaine

Les autorités françaises ont contesté, le mardi 3 février, les arguments des deux émissaires de Washington venus cette semaine en Europe se plaindre de la concurrence « déloyale » faite par Airbus à l'aéronautique américaine.

Les constructeurs d'outre-Atlantique Boeing et McDonnell-Douglas font cependant état de résultats très satisfaisants pour 1986.

Une suprématie grignotée

L'aéronautique civile est devenue l'enjeu d'une véritable guerre des constructeurs mondiaux. Les Etats-Unis ont longtemps joui d'un quasi-monopole dans ce secteur. Boeing et MacDonnell détiennent encore 80 % du parc mondial d'avions. Mais le consortium européen Airbus grignote peu à peu du terrain.

Les Américains ont engagé une contre-offensive. Ils se plaignent des avantages octroyés par les gouvernements européens à Airbus. Les Européens, pour une fois sur la même longueur d'onde, rejettent ces accusations et soulignent que les industriels américains bénéficient d'autant d'avantages et de subventions. L'épreuve de force semble inévitable. Les Européens pourront difficilement céder sur Airbus qui est le seul exemple d'une industrie commune et qui a montré son efficacité. Mais les Américains, inquiets de leur déficit commercial et attaqués par les Japonais dans l'électronique, ne peuvent pas voir s'ouvrir une nouvelle brèche dans leur suprématie sur les technologies de pointe.

(Lire page 28 l'article d'ALAIN FAUJAS.)

L'engagement de la responsabilité du gouvernement

M. Chirac cherche à dissiper la grogne de sa majorité

M. Jacques Chirac engagera dès l'ouverture de la session parlementaire de printemps la responsabilité de son gouvernement, au terme d'un débat de politique générale. Le premier ministre, qui veut s'efforcer de reconquérir l'opinion, cherche à dissiper la grogne de sa majorité. M. Chirac doit faire face aux états d'âme des députés de son propre groupe et aux tentations centrifuges qui agitent l'UDF.

La double image

par Jérôme Jaffré

Depuis le début de l'année, les sondages d'opinion enregistrent un net recul de la popularité du gouvernement et un renversement du rapport de forces au sein de la majorité entre Jacques Chirac et Raymond Barre.

Si l'on considère le baromètre IFOP-*Journal du Dimanche* sur la satisfaction à l'égard du premier ministre, Jacques Chirac recueille en janvier 1987 son plus mauvais score depuis son retour à l'hôtel Matignon : 39 % de satisfaits contre 45 % de mécontents. Mais cette observation doit être nuancée : depuis mars 1986, la moyenne de M. Chirac s'établit à 44 % de satisfaits contre 38 % de mécontents. A titre de comparaison, la moyenne de Laurent Fabius de 1984 à 1986 était de 35 % contre 33 %, celle de Pierre Mauroy de 1981 à 1984 de 36 % contre 44 % et celle de Raymond Barre de 1976 à 1981 de 34 % contre 50 %.

(Lire la suite, et l'article d'ANDRÉ PASSERON, page 6.)

Coupe de l'America

Retour au pays

L'Américain Dennis Conner a reconquis, mercredi 4 février, à Fremantle (Australie), à la barre de son voilier *Stars-and-Stripes* la coupe de l'America.

Lors de la quatrième régate, disputée sous des brises moyennes, le yacht américain a pris la tête dès le début de l'épreuve et ne l'a jamais perdue, battant l'australien *Kookaburra-III* d'une minute cinquante-neuf secondes.

Vainqueur des quatre régates de la vingt-sixième édition de la coupe de l'America, Dennis Conner, qui avait été le premier Américain à perdre le plus vieux trophée du monde, ramène ainsi lui-même aux Etats-Unis l'aiguière d'argent.

Récompense de trois années d'entraînement et de travail de la part d'un fils de pêcheur devenu un fin stratège de la voile.

(Lire page 10 le portrait de Dennis Conner par SYLVIE CROSSMAN.)

Carrefour du développement dans les méandres de la procédure

Le parquet, le juge et le secret défense

L'affaire du Carrefour du développement est entrée dans une nouvelle phase judiciaire. Mardi 3 février, M. Jean-Pierre Michau, le juge d'instruction, a estimé que le directeur de la DST ne pouvait opposer à ses questions le secret défense. Le ministère public a aussitôt fait appel. Parallèlement, le parquet s'apprête à signifier au magistrat instructeur que, selon lui, la justice ne peut plus rien contre M. Christian Nucci, dont le cas relève, éventuellement, de la Haute Cour. Cette décision du parquet pourrait intervenir dans une quinzaine de jours, estime la chancellerie.

M. Michau est tenace, mais il a affaire à aussi coriace que lui. Pour le juge d'instruction, c'est à tort que le directeur de la DST et M. Pasqua invoquent le secret défense pour refuser de s'expliquer sur le *« vrai-faux »* passeport qui a permis à M. Chalier de se soustraire, un temps, à la curiosité de la justice. A peine M. Michau avait-il fait connaître officiellement son point de vue, mardi 3 février, au parquet, que celui-ci interjetait appel de l'ordonnance du juge. C'est le dernier en date des épisodes d'un jeu extrêmement serré dont le dénouement demeure plus que jamais imprévisible.

En échange du *« vrai-faux »* passeport que lui avait délivré la DST, M. Chalier accablait, du Brésil, ses anciens amis socialistes. Quand il apprend l'existence de ce *« vrai-faux »* passeport, le juge d'instruction est stupéfait et, dit-on, très agacé. Non seulement « on » a encouragé M. Chalier à échapper à la justice, mais l'ancien chef de cabinet de M. Nucci y a été aidé par un service de police officiel.

Lorsqu'il entend M. Gérard, le directeur de la DST, pour lui demander des explications, M. Michau obtient la réponse à laquelle il s'attendait sans doute : « Secret défense. »

Têtu, le juge Michau écrit alors à M. Pasqua pour lui demander s'il couvre son subordonné, ce que le ministre de l'intérieur confirme.

Les semaines passent. Le 20 janvier, M. Michau, qui poursuit son idée, demande au procureur de la République son avis sur le refus de M. Gérard de s'expliquer. Le juge n'interroge pas le parquet sur le secret défense, mais invoque l'article 109 du code de procédure pénale. « *Toute personne citée pour être entendue comme témoin*, dit cet article, *est tenue (...) de déposer (...). Si le témoin ne comparait pas, le juge d'instruction peut, sur les réquisitions du procureur de la République, l'y contraindre par la force publique et le condamner à une amende de 2 500 F à 5 000 F.* » On imagine la scène : le directeur de la DST amené de force dans le bureau du juge d'instruction qui le sommerait de tout dire...

M. Gérard a-t-il agi de sa propre initiative ou a-t-il reçu l'ordre de délivrer le « vrai-faux » passeport ? Pour parler net, a-t-il obéi à M. Pasqua ? Voilà les questions auxquelles le juge aimerait avoir une réponse. Voilà des explications embarrassantes que MM. Gérard et Pasqua ne veulent pas avoir à donner.

BERTRAND LE GENDRE.

(Lire la suite page 7.)

Les attaques de l'armée iranienne contre l'Irak

Les demi-victoires des pasdarans

Près de quatre semaines après le début de l'opération Kerbala-5, l'offensive iranienne dans la région de Bassorah montre des signes évidents d'essoufflement. Partis le 9 janvier dernier de plusieurs bases situées derrière le lac des Poissons – un bassin artificiel prolongé au nord par un canal défensif construit par les Soviétiques – les pasdarans et bassidjis (1), qui forment le gros des troupes iraniennes dans ce secteur, ont dans un premier temps réoccupé toute la région de Chalamcheh, demeurée sous occupation irakienne depuis la chute de Khorramchar en mai 1982.

Toute cette zone, protégée par l'un des bras du lac des Poissons, avait été transformée en une importante place fortifiée truffée de complexes défensifs sophistiqués. Les Irakiens l'estimaient pratiquement inexpugnable et avaient installé à Chalamcheh, la bourgade frontalière du même nom, située sur l'unique route asphaltée reliant Khorramchar à Bassorah, le quartier général tactique du 3e corps d'armée. Les Iraniens contrôlent actuellement un tronçon de 3 kilomètres de cette route stratégique. A l'est du lac des Poissons, d'autres unités de pasdarans ont occupé vers le 17 janvier les trois îlots de Bouarine, d'Oum-el-Tawila et de Fayyaz, situés au milieu du Chatt-el-Arab, à l'ouest de Khorramchar. Trois jours plus tard, les unités parties de Chalamcheh, après avoir nettoyé les fortifications situées au sud de la route Khorramchar-Bassorah, s'emparaient de la place militaire d'Al-Douaiji. D'autres unités avaient entre-temps traversé la rivière Al Jassem, un canal d'irrigation reliant le lac des Poissons au Chatt-el-Arab à proximité de Bassorah, et s'étaient rapprochés du fleuve à un point situé à quelques centaines de mètres du complexe pétrochimique désaffecté d'Aboul Khasib, à environ 15 kilomètres de la grande métropole du Sud.

JEAN GUEYRAS.

(Lire la suite page 4.)

(1) Les pasdarans sont les gardiens de la révolution et les bassidjis des volontaires qui combattent sous les ordres des pasdarans.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10 kr ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Débats

CRÉDITS MILITAIRES

Le président de la République s'est rendu mardi 3 février sur le plateau d'Albion. La doctrine de la dissuasion fait l'objet, en France, d'un large « consensus ». Mais n'y a-t-il pas, derrière cette unanimité, des ambiguïtés et une absence de choix ? C'est ce que craint le général Dubroca. Quant à M. Yves Lancien, il lance un cri d'alarme : selon lui, la France néglige trop son aviation.

Soyons les « Japonais » de la défense

La France peut devenir un bastion nucléaire en Europe à condition de faire des choix cohérents

par le général ANDRÉ DUBROCA (*)

UNE nouvelle loi de programme militaire va être discutée au Parlement à la session de printemps. La plupart des observateurs n'ont pas noté l'absence de choix véritable qui caractérise la future loi, comme les précédentes. Faudra-t-il attendre encore 1988 ? Un an n'est pas de trop pour repenser notre défense !

Si, demain, le Kremlin n'avait plus à craindre une réaction nucléaire occidentale, il pourrait enfin céder à la tentation d'annexer l'Europe de l'Ouest. L'engagement des Américains pour la défense de leurs alliés est déjà devenu peu vraisemblable, qu'il s'agisse de représailles stratégiques ou de l'emploi de l'armement « de théâtre », lié au champ de bataille, euromissiles notamment. Quant à la France, le président Mitterrand se montre en toute occasion résolu à riposter nucléairement au cœur même de l'Union soviétique, conformément à la doctrine arrêtée par le général de Gaulle, c'est-à-dire dès que nos *« intérêts vitaux »* seraient atteints : essentiellement l'intégrité du territoire et la vie de la population. Qu'en sera-t-il de ses successeurs ?

Certains pensent déjà que notre dissuasion ne s'exerce valablement qu'à l'égard d'une agression nucléaire. Pour eux, nos adversaires pourraient opérer sur notre sol des destructions massives par armes classiques ou chimiques, voire nous envahir sans risquer de représailles stratégiques de notre part, parce que celles-ci constitueraient pour nous un suicide. Position limite tout aussi suicidaire et rendant nos forces stratégiques inutiles et même dangereuses : leur emploi ne serait crédible qu'après la « vitrification » de notre pays. Cette hypothèse paraît totalement improbable puisqu'elle suppose la suppression de l'enjeu même de l'agression, à moins qu'elle n'assure simultanément la neutralisation effective de notre force nucléaire stratégique, dont l'existence n'aurait alors servi qu'à entraîner notre suicide... Mieux vaudrait en faire l'économie et réintégrer l'OTAN, renforçant ainsi les forces classiques de l'alliance.

Crédibilité

Au moment où notre politique de défense va faire l'objet d'un nouveau débat, il est important de souligner que la crédibilité de notre dissuasion commande de rejeter certaines dérives extrêmes, que ce soit le *« tout ou rien »* ou *« le nucléaire ne dissuade que le nucléaire »*. Il importe de ne pas s'enfermer dans une doctrine rigide et trop explicite, notamment sur la notion d'intérêts vitaux. Il faut tout faire, et ne déclarer que ce qui mérite de l'être, pour assurer, aux yeux de l'adversaire, à la fois la certitude de destructions intolérables pour lui-même, en même temps que l'incertitude sur la nature, l'importance et le moment d'application de notre réaction.

C'est à ces conditions que la France peut constituer un bastion nucléaire indépendant sur le continent européen, présentant un danger considérable que les dirigeants soviétiques auraient à évaluer avant de déclencher un conflit qu'ils ne pourraient limiter à leur guise. L'Europe, elle aussi, a tout à y gagner.

Une préparation sans faille

Mais le nucléaire n'est pas tout. Il ne faut négliger aucune éventualité. La guerre, nucléaire ou limitée, est toujours possible.

Elle est pourtant perdue de vue et, avec elle, la finalité de la défense. La dissuasion à laquelle nous devons quarante années de paix a démobilisé les esprits.

Autre donnée fondamentale, perdue elle aussi de vue : cette guerre surviendrait sans préavis véritable. Elle serait brutale, généralisée, et ne durerait que quelques jours : nos stocks de munitions ne permettraient pas de durer au-delà ! Finie la guerre de 1939-1945, finie la guerre de position et d'usure. Même dans l'hypothèse d'un conflit limité à une attaque classique aux frontières orientales, personne ne peut affirmer que notre pays ne serait pas touché, dès la première heure, par le bombardement et le sabotage – menace encore sous-estimée – d'un grand nombre de points sensibles.

Il nous faut de toute urgence corriger l'impréparation, morale et matérielle, et réduire, en particulier, la vulnérabilité excessive d'une grande partie de notre système de défense.

Il n'est pas raisonnable d'escompter pour notre défense une part supérieure à 4 % du PIB. Il est grand temps de réviser l'ensemble des missions et des moyens, de ne plus vouloir tout faire en s'appuyant sur des schémas périmés. Nous maintenons l'objectif de 15 divisions avec 1 200 chars ; d'une flotte de 300 000 tonnes avec 2 porte-avions ; de 450 avions de combat, alors qu'une sophistication toujours plus grande ne cesse d'accroître les coûts unitaires. De telles ambitions ne peuvent être satisfaites qu'en affaiblissant gravement l'environnement opérationnel et logistique.

Le nombre n'a aucun sens quand on lui sacrifie la cohérence. Préférons un ensemble plus ramassé mais homogène, parfaitement *« huilé »*, redoutable parce que peu vulnérable et prêt à réagir instantanément et puissamment en toute hypothèse, face aux menaces permanentes d'attaque par surprise venant de l'Est mais aussi, de plus en plus, du pourtour méditerranéen.

Il faut aussi s'interroger sur d'autres tabous, comme celui du service obligatoire, *« égalitaire et universel »*. Le critère d'efficacité militaire doit l'emporter sur les considérations sociales et psychologiques. Il ne serait pas acceptable de confier à nos armées un rôle de super-TUC ou de camp de jeunesse si la supériorité d'une armée de volontaires, comme celle des Etats-Unis ou de la Grande-Bretagne, était démontrée aux Français. Ce qui n'empêcherait pas une forme de service limité, en particulier, à la protection civile, à la gendarmerie, voire à des unités territoriales.

Il y a *« unanimité »* sur la politique de défense : chacun se plaît à le répéter. Nos élus discuteront bien sur les chiffres. Mais iront-ils au fond des choses ? Méfions-nous de certains consensus, alibis commodes pour éviter toute remise en cause.

La France occupe une position originale. Nous pouvons être les Japonais de la défense, si nous ne suivons pas aveuglément les « intégristes » et autres conservateurs de tous bords.

(*) Auteur de *la France sans défense ?* (Plon), ancien commandant du commandement opérationnel de la force nucléaire stratégique.

Délaisser l'aviation ?

On l'a vu au Tchad : sur le terrain l'armée de l'air est en première ligne. Il n'en va pas de même dans le budget...

par YVES LANCIEN (*)

L'AFFAIRE tchadienne vient de le démontrer une fois de plus : c'est l'aviation qui est en première ligne.

La mobilité, la vitesse d'intervention, la souplesse d'emploi qui permet le basculement d'un théâtre sur l'autre, constituent aujourd'hui, au niveau des forces conventionnelles, autant d'atouts décisifs. Pour réussir les opérations sur Ouadi-Doum, il faut un éventail de moyens aériens qui vont du bombardier appui-sol Jaguar au chasseur F1 en passant par les ravitailleurs KC 135 et les avions de détection Breguet-Atlantic.

Et ce sont naturellement des Transall qui ont effectué les parachutages dans le Tibesti au profit des forces de Goukouni, tandis qu'on a eu recours aux Galaxy de l'armée américaine pour approvisionner massivement et rapidement les unités déployées ou engagées sur le terrain.

Ce qui vaut pour les interventions extérieures vaudrait également pour le théâtre européen au cas, certes improbable mais dramatique, où la bataille s'engagerait, marquant ainsi l'échec de la dissuasion nucléaire.

Des retards préjudiciables

Si, par conséquent, il y avait affrontement, nos avions seraient fatalement les premiers engagés, pour la couverture de la force d'action rapide et de la I[re] armée (reconnaissance et appui-sol) et pour la défense aérienne du territoire contre les appareils ennemis, voire pour la délivrance de missiles air-sol moyenne portée.

Or, paradoxalement, notre armée de l'air, sans parler de l'aéronavale, a été ces dernières années la plus mal lotie lors des arbitrages budgétaires, et l'est encore aujourd'hui : les gouvernants changent, pas les priorités !

Les chiffres et les dates parlent d'eux-mêmes.

Pour la première fois, en 1986, nous avons vu descendre notre potentiel d'avions de combat en ligne au-dessous du chiffre-plancher de quatre cent cinquante appareils, quatre cent trente-cinq pour être précis.

La commande des appareils de détection aéroportée basse altitude – il s'agit des AWACS – a été retardée d'année en année, sous prétexte d'effectuer de nouvelles études et de nouveaux tests sur des projets ou des appareils dont on savait déjà qu'ils ne répondaient pas à nos besoins.

Les transports à long rayon d'action nous font toujours défaut. On l'avait vu pour Kolwezi ; on vient de le revoir pour le Tchad : à chaque fois nous sommes tributaires des Américains.

Le programme de l'avion de *combat futur (avion dérivé du* démonstrateur Rafale) n'arrive pas à décoller, et nous prenons ainsi trois risques à la fois : faillir au remplacement à l'échéance des Crusader de l'aéronavale et des Mirage III et des Jaguar de l'armée de l'air ; prendre un retard très préjudiciable à l'exportation, si nous ne profitons pas de notre avance initiale pour être au rendez-vous de 1995 avant les concurrents européens ou américains ; sonner le glas de l'industrie aéronautique militaire nationale, car on voit mal comment Dassault et avec lui bien des équipementiers et des sous-traitants ne seraient pas condamnés si l'on faisait l'impasse sur une génération d'avions.

A cet égard, l'argument de la « furtivité » (1) mis en avant pour retarder le lancement du programme paraît bien faible : ce sont les bombardiers, les missiles, les avions de reconnaissance, qui doivent bénéficier d'une telle caractéristique pour éviter dans toute la mesure du possible la détection adverse, dès lors qu'on s'engage au-dessus des territoires contrôlés par l'ennemi.

Les avions d'appui-sol et de supériorité aérienne, dont nous avons besoin pour 1995, sont beaucoup moins tributaires d'une telle amélioration, dont le coût ne serait pas négligeable ni sans conséquences sur d'autres performances (manœuvrabilité) des appareils.

Le programme ACF (avion de combat futur) paraît reporté au-delà de l'an 2000. La conséquence en sera qu'en 1996 on ne disposera plus que de vingt-deux Transall (la deuxième génération), alors que notre flotte de transport tactique devrait comporter soixante-dix à quatre-vingts appareils !

Telle est la situation qui, eu égard aux services incomparables qu'est amenée à rendre notre armée de l'air, justifie le présent cri d'alarme.

La loi de programme sera discutée au printemps au Parlement. Il est encore temps. Car, dans ce projet, si l'armée de terre a son char, si la marine a son porte-avions, l'armée de l'air est bien le parent pauvre.

(*) Ancien député, président du groupe Défense 2000.

(1) Il s'agit de la transparence au radar, l'avion devient plus ou moins invisible à la détection (NDLR).

COURRIER DES LECTEURS

Oreilles syndicales

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article humoristique de M. Bouchacourt dans *le Monde* du 29 janvier.

[...] Si M. Bouchacourt avait été patron dans le public ou dans le privé, il saurait qu'il est plus facile de faire arrêter une grève lorsqu'on a en face de soi des syndicats forts. Les plus mauvais souvenirs de ma carrière sont les grèves « sauvages » de travailleurs immigrés en région parisienne. Si je n'avais pas eu « l'oreille » de deux syndicats « révolutionnaires », alors que nous avions appelé les CRS, l'épreuve de force eût été inévitable.

Je partage l'admiration de M. Bouchacourt pour le syndicalisme allemand, que je connais depuis très longtemps. Il n'est pas *« idéologique... »* Mais le succès des Verts aux dernières élections et la chute de la banque contrôlée par la DGB donnent à réfléchir.

MICHEL PINQUET
(Riberac).

Les matins brumeux d'un étranger

On dit que les villes doivent être découvertes au petit matin, car c'est alors qu'elles apparaissent sous leur aspect le plus serein et même le plus mystérieux. Ce privilège est réservé à certains métiers ou aux fêtards de l'aube. Mais, en ce moment, de nombreux étrangers y ont également droit. (...) Il leur suffit de voir leur titre de séjour expirer – ce qui, un jour ou l'autre, est le lot de tout étranger – pour être conviés à suivre ce circuit : se rendre d'abord au commissariat de quartier afin d'obtenir une convocation à la préfecture, attendre un mois au minimum, et enfin se présenter à la préfecture de police.

Ils ne sont pas au bout de leurs peines, car ils ne sont pas assurés de parvenir jusqu'au bureau compétent et encore moins d'obtenir une réponse quelconque. Retour, donc, à la case départ, à moins que l'intéressé n'abandonne le jeu, par exaspération devant une situation répétitive et sans issue.

Mais, s'il persévère, peu s'en faut que ce jeu ne se métamorphose en cercle infernal. Et c'est dans cet engrenage que je me suis trouvé entraîné comme par enchantement. Tout a commencé en décembre 1985, quand j'ai formulé une demande de carte de résident, qui a été verbalement acceptée sur-le-champ. Or, depuis, j'ai été convoqué quatre fois à la préfecture, sans compter mes visites préalables au commissariat de mon arrondissement : durant ces périples, j'ai connu les délices du petit matin, des portes closes, des phrases laconiques et sibyllines, et surtout de la nature humaine. Bref, tout, sauf la carte que je me croyais en droit d'obtenir : l'examen de mon dossier semble avoir été renvoyé aux calendes grecques.

Ayant demandé un statut stable, je retombe dans la situation la plus précaire qui puisse échoir à un étranger. Peut-être comprendrais-je de quoi il retourne s'il existait une règle du jeu, si une communication était établie entre l'administration et les administrés. Mais c'est probablement demander l'impossible. En attendant, je verrai naître encore quelques matins brumeux sur la capitale.

RYOJI NAKAMURA,
traducteur de japonais
(Paris).

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F.

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 – Tapez *LEMONDE*

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX[e]

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.I.L.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

URSS

L'arrestation pour corruption du gendre de Leonid Brejnev est officiellement confirmée

MOSCOU
de notre correspondant

M. Iouri Tchourbanov, gendre de Leonid Brejnev et ancien premier vice-ministre de l'intérieur, a été arrêté pour avoir accepté des pots-de-vin, a déclaré, mardi 3 février, M. Guennadi Guerassimov, porte-parole du ministère des affaires étrangères, confirmant une information parue le 1er février dans le *Sunday Times* (*le Monde* du 3 février). *« L'enquête suit son cours ; il est incarcéré et accusé de corruption »*, a précisé le porte-parole.

M. Tchourbanov, qui est âgé de cinquante ans, est le troisième mari de Galina, la fille de Brejnev. Il l'avait épousée alors que son père était secrétaire général, ce qui n'avait pas nui à sa carrière.

Après des études à l'université de Moscou, M. Tchourbanov entre en 1970 au ministère de l'intérieur. Il gravit les échelons de la « direction politique » de ce ministère, en clair l'organisme chargé de veiller au tonus idéologique de plusieurs centaines de milliers de policiers et de pompiers, ainsi que de gardes spéciaux, fortement équipés (ils disposent notamment de chars), qui surveillent les objectifs stratégiques et... l'armée elle-même.

Un procès public ?

M. Tchourbanov était devenu en 1977 vice-ministre et, en 1980, premier vice-ministre de l'intérieur, par la grâce de son beau-père. Le nom de sa femme Galina avait été prononcé en 1982 à propos d'un scandale qui éclaboussa toute la famille Brejnev sur fond d'affrontements entre un secrétaire général affaibli par la maladie et un chef du KGB qui s'appelait Andropov et briguait sa succession. Andropov aurait, tout au long de l'année 1982, ouvert ses dossiers pour alimenter les rumeurs sur la vie privée de Galina et sur le mode de vie fort peu conforme à la morale communiste de la famille Brejnev en général.

Une bande de trafiquants de diamants, liée au Cirque de Moscou, est arrêtée au début de 1982. L'un d'eux, dit « Boris le Tzigane », était un familier de Galina. Il serait mort peu après en prison. Mais d'autres disent qu'il est toujours vivant. Semion Tsvigoun, beau-frère de Brejnev et premier chef adjoint du KGB, meurt le 19 janvier de cette année, dans des circonstances bizarres. S'est-il suicidé ? Il aurait, peu avant sa mort, eu un entretien agité avec Mikhaïl Souslov, numéro deux du parti et gardien de la morale communiste, lequel est emporté à son tour par une crise cardiaque le 25 janvier.

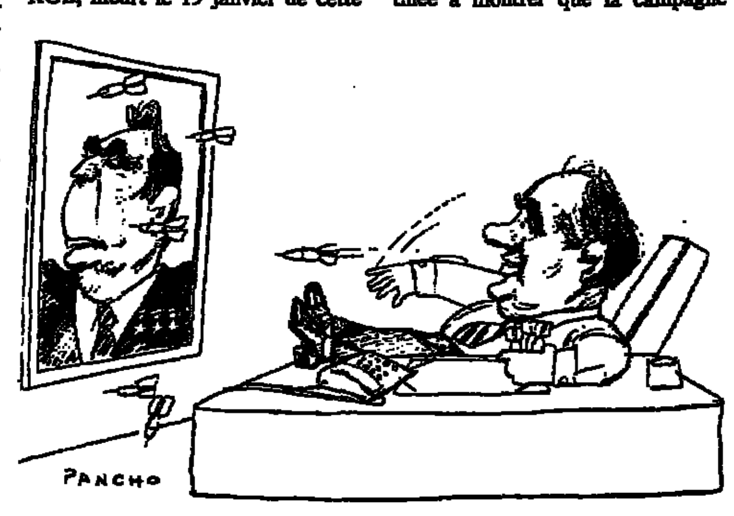
Dès son arrivée au pouvoir, à la mort de Brejnev, en novembre 1982, Andropov fait le ménage. Il se débarrasse presque aussitôt de Nikolaï Chtchelokov, ministre de l'intérieur et, à ce titre, « patron » de M. Tchourbanov. Chtchelokov mourra deux ans plus tard, à la veille d'un procès pour corruption, vraisemblablement lui aussi après s'être suicidé.

Le gendre de Brejnev survit politiquement au court « règne » d'Andropov, mais pas aux enquêtes lancées par ce dernier sur l'origine de son enrichissement personnel. En décembre 1984, il perd brutalement son poste mais garde des fonctions non précisées au ministère de l'intérieur. En mars 1986, il n'est pas réélu membre suppléant du comité central. Il y était entré en 1981, du vivant de son beau-père.

L'annonce de l'arrestation du gendre de Brejnev est évidemment destinée à montrer que la campagne contre la corruption n'épargne personne. M. Gorbatchev présente d'ailleurs désormais ouvertement (quoique encore sans citer le nom de l'ancien secrétaire général) l'ère de Brejnev comme une période de stagnation économique et de décadence morale.

M. Tchourbanov, qui aurait été arrêté il y a environ deux semaines, serait incarcéré à la prison de Lefortovo. Fera-t-il l'objet d'un procès public ? Il faudrait alors vraisemblablement citer à la barre son épouse Galina... Le fils de l'ancien secrétaire général, Iouri Brejnev, a perdu pour sa part, il y a quelques mois, son poste de premier vice-ministre du commerce extérieur.

DOMINIQUE DHOMBRES.



RDA

Les réformes de M. Gorbatchev suscitent des réticences à Berlin-Est

La RDA a mis à profit la visite du ministre soviétique des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, pour marquer ses réticences devant les réformes proposées par le numéro un soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, notent les milieux diplomatiques à Berlin-Est.

Le numéro un est-allemand, M. Erich Honecker, a tenu à souligner, lundi 2 février, au cours de son entretien avec le chef de la diplomatie soviétique, qu'il ne pense pas modifier la politique économique et sociale de la RDA, qui, a-t-il dit, sera *« poursuivie d'une manière conséquente »*.

Dans son compte rendu de la rencontre Honecker-Chevardnadze, l'agence est-allemande ADN mentionne le vingt-septième congrès du PCUS et ses résultats, mais — fait significatif — omet d'évoquer le récent plénum du comité central soviétique où M. Gorbatchev a proposé l'élection des responsables du parti au scrutin secret et l'affectation de « sans-parti » à des postes de dirigeants.

Mardi, M. Chevardnadze a pu lire dans *Neues Deutschland*, quotidien du PC est-allemand, comment les citoyens de la RDA expriment, *« dans des lettres ouvertes »*, leur complet accord avec la politique suivie par le SED depuis plus de quinze ans. *Neues Deutschland* utilise même une publication d'un pays « capitaliste » pour prouver au frère soviétique que la RDA peut plutôt lui servir d'exemple. Il s'agit d'une étude de la Documentation française qui met en valeur, selon le quotidien du SED, le *« succès économique »* et *« l'excellent système d'éducation »* de la RDA, ainsi que sa politique du plein emploi, considérée comme *« une des meilleures au monde »*. — *(AFP.)*

ALBANIE : élections législatives

Un bulletin nul...

L'agence albanaise officielle ATA a annoncé, dimanche 1er février, que 100 % des électeurs albanais inscrits ont participé aux élections législatives, les premières depuis la mort du chef du parti Enver Hodja en 1985.

Aucun électeur n'a voté contre les candidats proposés par le Front démocratique, organisation de masse dépendant du Parti communiste et présidée depuis mars 1986 par la veuve d'Enver Hodja, Mme Nexhimje Hodja. Il y a eu un seul bulletin nul.

Selon l'agence albanaise ATA, les masses ouvrières d'Albanie ont soutenu avec une *« unité d'acier »* le parti. Au total, deux cent cinquante députés ont été élus à la nouvelle assemblée populaire. — *(AFP.)*

TCHÉCOSLOVAQUIE : la visite du secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis

M. Whitehead n'a pas pu rencontrer certains dissidents

Le secrétaire d'Etat adjoint américain, M. John Whitehead, a quitté Prague, mardi 3 février, au terme d'une visite officielle en Tchécoslovaquie, au cours de laquelle le numéro deux du département d'Etat a eu des entretiens *« francs et sérieux »* (selon les Américains) avec de hauts responsables tchécoslovaques, dont le premier ministre, M. Lubomir Strougal, et le chef de la diplomatie, M. Bohuslav Chnoupek. M. Whitehead a cependant regretté que plusieurs personnes aient été empêchées par les autorités de participer à sa rencontre avec les représentants du mouvement Charte 77. On indiquait, de source tchécoslovaque dissidente, que le dramaturge Vaclav Havel et l'ancien ministre des affaires étrangères Jiri Hajek n'avaient pu se rendre à ces entretiens. (M. Renton, ministre adjoint du Foreing Office, avait rencontré les mêmes difficultés lundi 2 février).

M. Whitehead a indiqué par ailleurs qu'il considérait *« le manque de chaleur dans les relations américano-tchécoslovaques comme non naturel »*.

La visite de M. Whitehead en Bulgarie, où il est arrivé mardi 3 février, et qui sera la dernière étape de son voyage en Europe de l'Est, sera peut-être un peu plus chaleureuse : côté américain, on affiche une certaine satisfaction à propos de la coopération entre les deux pays dans la lutte contre le trafic de drogue.

● **Condamnations d'opposants à Prague.** — Quatre Tchécoslovaques ont été condamnés, en novembre et en décembre, à des peines allant jusqu'à trois ans de prison pour *« activités subversives »* et *« incitation à rébellion »* pour avoir critiqué en public le régime socialiste, selon le Comité pour la défense des personnes injustement poursuivies (VONS).

M. Ervin Motl, trente-huit ans, signataire de la Charte 77 ; MM. Milan Svatos, quarante-quatre ans, et Jindrich Blaha, trente-neuf ans, tous trois employés comme pompiers dans une usine de Prague, ont été accusés d'avoir critiqué publiquement *« le rôle dirigeant du PC tchécoslovaque, la personne du président de la République, les liens d'amitié et d'alliance entre la Tchécoslovaquie et l'URSS »* et d'écouter *« les radios ennemies »*.

Par ailleurs, M. Jiri Bohac, trente-trois ans, ouvrier, a été condamné, le 23 décembre, à Pardubice (est de la Bohême), à deux ans et demi de prison suivis d'un an de résidence surveillée pour *« incitation à rébellion »*. Enfin, une dizaine de dissidents ont été placés sous surveillance policières pendant la visite de M. Whitehead. — *(AFP.)*

● **Le premier ministre bulgare en observation médicale à Moscou.** — M. Gueorgui Atanasov, victime d'un « malaise » à son arrivée à Mosou, lundi 2 février, est actuellement en observation médicale dans la capitale soviétique, a-t-on indiqué de source officielle. — *(Reuter.)*

GRANDE-BRETAGNE : séance houleuse aux Communes

L'opposition critique vivement Mme Thatcher après une perquisition policière à la BBC

LONDRES
de notre correspondant

Séance des plus orageuses à la Chambre des communes. Trois heures d'emportements, au cours desquels on aura notamment vu le chef de l'opposition, rouge de colère, accuser le premier ministre d'être *« en train de tuer la règle de droit dans le pays »* et Mme Margaret Thatcher, outrée, priant instamment M. Neil Kinnock de ne plus l'*« invectiver de manière hystérique »*.

La BBC était de nouveau au centre du débat politique, mardi 3 février, cinq jours après la démission de son directeur général (*le Monde* du 31 janvier). Cette fois, les partis d'opposition ont obtenu une discussion qui leur avait été refusée la semaine dernière. Ils demandaient des explications sur les raisons d'une intervention spectaculaire de la police dans les locaux de la BBC à Glasgow durant le week-end.

Pendant près de vingt-huit heures, le « Special Branch » de Scotland Yard a perquisitionné dans l'établissement, à la recherche de documents ayant trait à une émission de télévision récemment interdite pour *« atteinte à la sécurité nationale »*, parce qu'elle révélait le projet de lancement d'un satellite espion britannique (*le Monde* du 24 janvier).

Les téléspectateurs britanniques ne sont manifestement pas près d'oublier les images montrant les policiers emportant à pleins chariots une quantité impressionnante de dossiers et de films. L'affaire n'aurait certainement pas pris les proportions qu'on lui donne maintenant si les agents de la « Special Branch » s'étaient seulement intéressés à l'émission incriminée. Mais ils ont en même temps saisi tout ce qui concernait cinq autres émissions de la même série intitulée « C'était secret » et portant sur divers sujets, tels que la politique d'équipement du ministère de la défense, les abus dans l'informatique, le fonctionnement du cabinet du premier ministre ou la législation d'urgence en temps de guerre.

Les critiques de la presse

La direction de la BBC avait elle-même décidé d'annuler le programme sur le satellite militaire. Mais les policiers ayant eu la main particulièrement lourde, le président de la BBC, M. Marmaduke Hussey, nommé en octobre par le gouvernement, très proche de Mme Thatcher et soupçonné d'être responsable de la démission du directeur général, a lui-même estimé que l'enquête dépassait la mesure. Il a *« vigoureusement »* protesté auprès du ministre de l'intérieur et a indiqué être favorable à la diffusion au plus tôt de tous les documentaires saisis, à l'exception de celui qui dévoile le projet spatial.

M. Kinnock, qui avait approuvé l'interdiction, au risque de choquer certains membres du Labour, a fortement dénoncé, mardi, l'action de la police s'exclamant : *« Je défends la sécurité nationale, mais pas l'injustice. »* Aupararavant, l'un de ses collaborateurs avait déclaré que ces perquisitions étaient une négation de la liberté de la presse et lui rappelait des habitudes propres *« à l'Europe de l'Est ou à l'Afrique du Sud »*.

Pour sa part, M. Roy Jenkins, au nom du Parti social-démocrate, a affirmé que de pareilles pratiques étaient dignes d'*« un Etat policier de second ordre »*.

Mme Thatcher, de son côté, a maintenu la position exprimée précédemment par le ministre de l'intérieur : les membres du gouvernement n'auraient pas été au courant des démarches entreprises par la police. Elle a souligné que les poursuites relevaient de la seule autorité de l'attorney général. Cette distinction subtile n'a fait qu'aviver les protestations de l'opposition. Car l'attorney général, ce procureur de l'Etat disposant d'une partie des attributions d'un ministre de la justice, dépend très directement du gouvernement, même si, formellement, il n'en est pas tout à fait membre (encore que ce point soit discuté par les juristes).

Mme Thatcher, enfin, n'a pas répondu quand on lui a demandé pourquoi la police, pour agir, a attendu que le contenu de l'émission interdite soit publié dans la presse, alors que, depuis huit mois, le ministère de la défense était au courant de la réalisation de l'enquête journalistique.

Sauf le *Sun*, toute la presse écrite — même les journaux les plus conservateurs — a condamné ou sévèrement critiqué l'opération policière et les menaces qu'*elle comporte* pour l'indépendance de la BBC et la liberté d'investigation des autres médias.

FRANCIS CORNU.

ESPAGNE

Nouveaux affrontements entre lycéens et policiers à Madrid

MADRID
de notre correspondant

Pour la première fois depuis le début du mouvement d'agitation lycéenne, à la mi-décembre, le ministre de l'éducation, M. José Maria Maravall, s'est adressé, le mardi 3 février, au Parlement pour expliquer la politique suivie par son département face à la crise.

Le ministre a fait le point sur l'état actuel des négociations avec les dirigeants du mouvement. Il a précisé que son ministère avait offert une augmentation de 30 %, pour cette année, des dépenses de fonctionnement des établissements du cycle secondaire. En outre, afin de lutter contre la « sélection sociale », le total des bourses d'études destinées à l'enseignement supérieur augmentera de 25 % en 1987 et de 30 % l'an prochain. L'objectif est d'assurer la gratuité effective de l'enseignement universitaire pour tous les étudiants dont le revenu familial mensuel est inférieur à 120 000 pesetas (6 000 francs).

Le ministre a enfin précisé les limites des concessions que le gouvernement était disposé à accepter. Il a souligné que la suppression pure et simple de la sélection à l'entrée de l'Université était impossible, tout en admettant que ses modalités puissent être revues. En outre, il a affirmé que l'octroi, comme le revendiquent les protestataires, du SMIC à tous les étudiants dont le revenu familial mensuel net est inférieur à 150 000 pesetas (7 500 francs) signifierait une dépense de 600 milliards de pesetas, soit 30 milliards de francs, une exigence hors de portée du ministère.

Le Congrès des députés avait été transformé en véritable camp retranché. D'importants effectifs de police interdisaient les abords de l'édifice. Des affrontements se sont produits lorsque quelques milliers de manifestants ont tenté de forcer barrage. Ils ont fait une trentaine de blessés légers. Les dirigeants du mouvement ont suspendu la grève dans l'attente du résultat des négociations avec M. Maravall — la troisième rencontre devait avoir lieu ce mercredi, — mais ils ont annoncé que les manifestations de rue se poursuivraient.

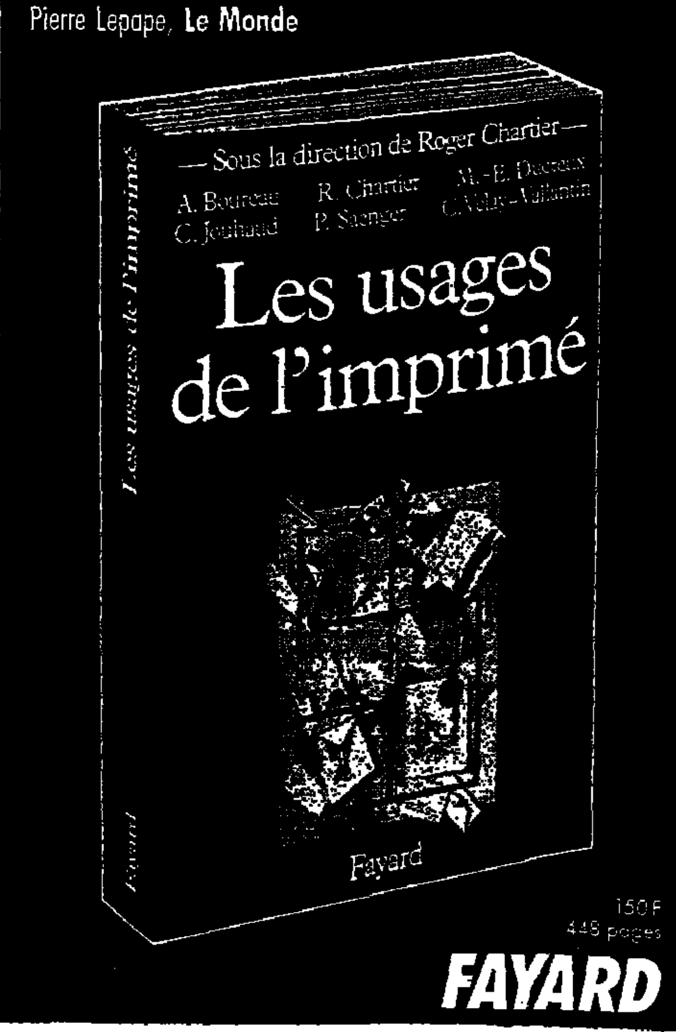
La prochaine est prévue pour le vendredi 6, à proximité de la Moncloa, le siège de la présidence du gouvernement.

THIERRY MALINIAK.

EN BREF

● **Réouverture de la frontière entre le Togo et le Ghana.** — Un communiqué publié le lundi 2 février, après un conseil des ministres présidé par le général Eyadéma, a annoncé la réouverture des frontières terrestre, maritime et aérienne avec le Ghana, fermées depuis la tentative de coup d'Etat du 23 septembre 1986. Le communiqué explique cette décision par le retour général au calme, qui a permis de célébrer sans incident le vingtième anniversaire de l'accession du président Eyadéma au pouvoir, en janvier. — *(UPI.)*

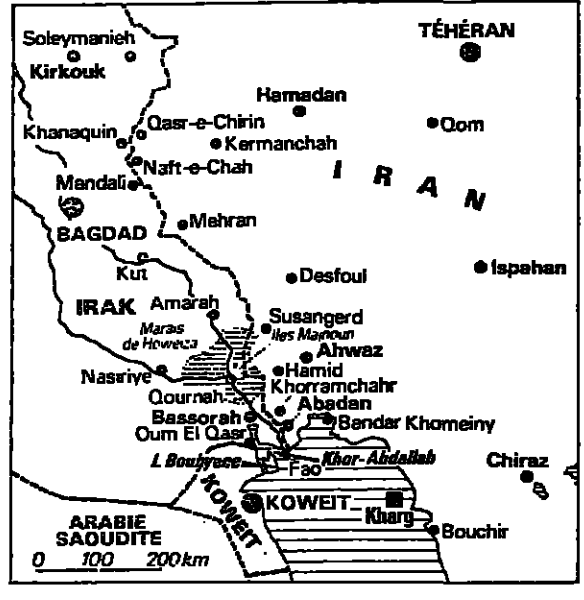
● **INDE : la tension avec le Pakistan.** — Des discussions se sont ouvertes à New-Delhi, pour tenter de calmer la tension sur la frontière indo-pakistanaise. Ces pourparlers, souhaités par les deux capitales, auront lieu, dans un premier temps, au niveau des secrétaires généraux des ministères des affaires étrangères (*le Monde* du 27 janvier). Des troupes des deux pays demeurent concentrées, depuis une semaine, de part et d'autre de la frontière. — *(UPI.)*



Proche-Orient

La guerre du Golfe et le sort des otages au Liban

Les demi-victoires des pasdarans





(Suite de la première page.)

La création même de cette tête de pont – d'une superficie de 100 kilomètres carrés, selon les Iraniens – constitue un succès militaire incontestable, surtout si l'on considère que tout ce secteur était truffé de lignes défensives (blockhaus, réseaux de barbelés, champs de mines) érigées en terrain marécageux ou inondé artificiellement. Une fois de plus, les Iraniens ont fait la preuve qu'ils sont capables de s'emparer, en y mettant le prix, de n'importe quelle position fortifiée irakienne le long des 700 kilomètres de la frontière internationale qui sépare les deux pays.

Kerbala-5 ressemble sous bien des aspects à l'opération Kheibar qui permit aux pasdarans de s'emparer le 29 février 1984 des îles Majnoun et à l'offensive Val-Fajr-8 (Aurore-8) qui, le 10 février 1986, aboutit en l'espace de quelques heures à l'occupation du port pétrolier désaffecté de Fao, à l'extrême sud du Chatt-el-Arab. Dans les trois cas, les Irakiens, manifestemennt surpris, n'ont pu utiliser leur supériorité en avions et en blindés, et surtout, du moins en ce qui concerne les îles Majnoun et Fao, n'ont pu, malgré toutes leurs contre-offensives, empêcher les Iraniens de conserver les positions conquises et de les consolider en les rattachant à l'Iran par tout un réseau de digues et de ponts métalliques.

Le sort de Bassorah

Tout semble indiquer que tel sera également le cas en ce qui concerne la tête de pont de Chalamcheh, qui constituera une nouvelle épine plantée dans le dispositif défensif de Bassorah, qui demeure depuis 1982 l'ultime objectif de toutes les grandes offensives (Fath, Val-Fajr et Kerbala) lancées par Téhéran en vue d'isoler la grande métropole du sud de l'Irak du reste du pays.

La polémique qui s'est instituée autour de la question de savoir si l'offensive Kerbala-5 a ou non pour objectif l'occupation de Bassorah paraît, dans ces conditions, futile. Prenant la parole le 16 janvier dernier, au cours de la prière du vendredi, l'hodjatoleslam Rafsandjani, le représentant de l'imam auprès du Conseil supérieur de défense et, dit-on à Téhéran, le maître d'œuvre de l'offensive Kerbala-5, a assuré les fidèles que l'attaque en cours n'avait pas pour objectif l'occupation de Bassorah mais plutôt la « *destruction de la machine de guerre de l'ennemi* ». « *Nous voulons*, a-t-il ajouté, *régler nos comptes avec l'Irak dans les alentours de Bassorah.* » Selon toute évidence, M. Rafsandjani s'efforçait par ses propos ambigus de calmer l'impatience de ceux des Iraniens qui, leurrés par le ton triomphaliste de la propagande gouvernementale, croyaient que Bassorah était sur le point de tomber.

Il y a cependant belle lurette que l'état-major de Téhéran a réalisé que l'occupation de la deuxième ville d'Irak ne serait pas une promenade militaire et que les Irakiens mettront tout en œuvre pour empêcher une telle éventualité, qui constituerait pour le régime baasiste de Bagdad une véritable catastrophe. Dans son allocution du vendredi 16 janvier, M. Rafsandjani a évoqué cette vérité première en soulignant « *l'importance stratégique que détient Bassorah dans la région* ». Il a affirmé que la valeur et la qualité des forces que l'Irak avait affectées à la défense du secteur auquel s'est attaquée l'offensive Kerbala-5 s'expliquaient non seulement par l'importance de Bassorah pour l'Irak, « *mais également pour ses alliés du Golfe dont la sécurité dépend de Bassorah* ». « *Si jamais*, a-t-il ajouté, *Bassorah connaît un jour le sort d'Abadan* (assiégée pendant un an au début de la guerre et pratiquement détruite), *l'Irak connaîtra des moments très difficiles* », laissant ainsi entendre que le régime de Bagdad ne pourrait survivre sans Bassorah, alors que l'Iran avait pu vivre et combattre sans Abadan. « *C'est pourquoi*, a-t-il poursuivi, *l'Irak est obligé de résister à Bassorah, parce que la plupart de ses intérêts vitaux économiques y sont situés.* »

L'Irak peut-il survivre sans Bassorah ? Sur le plan économique, la République irakienne a appris au cours des six dernières années à se passer en partie de la métropole du Sud, qui, avant son blocus par l'Iran dès le début de la guerre, était une terre de commerce internationale et le débouché naturel du pays sur le Golfe. Les quelques dizaines de cargos et pétroliers immobilisés le long des quais illustrent parfaitement la paralysie dont est frappé ce port jadis si prospère et qui vit depuis six ans au ralenti. Le port d'Aqaba, en Jordanie a pris la releve de Bassorah, pris sous le feu des canons iraniens, et des milliers de poids lourds font la navette entre le port jordanien et Bagdad, transportant armes et produits de première nécessité.

Un coup sévère

Mais la perte de Bassorah, qui compte près d'un million d'habitants, pour la plupart chiites, porterait un coup sévère au moral de la population irakienne et surtout à celui de l'armée, déjà affecté il y a un an par la perte de Fao et de Mehran, et pourrait mettre le régime en danger. C'est pourquoi les militaires irakiens n'ont pas lésiné sur les moyens utilisés pour assurer la défense de la ville, qui est non seulement protégée par le lac des Poissons et ses prolongements, mais également plus au nord par une véritable ligne Maginot, un complexe de fortifications d'une profondeur de 15 kilomètres qui s'étend jusqu'à la hauteur d'Amara. Qui plus est, Bassorah et toute la région du Sud sont défendues par les deux corps d'armée – le troisième et le septième – les plus prestigieux et les mieux aguerris d'Irak.

On peut donc penser que l'hodjatoleslam Rafsandjani disait la vérité lorsqu'il affirmait que l'objectif de Kerbala-5 n'était pas la prise de Bassorah. L'hypothèse la plus répandue parmi les experts militaires étrangers est que le but de l'opération était d'atteindre, avant le début de la conférence islamique de Koweït, l'agglomération de Zoubair, ce qui aurait en plus de l'impact psychologique qu'une telle percée n'aurait pas manqué de provoquer, l'avantage de couper la route terrestre par laquelle l'Irak est ravitaillé via le Koweït, et d'interrompre l'écoulement du pétrole vers le port saoudien de Yanbo.

Si tel était l'objectif de l'état-major iranien, la percée de Chalamcheh n'a été qu'un demi-succès, comme l'avaient été dans le passé la capture des îles Majnoun et l'occupation de Fao, qui, à l'instar de toutes les offensives iraniennes lancées depuis près de quatre ans après la libération de Khorramchar, sont demeurées inachevées. Les victoires remportées par les pasdarans et les bassidjis dans les marécages et les zones inondées, où leur nombre et leur esprit de sacrifice leur donnent un net avantage sur les Irakiens, sont annulées dès que les combats se poursuivent en rase campagne ou dès que les conditions météorologiques permettent l'intervention des blindés et de l'aviation de Bagdad.

Les Iraniens semblent donc apparemment condamnés à ne remporter que des demi-victoires qui ne leur assurent dans le meilleur des cas que des têtes de pont qui constituent cependant autant de pistolets dirigés vers les principaux centres névralgiques de l'Irak situés sur la grande route stratégique Bassorah-Bagdad. Il suffirait d'une percée significative sur un des points de cette route, qui demeure l'objectif prioritaire de l'état-major iranien, pour tout remettre en question et créer une situation aux conséquences imprévisibles pour l'Irak.

JEAN GUEYRAS.

Manifestations à Beyrouth-Ouest contre les rapts d'étrangers

Beyrouth-Ouest a connu, mardi 3 février, le plus important mouvement de protestation contre les rapts d'étrangers, alors que M. Terry Waite, venu intercéder pour la libération des otages occidentaux au Liban, entamait sans doute sa troisième semaine de captivité. Les établissements d'enseignement situés dans le secteur à majorité musulmane de la capitale libanaise ont observé une grève à l'appel du Beirut University College (BUC) pour protester contre les enlèvements, notamment ceux dont sont victimes les enseignants étrangers.

Trois cents étudiants, dont des membres du Hezbollah ont défilé dans les rues de Beyrouth en brandissant des calicots réclamant la libération des quatre professeurs récemment enlevés par le Djihad islamique pour la libération de la Palestine (DILP). Ils ont, en outre, réclamé que les établissements d'enseignement soient tenus à l'écart des conflits politiques. Le Hezbollah s'était déclaré lundi « *étranger* » à tout rapt d'Occidentaux au Liban et avait estimé que les accusations portées à son encontre entraient « *dans le cadre des préparatifs des Etats-Unis pour une agression irréfléchie contre les musulmans au Liban* ».

La vague d'enlèvements d'enseignants a provoqué des réactions négatives au sein des milieux religieux musulmans. Les *oulémas* (docteurs de la loi) « *fidèles aux préceptes de l'imam Khomeiny* » ont condamné lundi les rapts d'étrangers, qui sont des « *pratiques contraires à l'islam* » et ont demandé aux religieux iraniens d'intervenir pour y mettre fin.

A ce propos, le ministère iranien des affaires étrangères a « *catégoriquement* » démenti l'information d'une télévision américaine selon laquelle M. Terry Waite, l'envoyé spécial de l'archevêque de Cantor bury, serait détenu au Liban par des Gardiens de la révolution iraniens. De telles « *allégations fabriquées par les médias impérialistes* » sont typiques de l'agressivité américaine à l'égard de l'Iran, selon le ministère, qui affirme que la République islamique « *n'a jamais approuvé le rapt de quiconque au Liban ou dans n'importe quelle partie du monde* ». Par ailleurs, un porte-parole du président du Parlement, M. Hachemi Rafsandjani, a confirmé avoir reçu une lettre de l'archevêque de Cantorbéry, M. Robert Runcie, à propos du sort de M. Waite.

Le Foreign Office indiquait mardi qu'il pourrait s'écouler « *un laps de temps considérable* » avant que ne soit éclairci le sort de M. Terry Waite. Le ministère britannique a précisé qu'il ne disposait d'aucune « *information irréfutable* » et s'est refusé à commenter les déclarations des principaux responsables politiques libanais selon lesquels l'émissaire personnel de l'archevêque de Cantorbéry serait retenu en otage, ou tout au moins ne serait pas libre de ses mouvements. Par ailleurs, un groupe de cinq députés des partis conservateur, travailliste et libéral ont indiqué avoir proposé M. Waite pour le prix Nobel de la paix.

L'arrestation en Iran d'un journaliste

A Washington, le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, a exprimé mardi l'espoir que l'arrestation en Iran de M. Gerald Seib, correspondant du *Wall Street Journal*, était une « *erreur qui sera rectifiée rapidement* ».

M. Shultz, qui témoignait devant une commission du Sénat, a ajouté qu'il n'y avait « *aucune justification* » à l'interpellation du journaliste, dont il a rappelé qu'il s'était rendu en Iran à l'invitation du gouvernement de Téhéran.

Le secrétaire d'Etat a ajouté que les Etats-Unis s'efforçaient d'obtenir la « *prompte* » libération de M. Seib par le biais de l'ambassade de Suisse à Téhéran, qui représente les intérêts des Etats-Unis, ainsi que par celui d'« *autres gouvernements* ». Il a souligné que ce « *genre d'attitude allait se retourner contre l'Iran* ».

Le gouvernement américain avait indiqué mardi que les diplomates suisses à Téhéran n'avaient pu rencontrer M. Seib et que les responsables iraniens ont « *refusé de parler* » avec eux de cette affaire.

Par ailleurs, l'Association américaine des rédacteurs en chef de journaux (ASNE) a protesté mardi contre l'arrestation de M. Seib. Dans un télégramme adressé au ministre iranien de l'orientation islamique, M. Mohammad Khatami, le président de l'ASNE, M. Michael Gartner, a souhaité qu'il fasse « *tout ce qui est en* [son] *pouvoir pour que M. Seib soit immédiatement autorisé à partir et à retrouver sa famille et son travail* ».

M. Gartner, dont l'Association regroupe neuf cent soixante-quatorze quotidiens des Etats-Unis et du Canada, a estimé dans son télégramme que l'arrestation de Gerald Seib « *semble avoir été une erreur bureaucratique* ». « *Ce genre d'erreur est préjudiciable à la réputation de l'Iran à travers le monde* », a-t-il ajouté. – *(AFP.)*

Porte-avions soviétique et américain en Méditerranée

Le porte-avions soviétique *Kiev* croise depuis quelques jours en Méditerranée, où, dans le même temps, la marine américaine a considérablement renforcé sa présence avec la constitution d'un groupe aéronaval, autour des porte-avions *Nimitz* et *Kennedy*, et d'une force de débarquement de 3 800 fusiliers-marins.

Déplaçant 43 000 tonnes à pleine charge et transportant une trentaine d'avions (à décollage vertical) et d'hélicoptères, le *Kiev* a quitté, mardi 3 janvier, le mouillage qu'il occupait à Solloum, devant les côtes libyennes, pour une destination inconnue. Il est escorté par plusieurs bâtiments, parmi lesquels un croiseur lance-missiles, du modèle *Kresta*, de 7 000 tonnes.

Le *Nimitz* et le *Kennedy* sont des porte-avions plus importants déplaçant respectivement 96 000 tonnes et 82 000 tonnes. Ils mettent en œuvre, chacun, 90 avions.

La France, pour sa part, a envoyé dans le bassin oriental de la Méditerranée une corvette de 4 200 tonnes, le *Dupleix*. Un aviso-escorteur de 1 300 tonnes, le *Commandant-de-Pimodan*, a appareillé de Toulon, mais ce déplacement, qui aurait pour but le port d'Izmir, en Turquie, serait indépendant des mouvements navals observés en ce moment de tous côtés en Méditerranée.

M. Perez de Cuellar s'est entretenu du conflit irano-irakien avec les dirigeants algériens

ALGER
de notre correspondant

Au terme d'une visite officielle d'une semaine en Algérie, le secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, a quitté Alger le mardi 3 février pour Paris, où il passe trois jours, notamment pour discuter de sa dernière initiative en vue d'arrêter le conflit entre l'Irak et l'Iran.

Après avoir consacré la première partie de son séjour en Algérie à une visite dans le Sud, il s'est entretenu avec le président Chadli et le ministre des affaires étrangères, M. Ahmed Taleb Ibrahimi.

Le secrétaire général de l'ONU a également profité de la présence à Alger pour rencontrer une délégation du Front Polisario, peu avant de tenir une conférence de presse mardi après-midi.

« *J'entends poursuivre mes efforts en concertation avec M. Sassou Nguesso* » (chef de l'Etat congolais, président en exercice de l'OUA), devait-il dire à propos du conflit du Sahara occidental. « *Nous devons travailler ensemble sur les aspects les plus concrets du référendum d'autodétermination*, a-t-il ajouté. *Il nous appartient de créer les conditions nécessaires pour que ce référendum soit crédible.* »

Interrogé sur l'initiative de paix qu'il a lancée le 13 janvier pour aboutir à la fin des combats entre l'Irak et l'Iran (1), le secrétaire général de l'ONU a indiqué qu'il avait également suggéré une réunion extraordinaire du Conseil de sécurité au niveau ministériel. « *J'ai obtenu des membres du Conseil qu'ils se penchent sur la question. Ils sont convenus de réfléchir afin de voir si cette réunion pourrait produire un véritable plan de paix susceptible d'être accepté par les belligérants et appliqué* », a-t-il souligné.

M. Perez de Cuellar a longuement insisté sur le fait que « *rien ne peut se faire sans volonté politique* », remarquant qu'il n'avait pas lui-même le pouvoir d'imposer des solutions. *A contrario*, il a estimé que le Conseil de sécurité a ce pouvoir, mais qu'il n'a jamais voulu l'exercer. « *Si les cinq membres permanents du Conseil poussent les dix membres non permanents, ils finiront pas être d'accord pour mettre en œuvre les moyens que leur donne la charte des Nations unies pour trouver une solution* », a-t-il conclu.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

(1) M. Perez de Cuellar a rappelé, dans une interview au quotidien national de langue arabe *Al Chaab*, les points constituant sa plate-forme pour le règlement du conflit, dont notamment : instauration du cessez-le-feu, non-utilisation d'armes chimiques, arrêt de la guerre des villes et des attaques d'objectifs civils et économiques, création d'une commission d'enquête pour déterminer qui fut l'agresseur.

Diplomatie

Le premier essai nucléaire américain de l'année devrait mettre fin au moratoire soviétique

Les Etats-Unis ont procédé, mardi 3 février, à un essai nucléaire souterrain dans le désert du Nevada, le premier de l'année 1987, a annoncé le même jour le ministère américain de l'énergie. L'URSS ayant annoncé dès le mois de décembre dernier qu'elle reprendrait ses propres essais dès la première explosion américaine survenant après le 1er janvier, celle-ci devrait mettre fin au moratoire unilatéral que M. Gorbatchev s'était imposé depuis le 6 août 1985. Au cours de ces dix-huit mois, les Etats-Unis ont annoncé officiellement vingt essais, auxquels s'ajouteraient, selon Moscou, quatre autres réalisés en secret.

L'agence Tass a annoncé aussitôt l'essai américain, qualifié de « *défi à l'opinion mondiale* ». Quelques instants plus tôt, M. Vorontsov, premier vice-ministre soviétique des affaires étrangères, avait déclaré devant la conférence sur le désarmement à Genève : « *Le bouton qui déclenche les essais nucléaires de l'URSS est situé à la Maison Blanche.* » Même dans le cas d'une reprise des essais soviétiques cependant, avait-il ajouté, Moscou poursuivra les négociations pour la mise au point d'un traité d'interdiction totale. « *Le moment est venu de créer un comité* ad hoc *sur cette question et de lui donner un mandat approprié* », a précisé M. Vorontsov, qui est aussi le chef de la délégation de l'URSS aux pourparlers avec les Etats-Unis sur les armements nucléaires et spatiaux.

A Washington, M. Shultz, qui parlait mardi devant une commission du Sénat, a estimé peu probable que le président Reagan prenne cette année une décision sur le déploiement de l'initiative de défense stratégique. Comme on lui rappelait que M. Weinberger, son collègue de la défense, avait jugé récemment possible et souhaitable le déploiement accéléré d'un bouclier antimissile partiel, le secrétaire d'Etat a répondu : « *Les différences entre nous sont généralement exagérées.* » – *(AFP, Reuter.)*

Nominations d'ambassadeurs

M. COLIN DE LA VERDIÈRE dans les Emirats arabes unis

Le ministère des affaires étrangères a annoncé, mardi 3 février, la nomination de M. Hubert Colin de La Verdière au poste d'ambassadeur de France auprès de l'Etat des Emirats arabes unis, en remplacement de M. Charles Chrétien.

[Né en 1941, diplômé de l'Ecole des hautes études commerciales et ancien élève de l'ENA, M. Colin de La Verdière a été premier secrétaire à Canberra et à Alger, avant d'être nommé à l'administration centrale en 1977 (Afrique du Nord et Proche-Orient), puis à Madrid en 1983, où il avait été promu premier conseiller en juin 1984.]

M. GALAS au Sierra-Leone

Le Quai d'Orsay a également annoncé la nomination de M. Michel Galas comme ambassadeur de France au Sierra-Leone en remplacement de M. Louis Dominici.

[Né en 1928, diplômé de l'Ecole nationale des langues orientales, M. Michel Galas a été troisième secrétaire à Bangkok, puis deuxième secrétaire à Katmandou en 1966. Nommé consul général à Karachi en 1971, puis en poste à l'Administration centrale de 1975 à 1980, il était depuis mai 1984 consul général à Londres.]



Asie

PHILIPPINES : après le succès électoral de Mme Aquino

Le gouvernement durcit le ton face à la guérilla communiste

Le président Reagan a adressé, mardi 3 février, un message à Mme Aquino pour la féliciter de son succès au référendum constitutionnel de la veille, et réaffirmé l'espoir que les Philippines parviennent à *« l'harmonie intérieure, la stabilité politique et la prospérité économique dont le pays a besoin et qu'il mérite »*.

MANILLE
de notre envoyé spécial

Forte du nouveau mandat populaire que lui a conféré le résultat du référendum du 2 février, Mme Aquino doit aujourd'hui transformer sa légitimité en autorité. Une de ses premières tâches sera d'essayer de reprendre l'armée en main. Elle ne le fera sans doute qu'au prix d'une politique plus dure envers l'insurrection communiste.

Conscient de la position délicate dans laquelle se trouve la guérilla, le général Ileto, ministre de la défense, a appelé, mardi, ses chefs à reprendre le dialogue suspendu par les communistes la semaine dernière. *« Le Front démocratique national* (FDN, qui a négocié au nom de la guérilla) *doit admettre qu'il n'a pas le soutien populaire comme il le prétend »*, a-t-il déclaré, sur le ton d'un défi. Si les communistes ne reviennent pas à la table des négociations, a précisé le général Ileto, le gouvernement entamera des pourparlers au niveau local avec les rebelles, et l'armée *« lancera une offensive de grande envergure contre ceux qui ignorent les initiatives de paix du gouvernement »*.

Les communistes avaient appelé à voter contre la Constitution mais, même dans les régions où ils sont bien implantés, les « oui » ont prévalu, par exemple à Samal, bourgade de la province de Bataan, où la Nouvelle Armée du peuple (NPA, communiste) parada les armes à la main le lendemain de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 10 décembre.

Les dirigeants communistes réalisent, pour leur part, que le gouvernement apparaît désormais en position de force pour négocier et que, en outre, les militaires sont en mesure de faire pression sur Mme Aquino pour que leurs recommandations soient suivies de fermeté. Les divergences au sein de la direction du PC sont renforcées. Les modérés peuvent faire valoir qu'il vaut mieux négocier avec un gouvernement qui vient de prouver sa popularité. Mais eux aussi s'interrogent sur les intentions réelles du gouvernement, et craignent que les militaires n'aient la haute main sur la politique anti-insurrectionnelle. D'autre part, la base militante, notamment dans les syndicats KMU (ouvriers) et KMP (paysans), a une position radicale et admettra difficilement une reprise des négociations, à moins que le gouvernement ne donne des gages concrets sa *« bonne volonté »*.

La carotte et le bâton

Plusieurs éléments font cependant hésiter les communistes à reprendre ouvertement la lutte armée (des incidents se sont produits ces derniers jours entre la NPA et l'armée, mais il semble qu'il s'agisse de cas isolés et non du début d'une offensive de grande envergure). D'abord, ils manquent de matériel pour passer à un stade supérieur de l'insurrection. Ils sont d'autre part préoccupés par un renforcement du dispositif militaire gouvernemental. Une source communiste nous a déclaré qu'avec l'aide des Etats-Unis l'armée philippine serait en train de créer des unités spéciales du type des « contras » au Nicaragua.

L'opération serait dirigée par l'ex-général Singlaub, ancien directeur adjoint de la CIA, qui séjourne à Manille depuis novembre et a rencontré à quatre reprises le général Ramos, chef d'état-major général. Vingt-trois spécialistes américains seraient attendus la semaine prochaine à Manille pour commencer l'entraînement de certaines unités de l'armée et de groupes paramilitaires.

Enfin, la reprise des hostilités risquerait de compromettre la tactique du Parti du peuple (PNG), créé en août 1986 par le fondateur du Parti communiste philippin, José Maria Sison. Officiellement, ce parti n'a pas de lien avec l'organisation communiste clandestine, mais il n'en reflète pas moins son programme. Le PNG, qui devrait être reconnu incessamment comme un parti légal, est appelé à jouer un rôle de porte-parole officieux des communistes sur la scène parlementaire, en vue des élections législatives de mai.

Compte tenu des hésitations des communistes, Mme Aquino, qui doit à présent choisir entre la carotte et le bâton, pourrait bien user momentanément de ce dernier, afin de donner des gages de bonne volonté aux militaires.

PHILIPPE PONS.

CHINE

Le chef de la propagande limogé

Les autorités chinoises ont confirmé, mardi 3 février, le limogeage du responsable de la propagande pour le Parti communiste, M. Zhou Houze, considéré comme un libéral, et son remplacement par M. Wang Renzhi, dans le cadre du recentrage idéologique en cours. Mettant fin à plusieurs semaines d'incertitudes (*le Monde* du 24 janvier), un porte-parole du parti s'est contenté de déclarer que M. Zhou avait été *« muté à un autre poste »*.

Son successeur est, depuis 1982, rédacteur en chef adjoint de l'organe théorique du parti, la revue *Drapeau rouge*. Il avait été un des animateurs de la campagne idéologique contre la *« pollution spirituelle »*, fin 1983, qui brassait déjà les thèmes orthodoxes remis au goût du jour depuis l'éviction, le mois dernier, du secrétaire général du parti M. Hu Yaobang.

Par ailleurs, nous indique notre correspondant à Pékin, Patrice de Beer, la tension créée entre les autorités chinoises et les correspondants étrangers accrédités à Pékin par l'expulsion de l'un des journalistes de l'Agence France-Presse, Lawrence MacDonald, n'est pas retombée. Le ministère chinois des affaires étrangères a refusé, mercredi, de prendre connaissance d'une protestation signée par une cinquantaine de correspondants étrangers, y compris de pays du bloc de l'Est, demandant des explications sur les *« activités inacceptables »* reprochées au journaliste expulsé. *« Cette affaire n'a rien à voir avec les autres correspondants (...). Vous auriez intérêt à ne pas vous en mêler »*, a répondu un porte-parole.

INDE : l'assistance aux réfugiés chakmas

Un Français interpellé dans un camp du Tripura

Un ressortissant français, M. Christophe Graison, en relation avec l'association dénommée Partage avec les enfants du tiers-monde, a été interpellé, lundi 2 février, dans l'Etat indien de Tripura, alors qu'il se trouvait dans un camp de réfugiés chakmas, sans être, selon des sources policières indiennes, muni du permis spécial nécessaire aux étrangers pour voyager dans certaineszones du nord-est de l'Inde.

Partage avec les enfants du tiers-monde s'occupe de l'accueil temporaire, dans des familles françaises, de soixante-douze enfants réfugiés chakmas, un programme en faveur duquel Mme Mitterrand, épouse du président de la République et présidente de la fondation France Libertés, est intervenue récemment à deux reprises auprès des autorités de New-Delhi et de Dacca.

Tribus en majorité bouddhistes, les Chakmas, établis dans la région de lacs et de collines du Chittagong, dans l'est du Bangladesh, sont confrontés depuis plusieurs années à l'établissement sur ces terres de populations musulmanes venues des plaines surpeuplées du pays et encouragées par le gouvernement de Dacca.

Dès les années 70, un mouvement local, les Shanti Bahini, a entrepris de résister à cette pénétration et réclamé l'autonomie. Depuis deux ans, il se heurte à l'armée de Dacca, dans des affrontements parfois sanglants. Les populations civiles chakmas ont, depuis, commencé à refluer vers la frontière indienne de l'Etat du Tripura. 36 500 Chakmas ont trouvé refuge dans des camps provisoires en Inde.

Des consultations entre le Bangladesh et l'Inde se sont engagées pour le rapatriement de ces réfugiés qui devait commencer le 15 janvier, à un rythme de 300 par jour et jusqu'à un total de 24 000. Le mouvement de rapatriement se heurte, semble-t-il, au refus des réfugiés qui craignent des représailles à leur retour.

La plupart des camps de réfugiés sont installés dans le sud du Tripura, à Korbuk — où M. Graison a été arrêté — Silachari, Kathalchari et Takbari. Les réfugiés présents dans ces camps ont souvent fait le récit d'exactions commises contre eux par les troupes du Bangladesh et des extrémistes musulmans, comme la mise à sac de leurs maisons ou des viols collectifs. — (*AFP*.)

AFGHANISTAN

Assassinat de deux responsables du programme de «réconciliation nationale»

Deux responsables du programme de « réconciliation nationale » de Kaboul ont été assassinés depuis la proclamation, le 15 janvier, d'un cessez-le-feu unilatéral par les autorités afghanes. Selon l'agence Tass, Inayatullah, dirigeant du programme pour la province de Nangarhar (est de l'Afghanistan), a été élevé et tué, en compagnie de son fils, par des résistants le 28 janvier. Abdul Ahad Azerbigi, dirigeant du programme pour la province de Koundouz, frontalière de l'URSS, a également été tué par les résistants le 29 janvier.

D'autre part, nous signale notre correspondante à Genève, Isabelle Vichniac, le CICR (Comité international de la Croix-Rouge) a été autorisé, fin janvier, par Kaboul, à reprendre des visites sans témoin de détenus à la prison de Poul-i-Charki, dans la capitale. Cette reprise coïncide avec l'annonce par Radio-Kaboul mardi 3 février, d'une amnistie en faveur des prisonniers de guerre condamnés avant le 15 janvier, à l'exception de ceux condamnés à plus de dix ans de détention ou pour *« crimes contre la sécurité intérieure et extérieure »* de l'Etat.

Enfin, plusieurs rencontres sont prévues à Moscou dans les trois semaines précédant la reprise, le 25 février à Genève, des négociations « indirectes » entre le Pakistan et l'Afghanistan sous l'égide de l'ONU. Un porte-parole officiel, M. Guennadi Guerassimov, a confirmé mardi la visite, les 5 et 6 février, du ministre pakistanais des affaires étrangères, M. Sahabzada Yakoub Khan, qui sera suivi, les 9 et 10 février, de M. Diego Cordovez, le médiateur de l'ONU, et du premier ministre de Kaboul, Sultan Ali Kechtmand. La *« situation autour de l'Afghanistan »* sera le point commun des entretiens qu'auront les trois hommes avec des responsables soviétiques, a confirmé M. Guerassimov.

Amériques

ÉTATS-UNIS

Le directeur de la communication de M. Reagan annonce, à son tour, son départ

WASHINGTON
de notre correspondant

Cela devient une sorte de rituel. Lundi, M. Reagan acceptait, après bien d'autres, la démission du directeur de la CIA. Mardi 3 février, c'est son directeur de la communication, M. Patrick Buchanan, qu'il s'est résigné à laisser partir.

D'autres départs encore devraient suivre, dont, aux dernières nouvelles, celui du directeur du budget qui n'est, de fait, pas en charge d'un dossier aisé. Mais le retrait de « Pat » Buchanan marque la fin d'une époque. Ce vibrant militant de quarante-huit ans, qui n'avait pas hésité, en février 1985, à abandonner les 400 000 dollars annuels que lui rapportaient ses éditoriaux de presse et de radio pour aller gagner cinq fois moins aux côtés de M. Reagan, symbolisait à lui seul le triomphe conservateur.

C'était un peu comme si M. Mitterrand avait pris Daniel Cohn-Bendit pour porte-parole ou comme si M. Chirac avait chargé Louis Pauwels de façonner son image. Le 5 janvier dernier, on l'avait vu, lui, l'un des plus hauts fonctionnaires de l'entourage présidentiel, organiser devant les grilles de la Maison Blanche une « manif » contre la « gauche libérale » aux cris de *« l'Amérique avec Reagan ! »*

Il n'avait pas rallié trois cents personnes, et c'est sans doute ce qui l'a dissuadé de penser plus avant à se présenter à la présidence en 1988, mais ce fut néanmoins un grand moment plein de charme sépia. On se croyait douze ans en arrière, à l'entendre, un peu épaissi, tonner : *« Nous disons à la claque libérale du Capitole* [le Congrès] : *Vous ne ferez pas tomber ce président. »* On croyait le revoir, jusqu'au dernier jour du Watergate, défendre M. Nixon dont il a été le *speechwriter* — le « nègre ».

Convictions et fidélité

M. Pat Buchanan est homme de convictions et de fidélité, mais ce ne sont pas seulement ces deux qualités, si rares à Washington, qui le faisaient adorer de presque tout le monde politique américain. Non seulement, à l'entendre, ses amis conservateurs ronronnaient de plaisir, mais ses adversaires savaient aussi que, à chaque fois qu'il ouvrait la bouche ou prenait la plume, le centre faisait une nouvelle embardée à gauche.

En mars 1986, par exemple, le Congrès s'était étouffé d'indignation après qu'il eut ainsi résumé un débat sur l'aide à la guérilla antisandiniste : *« Avec le vote sur l'aide aux « contras », le Parti démocrate dira s'il se tient aux côtés de Ronald Reagan et de la résistance ou de Daniel Ortega et des communistes. »*

Début décembre de la même année, il proclamait dans un discours télévisé que *« si le colonel North a violé une règle ou l'autre, il fera face (...) comme le combattant des « marines » qu'il est, mais si le colonel North a détroussé l'ayatollah, pris 30 millions et les a donnés aux « contras ». Dieu bénisse le colonel North »*. Quelques jours plus tard, il partait à l'attaque contre ceux des républicains qui, au lieu de *« tirer »* voulaient forcer M. Reagan à *« prendre place à une table et dresser une liste de ses erreurs »*. Jour après jour, le polémiste d'extrême droite l'emportait définitivement sur le fonctionnaire de la Maison Blanche. Ce provocateur était de moins en moins à sa place dans une équipe qui essaye en ce moment d'éviter au maximum les vagues superflues.

M. Shultz s'étant opposé à sa nomination comme ambassadeur auprès de l'OTAN, M. Buchanan revient au journalisme, avec la volonté proclamée d'aider les conservateurs à ne pas perdre la présidence en 1988. La tâche est à la hauteur de ses talents.

BERNARD GUETTA.

CANADA

Le premier ministre de Terre-Neuve demande à Ottawa d'interdire l'entrée des ports canadiens aux navires français

Saint-Jean-de-Terre-Neuve (*AFP*). — Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, a demandé, mardi 3 février, au gouvernement fédéral de rappeler son ambassadeur à Paris et d'interdire l'entrée des ports canadiens aux bateaux français afin d'essayer de contrôler la pêche française au sud de Terre-Neuve.

M. Peckford a également estimé qu'Ottawa *« devrait réexaminer ses relations commerciales avec la France, ainsi que ses autres ententes économiques et culturelles »* avec ce pays. Le Canada devrait recourir, selon lui, à d'autres moyens de pression commerciaux — comme le blé et les produits industriels — pour amener la France à freiner ses efforts de pêche et à négocier un nouvel accord. En cas d'échec, le Canada devrait faire entrer en jeu la marine, a-t-il déclaré.

La France et le Canada ont conclu, il y a une dizaine de jours, un accord intérimaire sur la pêche qui a provoqué ici une tempête politique. Le gouvernement fédéral (conservateur) a été accusé de brader la souveraineté canadienne par l'opposition libérale et néo-démocrate. Outre le recours à une « tierce partie » pour régler le conflit frontalier qui les oppose (au sud de Terre-Neuve et de l'archipel français de Saint-Pierre-et-Miquelon), Paris et Ottawa sont convenus de négocier d'ici à la fin de l'année des quotas de pêche pour la période 1988-1991.

PÉROU

Le Sentier lumineux a intensifié ses actions terroristes à Lima

LIMA
de notre correspondante

La nouvelle vague d'attentats terroristes annoncée par le Sentier lumineux en décembre pour *« développer la guerre populaire en milieux urbain »*, a eu lieu en janvier.

Onze policiers ont été tués, ainsi qu'un officier de l'armée, un important dirigeant de l'APRA, le docteur Cesar Lopez Silva, un ingénieur et plusieurs civils. A deux reprises, en une semaine, Lima et six départements voisins ont été privés d'électricité pendant quarante-huit heures après le dynamitage de pylônes à haute tension.

Laconique, un communiqué de l'armée a annoncé le 28 janvier la mort de vingt et un terroristes dans le département d'Ayacucho. La loi du talion a-t-elle été une fois de plus appliquée ?

Cette nouvelle vague d'attentats prouve que le couvre-feu en vigueur dans la capitale depuis un an n'a guère freiné le terrorisme. La police estime que les attentats en 1986 ont augmenté de 56 % par rapport à 1985. Mais les rafles nocturnes ont, en revanche, permis la détention de centaines de suspects.

Elle montre aussi que les services de renseignement ne sont guère efficaces et que les policiers ne sont pas préparés pour faire face à la guérilla. Un document du Sentier diffusé en décembre annonçait que des *« attaques allaient être lancées contre les pays amis qui soutiennent le régime Garcia »*. L'attentat contre l'ambassade de l'Inde, le 26 janvier, pendant le séjour du chef de l'Etat dans ce pays, a pourtant pris au dépourvu les policiers chargés de la surveillance de l'ambassade.

« La police est démoralisée », dit le général Hector Murneira, qui vient d'être mis à la retraite, dans le cadre de la réorganisation des forces de l'ordre. *« Cette réorganisation arrive au moment le moins opportun, car il faut faire face au terrorisme et à la délinquance*, ajoute-t-il. *Elle a causé une grande préoccupation, de l'angoisse, un manque de sécurité. »*

La purge a touché généraux et subalternes. Et la plupart d'entre eux n'étaient pas corrompus. La purge a été réalisée avec des critères plus politiques que moraux.

Des dizaines d'affiches collées sur les murs des bidonvilles et signées par le Sentier ont annoncé que *« le grand saut* [de la guerre populaire] *va être intensifié »*.

NICOLE BONNET.

Afrique

TUNISIE

M. Mestiri proteste contre la suspension des journaux d'opposition

TUNIS
de notre correspondant

Le secrétaire général du Mouvement des démocrates socialistes (MDS), M. Ahmed Mestiri, a accusé le pouvoir *« d'imposer une sorte d'embargo de fait »* sur toutes les informations qui n'ont pas reçu l'imprimatur officiel.

M. Mestiri, qui tenait, mardi 3 février à Tunis, une conférence de presse à la suite de la suspension pour six mois d'*Al Mostaqbal*, l'hebdomadaire publié par son parti (*le Monde* du 31 janvier), s'est livré à une sévère critique de la politique suivie par le gouvernement en matière d'information et a dénoncé le caractère *« répressif »* du code de la presse, dont les dispositions, a-t-il dit, sont plus draconiennes que celles contenues dans les textes de 1936, époque du protectorat français, et de 1956, année de l'indépendance. *« Nous ne pouvons nous empêcher de nous demander si le régime a faibli et perdu son soutien populaire au point de ne plus supporter une opinion divergente et de craindre la confrontation des arguments »*, a-t-il déclaré.

Il fait observer que, après la suspension d'*Al Mostaqbal*, il n'y a plus, en Tunisie, un seul journal parlant au nom de l'opposition, situation qui revient à celle qui existait à la fin des années 70. Le journal du Parti communiste, *Al Tarik Al Jedid*, est en effet, lui aussi, suspendu pour six mois depuis le 19 décembre.

Le climat créé par la suspension des journaux d'opposition n'est apparemment pas pour favoriser l'amorce de décrispation que semblait annoncer l'intention exprimée par le chef de l'Etat d'ouvrir le Conseil économique et social aux représentants des courants politiques légaux. Interrogé sur ce point, M. Mestiri s'est montré très réservé. *« Nous ne disons pas non d'emblée*, a-t-il dit, *mais faut-il encore que nous sachions de façon précise et officielle dans quel cadre, dans quelles conditions et dans quel contexte nous pourrons participer aux activités du Conseil, dont le rôle — il faut le rappeler — n'est que consultatif. »*

MICHEL DEURÉ.

TCHAD

M. Kamougué rentre au pays dans l'espoir d'« un débat politique national »

L'armée tchadienne a abattu un chasseur-bombardier libyen de type Mig-25, le lundi 2 février, au-dessus de la vallée de Zouar, porte occidentale du massif du Tibesti, dans le nord-ouest du Tchad, a-t-on indiqué de sources indépendantes à N'Djamena.

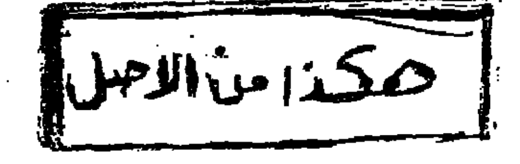
L'état-major tchadien, pour sa part, n'a pas précisé si l'appareil touché s'était abattu à proximité des combattants tchadiens, ce qui aurait permis d'identifier le modèle avec certitude. Les informations fournies par l'état-major à N'Djamena sont souvent fragmentaires, sans doute parce que les unités tchadiennes du Tibesti limitent à l'essentiel leurs communications radio afin de ne donner aucune indication à l'armée libyenne sur leurs positions et leurs mouvements.

Depuis le début de cette nouvelle campagne, les troupes du président Hissène Habré affirment avoir abattu au total trois chasseurs-bombardiers et deux hélicoptères libyens.

La radio officielle tchadienne a, par ailleurs, annoncé le retour au Tchad, jeudi, du colonel Wadal Abdelkader Kamougué, vice-président du Gouvernement d'union nationale de transition (GUNT) à l'époque où il était dirigé par M. Oueddei.

Elle a ajouté que le chef sudiste *« serait accueilli à la mesure de sa décision »* et a cité le commentaire de l'ambassadeur du Tchad en France, M. Allam-Mi Ahmad, qui avait déclaré que le colonel serait *« le bienvenu au Tchad »*.

Dans une déclaration à la presse, mardi à Libreville, le colonel a affirmé que sa décision de rentrer dans son pays n'était assortie d'aucune condition préalable. *« Aucun accord obtenu à l'extérieur du Tchad ne me satisfera*, a-t-il dit. *Seul un débat politique national peut amener à une entente entre tous les fils du Tchad (...). Seule la restauration de la paix et de l'unité nationale mettra fin aux ingérences et appétits extérieurs. »* Sa décision a été prise afin de permettre *« à ceux qui m'ont suivi de mettre fin à leur errance et à leurs souffrances »*, et pour éviter que *« l'internationalisation du conflit »* n'empêche de discerner *« les contradictions nationales »* qui doivent être *« résolues dans le cadre d'un consensus politique global. »* — (*AFP*.)



Politique

Le premier ministre et la cohésion de la majorité

La grogne des députés RPR

Haro sur la télévision !

M. Jacques Chirac engagera la responsabilité de son gouvernement devant l'Assemblée nationale dès la rentrée parlementaire du 2 avril, en application de l'article 49-1 de la Constitution. Le premier ministre a annoncé, le mardi 3 février, au groupe RPR du Palais-Bourbon dont il était l'hôte, que ce « vote de confiance » précéderait les discussions portant notamment sur la loi de programmation militaire, la loi sur l'épargne et celle sur l'aménagement du temps de travail, qui viendra suppléer « l'amendement Séguin » annulé par le Conseil constitutionnel.

Les députés RPR n'ont pas mâché leurs mots pour dire leurs sentiments à M. Chirac et lui faire part des échos qu'ils ont recueillis dans leurs circonscriptions depuis la fin de la session parlementaire, le 20 décembre dernier. Ils ont reproché au premier ministre non son manque de savoir-faire mais son défaut de faire-savoir. Les critiques ont été nombreuses sur la communication du gouvernement, jugée *« insuffisante et inefficace »*.

Le reproche a été explicitement adressé au premier ministre de n'avoir rien changé en dix mois à la télévision. Plus précisément, certains ont même souligné que le gouvernement aurait été fondé à remplacer certains commentateurs politiques et certains présentateurs des chaînes de télévision.

De même, il a été souligné que, dans les chaînes destinées à demeurer publiques, comme Antenne 2 et FR 3, le ton n'avait pas été modifié et que les changements n'étaient pas visibles. Plusieurs parlementaires ont fait remarquer que la politique du gouvernement n'était présentée *« ni complètement ni objectivement »* sur l'ensemble des supports télévisuels où en revanche *« les contestations et les critiques étaient abondamment commentées »*.

L'inflation inquiète

Cette insatisfaction des députés chiraquiens envers la télévision n'est pas un phénomène nouveau. On se souvient de leur irritation lorsqu'en 1969 M. Chaban-Delmas, alors premier ministre, avait appliqué dans ce domaine les principes de sa « nouvelle société ». Pas plus que son lointain prédécesseur, M. Chirac ne s'est laissé impressionner par ces critiques. Le premier ministre a répliqué à ses amis politiques avec deux arguments. Il a tout d'abord affirmé, selon M. Pierre Messmer, président du groupe, qui rapportait ses propos que *« dans toute démocratie les médias doivent être libres par rapport au gouvernement »*. Il a aussi assuré qu'il *« se refusait à intervenir dans ce domaine aussi bien en ce qui concerne les orientations politiques que le choix des personnes »*.

M. Chirac a ensuite riposté directement aux parlementaires en leur disant que, *« plutôt que de perdre leur temps à critiquer, ils devraient mieux agir par eux-mêmes et s'exprimer davantage »*, ajoutant : *« Vous remâchez trop vos reproches. Soyez plus présents, plus actifs, plus dynamiques et plus convaincants dans vos communications publiques. »*

Le premier ministre n'a pas été le seul à être mis en cause. M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, qui participait à cette réunion, s'est vu reprocher son intervention télévisée dans laquelle il avait prévu que la hausse des prix en janvier serait de *« 0,5 %, 0,6 %, et peut-être un peu plus »*. Des parlementaires ont estimé que cette annonce prématurée avait été de nature à compromettre les négociations salariales avec la fonction publique qui étaient alors en cours.

Beaucoup d'élus se sont aussi faits l'écho des inquiétudes provoquées par la hausse des prix, chacun citant en exemple qui sa note d'épicier, qui sa facture de garagiste, qui sa quittance de loyer.

Certains, enfin, ont souligné la lenteur mise parfois par des caisses de sécurité sociale à appliquer les nouvelles dispositions arrêtées par le gouvernement, ce qui, selon M. Messmer, entraîne *« incertitude et désordre »*.

M. Chirac a cependant été approuvé quand il a affirmé que le code de la nationalité ne serait réformé que lorsque le ministre de la justice en aurait fini avec les consultations qu'il a entamées, également lorsqu'il a justifié la publication du décret sur les maîtres-directeurs d'école et, surtout, lorsqu'il a rappelé que *« le devoir de tout gouvernement était de faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts catégoriels »*.

La nervosité et parfois la « grogne » — comme disait de Gaulle — exprimées par certains députés RPR reflètent en réalité leur inquiétude et leur incompréhension de certains comportements du chef du gouvernement. Si la plupart ont admis le retrait du projet Devaquet, beaucoup ont ressenti comme une humiliation restée sans riposte l'annulation par le Conseil constitutionnel de l'amendement Séguin. Les palinodies dont l'UDF a été le théâtre récemment ont fait douter les députés RPR de la loyauté de leurs alliés ou tout au moins de certains de leurs dirigeants.

C'est pourquoi les élus chiraquiens ont compris la décision de M. Chirac de demander un vote de confiance comme le moyen solennel et symbolique de vérifier que le soutien de ses partenaires est toujours tangible. Et cela au moment où les tentations centrifuges se manifestent de plus en plus ouvertement au sein de la majorité au fur et à mesure que s'approche l'échéance présidentielle.

ANDRÉ PASSERON.

● **Le comte de Paris : au milieu.** — Invité le dimanche 1er février de l'émission de TF 1 « 7 sur 7 », le comte de Paris a déclaré qu'il ne se situait politiquement *« ni à droite ni à gauche »* mais *« dans une position médiane visant à coordonner les efforts des pouvoirs publics et des citoyens pour se rencontrer et parler »*. Le comte de Paris a toutefois affirmé qu'il y avait à ses yeux *« un souci de l'homme plus sincère à gauche »*, la droite lui semblant *« trop désincarnée »*.

La double image de M. Chirac

(Suite de la première page.)

A presque mi-chemin entre les législatives et la présidentielle, l'actuel premier ministre obtient donc un meilleur résultat que ses trois devanciers.

Certes, Jacques Chirac enregistre pour la troisième fois en dix mois une cote de popularité négative, mais la même mésaventure est survenue six fois sur vingt mesures à Laurent Fabius, vingt-trois fois sur trente-cinq mesures à Pierre Mauroy et... quarante-six fois sur cinquante-deux mesures à Raymond Barre. Il serait donc excessif de parler de « fond de l'abîme » pour une impopularité, somme toute, très limitée.

Pour expliquer la baisse, deux hypothèses sont avancées : le mécontentement des électeurs situés à la droite de la majorité devant le traitement qu'ils jugeraient trop laxiste du mouvement étudiant et des grèves des services publics ou bien la déception d'électeurs situés au centre et estimant que le gouvernement ne tient pas assez compte des diverses catégories de Français. Entre ces deux interprétations, les sondages peremettent de trancher : la seconde est la bonne. Selon l'enquête SOFRES-*la Vie française*, l'adhésion à la politique du gouvernement reste stable, voire progresse entre octobre et janvier au sein de l'électorat du RPR et celui du Front national. En revanche, le recul est égal ou supérieur à dix points parmi les sympathisants de l'UDF et du Parti socialiste (tableau I). Progressivement, dans l'attitude de soutien à l'égard du gouvernement, le fossé se creuse entre les RPR et les UDF : l'écart était de six points en août, quatorze en octobre et il atteint vingt-deux points en janvier. Selon le classement des électeurs sur l'axe gauche-droite, ce n'est pas davantage parmi la droite extrême ou la droite modérée que l'on enregistre les reculs les plus nets, mais bien plutôt parmi les électeurs qui se situent au centre. En octobre, ils étaient 54 % contre 27 % à approuver l'action du gouvernement ; en janvier ils ne sont plus qu'une minorité : 42 % contre 46 %. Contrairement à ce que croyaient certains observateurs, c'est parmi les électeurs situés le moins à droite de son camp que le gouvernement connaît les défections les plus sensibles. Si la détérioration se poursuit, le risque est grand pour la majorité de voir ces électeurs grossir les rangs de la gauche.

Tout serait donc simple si, à la différence de ses devanciers, Jacques Chirac n'était à la fois premier ministre et candidat à la présidence de la République dans une précampagne électorale qui bat son plein. Sur ce terrain, on enregistre un complet renversement du rapport de forces en faveur de M. Barre. En octobre, 46 % des électeurs qui avaient voté le 16 mars RPR, UDF ou divers droite désignaient le maire de Paris comme le meilleur candidat contre 33 % qui se prononçaient en faveur du député du Rhône. En janvier, les proportions se sont complètement inversées : 25 % pour Jacques Chirac, 51 % pour Raymond Barre.

L'examen des sondages révèle ici une nouvelle surprise : la baisse de popularité du gouvernement ne suffit pas à expliquer la montée de Raymond Barre. Parmi les électeurs RPR-UDF-divers droite satisfaits de l'action du gouvernement depuis son entrée en fonctions (ils représentent entre 55 % et 60 %), 56 % faisaient en octobre de Jacques Chirac le meilleur candidat, 30 % se prononçaient pour Raymond Barre. En janvier, dans cette catégorie pourtant favorable par définition à l'action du premier ministre, le rapport de forces s'est également inversé : 43 % pour Raymond Barre, 37 % pour Jacques Chirac. Tout se passe comme si le mouvement entre les deux leaders tenait davantage à des phénomènes d'image présidentielle qu'au jugement des électeurs de la majorité sur l'action du gouvernement.

Un autre élément conforte cette interprétation : si la popularité du gouvernement résiste bien dans les catégories les plus à droite de l'électorat, la montée de Raymond Barre comme meilleur candidat de la majorité est tous azimuts : entre octobre et janvier, il progresse de vingt-six points parmi les électeurs RPR-UDF-divers droite, qui sur l'axe gauche-droite, se classent au centre et de vingt-sept points parmi les partisans de la majorité qui se rangent dans la droite extrême.

Sur sa dimension présidentielle, Jacques Chirac subit par catégorie socio-professionnelle un recul d'autant plus marqué que le niveau social, financier et culturel est élevé (tableau 2). Il est frappant de constater que la perte d'image de Jacques Chirac est faiblement corrélée avec le recul du gouvernement, qui est assez également réparti dans toutes les catégories sociales, à l'exception d'un gain chez les commerçants et les industriels. A l'égard de Jacques Chirac, ce ne sont pas les catégories populaires qui manifestent une réticence plus élevée mais les catégories « bourgeoises », dont on sait le poids politique dans un combat interne à la droite.

Redoutable équation pour Jacques Chirac : une nouvelle détérioration de l'image du gouvernement dans l'électorat du centre faciliterait la réélection d'un candidat socialiste ; à l'inverse une amélioration pourrait ne pas suffire à renverser le rapport de forces avec Raymond Barre. Aujourd'hui, le pari sur la gestion gouvernementale ne semble pas suffisant pour l'emporter. C'est sur l'image de « présidentiable » et sur le projet des candidats que se joue en grande partie la « primaire » au sein de la droite.

JÉROME JAFFRÉ.

Le recul du soutien au gouvernement selon la préférence partisane

Approuvent l'action du gouvernement

	Fin octobre	Mi-janvier	Ecart
	%	%	%
Ensemble des Français	48	39	– 9
Préférence partisane :			
Parti communiste	13	5	– 8
Parti socialiste	26	13	–13
UDF	77	67	–10
RPR	91	89	– 2
Front national	36	45	+ 9

Service : Sondage SOFRES/*la Vie Française.*

Le recul de la dimension présidentielle de Jacques Chirac selon la catégorie sociale

Pensent que Jacques Chirac ferait un bon président

	Fin novembre	Mi-janvier	Ecart	Comparaison avec l'évolution du soutien au gouvernement
	%	%	%	%
Ensemble des Français	38	35	– 3	– 9
Profession du chef de ménage :				
Cadre, profession intellect.	61	36	– 25	– 13
Profession interm., employé	34	27	– 7	– 12
Artisan, commerç., indust.	49	46	– 3	+ 2
Agriculteur	60	59	– 1	– 14
Inactif, retraité	37	37	=	– 6
Ouvrier	27	31	+ 4	– 9

Service : SOFRES/*le Nouvel Observateur.*

Elections cantonales...

Trois conseillers généraux communistes du Val-de-Marne invalidés

Le Conseil d'Etat a annulé, le mercredi 28 janvier, pour *« irrégularités »*, l'élection de trois conseillers généraux communistes dans le Val-de-Marne lors des cantonales de mars 1985. Il s'agit de MM. Maurice Ouzoulias (Champigny-sur-Marne-Centre), Roger Grevoul (Ivry-sur-Seine-Ouest) et Louis Bayeurte (Fontenay-sous-Bois). En revanche, il a confirmé les élections de Mme Hélène Luc (PCF) à Choisy-le-Roi et de M. Maurice Lamy (PCF) à Valenton.

Dans le premier cas, le Conseil d'Etat a suivi le jugement du tribunal administratif de Paris et dans les deux autres il a annulé des scrutins, qui, dans un premier temps, avaient été confirmés par le tribunal administratif. Le conseil général du Val-de-Marne (quarante-neuf membres) était composé, avant ces annulations, de vingt-six conseillers généraux de gauche (dix-neuf PCF et sept PS) contre vingt-trois de droite (huit UDF, huit RPR et sept divers droite).

A l'annonce de ces annulations, la fédération communiste du département a dénoncé *« l'acharnement »* du Conseil d'Etat et sa *« décision politicienne d'une injustice totale »*. M. Roland Nungesser, député RPR et maire de Nogent-sur-Marne, a *« pris acte avec satisfaction »* de l'arrêt du Conseil d'Etat. M. Jean-Pierre Schénardi, député (FN) du Val-de-Marne, a, pour sa part, demandé au conseil général la suspension de sa décision *« prise le 26 janvier 1987 et allouant une subvention de 1 million de francs aux grévistes terroristes de la CGT de la SNCF, qui avait été votée seulement par trois voix de majorité »*.

Annulations en Corse-du-Sud et dans le Val-d'Oise

Le Conseil d'Etat a annulé, le vendredi 30 janvier, les élections cantonales qui se sont déroulées en mars 1985 dans les cantons de Bonifacio (Corse-du-Sud) et Cergy-Sud (Val-d'Oise). Dans le cas de Bonifacio, la haute juridiction a annulé la décision du tribunal administratif de Bastia, daté du 15 juin 1985, rejetant la requête de M. Xavier Serafino, conseiller général sortant (div. g.), battu au second tour du scrutin de 1985 par M. Jean-Baptiste Lantieri (UDF-PR). Sa décision est motivée par la découverte d'anomalies dans le décompte des voix de deux bureaux de vote.

En ce qui concerne le canton de Cergy-Sud, le Conseil d'Etat a également annulé la décision du tribunal administratif de Versailles qui confirmait, le 7 juin 1985, l'élection de Mme Dominique Gillot (PS) face à M. Jean-Marie Chaussonnière (RPR) au second tour du scrutin de 1985. Compte tenu du faible écart de voix séparant les deux candidats (dix-neuf), le Conseil d'Etat a décidé que l'envoi d'un tract relatif aux activités de M. Chaussonnière au conseil municipal de Cergy, l'avant-veille du scrutin, était de nature à altérer la sincérité de celui-ci.

... et sénatoriale

Deux demandes d'annulation rejetées dans le Rhône

Le Conseil constitutionnel a rejeté, le mardi 3 février, deux requêtes tendant à l'annulation partielle ou totale des élections sénatoriales du 28 septembre 1986 dans le Rhône.

L'une de ces requêtes, qui n'était assortie d'aucun moyen, n'était pas recevable. L'autre évoquait la distribution avant l'élection à 266 maires de communes de moins de 10 000 habitants du département d'un document intitulé *« tableau de bord de votre commune »* par une association que présidait l'un des concurrents en présence.

Le Conseil constitutionnel a considéré que ce document *« ne contenait que des indications statistiques, présentées sous forme de tableaux et de graphiques, relatives à l'évolution des recettes et des dépenses et aux caractéristiques financières de ces communes ; que, même si certaines données relatives à l'exercice 1985 avaient été communiquées à l'association en question, à sa demande, par des agents des services de l'Etat avant que ces chiffres ne fassent l'objet d'une diffusion générale, la distribution de ce document, établi à partir de données légalement accessibles au public, n'a pas été de nature à altérer la sincérité du scrutin »*.

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie

M. Pons défendra son projet de loi électorale le 18 février devant le conseil des ministres

Dès son arrivée en Nouvelle-Calédonie, le mardi 3 février, le ministre des départements et territoires d'outre-mer, M. Bernard Pons, a indiqué qu'il rencontrerait les différentes composantes de la communauté calédonienne, à l'exception des indépendantistes du FLNKS. *« Nous avons décidé, presque d'un commun accord, que nous n'avions plus rien à nous dire,* a-t-il notamment déclaré. *Lorqu'il y a un dialogue de sourds qui se poursuit pendant de nombreux mois, il n'est plus utile de continuer à se rencontrer. Il n'y a pas d'accord possible. »* M. Pons a ajouté qu'il n'y aurait *« aucun contact par personne interposée entre le gouvernement et M. Tjibaou »*. Le président du mouvement indépendantiste avait souhaité en effet que le gouvernement nomme un « médiateur » pour la préparation du prochain référendum d'autodétermination.

Le ministre des DOM-TOM a précisé que le projet de loi électorale serait présenté au conseil des ministres du 18 févirer.

Ce texte serait ensuite examiné par l'Assemblée nationale *« dans les tout premiers jours d'avril »*, la consultation étant prévue *« en juillet ou au plus tard dans les premiers jours d'"août »*.

M. Pons a expliqué que la référence au référendum d'autodétermination de 1976 à Djibouti, et en particulier la décision du gouvernement d'exclure du scrutin les électeurs résidant dans le territoire depuis moins de trois ans, visait *« à répondre à un certain nombre de procès d'intention, surtout au niveau international »*. *« Il faut,* a-t-il affirmé *que l'on ne puisse pas dire que la France va amener ici ses militaires pour les faire voter ; il faut que notre dossier soit présenté convenablement sur le plan international. »*

Le ministre des DOM-TOM nous a également fait savoir qu'il avait trouvé en arrivant dans le territoire *« une Calédonie paisible »*, ainsi qu'en témoignent, assure-t-il, *« la sympathie et la reconnaissance »* récemment manifestées *« par de nombreux Mélanésiens »* au 3e RIMa, basé au camp de Plum, au cours de fêtes organisées par cette unité avant la fin de son séjour en Nouvelle-Calédonie.

De toute évidence, M. Pons cherche à isoler le FLNKS dont les positions lui paraissent « irréalistes ». *« Ils voulaient,* souligne-t-il, *que j'organise avec eux une table ronde sur le contenu de l'indépendance, c'est-à-dire que je reprenne à mon compte le projet de M. Pisani... Cela est totalement inacceptable (...). On assiste à un renforcement de la tendance dure du FLNKS. »*

Désaccord total

Prenant acte de son désaccord total avec le FLNKS, le ministre compte sur la présence dissuasive des troupes dispersées sur le territoire ainsi que sur son action psychologique personnelle pour que le scrutin se déroule dans le calme malgré les consignes de boycottage que pourrait lancer l'état-major indépendantiste. Il mise aussi sur une participation électorale de la communauté canaque assez forte pour que le résultat de la consultation ne soit pas vidé de toute signification par une trop grande abstention volontaire.

M. Pons nous a précisé que le référendum comprendrait deux questions : *« Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie reste au sein de la République française avec un statut d'autonomie interne et une régionalisation adaptée ? »*, et *« Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie soit indépendante ? »*

Interrogé sur l'appel lancé par M. Tjibaou à M. Mitterrand (*le Monde* du 30 janvier), le ministre des DOM-TOM nous a répondu : *« J'aurai l'occasion de parler de la Nouvelle-Calédonie au conseil des ministres, à mon retour, et je serai à la disposition du président de la République... »*

A. R.

● **Polynésie : le port de Papeete bloqué.** — La tentative de conciliation menée mardi 3 février auprès des dockers de Papeete, à nouveau en grève depuis une semaine, par le président du gouvernement de la Polynésie française, M. Gaston Flosse, secrétaire d'Etat, a échoué. Les accès aux quais et aux entrepôts portuaires restent donc bloqués et il est à craindre que cette situation ne se prolonge, comme en décembre dernier.

L'affaire du Carrefour du développement

M. Campana, ancien chef de la police civile de Rio-de-Janeiro dément avoir remis un « vrai-faux » passeport à M. Chalier

L'ancien chef de la police de Rio-de-Janeiro, M. Arnaldo Campana, a démenti, mardi 3 février, avoir remis à Yves Chalier son *« vrai-faux »* passeport établi au nom d'Yves Navaro durant le séjour de ce dernier. au Brésil en 1986 *(le Monde* du 4 février).

Ce démenti de M. Campana survient le jour même où était annoncée sa prochaine audition à Rio par le juge, M. Jean-Pierre Michau. M. Campana a rejeté en bloc toutes les accusations de complicité avec l'ex-chef de cabinet de l'ancien ministre de la coopération, M. Christian Nucci. De plus, il a annoncé son intention de dissoudre la société d'import-export, Terrarum créée au mois de septembre dernier avec Yves Chalier.

De son côté, M. Nilo Batista, chef actuel de la police civile, a répondu favorablement à la demande de M. Michau d'entendre M. Campana à Rio à une date non encore fixée et cela par l'intermédiare d'un commissaire brésilien, conformément à la loi locale.

A Paris, la chambre d'accusation de la cour d'appel statuera, le 10 février, sur le maintien en détention d'Yves Chalier. Mardi, devant cette juridiction, les conseils de l'ancien chef de cabinet de M. Christian Nucci ont demandé son élargissement, tandis que M. Philippe de Caigny, représentant du ministère public, a requis le rejet de cette demande de mise en liberté. De plus, on a appris qu'une confrontation entre M. Chalier et M. Nucci, partie civile, est prévue prochainement par M. Michau.

De son côté, le groupe RPR de l'Assemblée nationale a arrêté l'*« attitude »* qu'il adopterait *« dans le cas où l'instruction en cours sur l'affaire du Carrefour du développement se traduirait par une décision d'incompétence du juge d'instruction, ce qui signifierait une suggestion de renvoi devant la Haute Cour »*, selon M. Pierre Messmer. *« Dans l'hypothèse de la réunion de la Haute Cour, nous sommes unanimes*, a dit le président du groupe RPR, *pour penser que les ministres et les parlementaires ne sont pas au-dessus de la loi. »* Par conséquent, a-t-il ajouté, faisant allusion sans le nommer à la situation de M. Christian Nucci, député socialiste de l'Isère, *« si, dans un dossier, il y a un ensemble de présomptions précises et graves qui visent un ancien ministre, même s'il est entre-temps devenu parlementaire, il revient à l'instance compétente — même si c'est une instance lourde comme la Haute Cour — de le juger »*.

« Le moment venu, a dit M. Messmer, *nous prendrons toutes les dispositions pour que cette procédure s'engage et se déroule avec toute l'impartialité et tout le sérieux nécessaires. »*

Le parquet, le juge et le secret défense

(Suite de la première page.)

Mardi 3 février, ils reçoivent le renfort attendu — mais jamais notifié jusque-là officiellement — du parquet. En fin de matinée, on apprend en effet au Palais de justice de Paris que, au lieu d'éclairer le juge d'instruction sur l'article 109 du code de procédure pénale, le parquet préfère lui faire savoir pour la suite des événements qu'à son avis M. Gérard a entièrement raison de s'abriter derrière le secret défense (nos dernières éditions).

M. Michau ne l'entend pas ainsi. Il rend, quelques heures plus tard, une ordonnance soulignant qu'à ses yeux, au contraire, le secret-défense n'est pas opposable. Le parquet fait aussitôt appel de ladite ordonnance. La chambre d'accusation tranchera.

La partie est aussi subtile que complexe. Juge du siège, dont l'indépendance est garantie par la Constitution, la magistrat instructeur mène ses investigations à sa guise, entend et inculpe qui bon lui semble. Aux diverses phases de la procédure, il doit cependant demander l'opinion du parquet. Celui-ci n'émet qu'un avis, mais si le juge ne s'y conforme pas, le ministère public peut faire appel. C'est ce qui se passe aujourd'hui.

La chambre d'accusation donnera-t-elle raison à M. Michau ou au parquet ? Le jeu est inégal en réalité, car si les magistrats de la chambre d'accusation donnent tort au ministère public, celui-ci ou l'une des parties à l'affaire pourra saisir la Cour de cassation, ce qui n'est pas le cas pour le juge.

Déterminaton

On mesure à ces précisions la situation de M. Michau. A tout coup, l'affaire risque de s'enliser dans les méandres de la procédure. Elle n'est pas, en ce sens, sans rappeler l'épisode des micros posés par la DST dans les locaux du *Canard enchaîné.* A moins que...

M. Michau pourrait, en effet, décider d'inculper M. Gérard, considérant qu'il s'est rendu indirectement complice, en fournissant un « vrai-faux » passeport à M. Chalier, des délits reprochés à celui-ci. Ce serait très injuste, M. Gérard ayant toujours laissé entendre qu'il avait agi sur ordre. Cependant, le directeur de la DST se mettrait peut-être alors à parler... Ce scénario est envisagé parmi d'autres au Palais de justice, où M. Michau impressionne par sa détermination.

Le risque est grand malgré tout pour lui d'être accusé d'acharnement. Il a déjà été l'objet de tels reproches dans certains journaux, suscitant une mobilisation sans précédent au palais. Jusqu'où cette solidarité se manifestera-t-elle ? Rarement un juge d'instruction aura paru, paradoxalement, aussi seul.

La décision du parquet de couvrir l'affaire du voile du secret n'est pas juridique ; elle est politique. A la fin de l'année 1986, M. Michel Jéol, alors procureur de Paris, avait estimé, dans une note confidentielle citée dans *le Monde* du 24 janvier, que le secret défense n'était pas applicable à cette affaire de « vrai-faux ». C'était aussi l'avis de M. Jean-Louis Debré, ancien juge d'instruction, et aujourd'hui député RPR. Depuis, cependant, M. Jéol a été remplacé par M. Michel Raynaud, qui, sur les consignes de la chancellerie, mène la vie dure à M. Michau, lequel ne semble toujours pas disposé à s'en laisser compter.

BERTRAND LE GENDRE.

Un préfet ayant été « oublié » dans le dossier

La Cour de cassation devrait annuler l'instruction de l'affaire Papon

La justice va très probablement devoir reprendre de zéro l'instruction de l'affaire Papon. Ancien ministre RPR, secrétaire général de la préfecture de la Gironde de juin 1942 à août 1944, M. Maurice Papon a été inculpé, par deux fois, de crime contre l'humanité sur plainte des familles des victimes du nazisme. M. Papon est soupçonné d'avoir joué un rôle dans l'arrestation et la déportation de mille six cent quatre-vingt-dix juifs depuis la région bordelaise pendant l'Occupation.

L'instruction confiée jusqu'à une date récente à M. Jean-Claude Nicod, magistrat à Bordeaux, risque d'être bientôt annulée par la chambre criminelle de la Cour de cassation. Celle-ci aurait dû en effet être saisie de l'affaire dès que le nom de M. Maurice Sabatier, préfet régional de Bordeaux sous l'Occupation, est apparu dans le dossier.

Ainsi le veut le code de procédure pénale, dont l'article 681 prévoit que lorsqu'un préfet ou un maire *« sont susceptibles d'être inculpés d'un crime ou d'un délit commis dans l'exercice de leurs fonctions »*, le procureur de la République doit saisir la Cour de cassation pour que celle-ci confie l'instruction à une chambre d'accusation. Dans le cas de M. Sabatier, nonagénaire et aujourd'hui malade, cette formalité n'a pas été respectée.

Il y a deux explications possibles à cet « oubli ». La première consiste à remarquer que le rôle de M. Sabatier n'est clairement apparu au juge d'instruction qu'au cours de l'ultime audition de M. Papon en octobre 1986. Si l'on retient cette explication, le parquet n'avait aucune raison de saisir la Cour de cassation avant cette date. L'autre interprétation se réfère aux fonctions exercées sous l'Occupation par M. Sabatier. Supérieur hiérarchique de M. Papon, il était évidemment susceptible d'être mêlé un jour ou l'autre à cette affaire judiciaire. Le parquet aurait donc dû en référer immédiatement à la Cour de cassation.

Celle-ci est maintenant saisie du dossier. Si l'on s'en tient à sa jurisprudence, il ne fait guère de doute qu'elle annulera les actes d'instruction auxquels M. Nicod a procédé jusqu'ici.

Cinq ans d'enquête

La chambre criminelle devra alors décider quelle chambre d'accusation sera chargée de la nouvelle instruction. Selon toutes probabilités, celle de Bordeaux sera choisie plutôt qu'une autre afin de ménager les familles des victimes qui ont suivi pas à pas et avec impatience cette enquête qui dure depuis cinq ans.

Même en cas de nouvelle instruction, M. Papon resterait inculpé. Il l'avait été une première fois en 1983, puis une seconde fois en 1984 après de nouvelles plaintes, toutes faisant suite à un article publié en mai 1981 dans *le Canard enchaîné* et mettant en cause son rôle sous l'Occupation.

Un jury d'honneur réuni à la demande de M. Papon et où siégeaient des résistants avait estimé à l'unanimité, en décembre 1981, que l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde *« avait dû concourir à des actes apparemment contraires à la conception que le jury se fait de l'honneur »* et qu' *« il aurait dû démissionner de ses fonction au mois de juilleqt 1942 »*.

M. Nicod, qui était jusqu'ici chargé de l'instruction de l'affaire Papon a été récemment nommé conseiller à la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

B. L. G.

Les magistrats divisés sur la réforme de l'instruction

La prochaine réforme de la procédure d'instruction *(le Monde* du 3 février) suscite des réactions dans la magistrature :

● **L'Association professionnelle des magistrats** (APM, droite) *« accueille avec grand intérêt la réforme de l'intruction envisagée par M. Chalandon »*. L'idée d'un *« référé de la liberté »*, souligne l'APM, *« lui semble d'autant plus intéressante qu'elle a elle-même étudié et proposé une telle mesure, qui constituera une garantie majeure et effective pour la protection de la liberté de chacun »*.

Pour l'APM, *« une telle disposition sera en effet aux antipodes des mesures poudre aux yeux qui ont été trop souvent la règle jusqu'en 1986 et qui n'ont eu d'autres résultats que de paralyser davantage les procédures d'instruction pour le seul profit des délinquants endurcis »*. Enfin, l'association souhaite que, *« dans un projet plus large, certaines ambiguïtés et difficultés provenant de l'application des lois de 1984 et 1985 relatives à l'instruction puissent être rapidement levées »*.

● **L'Association française des magistrats chargés de l'instruction** (AFMI) se déclare *« hostile à toute modification du statut du juge d'instruction »*. L'association est notamment opposée à *« toute solution visant à écarter des fonctions de l'instruction les magistrats sortant de l'Ecole de la magistrature »*. L'AFMI est aussi *« extrêmement réservée face au projet de réforme actuellement à l'étude tendant à retirer au juge d'instruction les attributions qui sont les siennes en matière de détention provisoire »*.

Elle souhaite que *« soit amélioré le fonctionnement des chambres d'accusation dont le rôle de juridiction de second degré pourrait être plus efficace, notamment si les délais de décision de cette juridiction étaient considérablement raccourcis »*.

L'AFMI a depuis quelques jours un nouveau président, M. Dominique Marro (Nanterre) qui remplace M. Marcel Lemonde (Lyon).

Devant une cour composée de sept magistrats

Le procès de Georges Ibrahim Abdallah s'ouvrira le 23 février aux assises de Paris

Le procès de Georges Ibrahim Abdallah, chef présumé des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL) en Europe occidentale, s'ouvrira le lundi 23 février devant la cour d'assises de Paris, spécialement composée de sept magistrats.

L'annonce de cette date, précédée le 2 février par les propos du garde des sceaux, M. Albin Chalandon, déclarant à « Soir-3 » que l'audience s'ouvrirait avant la fin du mois, a été faite au palais de justice de Paris, mardi 3 février, c'est-à-dire aussitôt écoulé le délai de cinq jours francs, durant lequel Georges Ibrahim Abdallah pouvait se pourvoir en cassation (contre l'arrêt de la chambre d'accusation), qui avait ordonné son renvoi devant les assises le 28 janvier *(le Monde* du 30 janvier).

Déjà jugé à Lyon et condamné le 10 juillet 1986 par le tribunal correctionnel de cette ville à quatre ans de prison pour association de malfaiteurs, Georges Ibrahim Abdallah, que défend Me Jacques Vergès, doit répondre cette fois de complicité d'homicides volontaires avec préméditation dans l'assassinat à Paris, le 18 juillet 1982, de Robert-Charles Ray, attaché militaire adjoint à l'ambassade des Etats-Unis, ainsi que dans celui de Yacov Barsimentov, deuxième conseiller à l'ambassade d'Israël, tué le 3 avril suivant, et de complicité de tentative d'assassinat contre M. Robert Onan Homme, consul des Etats-Unis à Strasbourg, grièvement blessé dans cette ville le 26 mars 1984.

La chambre d'accusation ayant considéré que ces faits étaient *« en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur »*, aux termes de la loi du 9 septembre 1986, le chef présumé des FARL se trouve justiciable de la cour d'assises dite *« sans jurés »*, ce texte, modifié le 30 décembre 1986, étant désormais applicable aux accusés de faits commis antérieurement à sa promulgation.

Les débats, qui seront présidés par M. Maurice Colomb, conseiller à la cour d'appel de Paris, sont prévus pour au moins une semaine. C'est M. Pierre Baechlin, ancien premier substitut au tribunal de Bobigny, récemment nommé et installé dans les fonctions d'avocat général à la cour d'appel de Paris, qui occupera le siège du ministère public, Me Georges Kiejman, représentant pour sa part l'ambassadeur des Etats-Unis en France et la famille de Robert-Charles Ray, constituée partie civile depuis le mois de juillet dernier.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Aux assises de Paris

Un juré pas comme les autres

Parmi les vingt-trois jurés qui composent la liste de la session de février de la première section de la cour d'assises de Paris, il en est un dont on peut dire qu'il n'est pas tout à fait comme les autres. C'est M. André Braunschweig.

Désigné sur cette liste avec la seule mention de magistrat honoraire, qualité qui, depuis un arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 19 mai 1842, n'est pas incompatible avec la fonction de juré, M. Braunschweig, en la circonstance, retrouve une juridiction dont il eut la présidence durant dix ans, dans les années 70, après avoir occupé les mêmes fonctions dans des cours d'assises du ressort de la cour d'appel de Paris.

C'est dire qu'il n'avait pas à découvrir, comme un juré ordinaire, une procédure qui lui fut si longtemps familière et au bon déroulement de laquelle il eut, en maintes circonstances, la charge de veiller. C'est lui qui ainsi présida aux assises de Seine-et-Oise le procès de Lucien Léger, dit « l'étrangleur », puis à Paris le premier procès de Pierre Goldman, dont l'arrêt devait être cassé, pour ne citer que deux dossiers difficiles parmi la multitude de ceux dont il eut à connaître.

Si l'on ajoute à cela la longue période précédente au cours de laquelle M. Braunschweig fut juge d'instruction et celle où, ultérieurement, il devint président de la chambre criminelle de la Cour de cassation, après avoir été, durant quelques mois, directeur de cabinet de M. Robert Badinter au ministère de la justice, c'est assurément un homme qui, professionnellement, fut familier des affaires pénales, qui se retrouve au rang peu ordinaire, en l'occurrence, de juré. Cette situation ne semble, au reste, pas lui déplaire.

Le sort, pourtant, lui a joué un petit tour, mardi 3 février, en l'appelant à siéger, mais au titre de juré supplémentaire, dans la première affaire de la session prévue pour deux jours, car, si aucun des neuf jurés titulaires n'est défaillant, M. Braunschweig n'aura pas à participer à la délibération. Cela ne l'a pas empêché de se montrer fort attentif à l'histoire de Michaël Aglaé, originaire des Antilles, qui devint meurtrier le 10 novembre 1985, faute d'avoir su rompre avec Evelyne, à qui il préférait Corinne. Cette dernière lui reprochant son irrésolution, il finit par se mettre en colère et lui porta un coup de couteau mortel, alors que, dans l'ordinaire des jours, Aglaé, a-t-on appris, devant n'importe quelle difficulté se réfugiait soit dans la fuite, soit dans les larmes.

J.-M. Th.

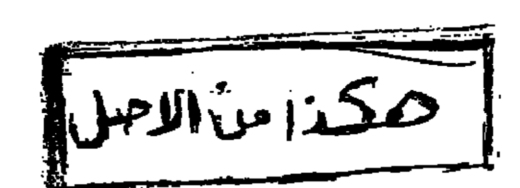
Deux des auteurs du hold-up de Champigny ont été retrouvés

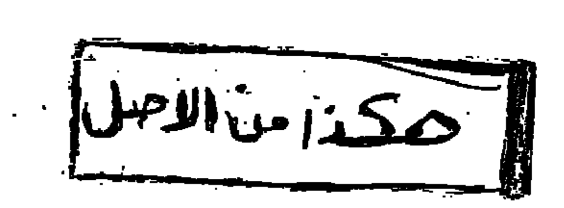
Les obsèques de Stéphanie David, treize ans et demi, mortellement blessée samedi lors du hold-up de Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne) auront lieu vendredi 6 février, à Champigny.

Moins de trois jours après ce hold-up au cours duquel un convoyeur de fonds, Pierre Gaudin, a également été tué, les policiers ont presque terminé leur enquête : deux des trois malfaiteurs ont été retrouvés.

D'une part, Philippe Mallouk, trente-trois ans, déjà condamné à huit ans de prison pour agression à main armée, a été arrêté mardi près de Valenciennes. Il serait passé aux aveux. D'autre part, le corps d'Akli Assouna, mortellement blessé par un convoyeur de fonds, a été retrouvé dans l'arrière-cour d'un café de Bruay-sur-l'Escaut où il avait été sommairement enterré. Un ambulancier, Patrick Lefebvre, qui gérait le café et sa compagne, Ouardia Assouna, sœur d'Akli ont été arrêtés ainsi, que le frère de celui-ci, Rabah *(nos dernières éditions du 4 février)*.

Les policiers recherchent maintenant le troisième homme, qui serait identifié. Il s'agirait d'un Gitan d'une cinquantaine d'année.

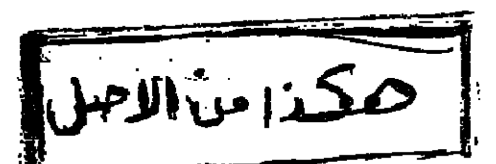




Si vous choisissez un [redacted] au lieu du nouveau VPC2 de Victor, vous êtes vraiment le roi.

lieu

roi.



Société

ENVIRONNEMENT

Scandale en RFA

Une firme bavaroise aurait eu l'intention d'exporter de la poudre de lait irradiée vers le tiers-monde

BONN
de notre correspondant

La découverte, il y a une semaine, en gare de Brême et de Cologne, de cent cinquante wagons de poudre de petit lait irradié, provenant de Bavière et apparemment destinée à l'exportation dans le tiers-monde provoque en RFA un scandale qui prend chaque jour des allures plus inquiétantes pour le gouvernement bavarois de M. Franz Josef Strauss, le ministre fédéral de l'environnement, M. Walter Wallmann (CDU), qui a constitué un groupe de travail pour tirer l'affaire au clair, a indiqué, mardi à Bonn, être en possession d'informations selon lesquelles d'importantes quantités de cette poudre auraient déjà été livrées en Egypte.

Cette poudre présente un taux de radioactivité de 6 000 becquerels, alors que le taux maximal autorisé pour le petit lait, selon les normes européennes, est de 600 becquerels. Achetée par une mystérieuse firme de Giessen, la société Lopex, elle provient d'un stock produit peu après la catastrophe de Tchernobyl par une laiterie du sud de la Bavière, située près de la ville de Rosenheim. Selon un porte-parole de la laiterie, cité par le *Süddeutsche Zeitung*, celle-ci avait été à l'époque chargée par le ministère bavarois de l'agriculture de transformer en poudre d'importantes quantités de petit lait irradié provenant de toute la région. Le même ministère se serait ensuite chargé de trouver les moyens de l'écouler. Le ministère fédéral de l'environnement a pourtant confirmé qu'une somme de 3,8 millions de deutschemarks avait été versée à la laiterie pour l'indemniser des pertes dues à la catastrophe de Tchernobyl.

La découverte des wagons, qui contiennent 3 000 tonnes de cette poudre, avait provoqué la fureur des länder de Brême et de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Jugeant cette cargaison impropre à l'utilisation, même pour être transformée en aliment du bétail, les responsables de ces deux länder sociaux-démocrates exigent qu'elle soit renvoyée en Bavière pour y être détruite. Ils se sont heurtés jusqu'à présent à un refus catégorique du gouvernement de M. Franz Josef Strauss.

Reçu mardi 3 février par M. Wallmann, le ministre de l'environnement de Bavière, M. Alfred Dick, a estimé qu'il s'agissait d'une affaire strictement commerciale à laquelle son gouvernement n'entendait pas se mêler. Il a affirmé qu'il n'avait jamais été question d'exporter la poudre dans son état actuel, et que son ministère en avait autorisé la vente seulement sous la condition qu'elle soit transformée en produits alimentaires dont le taux de radioactivité ne dépasse pas la limite autorisée de 600 becquerels.

Contredisant ces déclarations, M. Wallmann, a indiqué mardi qu'il avait l'impression que l'on avait voulu toucher deux fois le prix de la poudre préalablement indemnisée. Le ministre fédéral de la santé et de la famille, Mme Rita Süssmuth, avait elle-même publié, lundi, une déclaration mettant en cause la responsabilité *« d'hommes d'affaires et également de certaines administrations »*.

Relevant que cette poudre irradiée n'était pas utilisable en RFA, Mme Süssmuth avait souligné qu'elle ne devait pas non plus être exportée dans le tiers-monde, ni comme composant alimentaire ni comme composant d'aliment du bétail. *« Pour des raisons éthiques il n'est pas acceptable,* avait-elle ajouté, *de faire une différence entre ce qui est bon pour la santé des Européens et (ce qui est bon pour) celle des hommes vivant dans le tiers-monde ».*

HENRI DE BRESSON.

SPORTS

Les championnats du monde de ski alpin

Femmes battues

Même plaqué sur une médaille, l'or est un métal précieux : le « pool » des fournisseurs de l'équipe suisse a payé au total 200 000 francs suisses (1 FS vaut environ 4 FF) les cinq titres gagnés par les skieurs helvétiques depuis le début des championnats du monde de Crans-Montana. Avec les primes versées pour les quatre médailles d'argent (15 000 FS) et celles de bronze (7 000 FS), le triomphe des coureurs de Karl Frehsner et des coureuses de Jean-Pierre Fournier a coûté 267 000 FS.

Les plus grosses parts de cette impressionnante mise sont revenues, chez les garçons, à Pirmin Zurbriggen (70 000 FS) et chez les filles à Maria Walliser (80 000 FS). Remarquée par un producteur de cinéma américain qui lui a proposé de faire un « bout d'essai », la championne du monde de descente s'est à nouveau imposée, mardi 3 février, dans le supergéant où elle a encore devancé sa compatriote Michela Figini.

Quant au pool français il n'a pas eu à se poser ce genre de question : incapable de se détendre sur la piste gelée du Shetzeron, Catherine Quittet, qui est pourtant en tête du classement de la Coupe du monde de supergéant, a terminé en dix-huitième position à 3 sec. 38 de la gagnante. Un résultat « économique » qui a créé la consternation parmi les dirigeants. Jean-Jacques Luttenbacher, qui dirige l'équipe féminine depuis le début de la saison, cherche ici à comprendre ce que Georges Coquillard, président du Comité alpin national, a qualifié de « débâcle ».

CRANS-MONTANA
de notre envoyé spécial

Deux heures après la fin du supergéant dames, Jean-Jacques Luttenbacher boit tranquillement un café au bar de l'hôtel Saint-Georges où loge l'équipe de France féminine. Comme si tout avait très bien marché pour les Françaises sur les pentes glacées du Shetzeron. Le calme de ce Vosgien contraste avec le désarroi du reste de l'encadrement. Encaisse-t-il mieux que les autres parce que c'est le premier mauvais coup qu'il prend depuis qu'il dirige les skieuses ? *« Cela ne sert à rien de paniquer. Il faut préparer les prochaines courses. Les championnats continuent jusqu'au 8 février ».*

Reste que la dix-huitième place de Catherine Quittet, qui s'est fait dépasser par Carole Merle, douzième, et Malgorzata Mogore (seizième), *a priori* moins à leur affaire dans cette discipline, est un sévère échec. *« La piste était très dure, très raide. Il fallait être en position d'attaque. Catherine est restée sur la défensive, le buste cassé en avant, en appui sur les deux pieds. Elle avait été très bien à l'entraînement le matin. Elle aurait dû être dans les cinq premières. Depuis le début de la saison elle fait quatrième, deuxième et première en supergéant. »*

L'idée d'incriminer le matériel n'a pas effleuré la Mégevane. Alors, n'a-t-elle pas supporter d'avoir à gagner l'une des rares médailles envisageables par les Françaises ? *« Au cours de l'été, les filles ont fait des séances de préparation psychologique avec un spécialiste de l'Institut national des sports, Luis Fernandez. Catherine en a bien profité. Elle semblait particulièrement d'aplomb depuis le début de la saison. Aujourd'hui, on dirait qu'elle a eu peur de se faire mal. Dans ces conditions, ce n'est pas possible de réussir. »*

Manque d'endurance

Coment les Suissesses y parviennent-elles ? *« Walliser et Figini ont des conditions physiques extraordinaires. Quand on se sent fort physiquement on peut prendre beaucoup de risques. Or, en France, les filles qui arrivent à dix-sept, dix-huit ans en équipe nationale sont médiocres sur le plan athlétique. Cela explique leurs très fréquentes blessures. Elles ont du mal à supporter les doses d'entraînement et les efforts de la course. Pourtant, il va falloir en faire plus encore pour en sortir. Plus question par exemple d'arrêter la préparation entre la fin de la Coupe du monde et le début des stages. Elles doivent comprendre qu'en avril et mai il faut développer l'endurance, la force et la coordination pour attaquer le ski à cent pour cent. Sinon elles seront toujours en retard. »*

Cette génération de coureuses en équipe de France pourra-t-elle jamais combler Jean-Jacques Luttenbacher ?. *« Catherine a montré en début de saison qu'avec du travail et du sérieux elle peut rivaliser avec les meilleures. Anne-Flore Rey a aussi un potentiel physique qui lui permet de briguer les premières places. Pour y parvenir, elles doivent s'employer au maximum dans toutes les circonstances. Mais, maintenant, il faut donner la priorité à la formation des jeunes. »*

Cette façon de retarder encore les échéances, c'est-à-dire le gain de médailles qui seul importe finalement, ne risque-t-elle pas de provoquer une nouvelle crise de l'encadrement ? *« Il y a ici beaucoup d'officiels qui font grise mine et qui pensent à faire tomber des têtes pour sauver la leur. Des médailles, ce serait bien pour tout le monde. Il ne servirait à rien de tout chambarder. Former un athlète de haut niveau, cela prend cinq ans, et j'ai envie d'avoir des résultats pour les filles. »*

L'heure est maintenant venue pour Jean-Jacques Luttenbacher de retrouver entraîneur et coureuses pour préparer le slalom géant du 5 février. Toujours calmement. *« Pas la peine de pousser un coup de gueule. Tout le monde sait qu'on a pris une claque. S'énerver, c'est tendre l'autre joue. »*

ALAIN GIRAUDO.

Le PDG des skis Rossignol accuse les entraîneurs

Après les accusations portées sur le matériel des skieurs français, M. Laurent Boix-Vives, PDG des skis Rossignol, présent à Crans-Montana, a déclaré : *« Le rapprochement entre la mise en cause du matériel par les entraîneurs français et la baisse des cours à la Bourse est abusif. »* Pourtant, le ton du PDG de Rossignol est nettement moins calme quand on évoque la substitution des skis de Philippe Verneret, substitution lui ayant permis de se classer à la onzième place de la descente : *« On n'a rien prouvé. En revanche, Rossignol a gagné au total trente-sept médailles d'or, dont huit avec des Français dans ces épreuves. C'est ce qui compte pour l'opinion publique. Et tous les techniciens savent bien que nos coureurs étrangers font d'excellents temps. »*

Enfin, le PDG de Rossignol s'en est pris à Roland Francey, le directeur suisse des équipes de France, qui a pris l'initiative de demander l'ouverture du pool des fournisseurs aux étrangers : *« La Fédération française de ski ne peut pas oublier une industrie nationale qui la soutient financièrement depuis trois décennies et qui a créé deux mille emplois. Qui oserait compromettre cela ? L'entraîneur dont nous avons hérité il y a trois ans, les Suisses ne doivent pas le regretter au vu de leurs résultats actuels. Roland Francey a dit que, s'il ne réussissait pas dans sa mission, il se remettrait en question, qu'il démissionnerait. J'attends donc de voir ce qu'il va faire. »*

A. G.

REPÈRES

Espace

La station américaine plus chère que prévu

La station orbitale américaine sera-t-elle construite ? Un rapport budgétaire du Congrès, encore officieux, propose l'abandon du projet. Témoignant mardi 3 février devant une sous-commission sénatoriale, M. James Fletcher, administrateur de la NASA, a laissé entendre que la station ne sera pas, comme prévu opérationnelle en 1994, mais *« au milieu des années 1990 »*. M. Fletcher a aussi indiqué qu'elle coûtera *« autour de 13 milliards »* de dollars au lieu des 8 milliards qui figurent dans les estimations officielles. Un nouveau devis sera présenté par la NASA dans quinze jours. — *(AFP.)*

Nucléaire

Fermeture d'un atelier de retraitement à La Hague

La Compagnie générale des matières nucléaires (COGEMA) a ordonné la fermeture définitive à La Hague (Manche) de l'atelier (UP-2), vieux de vingt ans, de retraitement des combustibles irradiés dans les réacteurs graphite-gaz. Pour cette raison, le retraitement des graphite-gaz sera donc regroupé à Marcoule (Gard) où fonctionne, depuis 1958, une unité de 800 tonnes/an. Quelque 4 900 tonnes de combustibles ont été retraité dans l'installation de La Hague dont les capacités seront désormais utilisées pour le retraitement des combustibles provenant des centrales à eau légère qui constituent l'essentiel du parc électronucléaire français.

Les besoins sont tels dans ce dernier secteur que la COGEMA a lancé la construction de deux nouvelles unités de retraitement. La première, UP-3 A, d'une capacité de 800 tonnes/an, sort actuellement de terre à La Hague. Elle devrait entrer en service en 1989 et retraiter 7 000 tonnes de combustibles irradiés étrangers. La seconde, de même capacité, réalisée à partir d'une refonte de l'atelier UP-2, devrait fonctionner vers 1992. Coût de ce chantier : 40 milliards de francs aux conditions économiques de 1984.

Paris

Le « plan neige » redécouvert

Tirant les leçons de la vague de froid qui a partiellement paralysé la capitale durant le mois de janvier, M. Jacques Chirac a annoncé aux élus, le 2 février, l'adoption d'un « plan neige ». Ce dispositif, qui avait existé avant 1982 mais auquel on avait bien imprudemment renoncé, permettra, en cas de besoin, de mobiliser autour des responsables du déneigement les personnels et les véhicules de plusieurs services municipaux différents et ceux des entreprises privées avec lesquelles la Ville a l'habitude de travailler. En outre, un certain nombre d'engins municipaux opérant sur les chaussées et sur les trottoirs vont être équipés de lames chasse-neige. Enfin, il est demandé à EDF de renforcer les réseaux électriques des quartiers qui ont été affectés par des coupures de courant.

Sciences

Réglementation des produits de biotechnologie

Bactéries protégeant les végétaux contre le gel, plantes résistantes aux maladies, etc. Les exemples ne manquent pas, dans les laboratoires, de nouveaux produits renfermant des organismes « manipulés » génétiquement. On ne saurait toutefois autoriser la mise sur le marché de telles substances sans tenir compte de la sécurité des consommateurs et de la protection de l'environnement. Ce sera l'un des rôles de la commission du génie biomoléculaire, récemment créée par le ministre de l'agriculture, M. François Guillaume, qui s'est réunie pour la première fois, mardi 3 février. Présidée par M. Pierre Royer, président honoraire du conseil d'administration de l'Institut Pasteur, ce groupe, composé de quinze membres, est chargé d'expertiser les demandes d'homologation ou de mise sur le marché de produits nouveaux à usage agro-alimentaire. Mais il sera aussi, selon son président, *« une instance de réflexion, de déontologie et d'orientation de la juridiction future ».*

SIDA

Les Européens veulent aider l'Afrique

L'Europe veut aider l'Afrique à lutter contre le SIDA. M. Lorenzo Natali, le vice-président de la Commission européenne chargé de la politique de coopération, vient de l'annoncer à Arusha, en Tanzanie, où se tient du 2 au 6 février l'Assemblée paritaire parlementaire ACP-CE (les soixante-six pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de la convention de Lomé).

L'idée est que la Communauté contribue aux programmes de prévention et d'information que plusieurs pays africains ont décidé de mettre en œuvre. On souhaite, à Bruxelles, que ce concours prenne des formes aussi concrètes que possible : contrôle des banques de sang existant en Afrique, fourniture de matériel médical et, pour commencer, de seringues jetables ; mais on souhaite aussi promouvoir la coopération entre laboratoires européens et africains.

Aucun montant n'est encore officiellement annoncé, mais on parle, à titre indicatif, de 50 millions d'ECU environ, soit 345 millions de francs. M. Natali a demandé à ses services de déterminer, parmi les différents postes de l'aide financière qui est accordée au titre de la convention de Lomé, où l'argent pourrait être prélevé. — *(Correspondance.)*

Université

Un professeur communiste refusé à Nantes

Six mois après le scandale de la thèse de M. Henri Roques, sur les chambres à gaz, l'université de Nantes est à nouveau au centre d'une affaire controversée : le rejet de la demande de mutation d'un professeur d'histoire, M. Alain Croix, membre du Parti communiste. Actuellement professeur à l'université de Paris-XII-Créteil, habitant Nantes depuis plus de vingt ans, ce spécialiste reconnu de l'histoire moderne de la Bretagne était pourtant le seul candidat au poste vacant à Nantes. Cela n'a pas été suffisant pour la *« commission de spécialité d'histoire »*, qui a rejeté sa candidature, le 24 octobre dernier.

Le rapporteur de cette commission était M. Yves Durand, à cette date professeur d'histoire à l'université de Nantes, ancien vice-président de l'UNI (Union nationale interuniversitaire, antimarxiste ») et actuellement conseiller du premier ministre pour les questions d'éducation.

M. Alain Croix estime que ce sont ses « options philosophiques, son engagement syndical ou politique » qui ont joué dans ce refus. De son côté, le président de la commission explique qu'il fallait un candidat *« travaillant sur un champ géographique plus large ».*

VOILE : la victoire de Conner dans la Coupe de l'America

Laver l'affront

FREMANTLE
de notre envoyée spéciale

Depuis ce jour de décembre 1983 où il dut s'incliner devant *Australia-2*, Dennis Conner avait une idée fixe : redonner aux Américains la coupe qu'il leur a fait perdre voilà quatre ans.

Quand on sait qu'en 1978 Dennis Conner avait écrit un livre — un classique pour les professionnels de la voile — qu'il intitula *Un perdant est sans excuses*, on imagine l'énergie qu'il met depuis trois ans à réparer sa défaite. Or l'énergie est sa qualité principale, avec la loyauté et la détermination, si l'on en croit son épouse Judy. Né dans une famille modeste, fils de pêcheur, il commença à naviguer à onze ans, mais ne fut propriétaire de son premier bateau qu'à l'âge de vingt-neuf ans.

Dennis Conner a toujours soutenu qu'il n'avait pas de dons naturels pour la voile, et que donc il avait toujours dû pallier ce handicap par un excès de travail. La capacité de ce champion de quarante-quatre ans à apprendre, à se concentrer et à enregistrer est phénoménale. On s'étonne chaque fois à Fremantle, lorsque de sa voix monocorde et puissante, il retrace dans le plus infime détail son parcours du jour et celui de son adversaire. On croit entendre parler un ordinateur à la peau cuivrée par le soleil où traînent sur les oreilles et les lèvres des restes de « zinc », une pommade contre les ultraviolets. Un ordinateur aux yeux qui tombent et aux lèvres qui remontent aux commissures.

Quand, lundi soir, un journaliste demandait à Conner comment il avait appris à dominer mieux qu'un enfant du pays les vents et les mers de Fremantle, et que celui-ci lui répondait : *« En regardant faire l'équipage du* Kookaburra », il ne plaisantait pas.

Récemment, on l'a vu se passionner pour un jeu électronique, les Envahisseurs de l'espace, dans une de ces salles qui hurlent et abondent dans toutes les villes modernes. Posté derrière un joueur exceptionnellement doué, il lui demande s'il voulait bien continuer, introduisant lui-même des pièces dans la machine et observant. Puis Conner, à son tour, se mit aux commandes. Au bout d'un mois, plus personne dans la salle de jeu ni dans son équipe ne pouvait le battre au jeu des Envahisseurs de l'espace.

Un caractère trempé

Quand les Australiens ont retrouvé leur adversaire de 1983, cette année à Fremantle, ils n'ont pas reconnu le *« grand méchant Dennis »* qui, à Newport, leur lançait des insultes par-dessus bord. La défaite semblait avoir arrondi les angles de ce caractère impitoyable. Ou est-ce l'œuvre d'une habile campagne de relations publiques dirigée par une Australienne qui, en 1983, veillait sur l'équipe d'Alan Bond ? En tout cas, les Australiens ont fondu quand le *« bad guy »* d'hier, surnommé plus volontiers aujourd'hui *« le grand vaillant Dennis »*, a pris sous son aile et fait monter à son bord un petit vendeur de journaux de douze ans, et lorsqu'il a payé des leçons de voile à trente jeunes garçons glanés dans les yacht-clubs des environs.

C'est ce caractère trempé, cette rage de vaincre et une expérience inégalée dans le sport du 12 mètres qui font triompher Conner en février 1987. Cela plus que tout autre facteur, plus qu'un bateau révolutionnaire, plus que des accessoires techniques. Même si le bateau du champion, *Stars-and-Stripes*, est devenu progressivement le bateau le plus rapide de la Coupe.

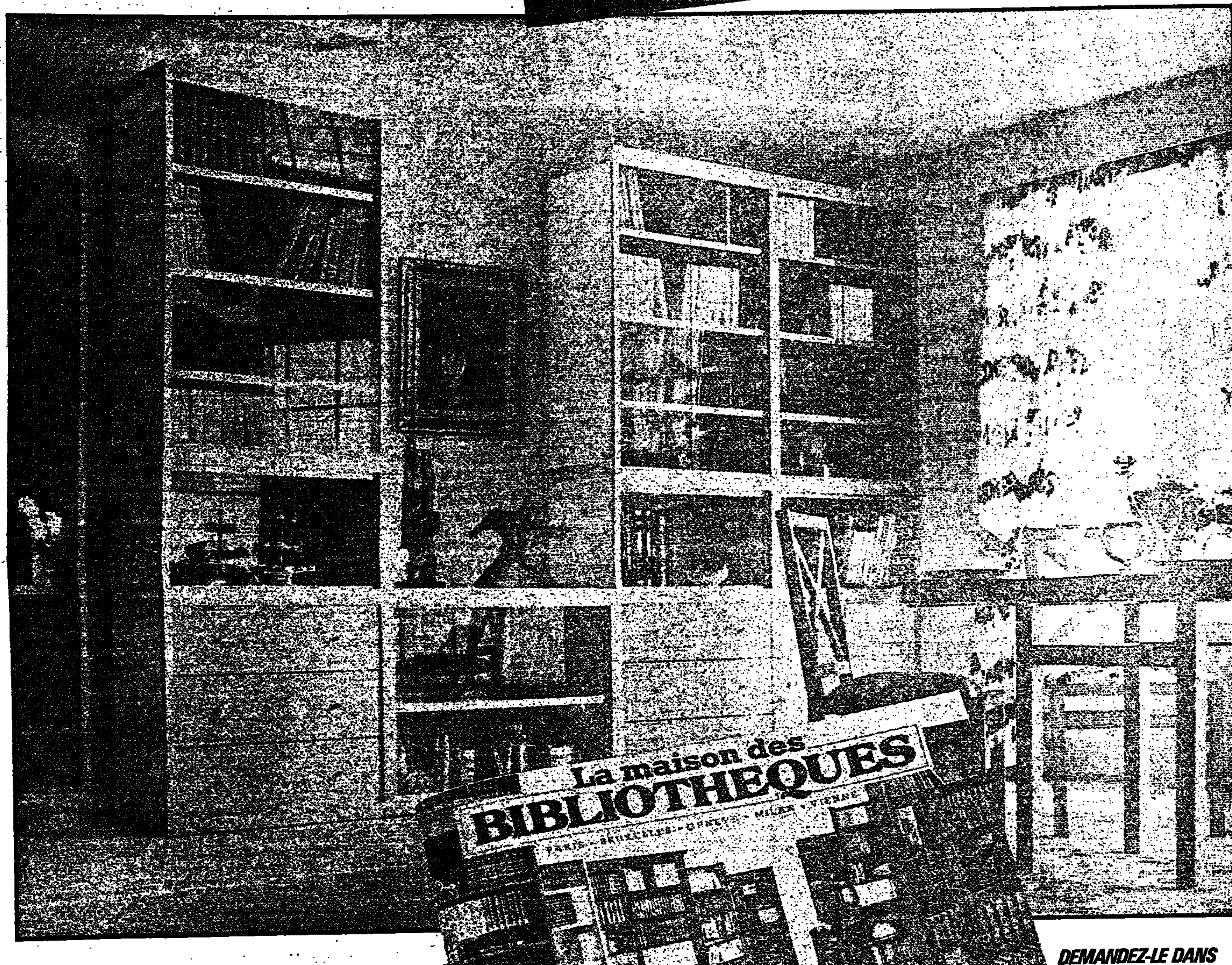
Selon Maline Burnam, président du syndicat de Conner Sail America, la qualité aujourd'hui du 12 mètres américain ne tient pas à quelques attributs exotiques, à une quille unique, ni à une voilure exceptionnelle en soi. La performance formidable du bateau dans ses régates finales — qui surprend l'équipe même du défi américain — est le fruit d'une série d'ajustements pratiqués au fil des leçons enseignées par les innombrables régates de cette coupe ; le fruit d'une *« évolution constante »* du bateau : des ailettes ajoutées à la quille, un gouvernail dont les techniciens de *Stars-and-Stripes* ont changé la forme, un nouveau film plastique pourvu de toutes petites rayures susceptibles de limiter les effets de tourbillons sur la coque lisse, un spinnaker dit « Dolly », en hommage à la plantureuse vedette américaine.

Ce spinnaker qui est encore à un stade très expérimental n'a été déployé jusqu'ici que lors des essais qui ont précédé la finale. Il a seulement servi d'instrument psychologique contre l'adversaire.

« Si Stars-and-Stripes *aujourd'hui était le bateau dont nous disposions en novembre, nous n'en serions pas arrivés là »,* nous déclarait Maline Burnam. Succinctement toutefois, les techniciens expliquent ainsi la supériorité de *Stars-and-Stripes* : le bateau a été modifié de manière à atteindre sa performance maximale avec des vents de 8 à 9 nœuds, les conditions atmosphériques les plus fréquentes au large de Fremantle. Par ailleurs, usant des ordinateurs, ses techniciens ont cherché à réduire l'effet freinant des vagues, à faire que le bateau se comporte avec des vents forts comme un bateau puissant, tout en ayant la légèreté et la surface en voiles d'un bateau plus petit.

SYLVIE CROSSMAN.







هكذا من الأصل

ENQUÊTE

Les pays occidentaux

EN mal de prisons, les pays occidentaux sont malades aussi de leurs prisons. L'augmentation de la délinquance a provoqué une surpopulation inquiétante des établissements pénitentiaires. Conséquence : aucun pays ou presque n'a été épargné ces dernières années par des mouvements de révolte dus à des conditions d'incarcération souvent intolérables.

A situation explosive, solutions souvent insuffisantes. On construit certes un peu partout de nouvelles prisons ; trop peu cependant pour rattraper un retard aggravé par les réticences des contribuables à remédier à cette situation.

Le débat sur les prisons privées lancé en France par M. Albin Chalandon se nourrit d'interrogations perceptibles aussi à l'étranger. Afin de justifier son plan, le garde des sceaux fait état, pour la France, d'un taux d'incarcération jugé par lui particulièrement bas. Au mois de février 1986, ce taux était de 80,7 pour cent mille habitants, contre 215 aux Etats-Unis, 109 en Autriche, 96 au Portugal, 94,2 au Royaume-Uni et 92,2 en Allemagne fédérale.

Pour M. Chalandon, ces chiffres justifient pleinement son projet. Ils prouvent que le nombre de détenus va inéluctablement augmenter pour atteindre le niveau observé ailleurs. Jusqu'ici, argumente-t-il, les tribunaux ajustaient les condamnations prononcées sur les places disponibles. C'était évidemment inacceptable. Grâce au plan Chalandon, la justice aura de nouveau les mains libres... C'est en tout cas l'ambition du garde des sceaux, qui prévoit 65 000 détenus en 1990 contre 51 000 aujourd'hui.

L'augmentation de la délinquance est-elle inéluctable comme celle des détenus ? L'exemple des Etats-Unis le laisserait penser. Dans ce pays, la population pénale croît de manière vertigineuse. C'est l'inverse en Allemagne fédérale, où elle diminue, et aussi au Japon, qui comptait 60 000 détenus en 1965 contre 50 000 aujourd'hui pour une population deux fois supérieure à celle de la France.

Dans les pays où le tissu social est moins solide, le nombre de détenus a augmenté, parfois, dans de telles proportions qu'il a fallu trouver des soupapes. C'est le cas en Italie, où les amnisties succèdent aux amnisties. C'est le cas aussi en Grande-Bretagne, où Mme Thatcher a fait libérer, en 1984, 2 000 détenus. Aux Etats-Unis, où la tendance n'est pas au laxisme, certains Etats se sont malgré tout résolus à réduire la durée des peines, afin de désencombrer les prisons.

Parallèlement, certains pays font appel au privé ou envisagent de le faire. S'il n'est pas question de s'engager dans cette voie en Italie, le gouvernement britannique étudie, prudemment, cette solution. Circonspects, eux aussi, les Etats-Unis ont recours au privé, mais de manière marginale. Selon des parlementaires français qui en reviennent, les prisons privées n'accueillent là-bas que 2 500 détenus sur 750 000 au total.

A regarder ce qui se passe ailleurs, la France apparaît ainsi comme une exception. C'est le seul pays où, à la fois, l'augmentation du nombre de détenus est encouragée par des consignes de fermeté ; où il n'est pas question d'amnistie et où les prisons privées font figure de panacée.

BERTRAND LE GENDRE.

ÉTATS-UNIS

Les contribuables renâclent

WASHINGTON
correspondance

DEPUIS 1970, la population carcérale américaine a plus que doublé. Délinquants et criminels détenus dans les prisons fédérales ou des Etats atteignent aujourd'hui environ le nombre de sept cent cinquante mille. La Californie devance les autres Etats, et, au plan national, les Etats-Unis arrivent tout juste après l'Union soviétique et l'Afrique du Sud pour le nombre de ses prisonniers. Au rythme actuel de son accroissement, la population carcérale pourrait de nouveau doubler d'ici quelques années.



VISION PRESSE IMAGES

Prison de Walla-Walla (Etat de Washington). Plus de 1 000 détenus y vivent dans un climat de violence, surveillés par 40 gardiens.

Cet accroissement a diverses causes, dont essentiellement la pression d'une opinion publique alarmée par l'augmentation de la criminalité. Jusqu'à ces dernières années, compte tenu des exigences du public, les tribunaux ont imposé des peines d'emprisonnement plus longues. Par exemple, dans le New-Jersey, la durée moyenne des condamnations prononcées en 1982 était de 40 % supérieure à celle des années précédentes.

D'autre part, depuis 1977, trente-sept Etats ont adopté une législation interdisant des remises de peine pour certains crimes. Quelques Etats ont même abandonné le système de la liberté surveillée, qui, aux Etats-Unis, prend deux formes : la « probation » qui se substitue à l'emprisonnement, et la « parole », qui réduit les peines ayant déjà été partiellement purgées. D'autre part, le nombre des petits délinquants (escroqueries, vols, possession de drogue, etc.) a augmenté, surtout chez les femmes. De 1978 à 1983, selon le ministère de la justice, la population carcérale féminine a augmenté de 65 %.

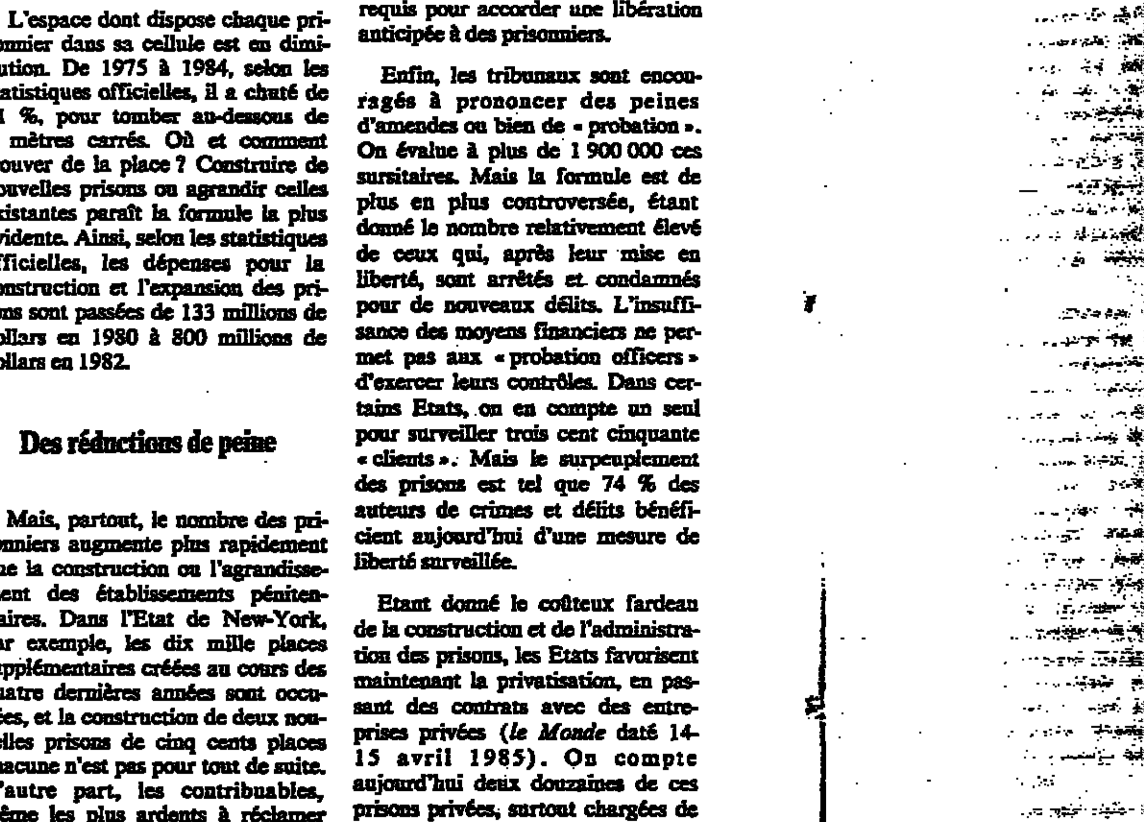
Ainsi, les prisons américaines sont surpeuplées. Dans les prisons fédérales, ce surpeuplement est évalué aux deux tiers de la capacité, et à 9 % dans les prisons des Etats. Dans dix-huit Etats, les petits délinquants doivent être maintenus internés dans les prisons des comtés...

L'espace dont dispose chaque prisonnier dans sa cellule est en diminution. De 1975 à 1984, selon les statistiques officielles, il a chuté de 11 %, pour tomber au-dessous de 2 mètres carrés. Où et comment trouver de la place ? Construire de nouvelles prisons ou agrandir celles existantes paraît la formule la plus évidente. Ainsi, selon les statistiques officielles, les dépenses pour la construction et l'expansion des prisons sont passées de 133 millions de dollars en 1980 à 800 millions de dollars en 1982.

Des réductions de peine

Mais, partout, le nombre des prisonniers augmente plus rapidement que la construction ou l'agrandissement des établissements pénitentiaires. Dans l'Etat de New-York, par exemple, les dix mille places supplémentaires créées au cours des quatre dernières années sont occupées, et la construction de deux nouvelles prisons de cinq cents places chacune n'est pas pour tout de suite. D'autre part, les contribuables, même les plus ardents à réclamer des châtiments exemplaires, renâclent devant l'effort financier nécessaire à la création de prisons.

Faute de pouvoir augmenter les capacités d'accueil, les officiels font porter leurs efforts sur la réduction du nombre des détenus. D'abord en établissant une distinction entre les auteurs de crimes violents, clientèle des prisons fédérales et des Etats, et les petits délinquants. Ces derniers sont souvent condamnés à des travaux d'intérêt général. Ensuite, en réduisant la durée des peines. Dans le Michigan, une loi permet d'abréger de quatre-vingt-dix jours une condamnation. Dans l'Illinois, les autorités ont assoupli les critères requis pour accorder une libération anticipée à des prisonniers.



Enfin, les tribunaux sont encouragés à prononcer des peines d'amendes ou bien de « probation ». On évalue à plus de 1 900 000 ces sursitaires. Mais la formule est de plus en plus controversée, étant donné le nombre relativement élevé de ceux qui, après leur mise en liberté, sont arrêtés et condamnés pour de nouveaux délits. L'insuffisance des moyens financiers ne permet pas aux « probation officers » d'exercer leurs contrôles. Dans certains Etats, on en compte un seul pour surveiller trois cent cinquante « clients ». Mais le surpeuplement des prisons est tel que 74 % des auteurs de crimes et délits bénéficient aujourd'hui d'une mesure de liberté surveillée.

Etant donné le coûteux fardeau de la construction et de l'administration des prisons, les Etats favorisent maintenant la privatisation, en passant des contrats avec des entreprises privées (*le Monde* daté 14-15 avril 1985). On compte aujourd'hui deux douzaines de ces prisons privées, surtout chargées de garder les immigrants illégaux ou de jeunes délinquants. Les entreprises privées réduisent sensiblement les frais d'entretien et d'administration et offrent parfois des formules plus modernes de réhabilitation. Mais leur création soulève de vives critiques, non seulement d'ordre politique et moral, mais d'un simple point de vue économique : une fois dans la place, qui empêchera ces entreprises privées d'augmenter leurs prix ?

HENRI PIERRE.

GRANDE-BRETAGNE

Bientôt l'appel au privé ?

LONDRES
de notre correspondant

LA population carcérale britannique est l'une des plus nombreuses d'Europe occidentale : 47 800 détenus, selon les dernières données fournies fin novembre 1986 par le Home Office (ministère de l'intérieur). Un record en chiffres tant absolus que relatifs. Le phénomène est d'autant plus notable que, au début du siècle, la Grande-Bretagne se trouvait au dernier rang des pays européens; ses prisons étaient les moins peuplées et les plus modernes... Elles sont aujourd'hui parmi les plus vétustes : la plupart sont centenaires ou presque.

Entre 1918 et 1958, aucun établissement pénitentiaire n'a été construit, de sorte que la surpopulation atteint un niveau critique. Souvent, les prisonniers doivent s'entasser à trois ou quatre dans des cellules autrefois considérées comme « individuelles ». Malgré des normes sans cesse révisées, le Home Office admet qu'il ne dispose que de 41 000 places. Près de 6 000 détenus sont donc officiellement en surnombre. La moitié des pensionnaires de la prison de Leeds sont dans cette situation.

Grèves des gardiens et mutineries

Depuis les dernières élections, en 1983, le gouvernement de Mme Thatcher a lancé un vaste programme d'équipement qui prévoit la création d'une vingtaine de nouvelles prisons et qui devrait être achevé au début de la prochaine décennie. Mais cela n'apportera que 8 000 places supplémentaires. Or, entre-temps, la population carcérale pourrait augmenter d'environ 10 000 détenus, selon diverses estimations. En 1986, le Home Office a dû avoir recours à des palliatifs tels que la réquisition d'anciens camps de l'armée pour y installer des centres de détention « temporaire »

Bien que le gouvernement Thatcher soit le champion des privatisations dans bien d'autres domaines, il s'est montré jusqu'à présent très hésitant à propos des prisons. Toutefois, une commission parlementaire vient d'être chargée d'examiner l' « éventualité » d'un appel au secteur privé. Une première étude devrait être rendue publique en mars 1987. Si la solution devait être retenue, l'expérience sera vraisemblablement limitée à la détention des personnes en attente de jugement, qui représentent un peu plus d'un cinquième du total de la population carcérale.

L'accroissement rapide des effectifs de détenus au cours des dix dernières années va de pair avec celui de la criminalité. De 1979 à 1985, le nombre des vols qualifiés a augmenté de 100 % et de 81 % pour les cambriolages. D'autre part, les juges ont actuellement tendance à se montrer plus sévères, conformément au vœu manifeste d'une grande partie de l'opinion publique et à la politique de Mme Thatcher, qui fait du maintien de l'ordre et de la sécurité l'une de ses priorités. L'administration pénitentiaire reconnaît éprouver des difficultés à faire appliquer des consignes récentes visant à favoriser les libérations anticipées ou à réduire les incarcérations avant jugement.

La surpopulation, l'excessive promiscuité et la détérioration de l'ensemble des conditions de détention ont eu, en outre, pour conséquence de provoquer en 1986 un profond malaise chez les gardiens (qui ont déclenché un mouvement de grève perlée) et une vague de violence de la part des détenus. De graves mutineries ont éclaté en mai dans une quinzaine de prisons, y causant d'importants dégâts, puis, en novembre, dans deux établissements écossais. Dans l'un d'eux, un gardien a été retenu en otage pendant plusieurs jours par les prisonniers.

Trois autres gardiens ont connu le même sort le 6 janvier dans la prison de Glasgow. Ils devaient être progressivement libérés, le dernier cinq jours plus tard. Comme dans les deux précédents cas en Ecosse, les mutins, pour la plupart condamnés à de longues peines, se plaignaient non seulement des conditions d'incarcération, mais encore de brutalités de la part des gardiens.

FRANCIS CORNU.

ALLEMAGNE FÉDÉRALE

Le nombre des détenus diminue

BONN
de notre correspondant

LA situation dans les établissements pénitentiaires en Allemagne fédérale s'est améliorée ces derniers temps, en grande partie en raison d'une diminution notable du nombre des détenus. Pour 63 170 places, le nombre de détenus étaient de 54 082 à la fin septembre 1986. Par comparaison, il y avait 61 179 détenus pour 62 779 places en février 1985.

Le nombre de détenus excédait légèrement, début 1985, dans de nombreux Laender, le nombre de places disponibles, ce qui n'est plus le cas actuellement qu'en Sarre (893 détenus pour 778 places), où l'on hésite à construire un nouvel établissement moderne.

Le diminution du nombre des détenus, qui s'explique en grande partie par la stabilité de la délinquance, ne doit pas faire oublier qu'un effort suivi a été réalisé depuis une dizaine d'années par les Laender pour moderniser et accroître leur parc d'établissement pénitentiaire, notamment en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, où il est allé de pair avec une large réforme du régime pénitentiaire.

H. de B.

ENQUÊTE

malades de leurs prisons

ESPAGNE

Isoler les grands criminels

MADRID
de notre correspondant

ADAPTER le vétuste univers carcéral, hérité du franquisme, aux exigences du nouveau système démocratique : tel est aujourd'hui le difficile (et coûteux !) objectif des autorités pénitentiaires espagnoles. Un objectif qui implique non seulement de réduire l'entassement des prisonniers dans les zones urbaines, mais aussi de séparer davantage les détenus en fonction de leurs antécédents, pour éviter que les établissements pénitentiaires ne constituent de *véritables « écoles du délit »*.

L'Espagne compte actuellement quelque vingt-six mille détenus, soit soixante-huit pour cent mille habitants, un pourcentage proche de la moyenne européenne. Si le réseau carcéral semble répondre globalement aux besoins en milieu rural, il n'en va pas de même dans les grandes villes, où l'augmentation de la « petite délinquance », liée en grande partie à la consommation de drogue, a été particulièrement spectaculaire durant ces dernières années.

La surpopulation est notamment préoccupante dans les établissements qui accueillent les personnes en détention provisoire à Madrid (Carabanchel), Barcelone et Valence. Chacun de ces établissements compte aujourd'hui un nombre de détenus deux fois supérieur à celui pour lequel il avait été conçu. Et l'entassement ne fait que favoriser les vices traditionnels du système carcéral ; règlements de comptes violents entre détenus (plus d'une centaine assassinés en trois ans !), consommation généralisée de drogue, réseaux de prostitution masculine, enlèvements de gardiens.

Par ailleurs, 46 % des prisonniers ne sont pas encore jugés. Ce pourcentage élevé est dû à la proverbiale lenteur de la justice espagnole. En 1983, le gouvernement socialiste avait réformé la législation afin de réduire le temps maximum de détention provisoire. Il avait dû faire marche arrière peu après : la machine judiciaire ne fonctionnant pas plus vite pour autant, la réforme avait conduit à remettre en liberté nombre de « préventifs » avant qu'ils ne puissent être jugés, ce qui avait relancé d'autant la délinquance !

Horizon 1994

Comment éviter qu'une personne en détention provisoire ou condamnée pour un petit délit ne soit victime de la « contagion » de délinquants considérés plus dangereux ? Telle est aujourd'hui la principale préoccupation des autorités pénitentiaires espagnoles, qui ont lancé un ambitieux programme d'investissements destiné à permettre, d'ici à 1994, une refonte globale du système.

La réforme est fondée, suivant l'expression de ses promoteurs, sur une « conception modulaire » du système carcéral : la priorité consiste à « compartimenter » au maximum les détenus en fonction de leur caractère plus ou moins dangereux. Les « préventifs » (et surtout les jeunes) devraient dorénavant bénéficier dans chaque établissement d'un « module » séparé (un au moins dans chaque capitale de province suivant le plan). Quant aux *prisonniers déjà condamnés, ils sont* désormais divisés en trois catégories. La troisième est celle du « régime ouvert », qui permet au détenu de travailler chaque jour à l'extérieur et de passer les fins de semaine en famille.

Selon les responsables de la réforme, il s'agit de garantir l'étanchéité entre les différents « modules », mais de permettre en même temps qu'un maximum de prisonniers puissent progressivement accéder au « module ouvert ». Autant d'objectifs ambitieux si l'on songe que près de la moitié des quatre-vingt-huit prisons espagnoles ont plus d'un quart de siècle, et qu'en cette période de crise les crédits alloués au ministère de la justice sont maigres.

THIERRY MALINIAK.

ITALIE

Des amnisties à répétition

ROME
de notre correspondant

LA situation dans les prisons italiennes est des plus mauvaises, comme l'avait rappelé une fois encore, l'été dernier, un mouvement de grève de la faim qui avait touché des milliers de détenus de plusieurs dizaines d'établissements, protestant contre les conditions de leur incarcération. L'étonnant, d'ailleurs, serait plutôt qu'il en fût autrement, vu l'état lamentable, dans la péninsule, de nombre d'hôpitaux ou lycées – alors même que la santé et l'éducation sont des secteurs *évidemment plus importants aux* yeux du grand public que la justice.

Il y a aujourd'hui en Italie un peu plus de 40 000 détenus pour une capacité carcérale de 30 000 places dans les 220 prisons nationales. C'est dire que la surpopulation est en maints endroits cruciale. On songe aussitôt, cela dit, à la tristement célèbre prison de Poggio-Reale, à Naples, où l'entassement est la règle. Mais la florissante Lombardie n'est pas nécessairement mieux lotie, comme le prouve l'exemple du pénitencier San-Vittore de Milan.

L'administration a bien mis en service, ces dernières années, des établissements nouveaux conçus selon les normes les plus contemporaines de sécurité et d'humanité. Mais le besoin d'espace carcéral galope depuis des décennies loin devant l'offre. A cela, deux raisons : la première est que la population pénitentiaire a eu tendance, ces derniers lustres, à se diversifier de plusieurs façons. Les fameuses « années de plomb », tout d'abord, ont conduit derrière les barreaux des centaines de terroristes.

La Mafia sous toutes ses formes est également un phénomène qui remplit les prisons, notamment depuis que l'Etat s'y est résolument attaqué. Des « maxiprocès » contre des membres présumés des « honorables sociétés » ont actuellement lieu à Palerme, Naples, Messine, Reggio-de-Calabre.

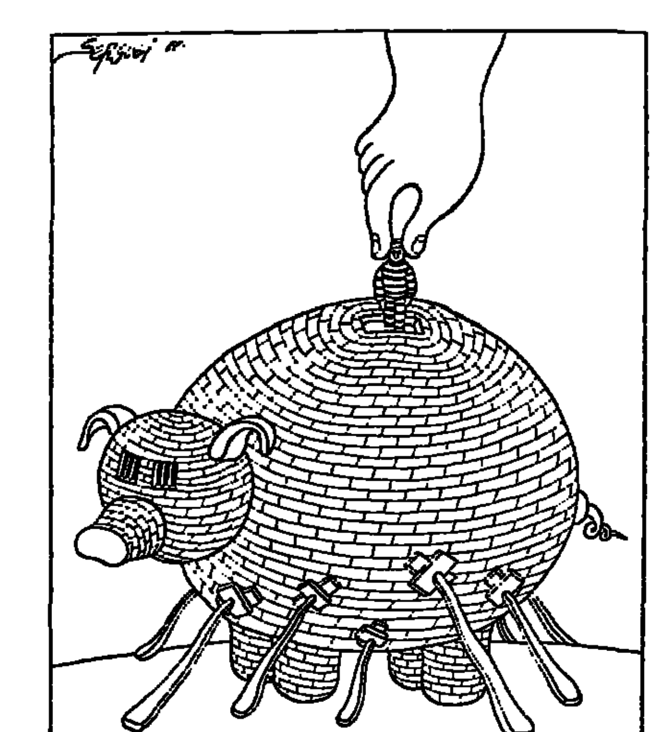
Enfin, l'explosion du trafic de la drogue naturellement liée à la criminalité organisée est également un facteur de surpopulation carcérale.

Deuxième explication « structurelle », beaucoup plus importante que la précédente : la lenteur de la justice, traduction dans ce secteur particulier de la tristement célèbre faiblesse de l'administration italienne. L'instruction de tous les procès traîne, les dossiers en attente s'accumulent (50 000 devant la Cour de cassation)... Et les personnes détenues à titre préventif attendent : 23 000, soit plus de la moitié des prisonniers.

Une affaire pénale met en moyenne trois années pour être jugée, même si une loi de 1985 a réduit, en principe, à une année la durée maximale de la détention avant procès. La libération conditionnelle sous caution, qui fait partie du droit positif italien, pourrait-elle aussi contribuer à soulager la situation des établissements pénitentiaires : mais la formule n'est pas encore véritablement entrée dans les mœurs.

Le remède ? Imaginer le recours à un système de prisons privées apparaîtrait ici à l'opinion tout bonnement un retour à la barbarie ! Alors, on utilise la méthode éprouvée de l'amnistie et de la remise de peine. Elle a déjà servi vingt-cinq fois depuis la fin de la guerre. La plus récente mesure de ce type a été approuvée par le Parlement le 12 décembre. Elle devrait conduire à l'élargissement progressif de 7 000 personnes environ condamnées pour des délits mineurs leur ayant valu moins de trois ans de prison. Un million de « petits » procès pénaux ont par le même texte été annulés, ce qui contribuera, en quelque sorte et par anticipation, à soulager également l'institution carcérale italienne.

JEAN-PIERRE CLERC.


SERGUEL

BELGIQUE

Pas de surpopulation malgré quelques points noirs

BRUXELLES
de notre correspondant

DANS les trente-deux prisons du royaume (1) – capacité d'accueil : sept mille personnes au total – sont actuellement détenus environ six mille cinq cents prisonniers. L'infrastructure belge est donc *a priori* satisfaisante. Pourtant les plus grandes prisons sont surencombrées, du fait notamment du nombre important de détenus provisoires.

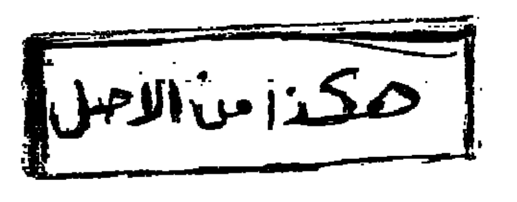
Le total des personnes incarcérées chaque année est cependant en diminution : vingt-trois mille en 1984, vingt mille en 1985. Le budget annuel – tout compris – est voisin de 4 milliards de francs belges (environ 600 millions de francs français) et quatre mille cent personnes sont employées par l'administration pénitentiaire (trois mille trois cents surveillants, qui sont formés sur le tas et qui ne reçoivent aucun enseignement spécialisé).

Un mouvement de révolte, parti de la centrale de Louvain en 1976 et qui aboutit, trois ans plus tard, au saccage d'une prison de Liège, avait débouché sur la mise en œuvre d'expériences permettant une certaine humanisation de la vie carcérale. Les partisans de la sévérité ont cependant repris les choses en main. Un exemple : les portes des cellules sont maintenues systématiquement fermées, alors qu'on avait tendance à en laisser ouvertes de nombreuses.

Enfin, un projet de nouveau code pénal vise à réduire le nombre des condamnés à de courtes peines, en prévoyant des peines de substitutions à l'emprisonnement.

J.-A. F.

(1) Dix-huit en Flandres, douze en Wallonie et deux à Bruxelles.



Le Monde
EDUCATION

Branle-bas de combat chez les instituteurs

Les trois principaux syndicats d'instituteurs, le SNI (FEN), le SGEN-CFDT et le SNUDI-FO, ont appelé leurs adhérents à manifester en nombre, mercredi 4 février à Paris et en province, pour exiger le retrait des décrets créant la fonction de maître-directeur dans les écoles. Ces organisations, qui ont rassemblé 92 % des suffrages lors des dernières élections professionnelles, prennent rarement des initiatives communes.

Aujourd'hui, elles dénoncent ensemble la « provocation » du gouvernement que constitue selon eux la publication des textes contestés, à la veille de leur journée de manifestation. Elles envisagent *un défilé national* à Paris *pour le mercredi* 11 février et appellent à la reprise des grèves tournantes dès jeudi.

Les propos tenus, mardi 3 février, par le ministre de l'éducation nationale, répétant qu'il n'était pas question de retirer les décrets, ont contribué à faire monter la tension. *« Je n'ai jamais envisagé et je n'envisagerai pas pour ma propre action la pause »*, a déclaré M. Monory sur Antenne 2. *« Je n'ai pas comme conception de mon travail de ministre de m'arrêter (...). Si j'étais entré en période de pause, je serais rentré chez moi. Si je suis là, c'est pour essayer de faire bouger les choses avec l'accord du plus grand nombre »*, a ajouté le ministre, se référant à un sondage effectué par le ministère et non publié, selon lequel plus de 70 % des parents approuveraient sa réforme sur les *maîtres-directeurs*.

Un vrai directeur sans casquette

« *ALORS, vous n'étiez pas un vrai directeur ?* » La question fuse chaque matin de la bouche des parents d'élèves, désorientés depuis que le débat sur les maîtres-directeurs de M. Monory occupe la place publique. Elle agace M. D., le « vrai » directeur de cette école tranquille du quartier de Plaisance à Paris. Directeur il est depuis treize ans, directeur il restera, décret ou pas. *« Je n'ai pas besoin d'une casquette pour ça »*, rétorque ce militant du SNI à ceux qui en douteraient encore.

Fils d'ouvrier, il s'est trouvé propulsé, en 1955, à dix-huit ans, à la tête d'une classe de quarante-huit élèves du onzième arrondissement avec pour tout bagage son baccalauréat tout frais et ses souvenirs d'écolier. Une vocation découverte sur le tas et un dynamisme débordant ont fait le reste. Aujourd'hui, avec son bureau moquetté, équipé d'un micro-ordinateur (qu'il a lui-même financé), la trentaine de personnes qui travaillent dans « son » école, et, comme tous les directeurs parisiens sa décharge complète de classe, il pourrait se sentir dans la peau d'un patron de PME. Mais ses origines modestes et sa sensibilité en ont décidé autrement. S'il se déclare volontiers *« du côté des instituteurs »*, ce n'est pas seulement par calcul diplomatique.

Pourtant, reconnaît M. D., l'animation de l'équipe enseignante est la plus difficile des missions du directeur d'école. Après leurs six heures de classe, les maîtres n'ont pas l'esprit frais pour participer à des réunions pédagogiques. Ils s'engouffrent dans le métro ou filent pour éviter les embouteillages. Avec seulement trois réunions du conseil des maîtres par an, l'animation pédagogique est une sorte de mythe encore inaccessible.

Le complément d'objet direct

Mais le directeur n'abdique pas : grâce à l'informatique, qu'il a introduite dans son école avec les parents d'élèves avant même la grande vague d'équipement, il a repris du service devant les élèves. En cas de gros pépin, il remplace aussi un collègue pendant quelques heures, et il lui est arrivé de demander aux instituteurs de se mettre d'accord sur le choix des manuels scolaires afin que la définition du sujet et du complément d'objet direct enseigné aux élèves ne varie pas d'une année sur l'autre.

Et puis, avec les absences à relever, les formulaires de médecine scolaire à distribuer, il a mille occasions de prendre la température des classes et de s'entretenir avec les maîtres.

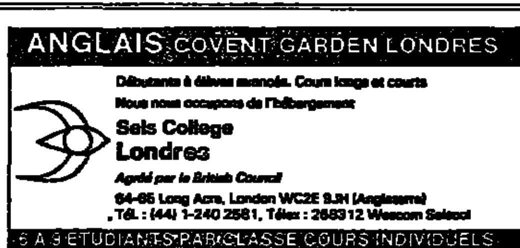
Mais d'autres tâches attendent notre directeur à tout faire du quartier de Plaisance : responsable administratif, il discute avec les instituteurs de l'utilisation du budget des fournitures – 159 francs par élève cette année – rappelle inlassablement au candidat boursier qu'il a toujours oublié de joindre les deux enveloppes timbrées indispensables à son dossier, téléphone à l'inspectrice pour obtenir le remplacement d'une maîtresse grippée, négocie avec la mairie les travaux de modernisation déjà très avancés.

« Si je voulais, je pourrais passer tout mon temps en tâches administratives », note M. D. Si certains directeurs, lassés de l'enseignement et des contacts avec les parents, se retirent derrière leurs livres de comptes, ce n'est pas son cas. M. D. se fait un devoir d'être présent à chaque entrée et sortie de classe pour dialoguer avec les parents. Par téléphone, ces derniers lui annoncent la rougeole de leur fils ; dans son bureau, ils se plaignent des coups de poings reçus dans la cour ou lui annoncent qu'ils sont en instance de divorce.

Mais en cas de conflit à propos du travail d'un maître, l'ambiguïté règne : certains parents pensent à tort que le directeur a un pouvoir hiérarchique et il ne les détrompe pas. Devant eux, il se place toujours du côté de l'enseignant, ce qui ne l'empêche pas de faire passer le message en douceur. Après trente-deux ans de carrière, M. D. gagne 9 654 francs par mois, sans compter, il est vrai, ses primes de cantine et, suprême privilège, un appartement de fonction de 120 mètres carrés, situé dans l'école. Mais il paraît insensible aux 300 francs supplémentaires proposés par M. Monory avec ses maîtres-directeurs. *« Si je n'étais pas dans le même camp que les instituteurs, je ne pourrais pas fonctionner avec eux »*, explique-t-il.

A cinq ans de la retraite, M. le directeur garde au moins deux angoisses : qu'un gamin s'ouvre le crâne sur le bitume de la cour de récréation et que ses collègues ne cessent, soudain, leur conversation lorsqu'il pénètre dans la salle des maîtres.

PHILIPPE BERNARD.



Ecoliers du troisième âge

Les retraités sont de plus en plus nombreux à prendre le chemin des universités. Et pas seulement pour passer le temps.

AUX employés qui partaient à la retraite, on offrait jadis un fauteuil. N'était-ce pas l'heure du « repos bien mérité » ? Un tel cadeau passerait aujourd'hui pour une plaisanterie ou une insulte... *« Moi, j'ai reçu un vélo de course »*, précise, avec un clin d'œil, Robert Baguet, président de l'Institut national pour la retraite active (INRAC), l'un des premiers en France à avoir accolé ces deux termes apparemment antinomiques.

Les « retraités actifs » ne se contentent pas de voyager, de bricoler ou de militer dans des associations : ils sont de plus en plus nombreux à reprendre le chemin de l'école. Un... mouvement étudiant sans bruit, sans vagues. Les universités du troisième âge, qui fleurissent un peu partout en France deviennent un véritable fait de société.

Il y a toujours eu des étudiants aux cheveux gris. Et même très blancs ! Un Parisien de quatre-vingt-cinq ans, Elie Clément, s'est mis *« en formation continue »* depuis sa retraite, en 1970, avec un enthousiasme extraordinaire. Cet ancien cadre commercial, qui anime plusieurs associations, fait du théâtre, participe chaque lundi à un cours de peinture, vient de suivre une session de l'INRAC sur la pratique de la vie communale et se rend deux fois par an à l'université des sciences sociales de Grenoble pour étudier la gérontologie et la gériatrie... *« Il faut s'adapter en permanence à l'environnement,* souligne ce champion de la retraite active. *Sinon, on prend du retard, on est complètement déphasé et on risque de devenir inutile. »*

Apprivoiser l'ordinateur

Les étudiants retraités ont toujours existé, mais ce qui est nouveau, c'est le caractère massif du phénomène. Depuis la création de la première université du troisième âge à Toulouse en 1973, ces structures n'ont cessé de se multiplier. On en compte désormais une quarantaine, regroupées en association nationale, avec des annexes dans de nombreuses petites villes.

Et, déjà, l'appellation évolue. Ne voulant pas refaire le ghetto des clubs du troisième âge, ces organismes accueillent des représentant de toutes les générations (à commencer par les mères au foyer) et ont été rebaptisées universités inter-âges, universités ouvertes, universités pour tous, universités du temps libre ou de la culture permanente... Mais ce ne sont dans certains cas que des prolongements d'associations, n'ayant d'université que le nom.

Subventionnée par la municipalité, l'université inter-âges de Créteil est très bien intégrée à Paris-XII. Des enseignants lui sont délégués, des salles allouées ; ses adhérents peuvent assister aux mêmes cours que les autres étudiants, et même participer aux travaux pratiques. Ils sont quatre cents (un quart de plus qu'en 1986). C'est un public qui rajeunit et se masculinise d'année en année, avec un fort bataillon d'enseignants à la retraite, mais aussi d'anciens cadres, des employés et des ouvriers. Les matières étudiées vont de l'informatique à l'art médiéval, en passant par la médecine, l'égyptologie, les langues et la mécanique auto. *« Nous cherchons à attirer des gens à qui le terme d'université fait peur »*, explique le secrétaire de l'association, René Duflot, ancien ingénieur autodidacte.

Les universités du troisième âge se donnent volontiers pour slogan un proverbe japonais : *« On commence à vieillir quand on a fini d'apprendre. »* Leur succès dément définitivement le vieux schéma selon lequel les jeunes étudient, les adultes travaillent et les vieux se reposent. Il n'y a plus trois étapes dans l'existence, mais trois dimensions – formation, activité, loisirs – à répartir le mieux possible tout au long de la vie.

Cette nouvelle conception est due évidemment à l'émergence d'une nouvelle classe d'âge. Ou, plutôt, de plusieurs classes, car le public des retraités s'est agrandi par les deux bouts : si les Français vivent de plus en plus vieux, ils ont tendance à cesser le travail de plus en plus tôt. On se trouve donc devant trois publics différents, presque trois générations : les grands vieillards ; les soixante-cinq-soixante-quinze ans ; et les jeunes retraités, en pleine force de... l'âge.

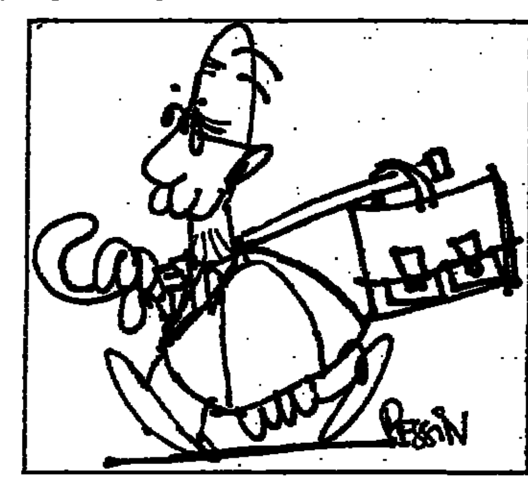
Les retraités des années 80 sont en bien meilleure santé que les « vieux » de jadis. Ils ont souvent des revenus convenables et une certaine ouverture au monde, grâce aux voyages et à la télévision. Suivre des cours ou des conférences est d'abord, pour eux, un moyen de « rester dans le coup ».

Une communauté éducative

On le voit bien avec l'informatique, qui suscite un engouement inattendu. *« Certains de nos « élèves » font un troisième degré d'informatique,* dit Robert Baguet, président de l'INRAC. *Nous refusons des candidats »* (1). Apprivoiser l'ordinateur est à la fois un défi, un moyen d'exorciser la peur du monde moderne et de nouer un dialogue avec ses petits-enfants.

Les « universités ouvertes » portent bien leur nom : pour y entrer, aucun diplôme, aucune condition d'âge n'est exigée. Et l'enseignement n'y est pas limité dans le temps.

Généralement, les enseignants apprécient beaucoup les auditoires de retraités. Quelle joie de pouvoir s'adresser à des élèves attentifs, ayant choisi les études comme un loisir et nullement obsédés par les examens ! *« Les retraités disposent de beaucoup de temps pour lire et approfondir les cours,* dit Marie-Françoise Pave-Bonnet, qui a été pendant trois ans la coordinatrice de l'université de la culture permanente de Nanterre. *Ils ne se contentent pas de poser énormément de questions : ils apportent leur propre expérience de la vie. C'est une sorte de communauté éducative qui finit par se former. Et les autres étudiants profitent de cet apport quand des auditeurs du troisième âge participent à leurs groupes de travail. »*



Pour une partie de ces étudiants, les conférences, les cours ou les ateliers sont surtout un moyen de sortir de leur isolement. Quitte à y découvrir d'autres avantages. Car les universités du troisième âge ne sont pas seulement le moyen de lutter contre le vieillissement grâce à des exercices intellectuels : elles permettent aussi à leurs adhérents de trouver une certaine identité, une image d'eux-mêmes plus valorisante.

La compétence des bénévoles

Un stade supplémentaire est franchi lorsque les étudiants retraités utilisent les connaissances acquises soit dans une association, soit pour devenir formateurs à leur tour. A Grenoble, les membres d'un stage informatique ont été chargés de copier et de contrôler des programmes scolaires : seuls des bénévoles pouvaient faire un travail aussi long. Au Havre, un groupe de retraités formés à la vidéo ont pris en charge l'animation audiovisuelle des logements-foyers municipaux. Et, à l'université inter-âges de Créteil, le groupe d'informatique va lancer une vaste enquête sur les cinquante-cinq - soixante-cinq ans du Val-de-Marne qui permettra au conseil général de définir la politique future du logement dans le département...

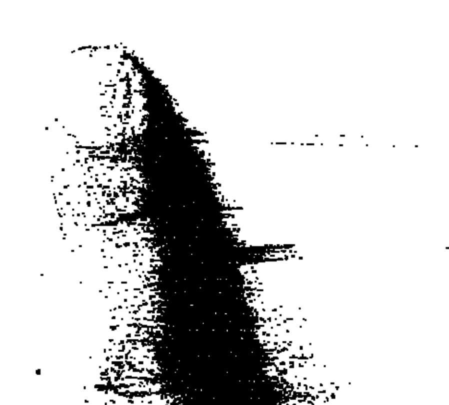
Les retraités ne réussissent vraiment une formation que lorsqu'ils ont un objectif. *« Notre premier rôle est de susciter des motivations »*, déclarait en avril 1985 le rapport final des Assises nationales des universités du troisième âge. Les débouchés sont nombreux dans le bénévolat, qui permet d'échapper à la quadrature du cercle : *« Si les personnes âgées restent passives, elles sont une charge ; si elles deviennent trop actives, elles sont une menace pour les actifs »* (2).

Le bénévolat exige des compétences, donc une formation. Et cela s'organise. Or, souvent réduites à quémander des subventions, portées à bout de bras par... des bénévoles, les universités du troisième âge vivent encore dans la précarité et la marginalité. Un pays dont un quart de la population a plus de cinquante-cinq ans peut-il se permettre de les ignorer ?

ROBERT SOLÉ.

(1) Depuis sa création en 1973, l'INRAC a déjà accueilli quelque 50 000 personnes. 57, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris. Tél. : 43-59-61-54.

(2) Dan Ferrand-Bechmann, *Gérontologie et société*, n° 26, octobre 1983.



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

« Le Déclin de l'empire américain », de Denys Arcand

La langue verte et le cœur juste

Triomphant à New-York, dépassant en recettes E.T. *au Québec, faisant, dans le monde, plus d'entrées qu'aucun autre film canadien, le film-phénomène de Denys Arcand arrive.*

ON doit sans doute à un moment d'aveuglement mercantile la bande-annonce désastreuse, l'affiche graffitée puérilement de nichons et de zizi, censées « promouvoir » le dernier film de Denys Arcand. Sans parler du slogan, de la plus crasse plouquerie, qui emballe le tout : *« Un film de cul qui se regarde avec les oreilles. »* Est-ce à dire qu'on doive fermer les yeux sur ce qui aurait été tourné avec les pieds ? Et dans l'affaire avec quoi se mouche-t-on ? Il faudra que soit remercié promptement, sur le marché de l'emploi cela s'entend, le subtil et badin « commercial » qui a conçu ce calembour calamiteux.

Fort heureusement, le travail de Denys Arcand ne ressemble à rien de tel. Ce n'est pas du tout ce qu'on appelle un film de cul, au sens où l'on n'en voit guère – pour ainsi dire pas beaucoup plus qu'au journal télévisé, – ce qui devrait décourager les amateurs d'un genre qui attend toujours ses lettres de noblesse. Au contraire, les personnages se déshabillent très peu, ils sont bien trop occupés à parler. Et faute de se rincer l'œil, on se décrasse en effet le tympan.

C'est même le principal charme de l'entreprise d'Arcand, cette abondance de dialogue, ces gens qui rivalisent de confidences et d'anecdotes croustillantes ou déconfites, qui sont absolument intarissables sur ce sujet abordé sous tous ses angles évolutifs, en toutes sortes de culottes et de circonstances, et selon les fortunes diverses qu'a bien voulu lui donner le Seigneur dans son infinie bonté.

Ainsi quatre hommes préparent un déjeuner à la cuisine en attendant le retour des femmes. Deux sont professeurs d'histoire, de chauds lapins qui ne dédaignent pas de bousculer l'étudiante et ne laissent jamais s'endormir la secrétaire en dehors des heures de travail ni la femme du voisin ; le troisième est tout jeune, un étudiant ; le quatrième, le cuisinier, est homosexuel et tolérant, il drague comme un défoncé de temps à autre, mais rêve bien sûr d'avoir un gosse à lui. C'est à ses soins que l'on doit un beau poisson en croûte amoureusement confectionné au fil des blagues.

Pendant que les messieurs jacassent à l'office sur les dames qu'ils ont renversées, ici ou là, dans tel congrès, tel séminaire, leurs épouses, leurs maîtresses (dans un cas l'une s'est offerte à l'expérience des deux dons Juans) ou celles qui le deviendront, nagent dans la piscine, soulèvent des haltères, font du vélo de gymnastique, du cheval d'arçons, aussi bavardes que leurs compères – on en apprend de belles sur le karaté verbal, les phrases coupantes, les petits mots qui ont l'art de ramener la congestion virile des mâles à zéro et leur orgueil à plat du même coup, – tout cela pour leur plaire, rester jeunes et minces surtout, avant d'entamer le très calorique repas qui les attend à la maison.

Evidemment, les deux sexes, si prolixes et déboutonnés chacun de leur côté, restent cois et convenables en présence l'un de l'autre. On voit même reparaître des sentiments qu'on croyait fichus, envoyés à la casse : la jalousie, l'envie de garder l'autre à qui l'on s'est donné. On frôle un tout petit drame, à peine, rien qu'une angoisse, deux cachets de tranquillisant pour endormir un des Casanovas pris la main dans le sac et qu'un remords étreint (comme c'est bête d'attraper ça, dans une saison si facile, une époque si libérale...), mais ça passe. Tout passe, parce que – un personnage en expose la théorie, celle d'Arcand – tout casse, a déjà commencé de casser. Notamment, la toute-puissance de l'empire américain.

Ce grand voisin, la Rome de ce siècle, n'a plus l'âme qu'il avait sous Roosevelt. Il s'est enlisé dans des guerres condamnées, sous des présidents corrompus, des guignols. Et quand vient le moment du déclin d'une civilisation, tout se gâte, les femmes obtiennent l'égalité avec les hommes, on ne sait plus attendre, ni même ce qu'on veut ; l'air du temps devient très doux, propice au libertinage qui précède l'indifférence et la mort.

Les comédiens d'Arcand sont tous remarquables et ne forcent pas leur accent québécois vers trop de pittoresque. On n'entend qu'un grossier « ciboire ! » à la place d'un honnête « merde ! », mais c'est la couleur locale minimum. Pour le reste, les mots sont les mêmes. Simplement, les Québécois d'Arcand ont la langue mieux pendue et dégourdie que les Français et ne reculent devant aucune précision pour faire comprendre ce qu'ils ont à dire.

On sort de là l'oreille rincée, réjouie, le cœur un peu serré tout de même : les perspectives de la décadence ne sont pas trop tristes, ni la chair, mais Denys Arcand réussit, avec une sobriété de moyens digne d'un des contes moraux de Rohmer, à nous donner la nostalgie d'un temps héroïque où l'on s'aimait fort, sans partage et tout entier.

MICHEL BRAUDEAU.

Au Festival de Soleure

Le cinéma suisse chez lui

A une trentaine de kilomètres au nord de Berne, Soleure, où depuis 1965 se retrouvent, autour de la production nationale cinéphiles, journalistes et professionnels suisses, rejoints par quelques dizaines de confrères des pays voisins, Europe de l'Est comprise.

« *CES Journées cinématographiques de Soleure,* explique leur directeur Stephan Portmann (1), *sont nées de la volonté de prouver que « les bergers, l'emmenthal et le chocolat » ne pouvaient résumer à eux seuls l'image d'un peuple et d'un pays libéral et industrialisé. »*

Les preuves sur pellicule existaient déjà, nombreuses, et il suffisait de sortir des boîtes les œuvres d'Alain Tanner, de Claude Goretta ou de Henry Brandt par exemple, pour que l'affaire soit entendue. Avec dix-sept heures de films réunies la première année, l'ancien cinéma suisse était mort et enterré, le nouveau allait commencer à vivre.

Pourquoi à Soleure ? Parce que, au début des années 60, le ciné-club de la ville, animé notamment par Stephan Portmann, comportait un bon millier d'adhérents, signe évident d'une cinéphilie galopante, particulièrement favorable au succès de l'entreprise. Ce fut une petite révolution en son temps. Vingt-deux ans plus tard et malgré des fortunes diverses, il n'est pas exagéré de penser que, sans le formidable tremplin qu'ont représenté les Journées cinématographiques de Soleure, le cinéma suisse ne serait pas tout à fait ce qu'il est.

A Soleure, il n'y a pas de compétition. Une commission sélectionne les meilleurs crus (TV exceptée) réalisés par les cinéastes suisses et étrangers résidant dans la Confédération. Quatre-vingt-dix productions sur cent soixante-dix ont été retenues cette année : une quinzaine de longs métrages de fiction, autant de documentaires, le reste se partageant entre les courts métrages en tout genre et la vidéo, présente pour la première fois.

De l'avis général et en l'absence des vedettes (Tanner, Goretta, Soutter, Schmid, Godard...), la production 1986 n'est pas de très grande qualité. Pas ou peu d'œuvres fortes, pas ou peu d'innovations formelles. Si quelques films dénoncent encore les travers de la société helvétique (*das kalte Paradies*, de Bernhard Safarik, un regard sensible sur le problème du droit d'asile), se confirme la tendance prise au début des années 80 d'un retour au classicisme psychologique.

Un genre qui n'a rien de honteux surtout s'il est illustré par Léa Pool (*Anne Trister*, déjà sorti en France), Markus Imhoof (*die Reise*, à propos du terrorisme en Allemagne), Markus Fischer (*der Nachbar*, un polar nocturne et glauque avec héros vieillissant) ou même Ueli Mamin (*die schwarze Perle*, l'incertitude devant les choix de la vie).

Mais la vraie bonne surprise est venue d'un film en noir et blanc, cosigné par trois jeunes réalisateurs (Helmut Bergern, Daniel Levy et Anja Franke) héritiers de Godard et de Jarmusch, qui ont trempé leur caméra 16 mm dans l'air du temps : liberté de ton, mélange des genres, jeunesse en vadrouille. *Du mich auch* est un film que les distributeurs français, très absents de Soleure, devraient nous offrir rapidement.

Les documentaires, qui cherchent leur inspiration autant hors des frontières (Amérique latine, immigration entre Suisse et pays d'origine) que chez les artistes helvétiques au travail dans leur atelier, ont retrouvé les allures de produits standards de télévision.

En réalité, c'est plutôt du côté des courts et moyens métrages, toutes catégories confondues, que se trouve la possible relève du cinéma suisse. C'est là que se nichent l'audace et la recherche de nouvelles formes. Si Christoph Schaub, qui a réalisé *Wendel* (une belle errance dans la ville noire et blanche), emprunte encore au style de *Du mich auch*, la très jeune Anka Schmid, étudiante à Berlin, témoigne à travers les quatre courts métrages présentés à Soleure, d'une solide capacité d'invention.

Dans les cafés du Landhaus, au Kreuz et au Löwen, pleins jusque tard dans la nuit, on n'en finissait pas d'évaluer les chances d'un nouveau souffle du cinéma suisse, de regretter l'intérêt encore trop timide, même s'il est croissant, des autorités confédérales pour le septième art qui oblige les cinéastes à s'épuiser dans la recherche d'argent pour la production.

Mais, comme le rappelait Alfredo Knuchel, le tout nouveau directeur du Centre suisse du cinéma, cette situation porte sa propre contradiction. *« Le cinéma est pauvre, mais il est à l'abri du marché. Et un certain type de films qui pourrait être négligé ailleurs trouve ici son financement grâce aux subventions multiples, aides des cantons, des villes, du mécénat, des Eglises et des coproductions TV. Le système n'est pas sans avantage. »*

JEAN-LOUIS MINGALON.

(1) Après vingt-deux ans de service, Stephan Portmann vient de laisser la direction des Journées à une équipe de six membres, dont certains étaient déjà associés à la manifestation.

« 27 Horas », de Mantxo Armendariz

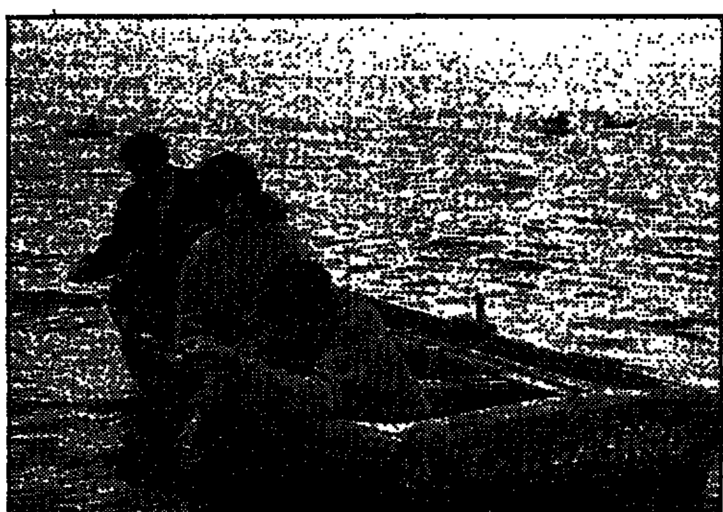
Survivre, c'est tout

Dans un port sans horizon, des adolescents battent le pavé et se droguent. Ce n'est pas nouveau, sans doute, mais il y a ces regards qui vous poursuivent et qu'on n'oublie pas.

SEPT heures du matin, petit matin tremblant. Sur le port de San-Sebastian, le ciel est gris, comme un mur. Si les adolescents qui traînent dans l'attente d'un « petit boulot » frissonnent dans leurs vêtements râpés, ce n'est pas tant de froid que du manque. Dans le port de San-Sebastian l'héroïne circule facilement, le tout est de pouvoir payer. Les petits boulots sont là pour ça, on se débrouille, on se rend mutuellement service...

Dans *27 Horas*, son second long métrage (primé en 1986 au festival de San-Sebastian), Mantxo Armendariz suit les pas d'un garçon qui va mourir. A sept heures, ce matin-là, Jon, comme tous les jours, s'est levé, a mis à neuf heures le réveil pour son oncle, est allé charger du poisson, a battu le pavé jusqu'au moment d'aller voir Maïté (Maribel Verdu) et de prendre ensemble la première dose de la journée. Elle vit avec un jeune dealer suffisamment amoureux d'elle pour lui fournir ce qu'elle demande.

Par la fenêtre de sa maison, Jon regarde sa famille, qu'il a quittée, et poursuit sa route. Quand par hasard il rencontre son père, ils ne se parlent pas, il n'y a plus rien à dire. *« Regarde-moi, j'ai soixante ans et tu ne les auras jamais »*, dit l'oncle, qui, lui, est accroché à l'alcool.. *« Arrête-toi »*, supplie Patxi, le meilleur ami de Jon. *« Est-ce que tu serais avec moi si on ne se droguait pas ? »*, demande Jon à Maïté. Question sans réponse, toute réponse se fond dans le brouillard de ce port, de cet océan, de cet horizon faux comme un mirage.



Martxelo Rubio, Maribel Verdu et Jon Donosti

Jon, Maïté et Patxi vont se balader dans une île proche. D'un coup, Jon parle d'un copain devenu aveugle. Une fois dans l'île, Maïté les quitte. Ils la retrouvent, assommée par une overdose. Elle ne survivra pas. Jon n'a plus d'argent, il a froid, il a besoin de sa poudre. Il retourne à l'île chercher le sac de Maïté, qu'elle a laissé tomber et qui contient les sachets. Il en a besoin pour mourir.

« Le thème du film, c'est l'absence d'alternative pour un garçon de dix-neuf ans, dans un port qui n'ouvre sur nulle part, une ville très belle et, en dehors des circonstances politiques, soumises à l'ordre établi. » Après *Tasio* (prix du festival de Biarritz en 1984, prix Sadoul en 1986), qui raconte l'obstination à vivre d'un braconnier basque, Mantxo Armendariz et son producteur, Elias Querejeta, ne se sont pas spécialement penchés sur le « problème de la drogue », ils ont parlé du mal de vivre de la jeunesse, de son insatisfaction organique.

Pendant quatre ans, Mantxo Armendariz a enseigné l'électronique à des garçons de seize à dix-huit ans, *« dont plus de la moitié étaient totalement passifs »*. Il s'est souvenu de leur indifférence désespérée. Avec Elias Querejeta, il a longuement discuté autour d'un poème de Rilke qui se termine par *« survivre c'est tout »*, et aussi d'un poème d'Hölderlin qui commence par : *« Je sors chaque jour, cherchant quelque chose de différent. »*

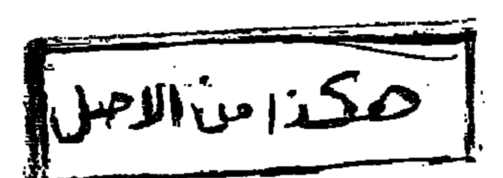
Jon est claquemuré dans la solitude de sa détresse, et les bruits du monde lui arrivent assourdis. Il est comme un enfant qui ne parvient pas à naître. Son visage garde l'arrondi de l'innocence, porte une sorte de transparence, de clarté vacillante. Son regard est un appel auquel personne n'a la possibilité de répondre. Martxelo Rubio est de façon déchirante le *« Werther d'aujourd'hui »* qu'a voulu Mantxo Armendariz.

Le film est tourné comme au temps du néoréalisme, presque entièrement en extérieurs, par temps de bruine, avec des comédiens tellement identifiés aux personnages qu'on oublie la fiction. On s'accroche à eux, à la douceur fragile de leurs corps, à leurs regards perdus ou brûlants. Ils se parlent peu, ils ne formulent rien d'essentiel. Les tentatives d'approche, la résignation, l'angoisse, le tranquille vertige de la mort, tout passe par les regards, et pour les saisir Mantxo Armendariz et Elias Querejeta ont écumé les écoles, les rues, les bars où les adolescents trompent le vide, se défient au babyfoot, font semblant de savoir ce qu'ils veulent. Martxelo Rubio était comptable. Son amie Patxi (Jon San-Sebastian), électronicien, Maribel Verdu est comédienne, mais n'avait tenu que de petits rôles.

« Nous avons passé des annonces. Nous avons vu des milliers de garçons et de filles, nous leur avons fait faire des tests vidéo. Ils devaient répondre à des questions simples : « Qu'est-ce que tu fais, qu'est-ce que tu aimes », *des choses comme ça. Il y a eu une première sélection, avec pour seul critère le regard. Ensuite, nous leur avons donné un texte pour une scène à deux personnages. Plus les tests avançaient, plus les scènes se compliquaient, en fonction de ce qu'on aurait à leur demander pour le film.*

» Les premiers tests dans ce qu'ils ont de brut sont impressionnants à voir. Il y aurait un film à faire rien qu'en les enchaînant bout à bout. Un film qui parlerait plus de la jeunesse que 27 Horas, *que n'importe quoi d'autre. »*

COLETTE GODARD.



EXPOSITIONS

A la FNAC

Vive la photo créative !



Pruszkowski, « Photo-synthèses » : Florette et Jacques-Henri Lartigue.

Les zoos imaginaires de Den Hollander, les égéries mystérieuses de Houcmant, les portraits-synthèses de Pruszkowski : autant de preuves de l'éclectisme, de l'invention et de la vitalité de la jeune photographie européenne.

YEUX bleus et crinière bouclée blonde, c'est en travaillant durant ses vacances d'été à cueillir des fraises que Paul Den Hollander put s'acheter son premier appareil photo. Aujourd'hui, ce jeune homme ultrasympathique de trente-six ans, à l'air juvénile, indépendant et très organisé, né à Breda, où il enseigne la photographie, est considéré comme un des meilleurs représentants de la nouvelle photographie hollandaise, organisée principalement autour de la galerie Canon, du Stedeliyk Museum d'Amsterdam et de la revue *Perspektief*, animée par Baas Vroege.

Révélé par son livre *Moments in Time* (1972), où il exprimait une méditation sur la mémoire par un traitement théâtral de l'espace, ce technicien du rêve a délaissé la froideur graphique de ses débuts, et l'on peut suivre son évolution par deux superbes expositions conjointement présentées à Paris. D'une part, chez Jean-Pierre Lambert (1), où, dans des images statiques et silencieuses, ordonnées par un regard de jardinier, il déambule dans l'inquiétante quiétude des parcs et jardins anglais, scrutant la taille et le dessin, et enregistre les traces et influences de l'intervention humaine sur la végétation.

Totalement aboutis, ces vingt-trois tirages noir et blanc sont un tremplin magnifique à l'émerveillement que procurent ses recherches récentes, réalisées en 1984 et 1985 après une année d'abstinence, au format carré (6 × 6) dans le décor factice des zoos, des serres, des jardins botaniques et des musées d'histoire naturelle en Europe (2). Dignes de Lafontaine et Grandville, ces vues magiques et envoûtantes, brossées dans des teintes sorbet, qui produisent un bonheur visuel instantané, sont pourtant éminemment complexes sous leur apparence mutine.

Les amalgames révélateurs

Faussement enfantines, elles traitent des rapports de la nature et de la culture et, par leur combinaison de formes, de matières, de surfaces et de reflets, dénoncent avec ironie l'illusion théâtrale du trompe-l'œil, créant de toutes pièces une réalité fausse que dépeint la couleur.

Si Den Hollander témoigne à la perfection du dynamisme inventif de la photographie néerlandaise, révélée en France par le Studio 666, c'est la diversité d'expression de la photographie belge, et même régionale, que présente sous le titre « Devoirs libres, libres de voir » (3) une sélection de quatre jeunes opérateurs formés à l'Institut supérieur des beaux-arts Saint-Luc, à Liège, par Hubert Grooteclaes. Passons sur les chromos néo-pictorialistes du « maître », les séquences criantes de Hustinx, les clapotis aquatiques de Deru, qui sont décidément trop désuets, illustratifs ou déjà vus pour qu'on leur prête attention. En revanche, les tableaux Polaroïd d'Alain Janssens, qui décadre en gros plans mutilants des portions anodines du corps de son épouse (aisselles, genoux, cuisses, cou), sont parfois stupéfiants d'audace. Suggérant l'irruption du sexe masculin à partir d'un lobe d'oreille, dans des tons sursaturés, il tire des visions équivoques et dérangeantes qui reposent jusqu'au malaise sur le fantasme inavoué du regardeur.

Allant au-delà de la subjectivité, cette fascination perverse, née du trouble de la vue, de l'incertitude objective de cerner ce que l'on voit, fonde aussi l'approche du représentant le plus connu de cette école liégeoise, Pierre Houcmant. Captivé par le regard féminin, avec un expressionnisme distant inspiré d'Hausmann et de Dritkol, il en observe depuis des années la singularité. Procédant à la lisière de l'abstraction, par pans ombragés, détachant un œil, une bouche, une mèche, de superpositions indécises en reflets brisés, le visage féminin, souvent happé de profil, en se multipliant, se perd et crée une sorte de figure imaginaire idéale, galvanisée par le désir, prétexte à d'intrigants jeux de lumière.



Pierre Houcmant, « Devoirs libres, libres de voir... »

La maturité de cette génération venue à la photographie à l'aube des années 70 s'épanouit aussi dans les « Photosynthèses » (4) accomplies depuis 1975 par Krzysztof Pruszkowski, quarante-quatre ans, polonais d'origine, personnalité excentrique et remuante. Par des moyens autres que Den Hollander ou Houcmant, c'est à une même subversion des images qu'il s'adonne par la mise en cause de l'apparence unique. Se livrant à une réelle opération de chirurgie esthétique, cet héritier lointain de Bertillon, mais aussi de l'Anglais Francis Galton, surimprime le visage d'individus différents et aboutit au profil-type ou portrait-robot d'un être composite. Ainsi en est-il des membres du bureau politique du comité central du PC de l'URSS, des six présidents des Etats-Unis, de J.-F. Kennedy à Reagan, ou du portrait-modèle des présidents de la V[e] *République. Effrayant* lorsqu'il superpose les traits d'une même personne à des âges différents, l'amalgame est révélateur lorsqu'il compose celui, cohabitationniste, de Chirac et de Mitterrand, ou celui, plus intime à proprement parler, confondant, de Jacques-Henri et de Florette Lartigue.

PATRICK ROEGIERS.

(1) Paul Den Hollander, galerie Jean-Pierre Lambert, 3, place du Marché-Sainte-Catherine, Paris-4[e], jusqu'au 14 février.

(2) Paul Den Hollander, photographies en couleurs, FNAC Forum, Forum des Halles, Paris-1[er], jusqu'au 28 février.

(3) « Devoirs libres, libres de voir », Deru, Grooteclaes, Houcmant, Hustinx, Janssens, FNAC Montparnasse, 136, rue de Rennes, Paris-6[e], jusqu'au 21 février.

(4) Krzysztof Pruszkowski, « Photosynthèses », FNAC Etoile, 26, avenue de Wagram, Paris-8[e], jusqu'au 7 mars.

« Soies de Chine » au Musée en herbe

Des enfances enchantées

Au Jardin d'acclimatation et à la halle Saint-Pierre, les enfants ont leur musée, où sont exposés les vêtements des petits Chinois avec le mode d'emploi.

CE n'est peut-être que justice : le musée de Paris présenté et animé avec le plus de soins, d'attentions de cœur et de poésie est le musée qui accueille les enfants : le Musée en herbe.

Il est situé dans deux lieux. L'un, le plus grand, qui comprend des espaces verts, le Musée en herbe proprement dit, est dans l'enceinte du Jardin d'acclimatation (une grande exposition sur les mammouths et les éléphants s'y ouvrira au printemps). L'autre, la halle Saint-Pierre, au pied de la butte Montmartre, présente dès ce mois de février une grande exposition sur les costumes des Chinois.

Trois jeunes femmes de talent, Sylvie Girardet, Claire Merleau-Ponty et Anne Tardy, ont composé cette exposition, et elles ont aussi donné carte blanche à un « artiste des espaces », Alain Batifoulier, qui a passé des mois en Chine en 1986.

L'idée première avait été de faire une exposition de jouets chinois, mais le principe *sine qua non* était, bien sûr, de mettre ces jouets à la disposition des jeunes visiteurs — on n'allait pas leur infliger un supplice de Tantale. Or ces jouets étaient trop fragiles. D'où l'idée de choisir plutôt les vêtements, qui permettent d'ailleurs bien mieux de faire vivre aux enfants l'histoire et les choses de la Chine, car le vêtement chinois n'est pas seulement un moyen de se protéger du froid et du chaud, et de se rendre plus avenant. Le vêtement, là-bas, est un véritable langage complet, en image animée, « portée », qui indique à peu près tout de chaque personne : âge, emploi, état d'esprit...

Ou plutôt était, puisque nombre de Chinoises et de Chinois portent aujourd'hui la célèbre veste Mao, dont le premier modèle date d'ailleurs de 1759 : un édit obligea alors tous les membres de la Cour impériale à le porter, puis tous les fonctionnaires. Mais l'actuelle veste Mao fut dessinée par Sun Yat-tsen à la fin du siècle dernier.

Jusque-là, le vêtement chinois de base était, dans l'ensemble, masculin comme féminin, une longue robe, droite et ample. Seule la largeur des manches variait nettement d'un siècle à l'autre. Mais, pour tous les accessoires, chapeaux, épingles de cheveux, chaussures, ceintures, etc., un code vestimentaire était promulgué à l'avènement de chaque dynastie.

On ne plaisantait pas à ce sujet. Le grand livre des *Li Ki*, ou *Mémoires sur les bienséances*, commencé au douzième siècle avant J.-C., nous dit que *« l'on met à mort celui qui introduirait des vêtements inédits, et troublerait ainsi les idées de la multitude »*.



Le Bouddha en barboteuse (image extraite des *Quatre Livres*)

« Dès qu'il fut né, l'enfant se dressa debout sur ses pieds, fit sept pas dans chacune des dix directions de l'espace, et dit avec une voix semblable au rugissement du lion : « Je suis l'être le » plus noble qui soit au ciel et sur » la terre. »

Les règles qui regardent le vêtement sont innombrables. Les enfants de huit à quinze ans portent une tunique de toile noire avec des bordures de soie à fleurs. Et, de même, chaque tranche d'âge a ses étoffes, ses couleurs, ses ornements. Sur l'autre penchant de la vie, le *Li Ki* nous dit : *« Un homme, à soixante-dix ans, a droit, le jour, à des vêtements de soir, quelle que soit sa fortune, afin d'avoir chaud. »* Et le texte ajoute, ce qui n'est plus vestimentaire mais mérite d'être su : *« A quatre-vingts ans, il a droit, la nuit, à un compagnon de lit, afin d'avoir chaud. A quatre-vingt-dix ans, même avec ces secours, de jour comme de nuit, il n'a pas chaud. »*

Les lois du Li Ki

L'empereur portait des vêtements verts ou bleu ciel au printemps, rouges en été, blancs en automne, noirs en hiver. Et, toute l'année, une ceinture de soie blanche unie, bordée de rouge, avec une doublure rouge. Les princes portaient la même ceinture, mais sans doublure. Le Livre des cérémonies précise qu'*« un lettré sans emploi portait une ceinture de soie à fleurs »*.

Les jeunes filles mettaient une épingle dans leurs cheveux lorsqu'elles atteignaient vingt ans, ou dès quinze ans si elles étaient fiancées. La longueur de la robe changeait avec les décennies. *« Lorsqu'on vous demande l'âge d'une femme*, dit le *Li Ki*, *répondez évasivement : j'ai cru entendre dire qu'elle porte des robes de telle longueur. »*

A propos des vêtements comme de toutes les choses de la vie, les coutumes de la Chine étaient dictées fermement, mais avec un raffinement exquis. A preuve, ces règles du *Li Ki* parmi des milliers d'autres :

« — A table, si vous êtes invité, évitez de pousser des soupirs en mangeant. Le moment serait mal choisi.

» — Lorsque vous accompagnez un mort à sa dernière demeure, ne quittez pas le cortège pour prendre un chemin de traverse. Il ne convient pas non plus d'éviter les flaques d'eau : seule la douleur doit vous habiter.

» — N'entrez pas dans le palais de l'empereur avec un bâton ou des vêtements de deuil.

» — Pour bâtir un édifice, si modeste soit-il, ne coupez pas les arbres qui sont auprès d'une tombe.

» — De l'empereur, pour dire qu'il est mort, on dit qu'il est tombé comme la cime d'une montagne. D'un prince, qu'il s'est écroulé avec fracas. D'un grand ministre, qu'il est arrivé au terme de sa carrière. D'un homme parmi d'autres, pour dire qu'il est mort, on dit qu'il est mort. Mais d'un homme mort de vieillesse, on dit qu'il a fini ses jours. »

L'exposition chinoise de la halle Saint-Pierre, réalisée avec autant de délicatesse et de beauté que le *Li Ki*, fait une grande part à la soie. Elle est d'ailleurs intitulée « Soies de Chine ».

La soie a été longtemps une richesse de la Chine. Elle n'était pas seulement la base de multiples vêtements, elle était la matière des bannières, des cordes d'instruments de musique et d'arcs, des filets de pêche, des rênes de cheval, du papier, etc. Elle servait aussi de monnaie.

Modelée et rythmée par Alain Batifoulier, cette exposition est un labyrinthe enchanté, une fête de couleurs et de lumières. Comme dans chaque exposition du Musée en herbe, nombre d'objets, de jeux, de meubles particuliers, sont préparés pour une information tout à fait « vécue » des enfants.

A la halle Saint-Pierre, les mamans chinoises, mais aussi africaines, ou françaises, ou maghrébines, ou autres, qui viennent tout à côté faire leurs achats au marché Saint-Pierre, peuvent laisser leurs enfants sous la conduite d'animateurs. Bonne visite chinoise, et, ensuite, faites de beaux rêves !

MICHEL COURNOT.

★ « Soies de Chine », halle Saint-Pierre, 2, rue Ronsard, 75018 Paris, Métro Anvers.

Petit bilan

LORSQU'EN 1975 Gil Mijangos, avec l'approbation d'André Essel, restructure les galeries de photo de la FNAC, son intention est claire : donner à voir au plus grand nombre, à Paris et en province, les œuvres produites par une technique qui en même temps qu'un moyen d'expression est un art.

Poursuivie depuis 1983 par François Hebel, devenu directeur des Rencontres d'Arles, et aujourd'hui par Laura Serani, qui lui succède en 1985, cette politique grand public, visant à faire des FNAC un outil de circulation des images, est menée sans souci de rentabilité.

Dans les vingt-deux établissements de France et de Belgique (le vingt-troisième s'ouvrira en avril prochain, à Liège), chaque exposition est montrée en moyenne cinq ou six fois, durant six semaines, ce qui représente une rotation continue de cent soixante expositions par an, dont trente sont des créations. Celles-ci sont entièrement prises en charge (transport, encadrement, assurance, promotion, frais de développement), et il convient d'y ajouter, comme aide au photographe, l'achat d'un ou deux tirages pour la collection, qui contient près de quatre cents œuvres, notamment de Saudek, Hosoe, Capa, Doisneau, Blumenfeld, Bill Brandt, Michals.

Sans parti pris esthétique, alternant les genres (recherche et document, inconnus et grands noms, création originale et rétrospective), les expositions, présentées en exclusivité, sont choisies en tenant compte d'un spectateur qui souvent découvre la photographie. Quoique malaisément chiffrable, la moyenne de fréquentation est de 100 000 visiteurs, et 14 % des clients viennent régulièrement pour les expositions. A cette politique intense de diffusion, différente de celle des galeries, musées et institutions, il faut ajouter l'aide apportée aux manifestations comme le Mois de la photo, les Rencontres d'Arles, les Journées internationales de la photographie à Montpellier ou Metz pour la photographie. Mais aussi les coéditions (récemment l'*Anonyme* de Ralph Gibson) et les réalisations propres comme la soirée « Rock et photo ».

Seul regret : l'édition des coffrets images interrompue après dix-sept numéros en 1985. Quant aux lieux, auxquels on reproche d'être exigus, sans recul et trop passants, peu propices à la contemplation et imposant un alignement des tirages au format standard, ils seront, à l'exemple de la galerie de l'Etoile, originalement réaménagés, un à un, par des décorateurs différents.

Menée par une équipe réduite de deux personnes et demie, disposant d'un budget global de 1 400 000 francs, l'action de vulgarisation pratiquée depuis vingt et un ans en faveur de la photographie devrait être consolidée par la création, à l'initiative de Michel Baroin, d'une Fondation FNAC internationale de la communication et de la culture.

P. R.



CINÉMA

John Huston tourne James Joyce

Les Irlandais dans la maison

Une longue et profonde complicité existe entre l'œuvre de James Joyce et John Huston, mais c'est la première fois que le cinéma les réunit. Non loin de Los Angeles, les Gens de Dublin.

VALENCIA, dans la Vallée, à une heure de voiture de Los Angeles. Dans la zone industrielle, le hangar 24843 est devenu une usine de cinéma. En haut, les bureaux de la production ; en bas, le plateau. Au centre, une nuée de charpentiers érigent les murs d'une maison bourgeoise de Dublin au début du siècle. Sur le côté, des cloisons, des racks, des tables de camping, des chaises pliantes.

Dans moins d'une heure, ce sera l'allée des loges pour les comédiens, l'atelier de maquillage, celui des costumes. John Huston donne le premier tour de manivelle de son nouveau film, *les Morts,* d'après une nouvelle de soixante pages de James Joyce, tirée des *Gens de Dublin* et adaptée par John Huston et son fils Tony, avec, *en vedette*, Anjelica Huston.

Dans une salle du premier étage, les comédiens – blue jeans et polo – répètent un quadrille. Pas à pas, passe par passe. Ils sont tous irlandais, de Donal McCann (qui a joué *Godot* avec Peter O'Toole) à Kate O'Toole (la fille de), *en passant par Anjelica Huston*, qui a grandi auprès de son père dans le comté de Galway et parle sans une trace d'accent.

« Gens de Dublin » au programme

Le décor est construit en deux *parties : le rez-de-chaussée* d'un côté, pratiquement terminé. Une maison bourgeoise, panneaux de bois et tentures, un vestibule, une entrée, un demi-escalier débouchant sur le vide. Raccord avec le décor voisin, représentant le premier étage de la maison. Un demi-escalier qui part de nulle part et aboutit au palier, sur lequel donnent la salle de bains (la baignoire et les lavabos sont déjà en place), la salle à manger (la table est dressée mais pas l'argenterie) et le salon-sallé de musique-salle de bal. Sur le côté, une rampe qui permet l'accès à l'étage. Essentiel : atteint d'emphysème, John Huston se déplace le plus souvent en fauteuil roulant, avec sa bouteille d'oxygène.

Tony Huston a la quarantaine terriblement britannique. Son premier souvenir de cinéma ? *« Gregory Peck unijambiste, accroché à une montagne de caoutchouc blanc, un harpon à la main, une brigade de pompiers qui l'aspergeaient de leurs lances d'arrosage, et lui qui plongeait en hurlant le harpon dans le caoutchouc. J'avais trois ans et mon père tournait* Moby Dick. »

Sa rencontre avec James Joyce ? *« Palms Penny Each, que j'avais acheté pour six pence ou 1 shilling, je ne sais plus. Quand nous avons émigré en Irlande, j'ai convaincu mon père de collectionner les livres anciens, en particulier ceux des auteurs irlandais : Yates, Synge, O'Casey et Joyce, naturellement. Et puis, j'avais* Gens de Dublin *au programme du baccalauréat. »*

La méthode de travail de John Huston est simple. Estimant qu'une bonne partie de la mise en scène consiste à bien choisir ses acteurs, une fois la troupe réunie, il leur laisse dans un premier temps la bride sur le cou. Ils répètent entre eux, donnent *leur* conception de la scène. Puis Tony et Tommy Shaw, son premier assistant – une trogne à la Hemingway, – la mettent en forme. Dans les décors. Lorsque la scène ou la séquence est bouclée, elle est enfin présentée au maître – qui remettra tout à plat.

Midi. John Huston arrive. Les deux producteurs vont à sa rencontre. Chris Sievernich a produit, entre autres, le *Paris, Texas* de Wim Wenders, Wieland Schultz-Keil avait déjà coproduit *Au-dessous du volcan.*

Huston est conduit jusque devant la façade de la maison, qu'il examine attentivement. Les marteaux se sont arrêtés de cogner, tout le monde s'est tu, suspendu à sa décision. La façade est une réplique exacte de celle d'une maison dublinoise qu'il connaît. Les extérieurs à tourner en Irlande concernent cette maison et cette façade. Un temps. Il approuve de la tête.

Les acteurs sont prêts. John Huston est conduit au pied de l'escalier, devant la porte de la cave. Il a vue sur la porte d'entrée, le vestibule, le vestiaire. La scène : l'arrivée des premiers invités. Trois jeunes femmes, deux jeunes gens. La petite bonne les accueille : *« Le vestiaire des dames est en haut »*, et les annonce, puis conduit les hommes, juste à gauche de Huston. *« Je vous remercie. »* Huston remercie toujours ses acteurs. *« Puis-je la revoir, s'il vous plaît ? »* Les comédiens se remettent en place. Les jeunes femmes entrent, la bonne les accueille. *« Un instant, s'il vous plaît. Quels vêtements porteront-elles ? Des capes ? Elles mettront plus de temps que ça à s'en défaire. Très bien, merci. Continuez, je vous prie. »* La petite bonne conduit les hommes vers leur vestiaire. En haut, les femmes dialoguent. *« Un instant, je vous prie. »* Tout le monde s'arrête.



Tony Huston, John Huston, Anjelica Huston

« Les hommes ne remontent jamais ? A quel moment sortent-ils du vestiaire ? » Il règle la cadence des sorties et la montée des hommes dans l'escalier. On reprend la scène. Anjelica pose son blouson de duvet sur les genoux de son père.

« C'est typique de ses méthodes, dit-elle. *On ne discute jamais avec lui des motivations du personnage. Vous faites votre job, il regarde, il fait son job. C'est un minimaliste. Il met immédiatement le doigt sur ce qui est à faire, et les choses tombent naturellement en place. »*

La scène a pris sa bonne allure. Elle sonne juste. *« Très bien. Je vous remercie. »* John Huston se penche vers le directeur de la photo, Fred Murphy, un tout jeune homme. *« Quelle lumière envisagez-vous ? »* Murphy : *« Sombre... pas trop. Il faut que l'on puisse voir. »* Murphy propose : *« Un rond de lumière dans l'entrée, quelques rayons du bec à gaz de la rue, le reste de la lumière venant du premier étage »*. Un temps. *« Très bien. Merci. »*

A-t-il dans sa jeunesse connu James Joyce ? *« Non, mais il a certainement été l'auteur le plus déterminant de ma vie.* Ulysse *a ouvert les fenêtres, et la lumière est entrée. C'est le premier livre de lui que j'ai lu. Ma mère m'en avait rapporté un exemplaire de la Shakespeare Press de Paris. J'avais vingt et un ans, je venais de me marier... et c'est ma femme qui m'a lu* Ulysse *à haute voix. L'impact a été énorme. J'ai voulu tout lire de Joyce. Avant et après* Ulysse, *de* Gens de Dublin *à* Finnegans, *dont je ne comprends pas tout mais... ce n'est pas nécessaire de toujours tout comprendre. Le style de* Gens de Dublin *est d'une clarté absolue. Limpide. Les nouvelles de Joyce sont à l'Irlande ce que celles de Tchekhov sont à la Russie. Ça m'étonnerait que Joyce n'ait pas été influencé par Tchekhov. Je crois bien qu'il le dit lui-même quelque part. »*

Le masque mortuaire de Joyce

Le nom de John Huston se trouve déjà associé à celui de James Joyce. L'architecte qui avait restauré sa maison de Galway possédait un terrain sur lequel se trouvait érigée la tour de Martello, dont Joyce parle dans son livre. *« C'est l'escalier de la tour que montait Buck Mulligan... J'ai d'ailleurs bien connu Olivier Saint John Gogarly, qui était le vrai Mulligan et qui appelait Joyce « le Dante de Dublin. »* Huston et l'architecte prennent l'initiative de la transformer. La présidence du comité est offerte à Huston... qui refuse. *« Je trouvais inconvenant que cette présidence soit exercée par un Américain : elle devait revenir à un Irlandais. Ce dont ils sont convenus, à leur grand soulagement comme au mien. Mais, pour me remercier du rôle que j'avais joué dans la création de ce musée, ils m'ont offert le deuxième moulage du masque mortuaire de Joyce. Une pièce rarissime, que j'ai donnée à Tony. »*

Le lendemain, John Huston est là très tôt. Les costumes sont arrivés, les acteurs s'habillent sous le regard acéré de Dorothy Jeakins, une amie d'Alexandre Trauner, créatrice des costumes sur douze films de Huston. Des tenues somptueuses, sorties des musées ou des greniers, dont un corsage tout en dentelle. Il appartient à Dorothy Jeakins, elle le portait il y a plus de cinquante ans, quand elle était jeune fille, elle ne l'avait jamais ressorti. De même, le décorateur prêtera au film sa maison de poupée victorienne. Une pièce unique.

Huston passe tout le monde en revue. Aucun détail ne lui échappe. *« Les gants me semblent une fausse note. » « Trop rugueux »*, murmure Dorothy Jeakins. Exeunt les gants. *« Quelle coiffure envisagez-vous pour Lili, la petite bonne ? »* Le coiffeur se précipite : *« Peut-être un nœud à l'arrière des cheveux ? »* Huston réfléchit. *« Des nattes ? Portait-on des nattes à l'époque ? »*... *« Uniquement pour se coucher, je crois »*, répond le coiffeur... mais il va vérifier. Tommy Shaw passe : *« Alors ? Les tresses ? »* Huston : *« Ce n'est pas encore sûr. »* Le coiffeur revient : pas de tresses. Huston réfléchit : *« Un chignon serré et une petite frange friselée comme celle qui dépasserait d'un bonnet ? »*

Plus tard, au premier étage, dans la salle de bal, John Huston examine attentivement le décor. Il aimerait ajouter une dimension supplémentaire à la scène : peut-être des souvenirs, des bibelots, sur lesquels la caméra s'attarderait pendant une des séquences de piano. Il échange quelques souvenirs d'Irlande avec Marie Kean, qui jouait la mère de Barry Lyndon.

Tous deux ont bien connu Nora Fitzgerald et John, qui tenait le Red Bank, ce pub où, par tradition, les pères emmenaient leurs fils pour leur apprendre à manger des huîtres. Le Red Bank a aujourd'hui disparu, remplacé par une église (!), mais Marie Kean a assisté au dernier banquet – qui a duré deux jours.

Deux bouteilles de porto en cadeau

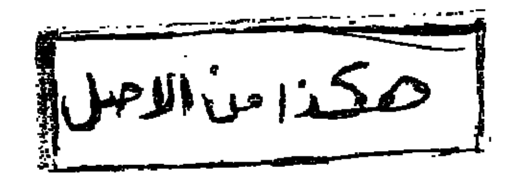
Huston lui raconte un des plus beaux cadeaux qu'il ait jamais reçus : deux bouteilles de porto. Il en avait offert un fût à un de ses amis pour célébrer la naissance de son premier garçon (c'est la tradition). Cet ami a eu des revers de fortune, il a dû vendre peu à peu le porto – ce qui a payé toute la scolarité du fils, qui fait le voyage pour offrir les deux dernières bouteilles à Huston.

Dans un recoin, le metteur en scène Karel Reisz *(la Maîtresse du lieutenant français)* observe. Sa présence est exigée par les compagnies d'assurances qui, inquiètes de l'état de santé de Huston, n'ont accepté d'assurer le film que si un metteur en scène de renom était là, prêt à prendre la relève et à finir le film.

Pourquoi donc John Huston a-t-il attendu si longtemps pour porter au cinéma une œuvre de Joyce ? *« Il y a longtemps que je voulais tirer un film des* Morts. *Mais ce n'est pas véritablement une opération commerciale. S'ils gagnent de l'argent, tant mieux, mais ils le font par amour. Quand Wieland Schultz-Keil m'a contacté pour tourner* les Morts, *j'ai dit oui. Tout de suite. »*

Le film sera prêt en mai prochain.

HENRI BÉHAR.



EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h : sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

JAPON DES AVANT-GARDES 1910-1970. Architecture, design, arts appliqués, arts du graphisme et de l'affiche. Grande galerie, 5e étage. Jusqu'au 2 mars.

KOTOBA. Paroles et écritures japonaises. Grand Foyer. Jusqu'au 9 février.

JULIAN SCHNABEL, RICHARD BAQUIE, MARCEL ODENBACH. Galeries contemporaines du MNAM. Jusqu'au 22 mars.

KOKOSCHKA. Dessins de 1906 à 1926. Salle d'art graphique (4e étage). Jusqu'au 22 mars.

LE JAGUAR DE DARTWOOD. Atelier des enfants. Rez-de-chaussée.

LE VISITEUR ET SON DOUBLE. Salle d'actualité BPI et Centre d'information CCI. Jusqu'au 16 mars.

LE CENTRE POMPIDOU, UNE ARCHITECTURE QUI S'EXPOSE. Galerie du Forum, Rez-de-chaussée. Jusqu'au 16 mars.

HISTOIRE D'IMAGES. Une sélection de la production graphique du Centre depuis dix ans. Galerie des Brèves CCI. Jusqu'au 16 mars.

Musées.

LA FRANCE ET LA RUSSIE AU SIÈCLE DES LUMIÈRES. Grand Palais. Galeries nationales, av. Winston-Churchill (42-89-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h, mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 9 février.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE, photographies en relief. Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Sauf mardi et mercredi. Tlj. de 12 h à 19 h. Jusqu'au 25 mai.

JEUNE PEINTURE. 38e Salon. Grand Palais. Avenue Winston-Churchill (42-56-45-06). Tous les jours de 10 h à 19 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 22 février.

LES DOSSIERS DU MUSÉE D'ORSAY. La vie de bohème ; L'ouverture de l'Opéra ; La carrière de l'architecte au dix-neuvième siècle ; L'industrie Thonet ; Les journalistes au dix-neuvième siècle ; Stars et monstres sacrés ; Autour d'une sculpture de Maillol. Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse (45-49-11-11). Sauf lundi, de 10 h 30 à 18 h ; le jeudi, nocturne jusqu'à 21 h 45 ; le dimanche de 9 h à 18 h. Entrée 21 F.

LES MACHINES SINGULIÈRES DE PIERRE ANDRES. Jusqu'au 26 avril. **ART ET CRÉATION TEXTILE.** Jusqu'au 1er mars. **RÉTROSPECTIVE ARP (1886-1966).** Jusqu'au 8 février. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 15 F.

LOTHAR BAUMGARTEN, PHILIPPE CAZAL, RICHARD TUTTLE, ARC. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 8 février.

L'ARCHE DE NOÉ. Jusqu'au 3 mars ; **LES ACQUISITIONS DES XVIIIe et XIXe siècles.** Jusqu'au 22 mars ; Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h ; dimanche de 11 h à 18 h.

DONIGAN CUMMING. Jusqu'au 2 mars. **LES COMMUNS DES MORTELS,** photographies de William Klein. Jusqu'au 2 mars. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson, tlj., sauf le mardi de 9 h 45 à 17 h 15.

MANUEL CANOVAS. Créateur textile. Musée des arts de la mode, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). Jusqu'au 1er mars.

LES ORS HELLÉNISTIQUES DE TARENTE. Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (42-89-04-91). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 13 février.

PARIS-TOKYO-BEGRAM. Hommage à Joseph Hackin (1886-1941). Musée Guimet, 6, place d'Iéna (47-23-61-65). Sauf le mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45. Jusqu'au 2 mars.

L'ILLUSTRATION, UN SIÈCLE DE VIE PARISIENNE. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf le lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 26 avril.

GAUMONT S'AFFICHE. 90 ans d'affiches de cinéma. Conciergerie, 1, quai de l'Horloge (42-74-22-22). Jusqu'au 3 mars.

DESSINS DE RODIN. A l'occasion de la présentation du troisième volume de l'inventaire. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Jusqu'au 16 mars.

COTÉ FEMMES. Musée de l'homme. Palais de Chaillot (45-53-70-60). Sauf mardi de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée 16 F. Jusqu'au 15 février.

CENT CINQUANTE ANS DE RESTAURATION EN PICARDIE. Musée des monuments français. Palais de Chaillot, place du Trocadéro (42-27-35-75). Sauf le mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 14 h à 17 h 15. Jusqu'au 16 mars.

FRANÇOIS DESPATIN et CHRISTIAN GOBELI. Jusqu'au 24 janvier. Bibliothèque nationale. Galerie Colbert, 2, rue Vivienne ; **REMBRANDT,** les étapes de la création. Jusqu'au 3 mai. Galerie Mazarine et Mansart. Tous les jours, de 10 heures à 19 heures ; le mercredi jusqu'à 22 heures. Entrée : 22 F.

ALPHABETS. Musée-Galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 21 février.

LA TÉLÉ A CINQUANTE ANS. Jusqu'au 15 mars. **LES ALLUMÉS DE LA TÉLÉ.** Jusqu'au 22 février. Sauf lundi, de 11 h 30 à 19 h 30 ; mardi jusqu'à 21 heures. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (42-78-70-00).

CRÈCHES ET TRADITIONS DE NOËL. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (47-47-69-80). Sauf mardi de 10 h à 17 h 15. Entrée : 11 F (9 F le dimanche, l'exposition seulement). Jusqu'au 16 février.

SIX PEINTRES TUNISIENS CONTEMPORAINS. Musée des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 20. Jusqu'au 23 mars.

LE TRÉSOR DE GARONNE. IIe siècle après Jésus-Christ. Des monnaies dans la Grave. Hôtel de la Monnaie, 11 quai Conti (43-29-12-48). Sauf dimanche, de 11 heures à 17 heures.

HERMES. Musée de la Publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). Sauf le mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 23 mars.

AUGUSTE SANDER. Autoportrait de l'Allemagne. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Jusqu'au 8 février.

Centres culturels

MOBILIER MINIATURE-OBJETS DE MAITRISE XVIe-XXe. Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). Jusqu'au 1er mars.

OUVERTURE. Un musée d'art contemporain au château de Rivoli (Turin). Hall du CNAP, 27, avenue de l'Opéra. Du lundi au vendredi, de 12 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 15 mars.

JUDITH BARTOLANI ; HÉLÈNE DELPRAT ; LOIC LE GROUMELLEC. Hôtel de Ville de Paris. Salle Saint-Jean. Sauf le lundi, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 15 mars.

SIMPLICISSIMUS. 100 caricatures des années 1918-1933. Jusqu'au 10 février. Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (47-23-61-21).

ÉRIC GRATE, Sculptures et dessins ; **TAGE HEDQVIST,** peintures et collages. Centre culturel suédois. Hôtel de Marle, 11, rue Payenne (42-71-82-20). Jusqu'au 19 février.

JOSEF FELIX MULLER. Centre culturel suisse, 32-34, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). Jusqu'au 22 février.

QUATRE AMÉRICAINS A LA MANUFACTURE DE SÈVRES. American Center, 261, boulevard Raspail (43-35-21-50). Du lundi au samedi de 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 21 mars.

RÉALITÉ ET FANTAISIE DANS LA PEINTURE NAPOLITAINE DU XVIIe AU XIXe SIÈCLE. Institut culturel italien, 50, rue de Varenne. Sauf dimanche, de 10 h à 13 h et de 15 h 30 à 19 h. Sam. de 10 h à 13 h. Jusqu'au 21 février.

CECI N'EST PAS UN CARRÉ BLANC. Centre national des arts plastiques, 11, rue Berryer (45-63-90-55). Sauf mardi, de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 22 février.

NÉGRIPUB. L'image des Noirs dans la publicité depuis un siècle. Bibliothèque Forney, hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). Sauf dimanche et lundi, de 13 h 30 à 20 heures. Entrée : 10 F. Jusqu'au 28 mars.

Galeries

LES SOURCES JAPONAISES DE L'ART OCCIDENTAL. Galerie Janette Ostier, 26, place des Vosges (48-87-28-57). Jusqu'au 28 février.

ARTE POVERA. 1965-1971. Galerie Liliane et Michel Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 28 février.

DIX PHOTOGRAPHES AMÉRICAINS CONTEMPORAINS. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 14 février.

POÈMES A VOIR (Jean Tardieu, Pierre Alechinsky). Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (43-25-54-06). Jusqu'au 15 février.

LETTRISME : Les débuts (1944-1966). Galerie Rambert, 4, rue des Beaux-Arts (43-29-34-90). Jusqu'au 14 février.

EXPOSITION DE GROUPE pour le 9e anniversaire de la galerie. Galerie Alain Oudin, 28, boulevard de Sébastopol (42-71-83-65). Jusqu'au 21 février.

LE NOIR EST UNE COULEUR. (Arp, Dewasne, Hartung, etc.). Galerie Lahumière, 88, boulevard de Courcelles (47-63-03-85). Jusqu'au 31 mars.

FONTANA, HARTUNG, MATTA. Galerie Di Meo, 5, rue des Beaux-Arts (43-54-10-98). Jusqu'au 28 février.

VALERIE POCOCK, FOUAD BELLAMINE. Galerie Nikki Diana Marquardt, 9, place des Vosges (42-78-21-00). Jusqu'au 28 février.

UNION DES ARTISTES MODERNES. Ouvrage d'Arlette Barré-Despond. Galerie VIA, 1, rue Sainte-Opportune (42-33-14-33).

A PROPOS DE DESSIN. Bossard, études et carnets ; Choix de dessins de dix-huit jeunes artistes. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 10 mars.

ALANTAR. Peintures, gravures. Galerie Passage, 1, passage des Ménétriers (Quartier de l'Horloge) (42-77-92-33). Du 6 février au 7 mars.

ALSEN. Galerie Pierre Parat, 76, rue Vieille-du-Temple (42-77-44-24). Jusqu'au 20 février.

ARCANGELO. Galerie Maeght Lelong, 14, rue de Téhéran. Jusqu'au 21 février.

MICHAEL BASTOW. Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (43-26-85-51). Jusqu'au 7 mars.

BIGOT. L'expérience de la modification. Galerie Convergence Paris, 39, rue des Archives (42-78-57-45). Jusqu'au 18 février.

LOUIS CANE. Gravures et dessins. Galerie Lacourière-Frélaut, 23, rue de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-74-02-30). Jusqu'au 14 mars.

ERNST CARAMELLE. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 17 mars.

CHRISTOPHE CARTIER. Peintures. Galerie Efté, 7, rue de Bourgogne (45-51-45-89). Jusqu'au 6 mars.

LE GOUIC. Galerie Charley Chevalier, 27, rue de la Ferronnerie (45-08-58-63). Jusqu'au 28 février.

GRATALOUP. Lavignes Bastille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18). Jusqu'au 13 mars.

PAUL-ARMAND GETTE. Galerie Claire Burrus, 30-32, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 27 février.

MORIS GONTARD. Galerie Erval, 16, rue de Seine (43-54-73-49). Jusqu'au 21 février.

ROBERT GROBORNE. Galerie Beaudoin Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Jusqu'au 14 février.

JEAN-PAUL JAPPÉ. Peintures. Galerie Bellint, 28 bis, boulevard Sébastopol (42-78-01-91). Jusqu'au 21 février.

JEAN-LOUIS KOLB. Peintures récentes. Galerie Krief-Raymond, 50, rue Mazarine (43-29-32-37). Jusqu'au 15 février.

JOSEPH KOSUTH. Galerie Crousel-Hussenot, 5 bis, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 12 février.

JEAN-MARIE KRAUTH. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 17 mars.

TED KURAHARA. Galerie Leif Stahle, 37, rue de Charonne (48-07-24-78). Jusqu'au 7 mars.

WILFREDO LAM. Galerie Maeght Lelong, 13, rue de Téhéran. Jusqu'au 21 février.

ROBERT MALAVAL. Blum Galerie, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84).

HENRI MATISSE. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 28 février.

MICHAUX. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 28 février.

JUDY MILNER. Sculptures. Galerie Samia Saouma, 2, impasse des Bourdonnais (42-36-44-56). Jusqu'au 7 mars.

JEAN LE MOAL. Dessins, peintures et gravures. Galerie Galarte, 13, rue Mazarine (43-25-90-84). Du 5 au 28 février.

ANNE MOREAU. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (46-33-90-66). Jusqu'au 7 mars.

KACEM NOUA. Galerie Lucien Durand, 19, rue Mazarine. Jusqu'au 15 février.

PIERRE PAPALOIZOS. Sculptures. Galerie Sculptures, 11, rue Visconti (46-34-13-75). Jusqu'au 28 février.

ANDREAS PFEIFFER. Galerie Gutharc-Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 28 février.

JEAN-PIERRE PINCEMIN. Gravures. Galerie Bean Lézard, 7, rue Pecquay (42-77-72-77). Jusqu'au 21 février. L'année de l'Inde. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (42-75-38-00). Jusqu'au 28 février.

SERGE PLAGNOL. Galerie Pierre Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 14 mars.

ROLAND SABATIER. Galerie Michel Broomhead, 46, rue de Seine (43-25-34-70). Jusqu'au au 14 février.

JULIEN SCHNABEL. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 19 février.

SILBERMANN. Galerie Claude Samuel, 18, place des Vosges (42-77-16-77) et Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 17, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 28 février.

ATSUKO TANAKA. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 7 mars.

THIBAULT « Prologue ». Galerie Polaris, 25, rue Michel-Le-Comte (42-72-21-27). Jusqu'au 21 février.

TIROUFLET. Galerie Jean Peyrole, 14, rue de Sévigné (42-77-74-59). Jusqu'au 28 février.

THIERRY SIGG. Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (43-54-78-41). Jusqu'au 28 février.

JAMES TURRELL. Galerie Yvon Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (42-71-04-25). Jusqu'au 19 février.

FLORENCE VALAY. Sculptures. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (42-77-19-61). Jusqu'au 28 février.

BRAM VAN VELDE. Lithographies. Galerie Marie Paccard, 3, rue Jacques-Callot (40-46-03-08). Jusqu'au 28 février.

PIERRE WEISS. Galerie Montenay-Delsol, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Du 5 au 28 février.

En région parisienne

BOULOGNE-BILLANCOURT. Le bois gravé en Chine et en Occident. Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille. Jusqu'au 29 mars.

CHELLES. Mérovingiens « romantiques ». Les Mérovingiens vus par le dix-neuvième siècle « romantique ». Foyer du Centre régional d'animation culturelle, place des Martyrs-de-Châteaubriant.

LA DÉFENSE. Un siècle de réclames alimentaires. Galerie de l'Esplanade. Entrée libre. Jusqu'au 22 mars.

Samouraï, l'Art guerrier du Japon. Galerie Art 4. Patrimoine du Monde (49-00-15-96). Jusqu'au 10 avril.

FRESNES. Mémoires de 36. Ecomusée, 41, rue Maurice-Ténine (46-68-08-05). Entrée gratuite. Jusqu'au 6 avril.

JOUY-EN-JOSAS. Dominique Gauthier, Jérôme Mazerat, Steven Pollack, Jean-Philippe Aubanel, Paul Collins. Fondation Cartier pour l'art contemporain, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Jusqu'au 22 février.

LEVALLOIS-PERRET. La publicité par l'image d'Epinal. Hôtel de Ville, 46 ter, rue Gabriel-Péri (47-31-11-35). Jusqu'au 20 février.

MONTROUGE. Le dessin animé à Hollywood. Originaux de dessins, esquisses, cellos... Bibliothèque, 32, rue Gabriel-Péri. Jusqu'au 25 février.

MONTREUIL. BREYTEN. Rétrospective. Bibliothèque municipale R. Desnos, Jardins de l'Hôtel de Ville. Jusqu'au 27 février.

PONTOISE. Hommage à Serge Charchoune, Patchworks d'aujourd'hui. Jusqu'au 22 février. Musée de Pontoise, 4, rue Lemercier (30-38-02-40) ; Horriblement ressemblant (Les Officiels vus par André Malraux). Musée Pissarro, 17, rue du Château (30-32-06-75). Jusqu'au 28 février.

SAINT-DENIS. Desplerre. Musée d'art et d'histoire, 22, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). Jusqu'au 26 avril.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. La Lorraine d'avant l'Histoire. Jusqu'au 23 février. Les chasseurs de la Préhistoire en Picardie. Musée des antiquités nationales (34-51-53-65). Jusqu'au 2 mars.

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LES DÉSOSSÉS, Chaillot (47-27-81-15) (lun.), 20 h 30 ; dim. 15 h.

LA CERISAIE, Odéon (43-25-70-32) (lun.), 20 h 30 ; dim. 15 h (4).

PAYSAGES HUMAINS, Petit Odéon (43-25-70-32) (mer., lun.), 18 h 30 (5).

ADORABLE JULIA, Arts Hébertot (43-87-23-23) (dim. soir, lun.) 21 h ; dim. 15 h et 18 h 30 (5).

LA FEMME SAUVAGE, La Bruyère (48-74-76-99) (dim. soir, lun.), 21 h ; dim. 15 h.

LE RÉGENT, Théâtre de la Ville (43-74-22-77) de vendredi à mardi, 20 h 45 ; dim. à 14 h 30 (6).

C'EST ENCORE MIEUX L'APRÈS-MIDI, Théâtre des Variétés (42-33-09-92) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; sam. 18 h 30 et 21 h 30 ; dim. à 15 h 30 (6).

HORS PARIS

CRÉTEIL, Maison des Arts (48-99-90-50) : les 6, 7, 10 à 20 h 30 ; le 8 à 15 h 30 : Tunnels.

NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-81). (dim. soir, lun.), 21 h ; dim. 17 h : Dans la solitude des champs de coton.

SAINT-DENIS, Th. G.-Philipe (42-33-17-17) (jeu. dim. soir), 20 h 30 ; dim. 16 h : Les ensorcelés ; salle II : les 6, 9, 10 à 18 h 30 ; le 7 à 18 h 30 et 23 h : Les grenouilles 1987.

Les salles subventionnées

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

OPÉRA (47-42-57-50), jeu. à 19 h 30 ; sam. à 14 h 30 + 20 h 30 : Ballet Van Dantzig Balanchine ; ven. + mar. à 19 h 30 : Elektra (Dir. musicale : S. Ozawa).

SALLE FAVART (42-96-06-11), jeu. + ven. à 19 h 30 : Atys ; Ballet : mer. à 19 h 30 : Bal à la cour de Louis XIV (Dir. musicale : William Christie) ; mar. à 19 h 30 : The Paul Taylor Dance company ; Concert : sam. à 20 h : concert Richard Strauss.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), mer., sam. à 14 h 30 ; ven., dim., mar. à 20 h 30 : Turcaret ; merc., lun. à 20 h 30 : Esther ; jeu. à 20 h 30 et dim. à 14 h : le Songe d'une nuit d'été ; sam. à 20 h 30 : la Parisienne et Veuve ! (Dern.).

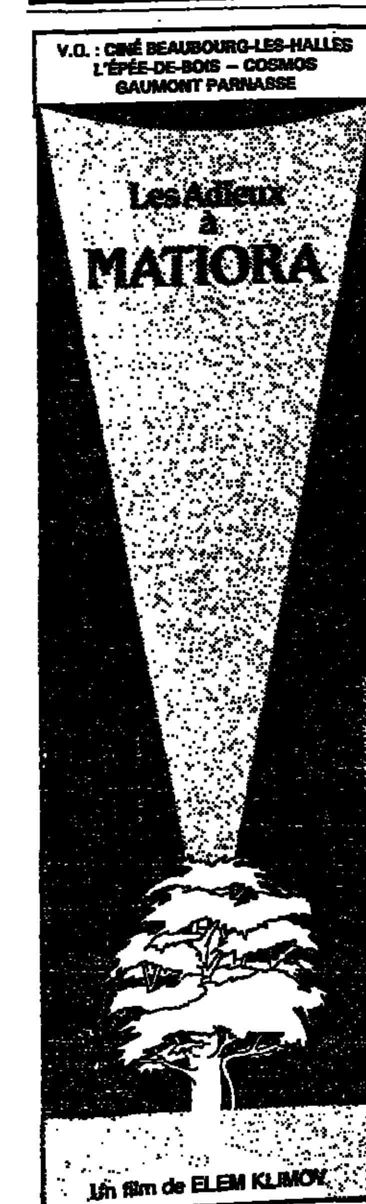
CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Théâtre : relâche jusqu'au 11 février ; Théâtre Gémier : lun. à 20 h 30, dim. à 15 h : les Désossés ; lun. à 20 h 30 : Récitations-Conversations : Poésie : Jean Grosjean.

ODÉON (43-25-70-32), lun. 20 h 30 : la Cerisaie, de Tchekhov + sam. à 18 h : Sergueï Yourski.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), mer., lun. à 18 h 30 : Paysages humains, de Nazim Hikmet.

TEP (43-64-80-80), mer., ven., sam., mar. à 20 h 30 ; jeu. à 19 h ; dim. à 15 h : les Voix intérieures ; Cinéma : sam. à 14 h 30 + dim. à 20 h : Toto, apôtre et martyr, de A. Palermi (v.o.) ; Macaroni, d'E. Scola (v.o.).





BEAUBOURG (42-77-12-33) (mar.) : Débats/Rencontres : mer. à 21 h : le Japon : parole et discours ; jeu. à 21 h : Séminaire : aspects de la pensée au Japon (la notion de beau Japon) ; 18 h 30 : Le *débat des débats (bilan de dix années de* débats au centre G. Pompidou) ; ven. à 21 h : Séminaire : Aspects de la pensée au Japon (la langue et la société japonaises) ; sam. à 19 h : Shiki, le poète et Sôseki, le romancier ; 21 h : Paroles sur la ville : expression urbaine au Japon ; dim. à 17 h : 24 M3 de silence ; lun. à 18 h 30 : Introduction au Japon des avant-gardes ; 21 h : Littérature arabe traduite (littérature populaire) ; 18 h : Création-graphisme et les institutions publiques ; Cinéma/vidéo : mer. : Cinéma et littérature au Japon : se reporter à la rubrique Cinémathèque/Cinéma ; Vidéo-Information : mar. : à 13 h : Le bébé est une personne, de B. Martino ; à 16 h : Les animaux malades de l'homme, de F. Enderlin ; 19 h : de la sainteté, de J.M. Berzosa ; Vidéo-Musiques : mar. à 13 h : The Weavers, de J. Brown ; à 16 h : les Contes d'Hoffmann, d'Offenbach ; 19 h : The Catherine Wbell, de D. Byrne ; Concerts/Spectacles : ven. à 20 h 30 : Saburo Teshigawara ; sam. à 15 h : Ateliers musique et micro-informatique ; dim. à 16 h : Saburo Teshigawara ; lun. à 20 h 30 : Séminaire de composition à l'Ircam ; 18 h 30 : Saburo Teshigawara.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), mer., jeu., ven., sam. à 20 h 30,; dim. à 15 h : l'Opéra de quat'sous ; Concert : lun. à 20 h 30 : S. McNair/H. Schwarz (Mozart).

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77), ven., sam., mar. à 20 h 45 ; dim. à 14 h 30 : le Régent, de Jean-Christophe Bailly, mise en scène de Georges Lavaudant ; mar. à 18 h 30 : Trovante et C. Paredes (Portugal) ; Théâtre de la Ville au Th. de l'Escalier d'or : lun. 20 h 45 : La Princesse blanche.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), lun. à 20 h 30 ; dim. 16 h : Yiddish cabaret.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), les 4, 5, 6, 10 à 20 h 30 : Musique bouddhiste du temple de Zhihua ; le 9 : Musique traditionnelle chinoise ; le 7, de 22 h à l'aube : Musique populaire suisse.

Les autres salles

AMANDIERS (43-66-42-17) (D., L.), 20 h 30 : la Divine Clownerie.

ANTOINE (42-08-77-71) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : *Harold et Maude.*

ARCANE (43-38-19-70), mar., sam. 20 h 30 : Contes de Maupassant ; mer., jeu., ven. 20 h 30 : la Sonate au clair de lune.

ARTISTIC-ATHEVAINS (43-55-27-10) (mer., D. soir) 21 h, sam. 17 h et 21 h, dim. 17 h : Circuits clandestins.

ARTS-HEBERTOT (43-87-23-23)) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h et 18 h 30 : Adorable Julia (à partir du 5).

ATELIER (46-06-49-24), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : Adriana Monti.

ATHÉNÉE (47-42-67-27), salle L. Jouvet *(D. soir, L.)*, 20 h 30, mar. 19 h : le Désir sous les ormes ; salle Ch. Bérard (D. soir, L.), 20 h 30, mar. 18 h 30 : Je t'embrasse, pour la vie.

BATACLAN (47-00-30-12) (L.) 20 h 30 : Kabaret de la dernière chance.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Nègre.

CARTOUCHERIE, Th. de la Tempête (43-28-36-36) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h 30 : la Dernière Bande ; II : (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 16 h ; Home ; Aquarium (43-74-99-61), 20 h 30 : le Procès de Jeanne d'Arc, veuve de Mao Tsé-toung.

ÉPÉE DE BOIS (48-08-39-74), jeu., ven., sam. 20 h, dim. 15 h 30 : Caligula.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Galerie (D., L., mar.), 20 h 30 : la Religieuse ; la Resserre (D.), 20 h 30 : la Leçon des ténèbres ; Grand Théâtre (D., L., Mar.,) 20 h 30 : la Nuit des rois.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Clérambard.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : *Reviens dormir* à l'Elysée.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : Orlando Furioso.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), (D., L.) 19 h : Mam'zelle Julie.

DAUNOU (42-61-69-14) (Mer., D. soir), 20 h 30, dim. à 15 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Un enfant dans la guerre.

DIX HEURES (42-64-35-90) (L.), 20 h 30 : la Magie d'Abdul Alafrez.

THEATRE-18 (42-26-47-47) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : SOS.

EDOUARD VII (47-42-57-49) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Clients.

ESCALIER D'OR (42-74-22-77) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. à 14 h 30 : la Princesse blanche.

ESPACE KIRON (43-73-50-25) (D.), 20 h 30 : l'Arrêt de mort, dern. le 5 ; 22 h 30 : Une femme légère.

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.), 19 h, sam. 17 h, dim. 17 h : le Chemin d'Anna Bargeton, dern. le 8 (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h : Lili, dern. le 8.

FONTAINE (48-74-74-40) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h, dim. 15 h 30 : Un beau salaud.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-20-60-56) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h : Bonsoir maman.

GALERIE 55 (43-26-63-51), 19 h : Sir Gawain and the Green Knight ; 21 h : Master Harold and the boys.

GRAND EDGAR (43-20-90-09) (D.), 20 h 15 : la Dragne ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D., L.), 19 h : le Guichet ; 20 h 30 : Naître ou ne pas naître.

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Sports et divertissements.

JARDIN D'HIVER (42-55-74-40) (Mer. soir, D. soir, L.), 21 h ; mer. 18 h 30 ; dim. 16 h : Arromanches.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : la Femme sauvage, à partir du 5.

LIERRE THEATRE (45-85-55-83) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 16 h : Electre.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.). I : 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h 15 : Kou par Kou. – II : 20 h : Thérèse Desqueyroux ; 21 h 45 : On répète Bagatelle.

MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, L.), 21 h, sam. 16 h 30, dim. 15 h 30 : Deux sur la balançoire.

MARAIS (42-78-03-53) (D.), 20 h 30 : la Comédie sans titre.

MARIE-STUART (45-08-17-80) (D. soir, L.), 20 h 15, dim. 15 h 30 : Fool for love ; 22 h : Savage love.

MARIGNY (42-56-04-41) (D. soir. L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : la Galipette.

MATHURINS (42-65-90-00) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : l'Idiot.

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, L.) 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22) (D. soir), 20 h 30, dim. 15 h, sam. 18 h 30 et 21 h : Double Mixte.

MOGADOR (42-85-28-80) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : l'Avare, dern. le 8.

MODERNE (48-74-10-75) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : l'Effet Glapion.

MONTPARNASSE (43-22-77-74), *Grande salle (D. soir, L.), 20 h 45*, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Ce sacré bonheur. Petite salle (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : Conférence au sommet.

NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-99) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : les Yeux d'Agathe, dern. le 8.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir), 20 h 45, dim. 15 h : Léopold le bien-aimé.

L'OMBRE QUI ROULE (48-74-30-11) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h 30 : la Poursuite amoureuse.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) (D), 21 h : Une mouche dans la tête.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81) (D., L.). 20 h 45 : l'Amuse-gueule, Rencontres, le 9 à 20 h 30, le 10 à 14 h 30 : De Gaulle... l'homme des tempêtes.

PLAINE (42-50-15-65) (D. soir, L., mar.), 20 h 30, dim. 17 h : Images de Mussolini en hiver.

POCHE (45-48-92-97) (D. soir, L.), 21 h, dim. 17 h 15 : Amédée ou comment s'en débarrasser (D. soir, L.) 18 h 30, dim 17 h 15 : Dernières lettres d'une mère juive à son fils.

PORTE DE GENTILLY (45-80-20-20) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 16 h : Edda Gabler (dern. le 7).

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : Chat en poche.

RANELAGH (42-88-64-44) (D.) 20 h 30 : Saint Erik Satie.

ROSEAU THÉATRE (42-71-30-20) (D.), 19 h : Brèves inquiétudes dans une chaise longue, dern. le 7.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.), 20 h 45 ; sam. 19 h + 21 h 30 : les Seins de Lola.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h 30 : Voyage au bout de la nuit.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), lun., mar., sam. 20 h 30 ; dim. 15 h : Antigone ; Jeu., ven., 20 h 30, sam. 22 h, dim. 17 h : l'Écume des jours ; sam., lun., mar. 20 h 30, Dim. 17 h : Huis clos : mer. 20 h 30 : Maîtres et valets.

TH. DE L'EURE (45-41-46-54), mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 : Visites à la jeune veuve.

TH. D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas cadres : 22 h, + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

TH. 13 (45-88-16-30) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h : Derniers masques.

TH. 14 J.-M.-SERREAU (45-45-49-77) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 17 h : les Rêves de Lolita et Laverdure, dern. le 8.

TH. DU LIERRE (45-86-55-83) (D. soir, L., Mar.) 20 h 30, dim. 16 h : Electre.

THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39) (D. soir, L.) 20 h 30 : dim. 14 h 30 et 18 h 30 : les Brumes de Manchester.

TH. PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h 30 : Conversations après un enterrement.

TH. DES 50 (43-55-33-88) (D.), 20 h 30 : Parle pas comme ça tu t'fais du mal, dern. le 7.

THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), mar., jeu., sam. 20 h 30 : Antigone, mer., ven. 20 h 30 : Electre.

TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, le 4 à 20 h 30 : les Salons, les 5, 6, 7, 10 à 20 h 30, le 8 à 15 h : Mon Faust ; Petite salle (D soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : les Enchaînés.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 20 h 30 : Babiboum, (D., L.) 18 h 45 : la Fête à E. Guillevic.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D.), 21 h, sam. 18 h : les Taupes niveaux.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : C'est encore mieux l'après-midi, (à partir du 6).

Festival d'automne

(42-96-12-27)

THÉATRE DES BOUFFES DU NORD (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : le Récit de la servante Zerline, à partir du 5.

En région parisienne

AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (48-34-67-67) (D. soir, L.), 20 h 30, D. 16 h 30 : l'Étourdi.

ANTONY, Th. F.-Gémier (42-37-31-19), le 7 à 21 h : Faria Andalouse ; le 10 à 21 h : l'Éternel mari.

BAGNEUX, Th. V.-Hugo (46-63-10-54) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Coïncidences.

BEZONS, CAC (39-82-20-88), le 6 à 21 h : Chrysamante.

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-60-44), les 4, 5, 6, 7 à 20 h 45 : Antigone.

LE BOURGET, CECB (48-38-44-85), le 7 à 21 h : E. Lelann Quartet.

BOBIGNY, MC 93 (48-31-11-45) (D., L.), 20 h : Risotto. Salle 2 (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : Paysage sous surveillance.

CERGY-PONTOISE, Th. des Arts (30-30-33-33), le 10 à 21 h : la Cité invisible.

CHATILLON, Th. (46-57-22-11), le 10 à 21 h : la Compagnie de la Grenette.

CHEVILLY-LARUE, CC (46-86-54-48), le 8 à 16 h : Clown Kompanie.

CHOISY, Th. P.-Eluard (48-90-89-79), les 7, 8 à 17 h et 20 h 30 : Cirque de barbarie.

CLAMART, CCJ Arp (46-45-11-87), le 4 à 20 h 30 : R. Devos.

COMBS-LA-VILLE, CAC (64-88-69-11), le 7 à 20 h 45 : Antiquités II.

COLOMBES, MJC (47-82-42-70), le 8 à 17 h 30 : le Trouvère.

CORBEIL-ESSONNES, CAC P.-Neruda (40-89-00-72), les 5, 6 et 7 à 20 h 45 : les Mains sales.

CRÉTEIL, *Maison des arts* (48-99-90-50), Les 6, 7, 10 à 20 h 30, le 8 à 15 h 30 : Tunnels.

ELANCOURT, CAC (43-57-84-58), les 6, 7 à 21 h, le 8 à 17 h : Roma amore.

FONTENAY-AUX-ROSES, Th. des Sources (46-61-30-03), le 10 à 20 h : V. Comme Voltaire.

ISSY-LES-MOULINEAUX, Auditorium (38-97-60-04), le 6 à 21 h : B. Rigutto (Chopin, Debussy, Listz). Institution Saint-Nicolas (46-42-70-91), le 7 à 21 h : Madame Sans-Gêne.

JUVISY-SUR-ORGE, salle A.-Varda, le 8 à 17 h 30 : Ensemble instrumental de Juvisy, dir. J.-L. Vicart (Sibelius, Rodrigo, Brouwer...).

MANTES-LA-JOLIE, CC G.-Brassens (30-33-20-43), le 6 à 20 h 30 : M. Jolivet : le 7 à 20 h 30 : F. Bebey.

MARLY-LE-ROI, Maison J.-Vilar (49-58-74-87), le 7 à 21 h : J.-F. Gardeil, B. Eidi (Roussel, Debussy, Ravel...), C. Le Coz et S. Cyferstein (Mozart, Wolf, Strauss).

MELUN, Gymnase de l'Almont (64-52-10-95), le 6 à 21 h : Orchestre national d'Ile-de-France, dir. J. Mercier (Gerschwin, Ives, Bernstein).

MONTREUIL, Th. Ecole (48-58-65-33), les 4, 5, 6, 7 à 21 h, le 8 à 15 h : la Ruée vers l'ordre.

MONTROUGE, Eglise Saint-Joseph (45-55-88-91), le 6 à 20 h 30 : Orchestre national de France J.-P. Paillard (Schubert, Haydn, Haëndel...).

NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-81) (D soir, L), 21 h, Dim 17 h : Dans la solitude des champs de coton.

NEUILLY, Théâtre (47-45-75-80), le 10 à 20 h 30 : l'Avare.

ORLY, CCC (48-92-33-66), les 4, 5, 6, 7 à 21 h : Zinc.

PORT-MARLY, Eglise Saint-Louis (39-58-94-94), le 7 à 21 h : Orchestre de chambre de France.

PLESSIS-ROBINSON, amphithéâtre P.-Picasso (46-31-15-00), le 10 à 21 h : Salomé.

RAMBOUILLET, CAC (30-41-11-69), le 6 à 21 h : la Cruche cassée.

RIS-ORANGIS, CC R.-Desnos (69-06-72-72), le 8 à 20 h 30 : Théâtre chorégraphique de Rennes.

RUNGIS, CC L'arc-en-ciel (45-60-54-33), le 6 à 21 h : Compagnie N. Schmucki.

SAINT-DENIS, Th. G.-Philipe, (42-43-17-17) (J, D soir) 20 h 30, Dim 16 h : les Ensorcelés. – II. : les 6, 9, 10 à 18 h 30 ; le 7 à 18 h 30 et 23 h : les Grenouilles 1987.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, La clé (39-73-38-13), le 6 à 21 h : Angelo, L. Bajata.

SAINT-MAUR, auditorium J.-P.-Rameau (48-89-99-10), le 6 à 21 h : Ensemble Bartok (Milhaud, Brahms, Beethoven).

SAINT-OUEN, château, le 8 à 16 h 30 : Ensemble instrumental Audonia.

SARCELLES, forum des cholettes (34-*19-54-30), le 9 à 21 h : la Traviata.*

SARTROUVILLE, Théâtre (39-14-23-77), les 5, 6, 7 à 21 h : l'Esprit des bois ; le 10 à 21 h : E. Lamandier.

SAVIGNY-LE-TEMPLE, Maison pour tous (60-63-28-24), le 7 à 21 h : M. Crado et P. Matthie.

SCEAUX, les Gémeaux (46-60-05-64), le 5 à 19 h : Danseurs Studio Astrakan ; le 6 à 20 h 30 : Romance en stuc ; à 22 h 30 : la Vigne, Ponthieux, Mahieux.

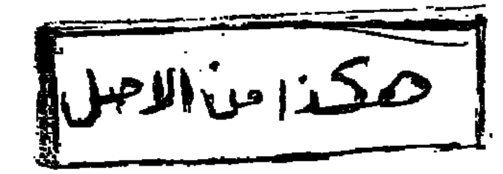
TREMBLAY-LES-GONESSES, MJC (48-61-09-85), le 7 à 20 h 30 : F. Lea.

VERSAILLES, Th. Montansier (39-50-*71-18), les 6, 7 à 21 h : le Dindon ; le 8 à* 15 h : Fête de la danse en Yvelines ; le 10 à 21 h : Antigone.

VILLIERS-LE-BEL, salle M.-Pagnol (39-90-54-86), le 4 et 5 à 21 h : Oui, mais il y a la mer.

VITRY, Th. J.-Vilar (46-82-84-90), le 5 à 18 h 30 : Hall-Jazz ; le 6 à 21 h : Roulettes d'escrocs ; le 8 à 16 h : le Barbier de Séville.





CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 4 FEVRIER

16 h, Mam'zelle mitraillette, de P. Sturges ; 19 h, Je l'ai été trois fois, de S. Guitry ; 21 h, Manœuvre, de F. Wiseman.

JEUDI 5 FEVRIER

16 h, Vacances, de G. Cukor ; 19 h, A bout de souffle, de J.-L. Godard ; 21 h, Modèle, de F. Wiseman.

VENDREDI 6 FEVRIER

16 h, Barry Lyndon, de S. Kubrick ; 19 h 30, la Femme à abattre, de R. Walsh ; 21 h, The Store, de F. Wiseman.

SAMEDI 7 FEVRIER

15 h, G. Men, de W. Keighley ; 17 h, la Révolte des vivants, de R. Pottier ; 19 h 15, le Carrefour de la mort, de H. Hathaway ; 21 h 15, Seraphita's Diary, de F. Wiseman.

DIMANCHE 8 FÉVRIER

15 h, Manon, de H.-G. Clouzot ; les Misérables (1re partie) : Une tempête sous un crâne, de R. Bernard ; 19 h 30, la Reine africaine, de J. Huston ; 21 h 30, Race Track, de F. Wiseman.

LUNDI 9 FÉVRIER

19 h, Deaf and Blind, de F. Wiseman (séance réservée aux abonnés).

MARDI 10 FÉVRIER

16 h, les Insurgés, de J. Huston ; 19 h, Titicut Follies, de F. Wiseman ; 21 h, Bert Schierbeek/la Porta, et la Forteresse blanche, de J. Van der Keulen.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 4 FEVRIER

15 h, Anna Karenine, de E. Goulding ; 17 h, les Bas Fonds de Frisco, de J. Dassin ; 19 h, Anne Devlin, de P. Murphy.

JEUDI 5 FEVRIER

15 h, les Damnés de l'océan, de J. von Sternberg ; 17 h, les Cinq Survivants, de A. Oboler ; 19 h, Our Boys et Pigs, de C. Black.

VENDREDI 6 FEVRIER

15 h, Horror Show, de R. Schickel ; 17 h, l'Amour en première page, de T. Garnett ; 19 h, Silence to Silence, de Sean O'Mordha, et Eh Joe, de A. Gilsenan.

SAMEDI 7 FEVRIER

15 h, Gilda, de Ch. Vidor ; 17 h 15, Désirs humains, de F. Lang ; 19 h, Our Country, de L. O'Leary et Liam O'Leary at the Cinema Palace, de D. Taylor Black ; 21 h, O'Connell Bridge et Départ de la gare, de L. Lumière ; The Lad from Ireland, de S. Olcott ; Knocknagow, de F. O'Donovan.

DIMANCHE 8 FÉVRIER

15 h, la Folle Parade, de H. King ; 17 h, Des souris et des hommes, de L. Milestone ; 19 h 15, Return of the Islander, de J. Mulkerns et l'Homme d'Aran, de R. Flaherty ; 21 h 15, The Prisoner, de T. Booth et Angel, de N. Jordan.

LUNDI 9 FÉVRIER

15 h, Billy the Kid, de K. Vidor ; 17 h, Les damnés, de J. Losey ; 19 h, The Woman who Married Clark Gable, de T. O'Sullivan et The End of the World Man, de B. Miskelly.

MARDI 10 FEVRIER

Relâche.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU SALLE GARANCE (42-78-37-29)

Cinéma et littérature au Japon

MERCREDI 4 FEVRIER

14 h 30, Cinéma pour les jeunes : Histoire de l'école Aoba, de Y. Osawa ; 17 h 30, les Oies Sauvages, de S. Toyoda ; 20 h 30, l'Intendant Sansho, de K. Mizoguchi.

JEUDI 5 FEVRIER

14 h 30, le Cœur, de K. Ichikawa ; 17 h 30, Je suis un chat, de K. Ichikawa ; 20 h 30, Plus tard, de Y. Morita.

VENDREDI 6 FEVRIER

14 h 30, Labyrinthe d'herbes, de S. Terayama ; Osen aux cigognes, de K. Mizoguchi ; 17 h 30, Nihonbashi, de K. Ichikawa ; 20 h 30, Brumes de chaleur, de S. Suzuki.

SAMEDI 7 FEVRIER

14 h 30, le Repas, de M. Naruse ; 17 h 30, Chronique de mon vagabondage, de M. Naruse ; 20 h 30, Nuages flottants, de M. Naruse.

DIMANCHE 8 FÉVRIER

14 h 30, Cinéma pour les jeunes : Histoire de l'école Aoba, de Y. Osawa ; 17 h 30, Feux dans la plaine, de K. Ichikawa ; 20 h 30, le Temple des oies sauvages, de Y. Kawashima.

LUNDI 9 FÉVRIER

14 h 30, la Danseuse d'Izu, de H. Gosho ; 17 h 30, M. Merci, de H. Shimizu ; 20 h 30, Une page folle, de T. Kinugasa.

MARDI 10 FEVRIER

Relâche.

Les exclusivités

AFTER HOURS (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

L'AMIE MORTELLE (A., v.f.) (*) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Images, 18e (45-22-47-94).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90).

AUX FRONTIÈRES DE LA VILLE (Aus., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

BLESSURES LÉGÈRES (Hon., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

BLUE VELVET (A., v.o.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

BONS BAISERS DE LIVERPOOL (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (43-32-91-68).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

CHARLOTTE FOR EVER (Fr.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

COMME UN CHIEN ENRAGÉ (A., v.o.) (*) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

CREATOR (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LES DIAMANTS DE L'AMAZONE (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

EMMANUELLE V (Fr.) (**) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode, 19e (42-05-06-07).

L'ÉTAT DE GRACE (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'ÉTRANGÈRE (Brit., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

FAUBOURG SAINT-MARTIN (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90) ; UCG Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LES FUGITIFS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-86-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

HIGHLANDER (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Templiers, 3e (42-72-94-56).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

JUMPIN JACK FLASH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-49-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LA LÉGENDE DE LA FORTERESSE DE SOURAM (Sov., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LÉVY ET GOLIATH (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57); Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33); Rex, 2e (43-36-23-44); Bretagne, 6e (42-22-57-97); UGC Danton, 6e (42-25-10-30); Ambassade, 8e (43-59-19-08); St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43); Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23); Bastille, 11e (43-42-16-80); Nation, 12e (43-43-04-67); UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59); Fauvette, 13e (43-31-56-86); Galaxie, 13e (45-80-18-03); Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50); Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27); Maillot, 17e (47-48-06-06); Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01); Secrétan, 19e (42-06-79-79); Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE MAL D'AIMER (Fr.-It.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26); Impérial, 2e (47-42-72-52); Montparnos, 14e (43-27-52-37); Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MASSACRE A LA TRONÇONNEUSE 2 (A., v.o.) (**) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26). – V.f. : Gaité Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36); UGC Odéon, 6e (42-25-10-30); UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40); Lumière, 9e (42-46-49-07); Escurial, 13e (47-07-28-04); Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

MÉLO (Fr.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83); 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36); Racine Odéon, 6e (43-26-19-68); UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40); 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81); UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44); Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40); 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MISSION (A. v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26); Lucernaire, 6e (45-44-57-34), George-V, 8e (45-62-41-46); Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

MISS MONA (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70); Hautefeuille, 6e (46-33-79-38); UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94); Publicis Elysées, 8e (47-20-76-23); St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43); Français, 9e (47-70-33-88); 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81); Fauvette, 13e (43-31-56-86); Mistral, 14e (45-39-52-43); Parnassiens, 14e (43-20-30-19); 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MORT OU VIF (A. v.f.) (*) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94); Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

LA MOUCHE (A. v.o.) (*) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57); UGC Danton, 6e (42-25-10-30); Marignan, 8e (43-59-92-82); 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79); Maillot, 17e 47-48-06-06); (v.f.) Rex, 2e (42-36-83-93); UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94); Français, 9e (47-70-33-88); UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59); UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44); Mistral, 14e (45-39-52-43); Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06); UGC Convention, 15e (45-74-93-40); Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01); Secrétan, 19e (42-41-77-99); Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES MURS DE VERRE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NOIR ET BLANC (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70); Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18); Colisée, 8e (43-59-29-46); Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40); Images, 18e (45-22-47-94).

LE NOM DE LA ROSE (Fr., v.a.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57); Hautefeuille, 6e (46-33-79-38); Marignan, 8e (43-59-92-82); UGC Normandie, 8e (45-63-16-16); Kinopanorama, 15e (43-06-50-50); PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42); Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02); V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93); St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43); Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31); Nation, 12e (43-43-04-67); Fauvette, 13e (43-31-56-86); Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06); Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50); UGC Convention, 15e (45-74-93-40); Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ON SE CALME (v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86); Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

PAIEMENT CASH (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82); V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE PASSAGE (Fr.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16); UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40); Montparnos, 14e (43-27-52-37).

PEGGY SUE S'EST MARIÉE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70); Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33); 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83); Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67); 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81); Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40); 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

LA PURITAINE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE RAYON VERT (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA REINE DES NEIGES, LE DÉSERT ET L'ENFANT (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85); Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83).

LE SACRIFICE (Franco-Suéd., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

SALE DESTIN (Fr.) : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

SID ET NANCY (*) (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

TERMINUS (Fr.-All.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57); Rex, 2e (42-36-83-93); UGC Odéon, 6e (42-25-10-30); UGC Normandie, 8e (45-63-16-16); Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31); UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59); Fauvette, 13e (43-31-56-86); Galaxie, 13e (45-80-18-03); Mistral, 14e (45-39-52-43); Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06); Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00); Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

THÉRÈSE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25); Lucernaire, 6e (45-44-57-34); Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17); George-V, 8e (45-62-41-46); Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

TOP GUN (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UBAC (Fr) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57).

LA VIE DISSOLUE DE GÉRARD FLOQUE (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74); UGC Odéon, 6e (42-25-10-30); Ambassade, 8e (43-59-19-08); George V, 8e (45-62-41-46); Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43); Nation, 12e (43-43-04-67); Fauvette, 13e (43-31-56-86); Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50); Miramar, 14e (43-20-89-52); Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

WANDA'S CAFE (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74); Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20).

LES FILMS NOUVEAUX

LES ADIEUX A MATIORA, film soviétique de Elem Klimov (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36); Epée de Bois, 5e (43-37-57-47); Cosmos, 6e (45-44-28-80); Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40); v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

CROCODILE DUNDEE, film australien de Peter Fairman (v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57); Hautefeuille, 6e (46-33-79-38); Marignan, 8e (43-59-92-82); v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52); Rex, 2e (42-36-83-93); Nation, 12e (43-43-04-67); UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59); Fauvette, 13e (43-31-60-74); Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06); UGC Convention, 15e (45-74-93-40); Mayfair Pathé, 16e (45-25-27-06); Maillot, 17e (47-48-06-06); Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01); Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01).

CROSS (*), film français de Philippe Setbon : Forum, 1er (42-97-53-74); St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20); George-V, 8e (45-62-41-46); Marignan, 8e (43-59-92-82); Maxéville, 9e (47-70-72-86); Paramount Opéra, 11e (47-42-56-31); Bastille, 11e (43-42-16-80); Fauvette, 13e (43-31-56-86); Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06); Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00); Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN, film canadien de Denys Arcan : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36); UGC Odéon, 6e (42-25-10-30); Rotonde, 6e (45-74-94-94); Pagode, 7e (47-05-12-15); UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40); UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40); UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59); UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44); Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50); Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27); 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79); Images, 18e (45-22-47-94).

GOTHIC (*), film britannique de Ken Russell v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-72-52-36); UGC Danton, 6e (42-25-10-30); UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94); UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40); 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81); v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-494); UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40); UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44); Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00); Images, 18e (45-22-47-94).

QUATRE AVENTURES DE REINETTE ET MIRABELLE, film français d'Eric Rohmer : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12); St-Germain-des-Prés, 6e (45-22-87-23); Balzac, 8e (45-61-10-60); Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

SABINE KLEIST, SEPT ANS, film allemand de Helmut Dziuba : v.o. Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE TEMPLE D'OR, film américain de J. Lee Thompson, v.o. : Forum, 1er (42-97-53-74); George-V, 8e (45-62-41-46); Triomphe, 8e (45-62-45-76); UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16); v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94); Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31); UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59); Miramar, 14e (43-20-89-52); Mistral, 14e (43-39-52-43); Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00); UGC Convention, 15e (45-74-93-40); Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01); Secrétan, 19e (42-06-79-79); Gambetta, 20e (46-36-10-96).

27 HORAS, film espagnol de Montxo Armendariz, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86); Lincoln, 8e (43-59-36-14).

Les festivals

CHAPLIN, ŒUVRES INTÉGRALES (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). Mer. : les Lumières de la ville ; jeu. : les Temps modernes ; ven. : le Kid ; sam. : l'Emigrant ; dim. : la Ruée vers l'or ; lun. : le Cirque ; mar. : Charlot boxeur, fait une cure ; Au music-hall ; Marin ; Charlot demoiselle.

HITCHCOCK - LES ANNÉES D'OR (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). Mer. : Fenêtre sur cour ; jeu. : L'homme qui en savait trop ; ven. : les Oiseaux ; sam. : Sueurs froides ; dim. : Pas de printemps pour Marnie ; lun. : Mais qui a tué Harry ; mar. : la Corde.

GODARD, Denfert, 14e (43-21-41-01). Dim. 10 h du mat. : Je vous salue Marie ; sam. 12 h : Sauve qui peut la vie ; jeu. 19 h 20, dim. 20 h : Deux ou trois choses que je sais d'elle ; sam. 22 h 20, mar. 22 h : Pierrot le Fou.

LOUIS JOUVET, Reflet-Médicis, 5e (43-54-42-34). Mer. : Forfaiture ; jeu. : Hôtel du Nord ; ven. : les Bas-Fonds ; sam. : Education de prince ; dim. : Topaze ; lun. : Entrée des artistes ; mar. : Quai des Orfèvres.

BUSTER KEATON, Studio 43, 9e (47-70-63-40). En alternance : le Mécano de la « General » ; Collège ; Ma vache et moi ; les Lois de l'hospitalité ; Sherlock Junior ; le Dernier Round ; Steamboat Bill Jr ; Fiancées en folie ; les Trois Ages.

LOUIS MALLE, 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). En alternance : Zazie dans le métro ; Place de la République ; le Feu follet ; Humain trop humain ; Black Moon ; God's Country ; Ascenseur pour l'Echafaud ; Lacombe Lucien ; le Souffle au cœur ; les Amants ; Calcutta.

MONTY PYTHON (v.o.), Grand Pavois, 15e (45-54-46-85). En alternance : Sacré Graal, la Vie de Brian, Jaberwocky.

E. ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33). En alternance : les Nuits de la pleine lune ; la Marquise d'O ; Perceval le Gallois ; Pauline à la plage. – Denfert, 14e (43-21-41-01). En alternance : les Nuits de la pleine lune ; le Beau Mariage ; la Marquise d'O ; la Femme de l'aviateur.

J. ROUCH, Panthéon, 5e (43-54-15-04). En alternance : la Pyramide humaine ; Jaguar ; la Chasse au lion à l'arc ; Petit à petit ; Moi un Noir ; Cocorico M. Poulet ; Dionysos.

TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES (v.o.), Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01). Mer., dim. 14 h : les 400 Coups ; dim. 12 h : Jules et Jim ; mar. 13 h 40 : Tirez sur le pianiste ; sam. 13 h 40 : l'Enfant sauvage ; mer. 15 h 40 : l'Argent de poche.

TARKOVSKI (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33). Jeu. 15 h 20 : Nostalghia ; mer., ven. 21 h, dim. 17 h 10 : Andrei Roublev ; jeu., sam., lun. 21 h : Stalker ; lun. 14 h : l'Enfance d'Ivan ; le Rouleau compresseur et le Violon. – Denfert, 14e (43-21-41-01). Mer., mar. 19 h 40, dim. 15 h 40 : Nostalghia ; ven. 14 h, dim. 21 h 50 : Solaris ; ven. 21 h 10, mar. 15 h : Stalker ; jeu., lun. 21 h, sam. 17 h 20 : Andrei Roublev ; ven., 16 h 40 : l'Enfance d'Ivan ; le Rouleau compresseur et le Violon.

VISCONTI (v.o.), Le Latina, 4e (42-78-47-86). Jeu., sam., lun. 16 h 30, 19 h : l'Innocent ; mer., ven., dim., mar. : Bellissima.

20 ANS DU STUDIO ACTION (v.o.). Action Rive-Gauche, 5e (43-29-44-40). Salle 1 : mer. : le Jardin du diable ; jeu. : On murmure dans la ville ; ven. : la Belle sur la balançoire ; sam. : les Implacables ; dim. : Le soleil se lève aussi ; lun. : le Bal des maudits ; mar. : Carmen Jones. – Salle 2 : mer. : Niagara ; jeu. : le Château du dragon ; ven. : l'Enigme du Chicago Express ; Ça commence à Vera-Cruz ; sam. : la Piste des géants ; dim. : Arrêt d'autobus ; lun. : Adieu ma jolie ; mar. : l'Homme aux bras d'or.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 4 FÉVRIER

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. A. Schiff (Bach).

Institut néerlandais, 20 h 30 : H. Ter Schegget, H.J. Schwitters, S. Taylor (Parcham, Carr, Boismortier...).

Auditorium des Halles, 12 h 30, 15 h : P. Fontanarosa (Bach, Ysaye) ; 20 h 30 : Octuor à vent de Paris (Mozart, Beethoven, Weber...).

Maison de l'Amérique latine, 20 h 30 : A.I. Rossi.

Crypte Sainte-Agnès, 20 h 30 : A. Kremski.

JEUDI 5 FÉVRIER

Crypte Sainte-Agnès, 20 h 30 : voir le 4.

Auditorium des Halles, 12 h 30 : P. Fontanarosa (Paganini, Reisler) ; 20 h 30 : W. Manz (Schumann, Brahms...).

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 4.

Grande Halle de la Villette, 20 h 30 : Orchestre de chambre d'Europe, dir. G. Kremer (Mozart).

Centre Bösendorfer, 21 h : A. Gillieron (Scarlatti, Benda, Dussek...).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 20 h 30 : Chorale de la Fondation Principauté des Asturies.

Salle A.-Marchal, 20 h 30 : S. Reich, Ch. Corea, F. Narboni, O. Stacatto.

Centre culturel canadien, 19 h : C. McWillian, R. McMillan (Blavet, Leclair, Gaubert...).

Salle Gaveau, 20 h 30 : S. Hovora, A. Lamasse (Boccherini, Villa-Lobos, Rachmaninov).

VENDREDI 6 FÉVRIER

Grande Halle de la Villette, 20 h 30 : Orchestre de chambre d'Europe, dir. G. Kremer (Mozart, Schnittke).

Institut néerlandais, 20 h 30 : T. De Leeuw.

Salle Gaveau, 18 h 30 : A. Nanashima, J. Gauthier (Mozart, Bartok, Saint-Saëns).

Centre Bösendorfer, 19 h : ensemble M.-Th. Ibos (Chausson, Fauré).

FIAP, 20 h 30 : Ensemble international des jeunes musiciens (Bolling, Aguirre, Villa-Lobos...).

Salle Gaveau, 20 h 30 : A. Dumay, P. de Hooghe (Mozart, Beethoven, Ravel...).

SAMEDI 7 FÉVRIER

Salle Gaveau, 20 h 30 : D. Gourdon (Ravel, Scriabine, Albeniz...).

Crypte Sainte-Agnès, 20 h 30 : voir le 4.

Eglise Saint-Merri, 21 h : Ch. Chareyron (Strauss).

Grande Halle de la Villette, 20 h 30 : W. Christie (Monteverdi, Haendel, Lambert...).

Auditorium des Halles, 21 h : Symphonietta, Orchestre régional de Picardie, dir. A. Myrat (Roussel, Koechlin, Mozart...).

Théâtre 18, 16 h 30 : Quatuor de clarinettes d'Ile-de-France (Mozart, Bach, Albinoni...).

Th. du Musée Guimet, 20 h 30 : Chrysamante.

Eglise Saint-Gervais, 16 h 30 : S. Ciaravolo (Bach, Buxtehude, Muffat).

DIMANCHE 8 FÉVRIER

Eglise Saint-Merri, 16 h : Orchestre du Val-de-Marne, dir. B. Mayan (Mozart, Vivaldi, Grieg...).

Centre culturel suisse, 17 h : Solistes suisses (Mozart, Schneider, Cornell...).

Crypte Sainte-Agnès, 17 h : voir le 4.

Notre-Dame, 17 h 45 : M. Moerlen (Vierne, Litaize, Lehmann...).

Salle Pleyel, 17 h 45 : Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. J.-P. Rampal (Weber, Mozart, Beethoven).

Basilique du Sacré-Cœur, 17 h : P. Cogen (Franck, Tournemire, Langlais...).

Eglise Saint-Gabriel, 15 h 45 : Ensemble vocal et instrumental de Paris Antas (Buxtehude, Saint-Saëns, Haendel...).

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 17 h : Chœur F. Poulenc, dir. : C. Chauvet.

Eglise des Billettes, 10 h : J. Amade (Duruflé) ; 17 h : Ph. Muller, L. Wright (Beethoven, Brahms, Ginastera).

FIAP, 20 h 30 : D. Farrington (Liszt, Debussy, Beethoven).

Oratoire du Louvre, 16 h : Quatuor de saxophones de Tours (Vellones, Bach, Glazounov...).

LUNDI 9 FÉVRIER

Comédie des Champs-Elysées, 20 h : P. Martinelli, Quatuor Flammer, D. Abramovitz (Fauré).

Crypte de l'Eglise de la Madeleine, 20 h 30 : Quatuor Razumowsky (Schubert, Ravel).

Th. 14 J.-M. Serreau, 20 h 45 : Orchestre de chambre B. Calmel (Mozart, Stravinski, Tchaïkovski).

Athénée, 20 h 30 : P. Capuccilli.

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre Colonne, dir. P. Dervaux (Mozart, Beethoven).

Cité internationale, Grand Théâtre, 20 h 30 : Atelier-musique de Ville-d'Avray (Roussel, Debussy, Ravel...).

MARDI 10 FÉVRIER

Crypte Sainte-Agnès, 20 h 30 : voir le 4.

Salle Gaveau, 20 h 30 : L. Rev (Beethoven, Mendelssohn, Debussy...).

Eglise Saint-Roch, 20 h 30 : Ensemble vocal J.-P. Lore, Orchestre français d'oratorio (Salieri, Mozart).

Eglise de la Madeleine, 21 h : Ensemble instrumental J.-W. Audoli (Vivaldi).

Centre culturel canadien, 19 h : M. Arel, R. Hazu (Bach, Boehm, Paganini...).

Auditorium des Halles, 20 h 30 : A. Tamayo, D. Erlih (Ives, Yoshida, Weill...).

Porte de la Suisse, 20 h 30 : Germ.

Th. Dameon, 20 h 30 : A. Devorsine, O. Roberti, A. Louwerse (Haendel, Brahms, Schumann...).

Festival de l'Ile-de-France

(34-12-40-50)

PLAISIR, Église Saint-Pierre, le 5, à 21 h : Ensemble instrumental A. Stajic (Janacek, Suk, Smetana...).

TORCY, église, le 5, à 21 h.

FONTENAY-AUX-ROSES, Th. des Sources, le 6, à 20 h 30.

AULNAY-SOUS-BOIS, Espace J. Prévert, le 7, à 16 h : la Grande Écurie et la Chambre du Roy (Mozart, Zelenka).

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, salle J. Brel, le 5, à 21 h.

PERSAN, salle P. Brossolette, le 6, à 21 h.

PARIS, musée Carnavalet, le 7, à 15 h 30 : la Camerata de Versailles (Smetana, Dvorak, Mahler...).

Jazz, pop, rock, folk

(Voir aussi th. subventionnés)

ARC, Petit Auditorium (47-23-61-27) le 5 à 20 h 30 : Z. Namys Lowski, J. Stankiewicz, D. Oleszkiewicz, J. Glod.

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : Sal Bernardi, dern. le 8, le 9 : Cornbread, le 10 : Jazz brésilien.

BERCY, Palais Omnisports (43-46-12-21).

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 22 h 30 : M. Saury.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h 30, mer. : Africa Follies ; jeu. : Black Samba ; ven., sam. : La Manigua.

CITHEA (43-57-99-26), le 5 à 19 h 30 : Double Zéro ; le 6 à 19 h 30 : P. Nevski ; le 7 : Savage Circles et No Man's Land ; le 10 : Oui Oui/Junior et sa voix d'or.

CITY ROCK (43-59-52-09), 22 h 30, le 4 : Rancœur ; le 5 : Studs ; les 6, 7 : Look de Paris ; le 9 : Betty Boop Rockability.

DUNOIS (45-84-72-00), le 5 à 20 h 30 : D. Hauer, F. Cahen ; les 6, 7 : S. Lacy ; le 8 à 19 h : Warhead ; le 10 : Décalage Horaire.

GIBUS (47-00-78-88), 22 h, les 4, 5 : Oui Oui ; les 5, 6, 7 à 22 h 30 : Netweight ; le 10 à 23 h : Saraki ; le 6 à 20 h : Legendary Pink Dots.

LOCOMOTIVE le 8 à 17 h : Epsylon.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : S. Grossman Trio, dern. le 7 ; le 10 : Woody Show.

MÉCÈNE (42-77-40-25), 22 h, les 5, 6, 7, 8 : Seydina Insa Wade ; les 9, 10 : Reluz do Brasil.

MONTGOLFIER (40-60-30-30), les 4, 5, 7 à 22 h : Irakli ; le 9 : Brie Cool.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30, le 5 : H. Texier ; le 9 : Soirée Cim ; le 10 : Jazz et Polar ; les 7, 8 : Conexion Latina.

OLYMPIA (47-42-25-49), le 9 à 20 h 30 : J. Winter.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), 21 h, mer., jeu. : G. Laffitte ; ven. : Tabac Jazz Band ; sam. : Metropolitan Jazz Band ; lun. : Kangourou Swing Orchestra ; mar. : B. Waters.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h : mer., jeu. : Golden Gate Quartet ; ven. : Big Boss Band ; sam. : Royal Tenoopators Orchestra ; mar. : M. Edelin Quartet.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36) (mer.), 23 h : B. Dorough, B. Takza.

LA PINTE (43-26-26-15), 21 h, les 4, 5 : Quartet Fickelson ; les 6, 7 : Jason King ; les 9, 10 : Trio Deixonne.

RADIO-FRANCE, Auditorium 105 (45-24-15-16), le 15 à 20 h 30 : M. De Villers, J.-Cl. Fohrenbach.

REX CLUB (42-36-83-93), les 4, 5, 6, 7, 9 à 20 h 30 : A. Bashung.

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : J. Lacroix, dern. le 7 ; le 10 : Manus no Jam Five.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : F. Lockwood Trio.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), les 4, 5 à 22 h, les 6, 7 à 22 h et 24 h : Josefina.

UTOPIA CLUB (43-22-79-66), 22 h, le 4 : Benoit Blue Boy ; le 5 : Blue Wave ; le 6 : P. Verbeke ; le 6 à 1 h : J.-L. Mongin ; le 7 à 22 h : Ch. Lancry, à 1 h : Ch. Segret ; le 10 à 22 h : A. Giroux, J.-J. Milteau.

Festival Jazz Valley 1986

CERGY, Maison des Toulouses (30-30-35-48), le 5, à 21 h : Trio Barret, Romand, Texier.

DOMONT, Salle des fêtes (39-91-04-90), le 7, à 15 h : Trio Becker + Quartet Laronde.

L'ISLE-ADAM, Maison de l'Isle-Adam (34-69-21-38), le 6, à 21 h : Quartet B. Willen, Ph. Petit.

Opéra

TH. DU MUSÉE GUIMET (42-81-23-44), le 7 à 20 h 30 : Chrysamante.

RANELAGH (42-88-64-44) (D. soir, L.), 20 h 30, sam., dim. 15 h 30 : les Marionnettes de Salzbourg.

Opérettes

ÉLYSÉES-MONTMARTRE (42-52-25-15), mer. 14 h 30, sam. 14 h 30 et 20 h 30, dim. 14 h et 17 h 30 : Fandango.

TH. DE LA PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h et 21 h : la Petite Boutique des horreurs.

Le music-hall

BATACLAN (47-00-30-12), le 9 à 21 h : Ligue d'improvisation française.

CAFÉ DE LA DANSE (48-05-57-22), le 9 à 20 h 30 : M. Perrone.

CITHEA (43-57-99-26) (D., L.), 22 h 15 : Jonathan Quer ; le 4 à 19 h 30 : W. Anice

ESCALIER D'OR voir théâtres subventionnés.

ESPACE P. CARDIN (42-66-17-81). (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Rufus.

GALERIE DE NESLES (43-25-11-28), (D., L.), 20 h 45 : O. Piro.

GOETHE INSTITUT (47-23-61-21), le 5 à 19 h : C. Sauvage.

GYMNASE (42-46-79-79), ven., mar. 20 h 45, ven. 15 h, sam. 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30 : F. Perrin.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), 18 h 30 : Los Machucambos (dern. le 7).

OLYMPIA (47-42-25-49) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h et 20 h 30 : P. Sébastien.

PALAIS DES CONGRÈS (47-58-40-45), 21 h, dim. 17 h : M. Sardou.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), (Mer., D. soir), 20 h 30, dim. 15 h : S. Joly.

PÉNICHE (47-34-89-08), le 6 à 22 h : Carnaval brésilien.

TH. GRÉVIN (45-23-01-92) (D. soir, L.), dim. 18 h 30 : B. Mabille.

TLP DÉJAZET (42-74-20-50), les 4, 5, 6, 7, 8 à 20 h 30 : Eva.

La danse

(Voir théâtres subventionnés.)

BASTILLE (43-57-42-14) (D. soir, L.), 21 h, dim. 17 h : Privilèges (dern. le 7) ; 19 h 30 : Projections (dern. le 7).

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35) (D., L.), 20 h 30 : Voyage mémoire solo.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-48) (Mer., J., D. soir, L.), 20 h 30, dim. 14 h 15 et 18 h 15 : l'Ange bleu.

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 4 février

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20.35 **Série : Marie Pervenche.** La dernière patrouille.
21.35 **Magazine : Médecine à la Une.** D'Igor Barrère, présenté par Robert Namias. Le corps et l'esthétique.
23.05 **Patinage artistique : championnats d'Europe à Sarajevo.** Figures libres, couples.
23.40 **Documentaire : Centre Pompidou, 10e anniversaire.**
23.45 **Journal.**
0.05 **Magazine : Premier plan.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20.30 **Jeu : Des chiffres et des lettres.** Finale, en direct de Monte-Carlo.
21.45 **Patinage artistique : championnats d'Europe à Sarajevo.** Figures libres, couples.
22.45 **Histoires courtes.**
23.10 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR3

20.35 **Variétés : La nouvelle affiche.** Avec Catherine Lara, Daniel Lavoie, Caroline Loeb, Touré Kunda...
21.55 **Magazine : Thalassa.** Emission de Georges Pernoud.
22.40 **Journal.**
23.10 **Cinéma du tiers-monde.**
23.35 **Prélude à la nuit.**

CANAL PLUS

21.00 Cinéma : L'île sanglante. ■ Film américain de Michael Richtie (1980), avec Michael Caine, David Warner, Angela Punch McGregor, Frank Middlemass, Jeffrey Frank. **22.45 Flash d'informations. 22.55 Cinéma : Ginger et Fred.** ■■■ *Film italien de Federico Fellini (1985)*, avec Giulietta Masina, Marcello Mastroianni, Franco Fabrizi (v.o.). ***1.00 Cinéma : Grizzly, le monstre de la forêt.*** □ Film américain de William Girdler (1976), avec Christopher *George, Andrew Prine, Richard Jaeckel, Joan McCall*, Joe Dorsey. **2.25 Magazine : Vidéo plaisir.**

LA « 5 »

20.30 Série : L'inspecteur Derrick. 21.40 Série : Lou Grant. 22.35 Série : Kojak. 23.35 Série : Supercopter. 0.30 Série : L'inspecteur Derrick. 1.40 Série : Lou Grant. 2.35 Série : Star Trek.

TV6

20.30 Sixties : La grande vallée ; Les chevaliers du ciel : Destination danger. **23.20 The London Rock' n' roll Show. 0.00 6 Tonic.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Les Ibos de l'Amélie, de Françoise Thésée. **21.30 Musique. Plein volume.** La sélection du mois : Eclats/Boulez ; La revue critique. **22.30 Nuits magnétiques.** La nuit et le moment ; Sur le vif. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 26 janvier 1987 à Sarrebruck) : La chute de la maison Usher, de Debussy ; Les cloches, pour solistes, chœur et orchestre, op. 35, de Rachmaninov, par l'Orchestre radiosymphonique de Sarrebruck, les chœurs de la radio de Stuttgart et de la radio de Hambourg, dir. Myung Whun Chung, avec Rachel Yakar, Eberhard Buechner, Siegfried Lorens, Walter Groenroos ; Philippe Huttenlocher. **22.30 Les soirées de France-Musique. A 23.08, Jazz-club.** En direct du Petit Opportun : *Bob Dorough* et *Bill Takas*.

Jeudi 5 février

PREMIÈRE CHAINE : TF1

13.50 **Série : La croisière s'amuse.**
14.40 ***Feuilleton : Isaura (24e épisode).***
15.15 **Quarté à Vincennes.**
15.30 **Ravi de vous voir.**
16.00 **Série : Alfred Hitchcock présente...**
16.30 **Ravi de vous voir (suite).**
17.00 **Variétés : La chance aux chansons.** Emission de Pascal Sevran.
17.25 **La vie des Botes.**
17.50 **Feuilleton : Huit, ça suffit.**
18.20 **Mini-journal, pour les jeunes.** De Patrice Drevet.
18.40 **Jeu : La roue de la fortune.**
19.05 **Feuilleton : Santa-Barbara.**
19.40 **Cocoricocoboy.**
20.00 **Journal.**
20.30 **Série : Columbo.** La femme oubliée.
22.05 **Magazine : Infovision.** Emission d'Alain Denvers, Roger Pic, Maurice Albert, Jacques Decornoy et Bernard Lainé.
23.15 ***Documentaire :*** **Centre Pompidou, 10e anniversaire.**
23.20 ***Journal.***
23.40 **Magazine : *C'est à lire.***

DEUXIÈME CHAINE : A2

13.45 **Feuilleton : Le riche et le pauvre.**
14.35 **Magazine : Ligne directe.** Enquête : cancer et emploi (3e partie).
15.35 **Feuilleton : Lili, petit à petit.**
16.05 **C'est encore mieux l'après-midi.**
17.35 **Recré A2 :**
18.05 **Feuilleton : Madame est servie.**
18.30 **Magazine : C'est la vie.**
18.50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19.15 **Actualités régionales.**
19.40 **Le *nouveau* théâtre de Bouvard.**
20.00 **Journal.**
20.30 ***D'accord, pas d'accord.***
20.35 **Cinéma :** **La môme *Vert-de-gris.*** ■ Film français de Bernard Borderie (1952). Avec Eddie Constantine, *Dominique Willms*, Howard Vernon, Jean-Marc Tennberg, Dario Moreno.
22.15 **Patinage artistique : *championnats d'Europe* à Sarajevo** (figures libres, messieurs).
23.20 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR3

14.00 **Magazine : *Thalassa*** (*rediff.*).
14.30 **Espace francophone** (rediff.).
16.00 **Documentaire : *Hautes curiosités.***
16.50 **Les médias-peintres.**
17.00 **Feuilleton : Demain l'amour.**
17.25 **Dessin animé : Lucky Luke.**
17.30 **Dessin animé : Belle et *Sébastien.***
18.00 **Feuilleton : Edgar, détective cambrioleur.**
18.20 **La cuisine des juniors.**
18.30 ***Feuilleton* : Flipper le dauphin.**
18.57 **Juste ciel**, petit horoscope.
19.00 ***Le* 19-20 *de l'information.*** 19.55 **Dessin animé : Ulysse 31.**
20.04 ***Jeux : La classe.***
20.30 **D'accord, pas d'accord.**
20.35 **Cinéma : *Le flic ricanant.*** ■ Film américain de Stuart Rosenberg (1973), avec Walter Matthau, Bruce Dern, Lou Gosset, Albert Paulsen.
22.25 **Journal.**
22.55 ***Magazine : Montagne.***
23.25 **Prélude à la nuit.**

CANAL PLUS

14.00 Le caviar rouge. ■■ Film français de Robert Hossein (1986), avec Robert Hossein, Candice Patou, Ivan Desny, Maurice Anfair, Constantin Kotlarow. **15.40 Cinéma : L'éducation de Rita.** ■ Film anglais de Lewis Gilbert (1984), avec Michael Caine, Julie Waters, Michael Williams, Jeanne Crowley, Maureen Lipman, Malcolm Douglas. **17.25 Série : Triangle en bermudas. 18.00 Flash d'informations. 18.05 Dessins animés. 18.15 *Jeu : Les affaires sont les affaires.* 18.45 Top 50. 19.15 Zénith. 19.50 Flash d'informations. *19.55 Feuilleton* : Objectif nul. 20.05 Starquizz. 20.35 Cinéma : Peau d'ange.** ■ Film français de Jean-Louis Daniel (1985), avec Robin Renucci, Alexandra Stewart, Véronique Delbourg, Jean-Paul Muel, Jeffrey Kime, Agnès *Cassandre. **21.50 Flash d'informations.*** **22.00 Cinéma : Terreur dans la salle.** ■■ Film américain d'Andrew J. Kuehn (1984), avec Clint Eastwood, Faye Dunaway, Sylvester Stallone, Jane Fonda, Dustin Hoffman, Anthony Perkins, Elliot Gould, Bette Davis, Sissi Spacek. **23.20 Cinéma : Papa est en voyage d'affaires.** ■■ Film yougoslave d'Emir Kusturica (1985), avec Predgrag-Miki Manojlovic, Moreno de Bartolli, Mirjana Karanovic, Mustafa Nadarevic, Mira Furlan, Davor Dujmovic (v.o.). **1.35 Série : Espion à la mode.**

LA « 5 »

14.10 Série : L'inspecteur Derrick. 15.20 Chips. *16.15* Série : K 2000. *17.15 Série* : Shérif, fais-moi peur. 18.10 Série : Supercopter. 19.05 Série : *Happy days.* 19.30 Série : Star Trek. 20.30 Cinéma : Le plus sauvage d'entre tous. ■■ Film américain de Martin Ritt (1963), avec Paul Newman, Melvyn Douglas. **22.30 Série : Kojak. 23.30 Série : Supercopter. 0.25 Série : Baretta. 1.20 Série : Kojak. 2.15 Série : Star Trek.**

TV6

14.00 6 Tonic. 17.00 Système 6. 19.00 NRJ 6. **19.40 Série : Max la menace. 20.10 Feuilleton : Le temps des copains. 20.30 Cinéma : Bel ordure.** ■ Film français de Jean Marbœuf (1973), avec Bulle Ogier, Claude Brasseur. **22.00 6 Tonic.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Les noces de platine, de Franz Bartelt, avec Denise Gence et Michel Robin. **21.30 Musique : Emotion-mutation.** La danse du canard ; Tympan sorcier ; Lettre d'Amérique ; Nouvelles musiques de Tokyo.
22.30 Nuits magnétiques. La nuit et le moment ; Artsons. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de la Grande Halle de La Villette) : Concerto pour violon et orchestre no 1 en si bémol majeur K 207 ; Concerto pour violon et orchestre no 2 en ré majeur K 211, de Mozart, par l'Orchestre de chambre d'Europe, dir. et violon : Gidon Kremer ; après l'entracte : Concerto pour violon et orchestre no 3 en ré majeur K 216 et Adagio et fugue pour cordes en ré mineur K 546, de Mozart. **23.00 Les soirées de France-Musique.** Jeanne d'Arc 3 Roveu : la combustion (Purcell, Riboni, Honegger, Stockhausen). **24.00 L'air du froid** : Britten, Chostakovitch, Hindemith, Brahms, Lekeu.

Informations « services »

EN BREF

● **COLLOQUES** : *un symposium du Collège des études juives.* – *Le Collège des études juives, créé* par l'Alliance israélite universelle, organise les 7, 8 et 9 février un symposium : *« Israël face aux nations ».* Image biblique, approches talmudiques, représentations de l'Orient et de l'Occident, visions du christianisme, seront envisagées par un grand nombre d'orateurs dont *Shmuel Trigano et Marc-Alain Ouaknin.* Du samedi 7 février à 20 h 30 au *lundi 9 février au soir, à l'Ecole normale* israélite orientale, 6 bis, rue *Michel-Ange, 75016 Paris.* Pour tout renseignement, tél. : 42-80-35-00, poste 146.

● **SÉMINAIRE** : *au seuil de* l'an 2000. – L'Association française *des femmes diplômées des universités* (AFFDU) organise, le vendredi *6 février, un séminaire d'une journée* ouvert au public, sur le thème *« Espoirs et inquiétudes au seuil de* l'an 2000 ». Trois sujets de réflexion *ont été retenus* : « Informatique », « Santé » et « Nucléaire ». Inscriptions : 4, rue de Chevreuse, 75006 Paris. Tél : 43-20-01-32 (de 14 heures à 17 heures).

● **STAGE : aéromodélisme.** – Le Centre audiovisuel d'information sur le pilotage des aéronefs (CAVIPA, association régie par la loi de 1901) organise du 16 au 21 *février* un stage gratuit d'initiation à l'aéromodélisme (c'est-à-dire la technique de construction et la pratique d'utilisa*tion des modèles réduits d'avion),* pour les jeunes qui souhaitent *s'orienter vers les carrières aéronau*tiques.

★ CAVIPA, 83, rue Michel-Ange, 75016 Paris, tél. : 46-51-29-77.

● **STAGES : ARACQ.** – L'Association de recherche et animation culturelle de quartiers (ARACQ), *régie par la loi de 1901, propose des* stages d'expression orale et de for*mation aux techniques radiophoni*ques aux personnes qui se destinent *aux carrières de speaker, de réalisa*teur, d'animateur, ou qui, simplement, *souhaitent acquérir plus* d'aisance et d'assurance dans leur vie quotidienne et professionnelle. Deux formules sont proposées : un stage longue durée de deux mois à partir du 17 mars, à raison d'une séance de trois heures par semaine, au choix, du mardi au vendredi de 19 heures à 22 heures, ou un stage intensif de cinq jours à raison de 6 heures par jour du 16 au 20 mars inclus.

★ Inscriptions : ARACQ, 3, rue du *Mont-Louis*, 75011 *Paris, tél.* : 43-70-54-48.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 6 FÉVRIER

« Le nouveau Musée d'Orsay », 9 h 45, 1, rue de Bellechasse (Academia).

« L'Opéra de Paris », 14 heures, hall.

« France et Russie au dix-huitième siècle », 13 h 30, Grand-Palais (J. Angot) ; ou 16 h 30 « Paris et son histoire ».

« Les salons de l'hôtel de Lauzun », 14 h 30, 17, quai d'Anjou (D. Bouchard).

« Trésors de la cathédrale russe. Fastueux mariage de Sacha Guitry. L'alchimie de l'or », 15 heures, 12, rue Daru (I. Hauller).

« Evocation de Victor Hugo en sa maison », 15 heures, 6, place des Vosges. S'inscrire au : 42-60-71-62 ; après 18 h 45 au 45-48-26-17 (A. Ferrand).

« Le faubourg Saint-Honoré », 14 h 30, parvis église de la Madeleine (M. Pohyer).

« Du Sentier au Palais-Royal », 14 h 30, 85, rue Réaumur (Paris pittoresque et insolite).

« Exposition l'orfèvrerie hellénistique de Tarente », 14 h 30, 158, boulevard Haussmann, caisse (Approche de l'art).

« Le musée d'Orsay », 13 h 30, 1, rue de Bellechasse (Paris passion).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Flâneries).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Hôtels du Marais (nord). *Place des* Vosges. Le manoir de Clisson. Les dernières restaurations », *14 h 30, métro* Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (G. Botteau).

« Les Capétiens en leur dernière demeure : la basilique de Saint-Denis », 14 h 30, façade église.

« Le bateau-lavoir, peintres d'hier et d'aujourd'hui », 15 heures, 6, rue Garreau.

« Saint-Séverin et son quartier », 15 heures devant église et « Au Marais, l'hôtel des Marles et l'hôtel Libéral-Bruand », 15 heures devant l'église Saint-Séverin (Caisse nationale des monuments historiques et des sites).

CONFÉRENCES

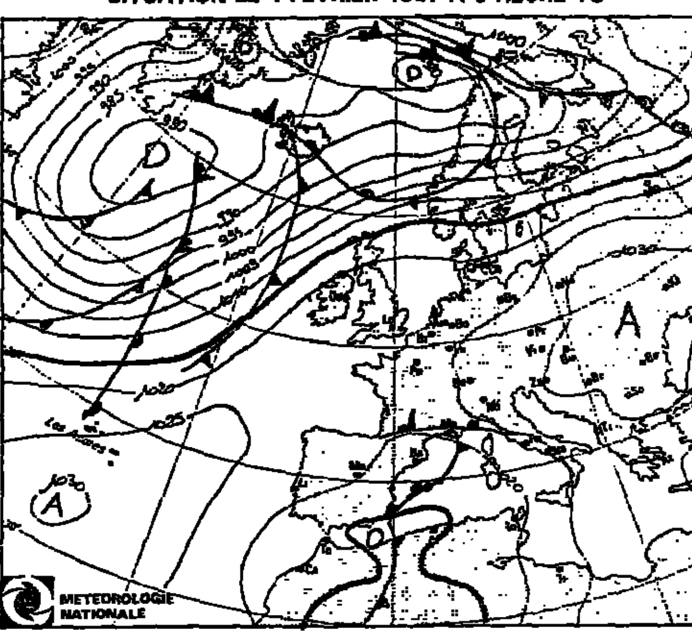
Salle Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V, 15 heures, « Domaines extravagants de milliardaires, domaines coloniaux : le long du Mississipi » (M. Meunier-Thouret).

10, avenue Saint-Mandé, 14 h 30, auditorium « *Alternatives entre le bois* et les autres matériaux dans la construction » (*Association française des eaux et* forêts).

11 *bis*, rue Keppler, 20 h 15, « La recherche du divin au-delà des religions ».

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 4 FÉVRIER 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 6 FÉVRIER A 0 HEURE TU

METEOROLOGIE NATIONALE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 4 février à 0 heure et le jeudi 5 février à 24 heures.

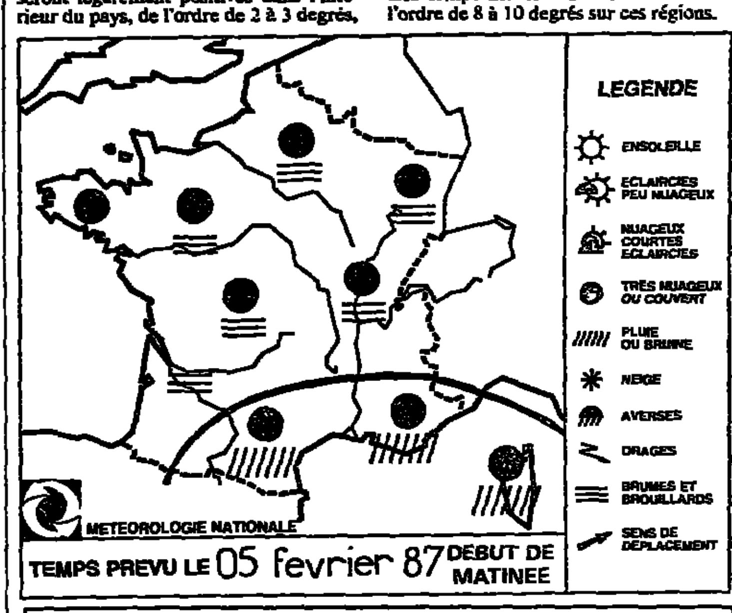
Au cours des journées des 4 et *5 février*, le temps en France restera en général calme et très brumeux du fait de la présence sur notre pays d'une large zone anticyclonique. Ces hautes pressions rejettent vers le sud la dépression méditerranéenne, marquant ainsi la fin des pluies dans le Midi ; dans le Nord-Ouest, une nouvelle onde perturbée atlantique touchera faiblement la France le 5 en soirée.

Jeudi : le matin, le temps sera gris avec des brouillards denses en de nombreuses régions, notamment sur le Nord, le Nord-Est, *la* Bourgogne, le Lyonnais, le Centre, le Massif Central et l'Aquitaine. *Il gèlera modérément en Alsace*, – 2 degrés, où les brouillards seront persistants ainsi que dans tout le quart nord-est. Les températures minimales seront légèrement positives dans l'intérieur du pays, de l'ordre de 2 à 3 degrés, *atteignant 5 à 6 degrés en bordure de la* Manche, et 7 à 9 degrés près de la *Méditerranée et en* Corse, où le ciel restera couvert en matinée avec encore quelques faibles pluies.

Dans la journée, le ciel deviendra variable et des éclaircies se développeront entre la Loire et les Pyrénées ainsi *que près de la Méditerranée, où un* vent de nord se lèvera. A la faveur des éclaircies, les *températures atteindront* 7 à 10 degrés dans l'intérieur, 12 à *13 degrés près de la Méditerranée.*

Sur les Ardennes, la Bourgogne, la Lorraine, l'Alsace et le Jura, le temps restera gris et couvert dans la journée avec des maxima de 3 à 5 degrés.

Le long de la Manche et en Bretagne, dans l'après-midi, les vents s'orienteront au sud-Ouest, le ciel restera couvert et quelques bruines côtières se produiront. Les températures maximales seront de l'ordre de 8 à 10 degrés sur ces régions.



TEMPÉRATURES *maxima - minima et temps observé*
Valeurs extrêmes relevées entre le 3-2 à 6 h TU et le 4-2-1987 à 6 h TU — le 4-2-1987

FRANCE			
AJACCIO	17	5	N
BIARRITZ	10	9	P
BORDEAUX	10	7	C
BOURGES	5	3	B
BREST	10	6	C
CAEN	7	4	B
CHERBOURG	8	6	B
CLERMONT-FERR.	6	2	B
DIJON	3	2	P
GRENOBLE St-M-H	4	1	P
LILLE	4	2	B
LIMOGES	9	3	C
LYON	6	2	B
MARSEILLE-MAR.	11	9	P
NANCY	3	1	B
NANTES	12	5	C
NICE	10	8	C
PARIS-MONTS.	7	2	B
PAU	9	7	P
PERPIGNAN	15	9	P
RENNES	7	6	B
ST-ÉTIENNE	8	4	C
STRASBOURG	0	-1	C
TOURS	8	1	C
TOULOUSE	10	8	P
POINTE-À-P.	30	20	D

ETRANGER			
ALGER	19	10	C
AMSTERDAM	3	1	P
ATHÈNES	11	8	C
BANGKOK	32	20	D
BARCELONE	15	10	P
BELGRADE	0	-6	B
BERLIN	-1	-10	N
BRUXELLES	3	1	P
LE CAIRE	20	18	D
COPENHAGUE	-2	-7	B
DAKAR	25	17	D
DELHI	24	10	D
DJERBA	22	9	N
GENÈVE	3	-1	B
HONGKONG	20	12	D
ISTANBUL	6	2	C
JÉRUSALEM	13	8	P
LISBONNE	16	9	D
LONDRES	9	6	C
LOS ANGELES	20	10	D
LUXEMBOURG	1	0	P
MADRID	10	5	P
MARRAKECH	15	9	A
MEXICO	24	9	B
MILAN	1	-1	*
MONTRÉAL	0	-6	C
MOSCOU	1	-8	D
NAIROBI	29	12	D
NEW-YORK	11	3	D
OSLO	-2	-6	C
PALMA-DE-MAL.	14	9	P
PÉKIN	2	-10	D
RIO-DE-JANEIRO	33	25	P
ROME	14	6	C
SINGAPOUR	30	23	C
STOCKHOLM	1	-3	C
SYDNEY	24	19	C
TOKYO	5	2	C
TUNIS	18	11	N
VARSOVIE	-1	-15	D
VENISE	5	-1	C
VIENNE	-3	-13	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = *temps universel, c'est-à-dire* pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

مكان الأصل

« Services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4414

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II		■					■		
III					■				
IV		■							■
V									
VI							■		
VII	■			■		■			
VIII								■	
IX				■		■			
X	■				■				
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Dont le fruit est bien juteux. – II. Tour de champ. Carte de crédit. – III. Un vrai poison. Hors-jeu ou ont. – IV. Peut nous pendre au nez. – V. Homme d'affaires. – VI. Enveloppe de charme. Personnel. – VII. Dans le coup. Mot d'esprit. – VIII. Etat de manque. – IX. Vieil éclat. Animal. – X. Abréviation universitaire. Bien mûr. – XI. Dure ce que dure l'Eros.

VERTICALEMENT

1. Voit ou est vu d'un mauvais œil. Lettre grecque. – 2. Boîte de métal. – 3. Couvert de noir. – 4. Cause de feu et parfois de froideur. Personnel familier. – 5. Forme d'avoir. Très amer. – 6. Etablissement de « créance ». Personnel. – 7. Meneuse de jeu. A peut-être demandé le menu ou refusé la carte. – 8. Accessoire de pêche. Science naturelle. – 9. Forme d'être. Bien exposée.

Solution du problème n° 4413

Horizontalement

I. Sommier. – II. Trier. Air. – III. Requins. – IV. U.R.S.S. RQ. – V. Prête. Eau. – VI. Tel. Rangé – VII. Economie. – VIII. Ain. Nègre. – IX. ST. As. Mal. – X. Ci. Sein. – XI. Dentiste.

Verticalement

1. Strip-tease. – 2. Orc. Récit. – 3. Miquelon. Ce. – 4. Meurt. Ain. – 5. Iriserons. – 6. NS. Ame. Si. – 7. Ras. Enigmes. – 8. Ragerait. – 9. Braque. Elne.

GUY BROUTY.

EN BREF

● **AVENTURE : femmes sur la banquise.** – En février 1987 (*le Monde* du 29 janvier 1986) six femmes entreprirent la conquête du Pôle Nord. Il s'agissait de traverser la banquise de l'océan glacial Arctique de l'archipel de Spitzberg au Pôle Nord. Après un périple de soixante jours sur la glace et six cents kilomètres elles durent abandonner. Leur aventure n'en reste pas moins une première et un exploit physique et sportif. Dans le cadre du Forum de l'aventure, Madeleine Griselin et l'équipe des « Femmes pour un pôle » présenteront un diaporama relatant leur expédition le dimanche 8 février à 13 h 30 au CNIT la Défense et répondront aux questions des spectateurs.

★ Femmes pour un pôle, 1, rue Saint-Epvre, 54000 Nancy, tél. 83-32-08-03.

● **EXPOSITION : voyage au centre de la terre.** – Qu'y a-t-il sous nos pieds ? Bien des choses : des plantes, des animaux, des câbles, des galeries, des carrières, des murs et piliers souterrains etc. ; la Maison de la nature présente jusqu'au 15 mars une exposition sur le « Monde souterrain et ses mystères ». La première partie est consacrée aux plantes et animaux vivant sous terre (cloportes, hannetons taupes, renards, lombrics jacinthe, champignons dont certains doivent être observés à la loupe). La deuxième partie traite des divers aménagements du sous-sol, en particulier dans la région parisienne : restes archéologiques, distribution et stockage du gaz et de l'eau, réseaux de câbles (télévision, téléphone, électricité), canalisations, etc. Pour les visites de groupes, il est indispensable de s'inscrire par téléphone.

★ Maison de la nature, 9, quai du 4-Septembre, 92100 Boulogne. Renseignements et réservations de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures au 46-03-33-56.

● **VIE PRATIQUE : déconcubinage.** – Contrairement à la femme légitime, la concubine abandonnée après des années de vie commune n'a aucun droit sauf un hypothétique dédommagement pour «enrichissement sans cause» si, par son activité, elle a contribué au développement de l'entreprise ou du commerce du concubin. Mais après un procès dont l'issue est hasardeuse car la preuve difficile à apporter. Ni pension alimentaire ni partage des biens n'est prévu en cas de «déconcubinage». Un petit guide pratique, *la Vie à deux en 1986,* conseille utilement les couples vivant maritalement. On peut se le procurer auprès de la Chambre des notaires, 12, avenue Victoria, 75001 Paris, (20 F).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 4 février

DES DÉCRETS :

● N° 87-57 du 2 février 1987 modifiant le décret n° 74-515 du 17 mai 1974 portant statut particulier des corps militaires des médecins, des pharmaciens-chimistes et des vétérinaires-biologistes des armées.

● N° 87-60 du 3 février 1987 portant modification des prix du service des télécommunications dans le régime intérieur.

● Du 3 février 1987 portant promotions et nominations dans la première section, nomination dans la deuxième section du cadre des ingénieurs généraux de l'armement.

UN ARRÊTÉ

● Du 26 janvier 1987 interdisant, en application de l'article L. 552 du code de la santé publique, la publicité pour un objet, un appareil ou une méthode présenté comme bénéfique pour la santé lorsqu'il n'est pas établi que le dit objet, appareil ou méthode, possède les propriétés annoncées.

Le Carnet du Monde

Naissances

– Jean et Sylvie BICHON-CALDAIROU

ont la joie d'annoncer la naissance de leur petite-fille,

Marion,

le 19 janvier 1987,
au foyer de Jean-Marc et Anne Protey-Bichon.

Le Mont-Charvais,
Saint-Baldoph,
73190 Challes-les-Eaux.

– Dominique, Bruno SCHWAB et leurs enfants, Julie, Thomas et Raphaël,

sont heureux d'annoncer la naissance de

Quentin,

le 28 janvier 1987.

12, avenue Baudard,
92270 Bois-Colombes.

Décès

– **Roy ADZAK,**
sculpteur, photographe, peintre,

est décédé le 30 janvier 1987.

Le service religieux sera célébré le vendredi 6 février, à 10 h 30, en l'église St-Michael's, 5, rue d'Aguesseau, à Paris-8e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Les familles Arfeuil, Gaubert, Ponrouch, Sudre,
Parents et amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean ARFEUIL,
née Thérèse Rascol,

survenu le 3 février 1987, à l'âge de soixante-quinze ans.

Brazis-Faic,
81500 Lavaur.

– Le président,
Et le conseil d'administration de l'université de la Réunion,

ont la tristesse de faire part du décès du

professeur Thérésien CADET,
doyen honoraire
de la faculté des sciences,
officier dans l'ordre
des Palmes académiques,

survenu le 3 février 1987, à l'âge de cinquante ans.

Ses obsèques ont eu lieu à Saint-Denis-de-la-Réunion.

– Le président,
Le vice-président,
Le conseil d'administration,
Et le personnel de la Société nationale Elf-Aquitaine,

ont la tristesse de faire part du décès de

Jean FEGER,
ancien directeur général adjoint
de la Société nationale
des pétroles d'Aquitaine.

Il a été un pionnier du développement du gisement de gaz de Lacq.

– Jacques et Françoise Lautman,
Isabelle, Alice, Jean Sébastien,
Olivier et Madeleine Lautman,
Sophie, Sabine, Albert, Bruno, Nathalie, Olivier Cosnier,
Les familles Mathiez, Aumeunier, Krivine, Lautman, Perquel, Samuel-Lajeunesse,
Parents et alliés,

ont la tristesse d'annoncer le décès, le 30 janvier 1987, à Chamonix, de

Suzy LAUTMAN,
née Perreau-Détrie,
agrégée de l'Université,
professeur honoraire au lycée Fénelon,
chevalier de l'ordre national du Mérite.

Conformément à son désir, elle sera ensevelie aux côtés de son mari,

Albert LAUTMAN,
(1908-1944),
résistant, mort pour la France,

dont le souvenir est ici rappelé,
le vendredi 6 février, à 10 h 30, au cimetière de Dourdan (Essonne).

Ni fleurs ni couronnes.

– Mme Diana Ferenczfy,
Ses enfants et petits-enfants,
Les familles Riso-Levi, Orsini et Miller,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

Guido RISO-LEVI,
médecin égyptien,

survenu le 3 février 1987, à Paris.

5, rue du Bois,
92000 Asnières.

– MM. Numa Sadoul,
père et fils,
M. Maurice Borloz
et sa famille,
Les familles Ferrando, Peytrignet et Borella,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Albina SADOUL,

survenu à Nice, le 31 janvier 1987, dans sa soixante-quinzième année.

– Mme Raymond Schwartz,
son épouse,
Mlle Monique Schwartz,
sa fille,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Raymond SCHWARTZ,

survenu à Cagnes-sur-Mer, le 29 janvier 1987.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 3 février, au cimetière parisien de Pantin.

La famille remercie tous ceux qui lui ont témoigné leur affection.

52, boulevard Rochechouart,
75018 Paris.

– Mme Gilberte Sebag,
M. Claude Sebag
et ses enfants,
Nathalie, Jean-Pierre et Ludovic,
M. et Mme Jean-Claude Perichon
et leurs enfants,
Laurent et Jean-Yves,
M. Daniel Sebag,
Les familles Chemla, Tartour, Codart, Hagiage, Naccache et Sebag,
Parentes et alliées,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Ernest SEBAG,

survenu le 2 février 1987, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 5 février.

Le convoi partira de l'hôpital Boucicaut, à 13 h 15.

On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Thiais, à 14 heures.

47, rue de l'Eglise,
76015 Paris.

– Mme Simone Seigneur,
M. et Mme Claude Geoffroy
et leurs enfants,
M. Francis Miserez
et ses enfants,
Mlle Evelyne Seigneur,
Mme Marie-France Espagnet
et ses enfants,
Le docteur et Mme Bernard Dardelet
et leurs enfants,
Le docteur et Mme Patrick Seigneur
et leurs enfants,
Mme veuve Jean Seigneur
et ses enfants,
Mme veuve Pierre Bondevillain
et ses enfants,
M. et Mme Pierre Woelfin
et leurs enfants,
Ses frères et sœurs,
Parents et alliés,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre SEIGNEUR,

survenu le 1er février 1987, au Cap d'Antibes, dans sa quatre-vingtième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

– Avec immense regret, en souvenir de

Paul BOUCHON,
journaliste,
(4 avril 1908-4 février 1971),

une pensée est demandée.

« Thou wast not born for death... »
(John Keats 1821 †.)

« Tu n'étais pas né pour la mort... »

Communications diverses

– Cercle Bernard-Lazare : « La mémoire ou l'oubli ? », débat autour de l'affaire Waldheim, de B. Cohen et L. Rosenzweig, en présence de Luc Rosenzweig, journaliste au *Monde,* le 5 février, à 20 h 30, 10, rue Saint-Claude, à Paris-3e.

– Les orphelins apprentis d'Auteuil présenteront les 10 et 11 février prochains au cirque d'Hiver, à Paris, une comédie musicale *Jonathan.* Réservation : château des Vaux, 28240 La Loupe. Tél. (16) 37-37-02-02.

Soutenances de thèses

– Université Toulouse-II, 5, allées Antonio-Machado, 31000 Toulouse, vendredi 6 février, à 9 heures, salle du Château, Mme Jacqueline Gasquet, épouse Boniffay : « La promotion du français scientifique et technologique dans l'enseignement supérieur. Problèmes généraux et recherches appliquées. »

– Université Paris-VIII, 2, rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis Cedex 02, samedi 7 février, à 14 h 30, salle G 201, M. Jean-Claude François : « Le théâtre allemand de l'après-guerre (1945-1950) : traditions et novations. »

– Université Paris-Val-de-Marne, jeudi 19 février, à 15 h 30, salle des thèses, Mme Evelyne Garnier, épouse Sillam : « Rôle des termites dans le processus de transformation et d'humidification de la matière organique des sols forestiers tropicaux ».

– Université Paris-I, mercredi 25 février, à 14 heures, salle Liard, Mme Solange Montagne : « L'industrie du prêt-à-porter en France ».

– Université Paris-VIII, 2, rue de la Liberté, 93526, Saint-Denis Cedex 02, samedi 28 février, à 14 h 30, salle G 201, Mlle Marianne Courg : Le maître et Marguerite, une œuvre univers. »

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Communication

Patron de la FNAC et de la GMF

M. Baroin candidat au rachat de TF 1

M. Michel Baroin, président de la GMF (Garantie mutuelle des fonctionnaires), s'apprête à poser sa candidature pour la reprise de TF 1. Face au tandem Hachette-Havas, à l'associaton Bouygues-*le Point* et au personnel de TF 1, voici donc un nouveau challenger dans une compétition difficile et dans laquelle, aux yeux de certains, les jeux sont déjà faits.

Si la soudaine entrée sur scène de M. Baroin paraît bousculer un peu les cartes, l'initiative du patron de la GMF – un empire contrôlant une soixantaine de sociétés et dont le chiffre d'affaires dépasse les 10 milliards de francs – n'est pas non plus une surprise. A la fin novembre, ce dernier avait clairement laissé entendre son intérêt pour la « Une », laquelle, selon lui, peut se révéler *« une très bonne affaire ».* La discrétion était, depuis, totale, mais une équipe solide travaillait au projet en refusant *« toute stratégie de pression et d'effet d'annonce ».*

Le dossier sera soumis à la Commission nationale de la communication et des libertés, au nom de la GMF et de la FNAC, l'une de ses filiales, dont M. Baroin est le PDG. Une candidature que ce dernier envisage sous la forme d'une *« interaction »* entre le grand public, le personnel de la chaîne et les sociétaires de son groupe. Un principe de partenariat cher à M. Baroin qui n'exclut pas pour autant le *« réalisme financier ».*

La répartition de 50 % de TF 1 accessible aux repreneurs privés s'organiserait de la façon suivante : 20 % pour la GMF-FNAC, 20 % pour d'autres partenaires tels que le magnat de la presse britannique Robert Maxwell et la société québecquoise de télévision par câble, Vidéotron, deuxième câblo-distributeur du Canada, fort de 850 000 abonnés.

Il resterait encore 10 % à répartir pour boucler le tour de table. La GMF-FNAC souhaite la participation de titres de presse français *« indépendants, nationaux et régionaux »*, ainsi que celle de sociétés d'édition, elles aussi *« indépendantes ». Des contacts ont été pris avec l'Evénement du jeudi* et *Libération.* Le groupe Baroin voudrait également approcher l'hebdomadaire économique *Valeurs actuelles.*

Le projet ? M. Baroin s'abrite, pour le moment, derrière deux lignes forces : assurer la continuité de la chaîne et *« maintenir la paix sociale ».* L'apport de Vidéotron lui permet, toutefois, d'envisager de nombreuses coproductions, celui de la FNAC ouvrant maintes possibilités en matière culturelle. La régie publicitaire, quant à elle, sera intégrée à TF 1, les bénéfices étant répartis entre les associés au prorata de leur participation. une démarche *« fidèle à l'esprit GMF ».*

ANITA RIND.

PUBLICITÉ

Mamie et ses sponsors

Les mamies sont à la mode ! Les premiers à s'en rendre compte ont été les responsables des machines à laver Vedette avec leur « mère Denis ». D'autres entreprises ont pris le relais : Nova – yaourts et crèmes dessert – et sa célèbre « mamie », les pâtes Lustucru et leur bonne-maman qui apprend à de petits hommes verts à cuire des pâtes.

Les cafés Grand-mère proposent aujourd'hui d'honorer celles qui font leur fortune en instituant une fête à leur nom, la « fête des grand-mères » célébrée tous les ans le troisième dimanche avant Pâques (cette année le 28 mars) et de leur consacrer une fleur : la jonquille. Une fleur qui pousse à cette époque et qui, assure M. Pierre Jacquesson, directeur général des cafés Grand-mère, inspire *« dynamisme, gaieté et jeunesse ».*

Elle n'était en tout cas pas triste du tout cette conférence de presse organisée, lundi 2 février à Paris, pour lancer la campagne. Une vingtaine de mamies resplendissantes – parmi lesquelles la comédienne Bernadette Lafont, la réalisatrice Catherine Molinaro, Francine Gomez ex-PDG de Waterman – avaient été conviées à un cocktail puis à un déjeuner, toutes émoustillées à l'idée d'être fêtées une fois de plus entre la fête des femmes, le 8 mars, et la fête des mères, en mai.

Madame Michaux-Chevry, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargée de la francophonie, s'est associée à l'initiative. Sur ses conseils, les maires de Paris ont organisé en janvier un après-midi « Raconte-moi grand-mère », au cours duquel des conteuses professionnelles, des grand-mères de quartier et des enfants des centres de loisirs ont échangé des histoires connues ou inédites.

Le succès a été inégal, l'expérience sera toutefois étendue aux autres mairies de France et l'association pour la promotion de la fête, sponsorisée par les cafés, publiera un recueil des meilleures histoires de mère-grand.

SOLIDARITÉ

Les associations caritatives françaises ont fait largement appel aux stocks de la CEE

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Les associations caritatives françaises font assez largement appel à la possibilité qui leur a récemment été offerte par la Commission européenne de puiser dans les excédents agricoles de la Communauté. Ainsi, à la date du 2 février, 500 tonnes de beurre et 479 tonnes de viande leur avaient été livrées.

La procédure est assez simple : les associations s'adressent au ministère de l'agriculture, qui les renvoie aux organismes de stockage. Ceux-ci fournissent gratuitement le beurre, la viande de bœuf, mais très bientôt aussi la farine, la semoule. La commission prend en charge les frais de transport (plus de 200 francs par tonne de beurre, comme pour la viande), mais aussi ceux de conditionnement et de distribution. Dans le cas du beurre, ces derniers sont remboursés à la hauteur de 1 100 francs par tonne.

Ce système d'assistance communautaire aux victimes de l'hiver met un certain temps à se mettre en place. S'agissant du beurre et de la viande, c'est en France que les quantités livrées ont été de loin les plus importantes. Ailleurs, notamment en RFA, l'opération démarre à peine.

Il faut parfois surmonter des difficultés inattendues. Dans neuf pays, dont la France, les organisations d'assistance ont fait savoir qu'elles manquaient de sucre ; mais des stocks d'intervention n'existent qu'en Italie... Les experts étudient le moyen d'acheminer ces stocks depuis la péninsule jusqu'aux centres de consommation.

C'est la distribution de produits frais qui pose évidemment les problèmes les plus difficiles. La Commission l'a envisagée tant pour les fruits et légumes que pour le poisson. On ne dispose pas encore d'informations sur les quantités qui ont pu être effectivement distribuées.

Ph. L.



Communication

Le ministère du budget et le financement de l'audiovisuel

Le satellite de télévision contesté

La publication par *le Figaro* d'une lettre de M. Alain Juppé au premier ministre remettant en question la politique des pouvoirs publics sur le satellite de télévision directe (*le Monde* du 4 *février*) plonge le gouvernement dans l'embarras. Le ministre du budget rallume en effet une polémique qui avait été tranchée personnellement par M. Jacques Chirac en juillet 1986.

Le premier ministre avait alors confirmé le programme des satellites TDF 1 et TDF 2, entraînant l'évolution du système de télévision européen vers la norme industrielle D 2 MAC qui doit remplacer le PAL et le SECAM. Si l'Etat assurait le financement du premier satellite, M. Chirac avait demandé que celui de TDF 2 soit pris en charge par le privé. M. Claude Contamine, chargé d'étudier le problème, a *remis son rapport il y a quinze jours*. Il y préconise l'apport de 600 millions de francs, un premier tiers du financement de TDF 2, par une société composée d'industriels (Thomson, Philips, Aérospatiale, Alcatel, etc.) et des candidats aux chaînes du satellite : Hachette, la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion et le groupe britannique de M. Rupert Murdoch.

Depuis, certes, la CLT a « *suspendu* » son accord à ce montage. Candidate à la reprise de la Cinq, le satellite devait lui servir à étendre son réseau. Mais devant la défection de son partenaire Havas, la CLT a dû se rabattre sur la sixième chaîne et n'envisage plus de monter sur le satellite. Or le nouveau candidat à la reprise de la Cinq, M. Robert Hersant, n'a pas fait connaître ses intentions vis-à-vis du satellite. A moins que la publication de la lettre de M. Juppé par *le Figaro* soit une sorte de réponse déguisée.

Une exigence logique

Le ministre du budget s'inquiète aussi d'un autre point du plan de M. *Contamine : la garantie* demandé à l'Etat des prêts bancaires sollicités par la société d'exploitation du satellite. Une garantie qui devrait courir jusqu'au lancement et à la mise en *service de TDF 1*. L'exigence semble logique puisque l'Etat assume toute la première phase du progamme. Mais les retards du lanceur Ariane, les polémiques sur la fragilité technique du satellite de télévision directe ne rassurent guère M. Juppé.

Enfin, le ministre du budget semble très sensible aux arguments de son collègue M. Gérard Longuet, ministre des P et T. Ce dernier n'a jamais caché son hostilité au programme de satellite de télévision directe. Il préfère soutenir les projets concurrents de sa propre administration, la direction générale des télécommunications, qui s'intéresse fort aux transport des chaînes de télévision par ses propres satellites Telecom 1 A et 1 B. Les bénéfices *de la DGT servant* traditionnellement à renflouer les caisses du budget, rien d'étonnant à ce que MM. Juppé et Longuet fassent, pour une fois, cause commune.

On ne connaît pas encore la réaction de M. Chirac à la demande de réunion d'un conseil interministériel sur le sujet. Mais les industriels de l'électronique ont déjà fait savoir leur détermination à poursuivre le programme TDF 1-TDF 2. Pour eux, il s'agit, au travers du satellite, de protéger tout le marché européen du téléviseur dans une collaboration européenne sur la norme D 2 MAc Paquet. Un enjeu considérable sur lequel les industriels ne sont pas prêts de céder.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

La reprise de la 6e chaîne

Accord entre la CLT et la Lyonnaise des eaux

La Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT, maison mère de RTL) et la Lyonnaise des eaux seront ensemble *candidates à la* reprise de la sixième chaîne de télévision. Leurs conseils d'administration respectifs ont donné leur accord, vendredi et lundi derniers. Les deux partenaires disposeront de 25 % chacun du capital de la société exploitante. Les 50 % restants sont actuellement proposés à leurs *anciens partenaires* dans des tours de table devenus caducs à cause des changements de stratégie.

Paribas (pour la CLT), les Editions Amaury, la Compagnie financière de Suez, Pathé-Images et la maison de production MK 2 de M. Marin Karmitz, NRJ (pour la *Lyonnaise*), sont donc actuellement sollicités pour rejoindre le nouveau regroupement. Les résultats de ces ultimes tractations devraient être rendus publics jeudi.

Mais sans attendre de confirmation officielle, le rapprochement de la CLT et de la Lyonnaise des eaux rend la tâche plus difficile pour les autres candidats repreneurs de la chaîne musicale : UGC et son projet TFM, ainsi que les actuels propriétaires de TV 6 s'ils confirmaient leur volonté de concourir à nouveau.

La SEPT en panne de redevance

M. Georges Duby, président de la Société d'édition de programmes de télévision (SEPT), et M. rené Han, président de FR 3, devaient présenter à la presse ce mercredi 4 février, les grandes lignes d'un accord conclu entre les deux entreprises. La SEPT – *la chaîne culturelle* – assumera la responsabilité éditoriale et financière de six journées thématiques diffusées sur FR 3.

La première, le 1er mai, sera consacrée au XXe anniversaire de Beaubourg. Parallèlement, les deux sociétés ont conclu un vaste accord de coproduction pour 1986 et 1987. Chaque société mettra au « pot » commun 116 millions de francs. Une somme non négligeable, puisqu'elle représente par exemple de 10 à 11 % de ce que la troisième chaîne consacre annuellement à ses programmes. Mais cet accord, aussi *bienvenu soit-il pour chacune des partenaires*, ne lève pas toutes les hypothèques pesant sur la SEPT, chargée par ailleurs de préparer le lancement d'une chaîne de télévision culturelle et européenne par satellite.

A leur grand étonnement, les responsables de la Société d'édition de programmes de télévision (SEPT) s'aperçoivent, début janvier, que le premier versement de la quote-part de redevance, à laquelle cette société publique peut légalement prétendre, n'a pa eu lieu. Renseignements pris, ils apprennent que la comptabilité publique a reçu l'ordre du ministère du budget, de ne pas l'effectuer.

Vendredi dernier – jour théorique de « paie », – la SEPT n'a toujours rien perçu. Malgré les inquiétudes de ses dirigeants et leurs demandes d'explications, aucune consigne, aucun contre-ordre n'était encore parvenu au service de la redevance. A l'automne dernier, pourtant, le Parlement avait, dans le cadre du vote annuel du budget de l'audiovisuel public, accordé 300 millions de francs de redevance à la société. Une décision qui aurait dû mettre cette dernière à l'abri de toute mauvaise surprise.

« *Le mois de janvier est traditionnellement un gros mois d'encaissement de la redevance*, explique le directeur général, Jean-Loup Arnaud. *Ce sont donc plus de 25 millions qui ne nous ont pas encore été versés.* » Une somme importante, même si elle ne plonge pas la trésorerie de la SEPT dans le rouge. Les débuts difficiles, les échéances électorales, les changements consécutifs d'équipe et de politique, ont gelé son développement. L'an dernier, les *deux tiers* du budget sont restés inemployés : une situation inhabituelle qui s'est conclue par une ponction – exceptionnelle – de 40 millions sur le solde pour boucler le financement du... satellite français TDF 1.

Avec les retards dans les versements de la redevance, cette « ponction exceptionnelle » deviendrait-elle la règle ? Au gouvernement, chacun le nie et minimise l'affaire. Le ministère de la culture et de la communication, sans taire ce que l'attitude du ministère *du budget* pourrait avoir de troublant, assure officiellement que « *tout est sur le point d'être réglé* » et que les premiers versements devraient intervenir incessamment. Le cabinet de M. Edouard Balladur affirme qu'il ne faut « *en aucun cas voir dans ce problème une remise en cause du projet* ».

Un argument qui ne tient pas

En réalité, le ministère du budget a d'abord cherché à se justifier par une argutie juridique : la SEPT était-elle la « *société nationale de programme (...) chargée de la conception et de la programmation par satellite* » prévue à l'article 45 de la loi sur la communication ? Que la réponse soit non, et le versement *direct* du produit de la redevance devenait impossible. L'argument n'a pas tenu longtemps, puisque la définition correspond assez fidèlement aux missions de la SEPT. Alors, la Rue de Rivoli a élargi son attaque en déplorant le « flou » du projet, l'augmentation récente des effectifs de la société, et en s'interrogeant sur « *la place qui lui serait faite dans le futur paysage audiovisuel* ».

C'était, sans le dire, s'inquiéter du sort du système satellite TDF 1 - TDF 2 pour lequel la société doit « *préfigurer* » la programmation d'une chaîne. Un système satellite que le ministère du budget juge aujourd'hui condamné. En pesant sur la SEPT, a-t-il « anticipé » un abandon qu'il juge nécessaire ? Tout le laisse croire... Le représentant de M. Léotard au conseil d'administration de la SEPT semble déjà en avoir tiré les conséquences : il a vivement encouragé, mardi 3 février, les responsables de la société à passer un accord avec TV 5, la chaîne francophone utilisant un autre... satellite.

PIERRE-ANGEL GAY.

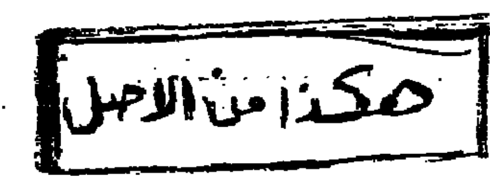
Licenciements à l'ACP

Le nouveau patron de l'Agence centrale de presse (ACP), M. Ian Maxwell, a décidé le licenciement économique de seize salariés, quelques jours après son accession à la présidence de l'agence, dont il est le principal actionnaire (*le Monde* du 29 janvier). Cette mesure concerne huit employés, dont un cadre administratif, et huit journalistes, parmi lesquels trois chefs de service, sur un total d'environ cent trente salariés.

Le plan de rachat de l'ACP par le fils du magnat de la presse britannique, M. Robert Maxwell, prévoyait une réduction de la masse salariale grâce à des suppressions d'emplois. Ceux-ci devaient se traduire par des départs volontaires ou par des préretraites. Le personnel de l'agence avait donné son aval à ce plan. Toutefois, le nombre de salariés licenciés (deux journalistes de plus que prévu) gêne les syndicats de l'agence.

Un délégué de Force ouvrière (syndicat majoritaire) estime cependant que « *les syndicats ne peuvent rien objecter à ces licenciements puisqu'ils ont accepté le plan de M. Maxwell* ». La CFDT, pour sa part, proteste contre une méthode « *qui piège le personnel malgré le contrat de confiance passé* ».

Y.-M. L.



INTERNATIONAL

Cameroun

DIRECTEUR USINE

400 000 F +

Cette entreprise industrielle, d'environ 1000 personnes, filiale d'un important groupe français, est spécialisée dans la fabrication de contreplaqués destinés aux industries du bâtiment et du meuble.

Renforçant ses structures, elle crée le poste de Directeur usine pour assumer la responsabilité de son unité camerounaise.

Rattaché au Directeur Général et en autorité sur six cents personnes, il sera chargé dans une grande autonomie d'organiser, de coordonner, de contrôler la réalisation des programmes de fabrication en quantité, qualité et délais. Responsable de ses budgets et de ses objectifs, il veillera à l'optimisation permanente des moyens et des coûts de production.

Pour ce poste basé dans une petite ville du Cameroun, nous souhaitons rencontrer un ingénieur diplômé (Centrale, A.M., E.N.S.I., ...) généraliste, pluridisciplinaire, âgé de 35 ans minimum, homme de terrain et personnalité affirmée, pouvant justifier d'une expérience réussie de 5 ans acquise à ce même niveau de responsabilités en tant qu'expatrié. La connaissance de l'Afrique constituera un atout supplémentaire. A la rémunération annuelle brute pourront s'ajouter des avantages en nature (logement, congés retour en métropole, ...).

Merci d'adresser lettre de candidature manuscrite, CV complet, photo et rémunération actuelle sous référence M 17/1543 A à :

EGOR OUEST ATLANTIQUE
15, rue Charles Monselet - 44000 NANTES

egor
PARIS BORDEAUX LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
BELGIQUE DEUTSCHLAND ESPANA GREAT BRITAIN ITALIA PORTUGAL BRASIL CANADA JAPAN



Interpreter/Translator (English/French)

The International Institute of Tropical Agriculture (IITA) with headquarters in Ibadan, Nigeria, is an international agricultural research and training center. It is one of 13 centers supported by the Consultative Group on International Agricultural Research (CGIAR) whose secretariat is at the World Bank in Washington D.C., U.S.A.

The Institute has a vacancy for an Interpreter/Translator (English/French). Salary is negotiable and will depend on qualifications and experience. The appointee will be based in Ibadan on the IITA campus that has residential areas and excellent working and recreational facilities.

The requirements of the position are: University degree in conference interpreting, translation, or modern languages. The ideal candidate would preferably have been educated in French. Candidates should have proven ability to interpret English into French as well as French into English. Experience in word processing would be an advantage.

Applications should be addressed to: Manager, Human Resources, IITA, c/o Ms Maureen Larkin, L.W. Lambourn & Co. Ltd., Carolyn House, 26 Dingwall Road, Croydon CR9 3EE, England.

Société d'établissements gastronomiques de haute réputation de Basse-Saxe et du Hanovre recherche pour son „Park-Restaurant Bristol-Grill" un jeune

Chef de Cuisine

disponible rapidement.

Notre clientèle touche autant la société qu'internationale. Nous recherchons un chef dynamique et responsable; capable de composer une cuisine variée, imaginative et moderne à base de produits frais. Apte à assurer achâts, contrôles des produits et comptabilité.

Une étroite collaboration avec le gérant du restaurant vous garantit la plus large indépendance et votre responsabilité vis-à-vis du seul conseil de direction.

Nous vous offrons une rémunération correspondant a votre position. Merci d'adresser c. v. et lettre de candidature à





Theodor-Heuss-Platz 1-3
D-3000 Hannover 1 RFA

CONSEILLERS POUR PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Notre Société Internationale de Conseil et d'Investissement

spécialisée dans les institutions financières et la restructuration d'entreprises dans les pays en développement recherche régulièrement des candidats de haut niveau pour des missions à court ou long terme.

Niveau minimum licence (anglais souhaité) avec au moins 5 ans d'expérience des pays en développement dans les spécialités suivantes :
- banques de développement et d'affaires/évaluation de projets (économistes, financiers, ingénieurs industriels) ;
- gestion, restructuration et privatisation d'entreprises publiques.

Envoyer C.V. chronologique détaillé à :
DEVELOPMENT FINANCE CONSULTANTS S.A.
17, rue Georges-Bizet, 75116 PARIS.

Société recherche

POUR GESTION PORTUAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Directeur financier de port

Min. DECS (ou équivalent) et 10 a. expérience. Anglais apprécié, contrat expatrié. Nombreux avantages.

Ecrire sous le n° 8.320 LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Organisme Européen recherche

pour détachement auprès

Commission Communautés européennes économiste international trilingue

Profil : formation universitaire et post-universitaire approfondie, expérience de recherche et de travail dans l'analyse intersectorielle d'aires (CEE, USA, Japon) et de produits industriels et financiers. Capacité élevée d'analyse et de synthèse. Rédaction maîtrisée en anglais.
Age : 30/35 ans. 5 ans d'expérience minimum.
Fonction : assistant d'un responsable international élevé.
Contrat : 1 an renouvelable sur 3.
Lieu de travail : Bruxelles.
Salaire : 270.000 FF annuel brut.

Envoyer C.V., photo, lettre manuscrite à
M. Thomas Häringer
10, RUE DUPONT-DES-LOGES, 75007 PARIS.

Établissement d'enseignement supérieur de Romandie cherche à engager PERSONNALITÉ APTE A DIRIGER UNE ÉQUIPE D'ENSEIGNANTS DANS LE DOMAINE DE L'AUDIO-VISUEL (cinéastes, vidéastes, infographes, etc.) pour une division nouvellement créée.

Sont requis : aptitude pédagogique, connaissance approfondie des techniques et du marché de la production audio-visuelle.

Activité de 12 h à 20 h par semaine. Engagement dès l'automne 1987.

Faire offres manuscrites, avec curriculum vitae, références et prétentions de salaire sous chiffre 22-115 510 à PUBLICITAS, 1211 Genève 3/Suisse.

DEMANDES D'EMPLOIS

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

DIRECTEUR FILIALE COMMERCIALE 47 ans ICG CNAM trilingue Anglais-allemand. 16 ans exp. Vente marketing France Export produits industriels. Biens d'équipements. Direction d'un centre de profit Développement du CA. Création Animation d'un réseau de vente international Europe USA, Asie. Ouverture de nouveaux marchés. Lancement nouveaux produits.
RECHERCHE fonction similaire ou Direction commerciale dans société à vocation internationale. BCO/MAB 967.

INGÉNIEUR FORMATION UNIVERSITAIRE. Chef de service. Domaine électronique. Responsabilité technique et commerciale. Négociation à haut niveau. Relations internationales. Exp. multinationales. BCO/BD 968.

INGÉNIEUR. Exp. 20 ans de gestion. Anglais courant. Compétences technico commerciales électronique professionnelle, clientèle industrielle et scientifique. Connaissances approfondies comptabilité finance marketing distribution droit des entreprises micro-informatique. Ouvert à toutes propositions. BCO/MS 969.



ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 42-85-44-40, poste 27.



Antiquités

Restauration d'objet et de mobilier à domicile. Rens. de 14 à 19 h. au 43-59-73-55. Noël CHARBONNIER, PARIS-8e.

Particuliers (offres)

A VENDRE JUKE-BOX modèle Consul 1969 stéréo 120 sélections, rustique, bois massif, portes et abattant décorés en cuir formé, 4 300 F. Tél. : 69-40-83-09.

Artisans

MENUISERIE artisanale
Tous agencements et rénovation, travail sérieux et soigné. Paris, province, étranger. D.M.I. Tél. : (1) 43-83-92-29.

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS
Le plus grand et formidable choix « Que des affaires exceptionnelles » écrit le fameux guide « Paris pas cher » en alliances, brillants, solitaires, etc. bagues, rubis, saphirs, émeraudes, toute la bijouterie or, argenterie
FERRONO OPÉRA
angle bd des Italiens 4, Chaussée-d'Antin. Achats ts bij. ou échanges. Autre magasin autre gd choix Etoile 37, av. Victor-Hugo.

Brevets

GILLET
ACTUELLEMENT — 20 % SUR TS LES BIJOUX ANCIENS bagues romantiques, broches, bracelets... qui vous apporteront du bonheur 19, rue d'Arcole, Paris-4e. Mo Cité. Tél. : 43-54-00-83.

Divers

L.T.S.
« Vous connaissez » 42-24-46-66

Moquettes

A SAISIR
MOQUETTE 100 % PURE LAINE
PRIX POSÉE : 99 F/m2. Tél. : 46-58-81-12.

Spécialités régionales (vins)

SAUMUR
75e FOIRE AUX VINS
les 7 et 8 FÉVRIER 1987.

Vacances Tourisme Loisirs

RELAIS TEMPS PRÉSENT
63, r. N.-D.-des-Champs, 75006, 43-29-94-76, offre séj. 21/28-2 à Chamonix (à part. de 1 280 F), du temps pr soi, avec d'autres, amb. fam.

COTE D'AZUR
06230 Villefranche
HOTEL PROVENÇAL**
50 chambres, bains ou douches, w.-c., terrasse, jardin, ascenseur, tél. direct.
PRIX SPÉCIAUX HIVER
Pension depuis 200 F nets.
Réservez vite !
Tél. : 93-01-71-42.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

1er arrdt

PALAIS ROYAL
IDÉAL CELIBATAIRE
2 pces, décoration raffinée. Michel Bernard 45-02-13-43.

5e arrdt

PRÈS QUAI SEINE
VUE PITTORESQUE
Rare gd 2 p. rénové, qualité, soleil. Px 1.150.000 F 45-67-66-16.

PANTHEON
2 p., cuis., bains, 39 m²
REFAIT NEUF
GARBI 45-67-22-88.

7e arrdt

RIVE GAUCHE
RUE DE BEAUNE
Duplex 60 m², 1.400.000 F.
RUE DE LILLE
70 m², 1.800.000 F.
RUE MOUFFETARD
2-3 p. 80 m² + jard., 2.100.000 F.
PARC MONTSOURIS
3 p., 70 m², 1.200.000 F.
BOULEVARD BRUNE
Duplex 60 m², 900.000 F.
RUE VASCO-DE-GAMA
Studios, 3 p., duplex, terrasse à partir de 550.000 F.
ALAIN BIRN.
42-67-85-30.

AV. CHARLES-FLOQUET S/CHAMP MARS appt except. 300 m². Écr. n° 125 MURATET, 15, r. Taitbout, 9e.

8e arrdt

EUROPE 95 m²
Luxueux pied-à-terre dans hôtel particulier. GARBI 45-67-22-88.

SAINT-AUGUSTIN
Liv. dble + chbre, 80 m²
Calme, possibilité prof. lib. MICHEL BERNARD. 45-02-13-43.

11e arrdt

BASTILLE 300 m²
DUPLEX, belle surface à aménager, 20 fenêtres, poss. prof. lib., 8 500 F le m². Écrire ACP 8, rue de l'Arcade, Paris-8e.

12e arrdt

Mo NATION
Imm. p. de taille, ascenseur, gd liv., 2 chbres, entrée, gde cuisine, bains, W.C., chf cent. indiv. Peu de ch.
18, RUE DES BOULETS
Mardi, merc. 13 h-16 h.

14e arrdt

ALÉSIA RÉSIDENTIEL
3 P. CONFORT. BEL IMMEUBLE
780.000 F. 45-26-99-04.

15e arrdt

Mo JAVEL
Imm. récent, tt cft, parking, gd liv., 2 chbres, gde entrée, cuis., bains, wc, 88 m² + balcon. Peu de charges.
22, av. Emile-Zola, esc. A2
Samedi, dim., lundi 14 h-17 h.

Mo DUPLEIX
Imm récent, tt cft, parking, gd living, 3 chbres, entrée, cuis., 2 bns, 2 wc, 120 m², 2 gdes loggias. Tél. matin 45-44-21-97.

16e arrdt

30 AV. G.-MANDEL
Part. à part. sup. appt 185 m², 4/5 pces, 2 chbres services. S/pl. jusqu'au 6 fév. de 12 à 18 h.

17e arrdt

17e PEREIRE bon imm. séj. + 2 chbres cft, r.-de c., 84 m², clair, charme, s/cour privative 90 m² prof., lib. possib. 45-74-73-77.

19e arrdt

CRIMÉE CURIAL
Récent beau 2 p., 56 m², 7e ét., s/jard., balc., soleil, 160, r. d'Aubervilliers. Jeu. 14/17 h. Tél. 42-02-57-79 av. 10 h.

Magnifique 2 PIÈCES cuis., s. de bns, 35 m²
Refait neuf. A SAISIR 285.000 F — 43-21-49-12.

URGENT PARIS
PORTE DES LILAS
Imm. récent, studio cuis., bains, 27m² + terrasse 10m². Parfait état, cave, parking. 330 000 F. Tél. 46-07-38-54.

20e arrdt

PROPRIÉTAIRE VEND PARIS 20e HOTEL PARTICULIER, 7 p., gar. 5 voit., s/s sol total, s/3 niveaux avec asc. Possib. ccial. 10 lignes tél. REFAIT A NEUF. 3.000.000 F. 42-89-12-10.

IMMEUBLE STANDING
Gd liv., 3 chbres, 2 bains, gde cuis., balc., asc., soleil. 130 m², parking. 1.300.000 F. 48-05-58-70.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY MAILLOT
Bel appt 170 m², r.-de c., jard. privé, box chbre de service. 47-22-48-20 ou 46-24-07-87.

Suresnes : part. vend appt 2 p., 40 m², ensol., dern. ét., tt cft : kitch., cab. toil. (douche), w.c. sépar., chauff. par convect., 2 caves. Comm., écol., bus, tr. Prix : 350 000 F.
Tél. 47-72-34-98 apr. 20 h.

DÉFENSE/VISION 80
Duplex, 150 m², 5e ét., 2 chbres, 2 bns. Impeccable. 45-02-13-43.

94 Val-de-Marne

Chennevières (94) Part. vd appt Bon état, rest. stand., calme, parc, entrée, cuis. aménagée, séj., balc., 2 chbres, s.d.b., cave, 2 park., tennis, com., bus-école. URG. 430.000 F. H.B. 43-79-82-75.

Province

Megève 300 m. des pistes vends 47 m², séjour, chbre + cuis., bain, w.c., cave, 1 casier ski.
Tél. : 38-69-30-78.

Minitel

30 000 offres
Paris-province
36.15 Tapez
LEMONDE puis FNAIM

appartements achats

RECHERCHE URGENT
Appartements ttes surfaces, même à rénover. 42-52-01-82.

Recherche 1 à 3 p. Paris préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e avec ou sans travaux PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-20-67 même le soir.

Cherche 4/5 PIÈCES rive gauche de préférence Téléphone : 43-21-49-12.

GROUPE DORESSAY
rech. pour CLIENTÈLE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE MARAIS-RIVE GAUCHE, 16e-NEUILLY APPTS 4-8 P. et HOTEL PARTIC. ACHAT ou LOCATION. 46-24-93-33.

Recherche 2 à 4 P. PARIS préfère RIVE GAUCHE avec ou sans travaux PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-20-67, même le soir.

AGENCE LITTRE
Rech. pour clientèle Française et étrangère appts et hôtels part. dans quartiers résidentiels. Paiement cpt chez notaire TÉL. : 45-44-44-45.

appartements occupés

CAMBRONNE
appts occupés loi 48
Dans bel imm. pierre de t. de 350.000 F à 450.000 F.
42-80-64-74 poste 233.

représentation offres

NOSSY BE
Diffusion produits périinformatique recherche :
COMMERCIAUX
- Homme ou femme 20-26 ans.
- Dynamique et motivé.
- Fixe + commission + prime.
- Pour Paris et sa banlieue.

Adresser C.V. + photo à :
NOSSY BE
39, rue GODOT-DE-MAUROY 75009 PARIS.

capitaux propositions commerciales

PLACEMENTS
INTERETS 15 %. Garanties sur immeubles. 42-89-12-10.

PLACEMENTS
INTÉRETS 15 %. Garanties s/immeubles. 43-48-77-53.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Part. vend SUPER 5 GTS, 7 cv. Année 87, 5 portes. Peinture métallisée, beige antilope, intérieur tissu beige, vitres teintées, siège rabattable, antenne et pré-équip. radio. (6 700 km + garantie 6 mois). Prix : 53.000 F.
Tél. 46-45-00-17 ttes journée.

locations non meublées offres

Région parisienne

MALAKOFF Pav. 4 p. tt cft refait neuf. 5.500 F mensuel. Tél. : 46-55-70-82.

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine 75008 PARIS. Recherche en location ou à l'achat APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE corps diplomatique et cadres de Stés Multinationales.
TÉL. : 45-62-78-99.

F. 30 ans, sér. réf. ch. appt à louer quartier mairie 15e. Tél. : 47-07-55-39.

SERVICE AMBASSADE
Pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou AMBASSADES. 45-26-18-95.

locations meublées offres

Paris

ÉTOILE/GDE ARMÉE
Duplex avec mezzanine original, poutres apparentes. 6.250 F/mois. 45-02-13-43.

locations meublées demandes

Paris

Part. rech. 2 pces tt cft, bon état, dans les 6e, 7e, 14e, 15e arrdt. Prix 2.500 F (charges comprises). 48-28-38-83, h. trav. 15/20 h, du mardi au sam. M. MOIGNARD

SERVICE AMBASSADE
Pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou AMBASSADES. 45-26-18-95.

hôtels particuliers

PANTHEON
MAISON INDÉPENDANTE
255 m² sur 3 niveaux possib. Gd r.-de-c. en plus idéal pour occupation mixte professionnelle et bourgeoise.
GARBI : 45-67-22-88.

pavillons

PROPRIÉTAIRE VEND
CRÉTEIL, Mo Créteil-l'Échat
pav. de caractère, séj. dble, 3 chbres, cuis. équipée, 2 s. de bns, ss/sol, garage 2 voit. ENTIÈREMENT RÉNOVÉ
1.500.000 F. 42-89-12-10.

MONTFERMEIL
Magnifique pavillon sur sous-sol
Cuisine, grande salle de séjour, 3 chambres, w.c., salle de bains + lingerie, grenier aménageable, garage 2 voitures. Terrain 500 m²
PRIX : 800.000 F
Tél. : 43-30-76-71.

villas

ANNECY, vd villa tr. b. constr., 2 niv., 147 m² hab., gde cuis., 3 ch., gar., s/sol amén., jard. arb. 1200 m² 200 m lac, vue magnifique.
2.100.000 F. 50-23-31-09.

propriétés

TOURS (Indre-et-Loire). Centre ville, quartier Prébendes, particulier vend maison très agréable, excel. état, tt cft, 7 pces, beau jardin, parking. Tél. ap. 18 h 30 au (16) 47-20-97-68 à Tours.

EXCEPTIONNEL Eure-et-Loir. prox. Châteaudun SUPERBE MAISON récente de 800 m² s/terrain boisé et clôturé 12 ha, plusieurs réceptions 11 chbres, 8 s. bains + bâtiment secondaire.
Px 2.000.000 F 42-47-00-52.

A VENDRE
130 km Paris A 13, propriété de caractère de parc 1 ha 18 a. Dépendances. S'adr. Me Rasl-Cacheleux à Routot. Tél. : 32-56-60-66.

terrains

KAUFMAN DE BROAD
RECHERCHE TERRAINS, Paris pour réalisation immeubles collectifs. Daniel Rase 49-00-15-15
6, cours Michelet,
92064 La Défense.

bureaux

Locations

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
Bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +.

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat + bureaux neufs
Démarches RC et RM
SODEC SERVICES
Champs-Elysées : 47-23-55-47.
Nation : 43-41-81-81.

Domiciliation depuis 90 F/mois av. des Champs-Elysées (Étoile) Rue Saint-Honoré (Concorde) Rue Cronstadt, PARIS-15e 21 bis, rue de Tout, Paris-12e Constitution SARL 2.000 F. H.T. INTER DOM TEL. 43-40-68-50.

DOMICILIATIONS
Forum des Halles — Bureaux
Constitution de sociétés
Télex-secrétariat — 40-26-15-12

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL — RC — RM
Constitutions de sociétés
Démarches et tous services.
Permanences téléphoniques.
43-55-17-50.

DOMICILIATIONS
Location Burx et ateliers
Permanence téléph. (Télex, télétex, télécopie, photocopie, secrétariat).
CONSTITUTION Sociétés commerçants, artisans
CENTRE D'AFFAIRES INITIATIVE 2000
— Paris-1er rue St-Honoré téléphone : 42-60-91-63.
— Paris-15e 40-56-02-82.
— 95 Gonesse : 42-60-41-81.

locaux industriels

Ventes

10' Paris par A4, 21 banl. Est, Champigny, à ATTRIBUER 700 m²-800 m²-1700 m². Bât. ind. et burx nf aménagés à la demande. 48-82-18-96.

Le Monde

ASSURANCES

Le grand décollage de l'assurance-vie

L'ASSURANCE française est une industrie nationale importante : 521 entreprises, dont certaines très grandes, 210 000 emplois, 120 millions de contrats gérés, 231 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1985 (mesuré par le montant des primes encaissées) et probablement plus de 250 milliards de francs en 1986. C'est bien normal : tout Français, à un moment ou à un autre de son existence, devra contracter une assurance.

C'est aussi une industrie en bonne santé. Depuis le début des années 80, elle a connu une croissance rapide et régulière toujours supérieure à celle du produit intérieur brut, donc supérieure à l'inflation.

Les primes encaissées ont augmenté de 17,6 % en 1981, de 18,1 % en 1982, de 13,9 % en 1983, de 13,6 % en 1984 et de 11,5 % en 1985, soit 5,4 % de croissance réelle hors inflation cette année-là. Dans cette progression constante et brillante, un événement : en 1985, pour la première fois, le chiffre d'affaires de l'assurance-vie a dépassé celui de l'assurance automobile.

L'automobile dépassée

Auparavant, selon une enquête de l'INSEE réalisée en 1984, les ménages consacraient, sur un budget de 3 500 F destiné à l'assurance (3 % de leurs dépenses totales), l'essentiel à leur couverture automobile (55 %), 21 % seulement étant destinés à l'assurance-vie, 19 % à l'assurance-habitation et 5 % aux divers. Bien plus, alors que les encaissements de la branche automobile stagnent (+ 2% en 1985), ceux de l'assurance-vie « explosent » littéralement : un bond de 26,4 % en 1985, à 75,3 milliards de francs, qui succède à un autre bond de 21,5 % en 1984 et à des progressions de 22,8 % en 1982 et 22,6 % en 1981, l'année 1983 ayant fait exception, avec une progression de 11 %.

Cette explosion est liée, indubitablement, à un besoin croissant de retraite complémentaire par l'assurance individuelle ou collective. On sait que, au contraire de l'assurance-décès, qui peut ne jamais donner lieu à un versement si elle est limitée dans le temps, l'assurance-vie donne toujours lieu à un versement à une date déterminée ou non, ce qui l'assimile le plus souvent à un produit d'épargne, l'aboutissement logique étant le contrat de capitalisation, qui permet au souscripteur une accumulation d'épargne sur une longue période.

Pour illustrer ce souci de protection qu'éprouvent les Français, on estime qu'en 1985 le chiffre d'affaires de l'assurance-retraite n'a pas été inférieur à 20 milliards de francs. Un tel souci est nouveau, car, depuis le seconde guerre mondiale, l'intauration en France de régimes de retraite par répartition n'a guère poussé les Français sur le chemin de l'assurance-vie. Ajoutons-y une inflation qui a souvent été galopante et, surtout, spoliatrice, justifiant cette observation : *« L'épargnant a la mémoire de l'éléphant, le cœur du mouton et les jambes du lièvre. »*

Ces facteurs expliquent que si la France occupe une place honorable en assurances-dommages, loin certes derrière le géant américain mais à un bon rang derrière le Japon et l'Allemagne, elle reste à la traîne en assurance-vie. Dans ce secteur, elle ne représente qu'un peu plus de 5 % des primes encaissées aux Etats-Unis (c'est normal), à peine 10 % des primes au Japon (c'est aussi normal, car le Nippon est une vraie fourmi), moins de la moitié des primes de RFA et 80 % de celles du Canada, ce qui n'est plus du tout normal.

Suivant la même enquête de l'INSEE, en 1984 les primes d'assurance-vie étaient de plus de 4 000 F par habitant et par an au Japon, champion toutes catégories, d'un peu moins de 4 000 F aux Etats-Unis et de 3 000 F en Grande-Bretagne et d'un peu plus de 1 000 F seulement en France. Cette absence de relation naturelle entre l'épargne et la retraite par assurance-vie et capitalisation, au profit d'une répartition immédiate des cotisations, a pénalisé notre pays dans la mesure où le marché financier français n'a pu, pendant quarante ans, recevoir d'apports suffisants.

Le PER de Balladur

Mais, heureusement, tout cela est en train de changer et à grande allure, grâce d'abord à la désinflation qui, pour un certain temps, a rendu à l'épargne financière sa rentabilité. Les ménages ont pris conscience des risques qui pèsent sur l'avenir des régimes de retraite par répartition, menacés par une diminution relative de la population active des cotisants par rapport à une population de retraités qui ne va pas cesser de croître. La constitution d'un patrimoine pour les vieux jours, ou d'une retraite complémentaire, entre dans les mœurs, ce qui a favorisé le développement foudroyant de l'assurance-vie et des produits financiers qui lui sont apparentés.

Un autre événement notable a été l'annonce, à l'automne dernier, par M. Edouard Balladur du fameux plan d'épargne-retraite (PER), dont l'objet est d'encourager la constitution d'une épargne-retraite par capitalisation, disponible sous forme d'un patrimoine ou d'une rente viagère différée. Ce projet, qui devrait être voté au premier semestre de cette année par le Parlement, est directement inspiré du système américain de l'Individual Retirement Accounts (IRA). Il prévoit, on le sait, un versement annuel déductible des bases de l'impôt sur le revenu, avec un maximum de 6 000 F (12 000 F pour un ménage), les sommes recueillies étant imposables « à la sortie », avec une pénalisation importante en cas de retrait avant dix ans et avant soixante ans et, au contraire, une bonification de 5 % et 10 %, sous forme de crédit d'impôt, en cas de retrait à soixante-trois et soixante-cinq ans.

Ce projet, qualifié de « très ambitieux » par le gouvernement, a, il faut bien le dire, un peu déçu. Les Français auraient bien voulu être détaxés à la sortie comme à l'entrée. C'était, quand même, beaucoup demander, d'autant que le coût du dégrèvement fiscal sur les versements va s'élever, sans doute, à plus de 5 milliards de francs en année pleine.

Parmi les principales critiques, citons celles des assureurs par la voix du président de leur fédération, M. Jacques Lallement. Pour lui, le PER est, tout simplement, une *« occasion manquée »*.

Certes, il lui reconnaît toute une série d'avantages. La modernité, tout d'abord : souplesse de gestion dans le contenu (actions, obligations, etc.), dans l'utilisation (pluralité des comptes, versements et retraits libres), dans le choix des gestionnaires. L'unicité ensuite, qui donne satisfaction aux assureurs, puisque les produits d'assurance seront admis au PER et que la fameuse taxe d'assurance de 5,15 %, la seule qui, en France, frappe l'épargne à sa formation, ne sera pas perçue : une véritable novation. Non-exclusivité : autre source de satisfaction pour les assureurs, puisque les établissements bancaires ne seront pas les seuls gestionnaires. Ouverture, enfin, la compétence reconnue à l'assurance pour distribuer des produits bancaires, au moins dans le cadre du PER, constituant un début d'application de la loi bancaire à l'assurance.

Les assureurs très critiques

Mais, après tous ces éloges, M. Lallement formule une série de critiques. Pour lui, le PER est complexe, sinon compliqué, et l'avantage somme toute limité : 12 000 F par an investis pendant vingt ans donneraient une retraite de 1 500 F par mois. Cette formule a donc peu d'attrait pour ceux qui auraient les moyens de se constituer par eux-mêmes un plan d'épargne-retraite, tandis que les plus intéressés par ces 1 500 F n'en ont sans doute pas actuellement les moyens. M. Lallement estime en outre que le régime fiscal du PER à la sortie est très indifférencié et très rigide – notamment en cas d'évolution de la législation fiscale. Un tel argument n'est pas sans valeur, car quel gouvernement peut s'engager valablement pour trente ans et plus ?

Mais la critique la plus grave formulée par les assureurs porte sur la *« confusion entre l'épargne et la retraite » :* avoir des disponibilités au moment de la retraite sous forme d'un patrimoine n'est pas disposer d'une véritable retraite. Et M. Lallement de souligner les différences. La retraite est une rente certaine que l'on perçoit toute sa vie à partir d'un certain âge, tandis que la mise à la disposition d'un patrimoine comporte des aléas de gestion. On jouit de sa retraite mais on gère son patrimoine avec plus ou moins de bonheur.

Les assureurs, c'est certain, sont favorables à la retraite sous forme de rente viagère différée. En dépit de leur inclination pour le libéralisme, ils estiment que la nature humaine étant ce qu'elle est, il faut aider quelquefois (ou souvent) les fourmis à être fourmis et à ne pas se comporter en cigales. En clair, ils veulent protéger les gens contre eux-mêmes, surtout au moment de leur vieillesse. Ils soulignent, également, que la constitution d'une rente viagère différée ressort de techniques très spécifiques et particulièrement contraignantes, parce qu'il faut assurer une sécurité absolue. Très contraignantes parce que l'organisme qui doit verser une rente viagère prend des engagements sur la durée de la vie humaine, avec tous les risques qui pèsent sur l'épargne : inflation, modification de la fiscalité, etc. Et d'évoquer l'expérience parfois douloureuse de la Caisse nationale de prévoyance, qui a la charge de transformer des patrimoines en rentes viagères immédiates.

Enfin, les assureurs demandent une incitation fiscale plus grande, pour les versements effectués au titre d'une rente viagère, plus pénalisants que ceux effectués pour la formation d'un patrimoine. Un patrimoine est toujours disponible, ce qui n'est pas le cas pour la rente viagère, dont le capital est bloqué pendant toute la durée de la vie active et se trouve perdu en cas de décès prématuré.

Que ces louanges et ces critiques émises par les assureurs ne soient pas purement désintéressées, tout le monde l'a compris. Mais elles ne peuvent et ne doivent pas masquer les difficultés qui vont apparaître dans un pays qui n'a pas connu de véritable épargne longue depuis quarante ans.

FRANÇOIS RENARD.

LES VINGT PREMIERS GROUPES DU MARCHÉ FRANÇAIS

Classement 1985	Rappel 1984	Groupes	Nombre de sociétés	Affaires directes vie (en millions de francs)	En % de l'activité du groupe	Affaires directes dommages (en millions de francs)	En % de l'activité du groupe	Affaires directes totales	Chiffre d'affaires 85/chiffre d'affaires 84	Part du groupe sur le marché	Cumul
1	1	UAP	6	10 945,0	45,4 %	13 155,4	54,6 %	24 100,4	+ 17,2 %	11,7 %	11,7 %
2	2	Mut. Agricole	3	3 218,3	18,7 %	14 005,7	81,3 %	17 224,0	+ 15,7 %	8,3 %	20,0 %
3	3	AGF	4	8 072,2	48,6 %	8 543,0	51,4 %	16 615,2	+ 14,6 %	8,1 %	28,1 %
4	7	AXA	13	1 965,4	15,5 %	10 717,1	84,5 %	12 682,5	+ 5,4 %*	6,1 %	34,2 %
5	4	GAN	8	5 179,2	43,6 %	6 691,9	56,4 %	11 871,1	+ 8,8 %	5,8 %	40,0 %
6	5	CNP	1	10 243,4	100,0 %	0	0,0 %	10 243,4	+ 14,2 %	5,0 %	45,0 %
7	6	MGF	6	1 293,0	14,7 %	7 493,1	85,3 %	8 786,1	+ 7,3 %	4,3 %	49,3 %
8	8	Victoire	2	3 014,0	43,3 %	3 943,2	56,7 %	6 957,2	+ 11,3 %	3,4 %	52,7 %
9	9	GMF	3	1 484,9	24,0 %	4 692,6	76,0 %	5 177,5	+ 14,9 %	3,0 %	55,7 %
10	10	MACIF	1	0	0,0 %	5 733,5	100,0 %	5 733,5	+ 15,1 %	2,8 %	58,5 %
11	12	AGP	7	1 198,4	23,1 %	3 993,0	76,9 %	5 191,4	+ 7,6 %	2,5 %	61,0 %
12	11	PFA	3	654,4	13,1 %	4 331,5	86,9 %	4 985,9	+ 3,3 %	2,4 %	63,4 %
13	18 et 19	Rhin/Moselle VIA	8	1 132,9	23,7 %	3 639,8	76,3 %	4 772,7	– 0,6 %	2,3 %	65,7 %
14	13	MAAF	1	0	0,0 %	4 600,7	100,0 %	4 600,7	+ 1,6 %	2,2 %	67,9 %
15	14	Concorde	6	1 800,7	39,4 %	2 770,9	60,6 %	4 571,6	+ 14,6 %	2,2 %	70,1 %
16	17	MAIF	2	233,5	5,7 %	3 882,0	94,3 %	4 115,5	+ 28,9 %	2,0 %	72,1 %
17	16	France	2	1 485,0	41,8 %	2 069,3	58,2 %	3 554,3	+ 3,6 %	1,7 %	73,8 %
18	–	CARDIF	3	3 095,1	93,2 %	225,7	6,8 %	3 320,8	+ 113,3 %	1,6 %	75,4 %
19	20	AMF	4	142,2	5,9 %	2 254,3	94,1 %	2 396,5	+ 5,6 %	1,2 %	76,6 %
20	–	SMABTP	2	138,7	6,2 %	2 111,7	93,8 %	2 250,4	+ 2,2 %	1,1 %	77,7 %
		Total	85	55 296,3	34,5 %	104 854,4	65,5 %	160 150,7	–	77,7 %	–

* A structures comparables

Depuis trois ans, M. Patrick Sailly, qui fut chargé des relations publiques à la Fédération française des sociétés d'assurances, a entrepris pour le compte de l'hebdomadaire spécialisé *l'Argus* de publier un classement annuel des groupes sur le marché français. Cette initiative, rare dans une professon où la discrétion a été la règle depuis très longtemps, nous a paru suffisamment intéressante pour que nous lui donnions une diffusion plus large et aussi pour fournir aux lecteurs une image assez complète des structures de l'assurance française.

L'activité des groupes a été mesurée par le chiffre d'affaires directement réalisé en France en 1985. M. Sailly a précisé qu'il s'agissait d'évaluer la part de ces groupes sur le marché français, et non sur leur dimension mondiale. Les opérations effectuées à l'étranger, que ce soit par succursales ou par filiales, ainsi que les opérations de réassurance, ne sont donc pas prises en compte. Par ailleurs, ne sont intégrées dans un groupe que les sociétés qu'il contrôle à plus de 50 %.

Les mutuelles, qui n'ont pas de capital social, sont intégrées au sein d'un groupe à chaque fois que leur action apparaît suffisamment coordonnée pour que l'on puisse parler d'unité de commandement.

Ce qui frappe dans ces glissements, selon M. Sailly, c'est l'ampleur des changements qui se produisent d'une année à l'autre avec le développement accéléré de groupes comme AXA ou Cardif.

En 1985, l'ordre reste inchangé pour les trois premiers, l'UAP en tête, la Mutualité agricole et les AGF; en revanche le groupe AXA de M. Claude Bébéar passe de la septième à la quatrième place du fait du rachat du groupe Présence-Providence.

Le GAN, la Caisse nationale de prévoyance et la MGF rétrogradent donc d'un rang, aux cinquième, sixième et septième places, tandis que le groupe Victoire, la GMF et la MACIF restent stables.

A noter la percée fulgurante de la CARDIF, filiale de la Compagnie occidentale, au dix-huitième rang de l'assurance française, toutes branches confondues.

Les vingt premiers groupes ont réalisé en 1985 un chiffre d'affaires directement cumulé de 160 milliards de francs, soit 77,7 % du marché, contre 76,8 % en 1984.

LES RENTABILITÉS

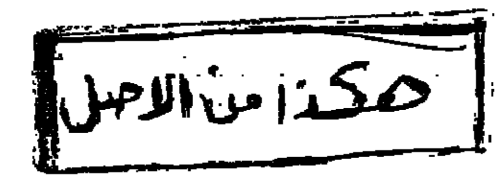
Groupes	Total des primes en millions de francs	Résultat d'exploitation (en millions de francs)	Résultat d'exploitation/total des primes	Classement	Résultat au bilan (en millions de francs)	Résultat au bilan/total des primes	Classement
UAP	28 444,4	– 248	– 0,87 %	18	1 599,6	+ 5,62 %	3
Mut. agricole	19 020,4	904,7	+ 4,76 %	3	960,1	+ 5,05 %	7
AGF	18 835,4	283,9	+ 1,51 %	7	1 355,7	+ 7,20 %	2
AXA	13 690,2	461,5	+ 3,37 %	4	641,1	+ 4,68 %	10
GAN	13 577,1	146,5	+ 1,08 %	10	714,6	+ 5,26 %	5
CNP	10 458,3	79,6	+ 0,76 %	13	544,2	+ 5,20 %	6
MGF	11 065	– 92,5	– 0,84 %	17	473,2	+ 4,28 %	11
Victoire	7 668	242,6	+ 3,16 %	5	369,5	+ 4,82 %	9
GMF	6 336,1	18,8	+ 0,30 %	15	116,6	+ 1,84 %	18
MACIF	5 795,2	30,1	+ 0,52 %	14	125,7	+ 2,17 %	16
AGP	5,874	382,2	+ 6,51 %	1	673,9	+11,47 %	1
PFA	5 965,7	– 55,1	– 0,92 %	19	111,4	+ 1,87 %	17
Rhin/Moselle VIA	5 120,4	71,8	+ 1,40 %	8	189,6	+ 3,70 %	13
MAAF	4 681,4	4,3	+ 0,09 %	16	144,1	+ 3,08 %	15
Concorde	6 186,6	81,2	+ 1,31 %	9	260,8	+ 4,22 %	12
MAIF	4 203,7	131,5	+ 3,13 %	6	137,8	+ 3,27 %	14
France	3 955,4	– 64,3	– 1,63 %	20	65,4	+ 1,65 %	20
CARDIF	3 438,9	33,7	+ 0,98 %	11	58,8	+ 1,71 %	19
AMF	2 472,4	19	+ 0,77 %	12	136,4	+ 5,52 %	4
SMABTP	2 639,7	145,1	+ 5,50 %	2	128	+ 4,85 %	8
Total	179 428,3	2 576,7	+ 1,44 %	–	8 806,5	4,91 %	–

LES MUTUELLES ET L'ASSURANCE VIE

Société	Groupe d'origine	Encaissements totaux 1985 (millions de francs)
SORAVIE	Mutualité agricole	3 218
GMF Vie	Garantie Mutuelle des fonctionnaires	1 484,9
CMA Vie	Caisse Mutuelle Vie Métallurgie, Mines	937,1
MUTAVIE	MAAF, MACIF et autres mutuelles	689
CAPMA-CAPMI	Groupe Monceau	290,2 + 192,5
PARNASSE-VIE	MAIF	233,5
SMA BTP Vie	SMA-BTP	138,7
Total		7 529,1
Sur 10,6 % de l'assurance-vie.		

La part des mutuelles dans l'assurance-vie monte lentement : plus de 10 % en 1985 avec 7,5 milliards de francs de primes émises.

Parmi elles, la Soravie, avec 3,2 milliards de francs, qui était autrefois rattachée au Crédit agricole, s'en est séparée pour relever désormais de la Mutualité agricole. Une mutuelle en croissance très rapide est la filiale de la GMF, près de 1 milliard de francs (+ 47,4 %), suivie par le groupe de Niort (MAAF, MACIF et MAIF).



Les nouveaux circuits de distribution

BIEN après celle des produits alimentaires, du meuble et de l'électroménager, la distribution de l'assurance vit à son tour aujourd'hui une profonde transformation. Les réseaux traditionnels de vente – les 23 000 agents généraux, les 1 700 cabinets de courtage et les 25 300 salariés commerciaux des sociétés d'assurances – voient en effet arriver sur leur terrain de nouveaux concurrents. Trois bataillons ont pris d'assaut ce marché : les grandes surfaces, les sociétés de vente par correspondance (et les sociétés de cartes de crédit) et les établissements financiers (banques, caisses de retraite...). Une profonde redistribution des positions est en cours.

Dans son caddy...

Premier groupe d'assaillants, les grandes surfaces commerciales. Aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, elles jouent déjà un rôle important dans la vente de produits d'assurance pour les particuliers. Elles sont guidées par le principe de l'« *offre globale* » : le client peut tout trouver sous un même toit, la plaquette de beurre, les bouteilles d'eau minérale... et les polices d'assurance. Pour l'instant, en France, plusieurs expériences ont été menées, elles ne se sont pas révélées très concluantes.

Ainsi Carrefour a ouvert, en août 1984, à Ecully, près de Lyon, dans l'un de ses magasins, un stand où un contrat d'assurance-automobile est proposé à la clientèle. « *Les consommateurs ont adopté une attitude prudente* », commente M. Dominique Guian, l'un des promoteurs de l'opération. Effectivement, au bout de dix-huit mois, dix mille polices seulement avaient été contractées. Lancée il y a deux ans également, l'expérience d'Habitat, qui propose dans ses magasins une assurance multirisque habitation, n'a pas rencontré le succès escompté.

Les grands distributeurs ont certes quelques handicaps. Environ 6 % des Français seulement seraient prêts à acheter des produits d'assurance dans des grands magasins, d'après une étude réalisée pour certains professionnels. Chez Carrefour comme chez Habitat, on estime ensuite que le fait de n'avoir proposé qu'un seul produit d'assurance ne permet pas de le crédibiliser. A cette fin, Habitat relance ce mois-ci ses Basic-Habitat, mais, cette fois, avec une gamme de trois produits différents (la multirisque habitation, l'automobile et un produit d'épargne).

La qualification des vendeurs est un autre problème auquel se heurtent les grands distributeurs. Chez Carrefour, les hôtesses du stand Assurances sont des caissières qui ont suivi une formation professionnelle particulière. Cela n'a pas suffi, semble-t-il. « *Au-delà de la formation professionnelle requise, c'est une vraie mutation culturelle qui est nécessaire pour nos vendeurs* », expliquait M. Michel Bon, ancien du Crédit agricole, actuellement directeur général adjoint de Carrefour, lors d'un récent colloque à Bruxelles.

Malgré ces handicaps, le grand commerce ne désarme pas, au contraire. Il multiplie ses initiatives. La Compagnie financière des Nouvelles Galeries a élargi la gamme des produits d'assurance proposée par sa filiale Cofinoga-Assurances. Comme celui des Halles, le magasin FNAC de Montparnasse a été doté d'un espace finance. L'hypermarché Mammouth de Calluire, près de Lyon, a ouvert un stand où sont commercialisés différents produits d'épargne, le « Point Saphir ».

Sa boîte aux lettres

Les sociétés de vente par correspondance (grands distributeurs et sociétés de cartes de crédit) forment le second groupe des assaillants. Spécialistes de la vente directe (par courrier, par téléphone ou par minitel...), elles cherchent à exploiter au mieux leurs gigantesques fichiers de clients. A l'étranger, toutes les grandes firmes de VPC disposent depuis longtemps de société d'assurances : Quelle en Allemagne, GUS en Grande-Bretagne, Sears Roebuck, J.C. Penney et Montgomery Ward aux Etats-Unis. En France, elles s'y mettent. La Redoute, par exemple, a créé en 1984 deux sociétés d'assurances Le Chêne (l'une pour la Vie, l'autre pour l'IARD) en association avec la Cardif (qui détient 40 % du capital). Dans son catalogue 1986, Le Chêne propose ainsi aux clients de La Redoute une gamme de produits de prévoyance, d'épargne et de placement.

Les sociétés de cartes de crédit (American Express, Diners Club...) ont la même démarche. Le Diners Club a créé en 1980 un cabinet de courtage, Diners Assurances, qui vend actuellement quatorze polices différentes. Avec aujourd'hui 20 000 clients et 25 000 contrats, cette société voit ses encaissements croître à un rythme de 40 % à 50 % par an depuis sa création.

Pour les vendeurs par correspondance, la principale difficulté reste le bon ciblage des envois publicitaires. L'investissement est élevé. La technique de la VPC, enfin, ne devrait concerner, selon les professionnels, que certains produits standards.

A côté des « mailings », d'autres techniques modernes de vente menacent les réseaux traditionnels : le téléphone, le minitel ou le « couponing ». Dans cette dernière méthode, l'annonceur cherche à inciter le lecteur à lui renvoyer un coupon, le téléspectateur à lui téléphoner. Les assureurs français commencent à pratiquer cette technique. Après Euravie (de la Mutualité agricole), l'UAP à son tour y a eu recours pour le lancement de l'un de ses nouveaux produits, le Fil bleu. Plus de 20000 appels ont été reçus par la compagnie à la suite de ces messages télévisés.

Ou au guichet de sa banque

Les guichets bancaires et ceux des caisses de retraite constituent le troisième bataillon. Tous les réseaux bancaires proposent désormais en France des produits d'épargne, de prévoyance et d'assurance. Certains attaquent ce marché en force. Le Crédit agricole, par exemple, a créé l'an dernier sa propre société d'assurance-vie, Predica. L'objectif est d'atteindre à la fin de cette année un encours de 5 milliards de francs, de 10 milliards à la fin de l'an prochain. L'investissement est à la hauteur de l'ambition : une immobilisation en fonds propres de 400 millions de francs !

Grands magasins, spécialistes de la VPC et banques, ces trois nouveaux venus ne représentent encore qu'une part modeste dans la distribution de l'assurance en France. Mais leur rapide expansion, notamment sur les nouveaux produits, représente une réelle menace pour les compagnies d'assurances, et leurs réseaux traditionnels de vente. Elles ne restent pas inertes. Certaines nouent des alliances avec des concurrents potentiels, d'autres utilisent pour leur propre compte les techniques modernes de vente, toutes enfin cherchent à « rajeunir », par un intense effort de formation, leurs équipes de vente.

La stratégie de M. Claude Bébéar, le président du groupe AXA, est à cet égard symptomatique. Il multiplie les expériences de nouvelles formes de distribution de produits d'assurance par l'intermédiaire de sa filiale La Nouvelle Mutuelle. Les grands magasins ? Des stands, tenus par des agents généraux représentant le groupe, ont été ouverts dans plusieurs grandes surfaces. « *Des expériences très satisfaisantes* », affirme M. Bébéar. Le groupe travaille également avec Habitat. La VPC ? *Modes et Travaux* diffuse à ses abonnés un catalogue présentant une gamme de huit produits d'assurance offerts par le groupe AXA. Celui-ci propose également un contrat d'assurance-automobile aux clients du Diners, du Creg et du club de lecture par correspondance France-Loisirs.

Le service en plus

Les grandes compagnies (UAP, AGF, GAN) s'efforcent également de s'adapter à l'émergence de ces nouvelles formes de distribution. Elles gardent leur confiance à leurs agents généraux, leurs mandataires. Leurs atouts dans cette nouvelle compétition : un « *service personnalisé et global* », souligne-t-on tant à l'UAP qu'au GAN. La gamme des produits que les agents proposent s'élargit. Ceux de l'UAP commercialisent dorénavant des produits bancaires de la banque Worms (possédée par l'UAP) : certains des agents du GAN peuvent proposer à leurs clients des produits des banques du groupe CIC (dont le GAN détient le tiers du capital).

Un intense effort de formation a été engagé pour faire face à cette profonde transformation des circuits de distribution et des produits d'assurance eux-mêmes. Autrefois simple compensation en espèces, ils se rapprochent de plus en plus d'une prestation en nature. En contractant, par exemple, une multirisque habitation, l'assuré ne demande pas seulement une somme d'argent en cas de sinistre, il veut auparavant des conseils en matière de sécurité et éventuellement une aide matérielle, une assistance, pour la réparation des dégats. « *L'agent général est de moins en moins un vendeur, il devient de plus en plus un conseiller* », insiste-t-on dans les sociétés d'assurances.

Au cours des vingt dernières années, les assureurs ont eu à faire face à l'attaque sauvage des mutuelles sans intermédiaires. Grignotant chaque année un point de part de marché, elles encaissent aujourd'hui plus de la moitié des primes d'assurance-automobile. Les compagnies doivent faire face à un nouveau défi, celui que constitue l'arrivée de ces nouveaux concurrents que sont les grandes surfaces, la VPC et les banques. Leur réaction est-elle à la hauteur du challenge ? Avec la création du marché financier européen à l'horizon 1992, le défi suivant est déjà connu.

ERIK IZRAELEWICZ.

Les banques et l'assurance-vie

Société	Groupe bancaire	Date de création de l'entreprise	Encaissements totaux 1983 en millions de F	Encaissements totaux 1985 en millions de F
CNP	Caisse des dépôts et consignations	1959	6 762,7	10 243
Ass.du Crédit mutuel-Vie	Crédit mutuel	1970	657,6	1 460
Médicale de France	Crédit lyonnais	1971	226,9	698
CARDIF	Compagnie bancaire	1973	1 016,8	3 086
SOGECA	Société générale	1973	346,7	1 290
Fructivie	Banques populaires et CARDIF	1978	50,4	585,7
La Hénin-Vie	La Hénin	1979	62,8	318
Natio Vie	Banque Nationale de Paris	1980	125,3	251
PREPAR	BRED	1984	–	263
Fructuavie	Banque populaire du Nord	1985	–	59,3
Prospérité	Caisse centrale des Banques populaires	1985	–	2,5
TOTAL			9 25,3	13 025,6

La croissance des banques sur le marché de l'assurance-vie est très rapide. Avec un peu plus de 18 milliards de francs d'encaissements en 1985, les banques et assimilées ont représenté 25 % du marché de l'assurance-vie contre 22 % en 1984 et 18,9 % en 1983. Ces chiffres annoncés par M. Patrick Sailly dans *l'Argus*, est bien plus élevé que celui avancé habituellement de 10 % à 13 %.

L'auteur en effet inclut dans son classement la Caisse nationale de prévoyance (CNP) parmi les « filiales » des banques.

Assurances et caisses de retraite

EN apparence, c'est une concurrence impitoyable, voire un conflit, qui oppose compagnies d'assurances et caisses d'épargne et de prévoyance, ces institutions paritaires – dites « *L 4* » dans le jargon des techniciens, d'après l'article du Code de la sécurité sociale qui les régit – chargées de gérer les retraites complémentaires des salariés, mais qui interviennent aussi dans le vaste domaine de la « *prévoyance* » (garanties en cas de décès, d'invalidité, de maladie ou d'incapacité de travailler) collective. L'opposition, à peine moins brutale qu'avec la mutualité, est plus sournoise, le judo plutôt que la boxe.

Principal terrain de bataille : la retraite. Si les compagnies, chapitrées, ne prédisent plus à grands coups de courbes démographiques l'effondrement des régimes obligatoires par répartition, elles soulignent la faiblesse relative des pensions par rapport aux revenus d'activité, surtout pour les cadres. Objectif : la conquête des contributions « *facultatives* » des entreprises. Les « *L 4* », se rebiffant, dénoncent la « *supercherie* » des partisans des retraites par capitalisation – obligatoirement conçues sinon gérées par les assureurs – et rappellent malignement les échecs du passé.

Pour la prévoyance, les arguments restent davantage dans un registre concurrentiel classique : on vante, d'un côté, la souplesse des formules, moyen de contourner la rigueur salariale d'aujourd'hui, et l'universalité des prestations (« *nous pouvons aussi assurer vos locaux et vos camionnettes* ») ; de l'autre, les avantages financiers (pas de taxe) ou sociaux (le paritarisme, facteur de participation et de paix sociale). Mais la référence aux retraites demeure en arrière-plan.

Réelle, cette lutte qui occupe le devant de la scène masque bien des alliances côté cour ou jardin, qu'ignorent beaucoup de syndicalistes à la base comme au sommet. C'est d'abord le roman des origines. Au départ, les caisses de retraite ont été créées par des compagnies d'assurances. Ce passé n'est pas sans laisser de traces. Physiquement d'abord : certaines caisses de retraite ou de prévoyance restent logées par des compagnies d'assurances ou partagent leurs locaux. Une situation qui ne tient pas seulement à l'important patrimoine immobilier des compagnies.

D'abord, les caisses confient généralement la gestion de leurs réserves à des compagnies d'assurances. C'est notamment le cas pour la plupart des caisses de l'UNIRS (Union nationale des institutions de retraite des salariés), le plus important régime de retraite de non-cadres – 5,5 millions de cotisants, 650 000 entreprises – qui, de surcroît, s'en remettent généralement à une seule société. Parmi les gestionnaires, les grands groupes nationalisés, UAP, AGF, GAN, se taillent la part du lion.

Seuls les grands...

« *Seules de grandes entités comme les groupes CRI, Malakoff, Médéric* – auxquels il faudrait ajouter l'AGRR et la CNRO (1) – *gèrent directement leur patrimoine, en créant, si besoin est, des établissements financiers avec le concours des banques* », voire dans certains cas leurs propres instruments financiers, affirmait, il y a deux ans, un rapport commun de l'inspection générale des finances et de l'inspection générale des affaires sociales (*le Monde* du 29 mai 1985). Les autres semblent avoir hésité à prendre leur liberté.

C'est que les services rendus par les assurances ne s'arrêtent pas à la finance : l'informatique, l'administration, voire la gestion du personnel, peuvent leur être déléguées. Près de la moitié des caisses UNIRS ont ainsi des conventions de gestion avec des compagnies d'assurances, comme aussi, hors de l'UNIRS, la CARCEPT, caisse des transports (315 000 cotisants), liée à la Paternelle, du groupe de Paris, ou une institution interprofessionnelle comme l'ANEP (Association nationale d'entraide et de prévoyance, 53 000 entreprises adhérentes, 590 000 cotisants), liée au GAN, comme l'est la CRICA (2), caisse de cadres. A l'extrême, certaines se contentent de recevoir les adhésions et les cotisations : la recherche des adhérents, la gestion proprement dite, voire le versement des prestations, sont faits par une compagnie d'assurances.

Plus récemment, le développement de la prévoyance (*le Monde* du 6 février 1986) est venu ajouter d'autres liens.

D'abord, la pratique de la « *réassurance* ». Celle-ci n'est pas obligatoire. Mais elle est prudente pour certains risques « lourds », comme le décès ou l'invalidité, qui peuvent impliquer des versements de capitaux importants ou de rentes sur une longue période, et la direction de la Sécurité sociale le demande généralement. Une quarantaine d'institutions se réassurent auprès de la Caisse nationale de prévoyance (CNP), département de la Caisse des dépôts. Mais la plupart ont préféré une compagnie d'assurances – souvent la même pour tous les risques. Là encore, les « gros » sont plus libres : « *Depuis 1980, nous avons atteint la taille critique; nous avons renoncé à la réassurance systématique auprès de l'UAP* », explique M. Pierre Cellot, directeur du développement de l'AGRR, troisième régime de non-cadres.

Mais, le plus souvent, la caisse de prévoyance ne fait que présenter des produits d'une compagnie d'assurances – plus rarement de plusieurs – et n'est en fait qu'un intermédiaire agissant pour le compte de celle-ci; le versement pour frais de gestion qu'elle reçoit n'est guère plus qu'une commission. Sur les vingt-cinq caisses de cadres étudiées en 1985 par les enquêteurs de l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection des finances, « *vingt-deux ne sont que de simples correspondants de compagnies d'assurance* ».

Une position dominante ?

La pratique n'est pas limitée aux caisses de cadres : en 1981, selon le même rapport, plus de 40 % des cotisations de prévoyance encaissées par les institutions « *L 4* » l'étaient à ce titre. La proportion semble avoir baissé depuis, mais le phénomène reste très répandu : il explique que les assurances puissent détenir plus de 65 % du marché de la prévoyance collective et que, en même temps, les caisses « *L 4* » puissent en revendiquer 50 %.

Tant de liens, historiques, économiques ou fonctionnels, font que les hommes aussi sont souvent communs aux institutions de prévoyance et aux compagnies d'assurances. Ces dernières, rodées aux différentes techniques, ont fourni bien des cadres – actuaires, financiers, administratifs – à la protection complémentaire collective, y compris dans les organismes peu suspects de dépendance.

Il arrive même que des dirigeants restent communs : ainsi outre UNI-Prévoyance et l'UAP. Au sommet, cependant, de telles situations se raréfient dans la mesure où les branches « groupe » fournissent moins de hauts dirigeants qu'autrefois.

Dans cette collectivité, un homme occupe sans doute une place à part. Expert respecté par l'ensemble des « parties » de la protection sociale – il a été, en 1982, chargé de coordonner les études sur la retraite à soixante ans dans les régimes complémentaires, – M. Jean Picot dirige à la fois le Bureau commun de prévoyance (qui réunit cinq caisses de retraite et une de prévoyance) et le Bureau commun des assurances collectives, organisme d'études où l'on retrouve les représentants des principales sociétés. Un poste qu'il doit quitter dans quelques mois pour prendre la direction générale de l'ARRCO, dont il fut déjà le directeur technique de 1962 à 1973.

Ainsi retrouve-t-on partout les sociétés d'assurances dans la protection complémentaire collective. Cela permet-il de parler de position dominante – voire d'en redouter les abus? Pas si simple. D'abord en termes économiques. 70 % du chiffre d'affaires « *prévoyance* » des « *L 4* » sont entre les mains d'une poignée de grosses institutions, suffisamment fortes pour être indépendantes : la CNRO (près de 2 milliards de francs de chiffre d'affaires), la CIPC (Caisse interprofessionnelle de prévoyance des cadres), l'URRPIMEC, l'AGRR, la CRI (Caisse de retraites inter-entreprises)... Certaines d'entre elles ont même leurs propres... compagnies d'assurances, comme l'AGRR, qui a créé, l'an passé, une assurance automobile et une multirisque habitation pour des retraités.

Plus généralement, les relations entre caisses de prévoyance et compagnies d'assurances dépendent de relations de force et pourtant subtiles. Si l'on voit mal le responsable d'une branche d'assurances agir contre ses intérêts lorsqu'il dirige une « *L 4* », s'il est difficile à une caisse totalement « *captive* » de s'opposer à sa société « *parente* » ou gestionnaire, certaines institutions savent jouer de leur rôle d'intermédiaire et donner le contrat à la compagnie qui fait les meilleures conditions. Des liens avec une ou plusieurs assurances peuvent apporter un argument commercial supplémentaire à certaines caisses de prévoyance (« *nos alliés peuvent aussi assurer vos camions* »).

En dépit de son objet « *lucratif* », l'assureur n'est certes pas le « méchant loup » : « *Je connais des sociétés à but lucratif qui marchent bien et donnent toute satisfaction, et, dans certains domaines, je n'entrerais pas en concurrence avec elles* », souligne un des responsables d'une institution de prévoyance « indépendante » peu suspect de complaisance. Mais la multiplicité des liens entre assurances et caisses de prévoyance ne contribue pas à la transparence du marché. Il serait souhaitable que les entreprises – et surtout leurs salariés – sachent non seulement les termes du contrat, mais aussi avec qui il a été passé. Cela éviterait par exemple que des syndicalistes se battent au nom du paritarisme et des institutions à but non lucratif pour... faire gérer un accord de prévoyance par une caisse « *captive* ».

GUY HERZLICH.

(1) Association générale de retraites par répartition, 177 000 entreprises adhérentes, 1 084 000 cotisants, Caisse nationale de retraite des ouvriers du bâtiment et des travaux publics, 350 000 adhérents, 1 085 000 cotisants.

(2) Caisse de retraite des ingénieurs, cadres et assimilés.

(3) Association nationale interprofessionnelle de prévoyance des salariés. Association de prévoyance générale interprofessionnelle des salariés.



ASSURANCES

BOUSCULONS LES IDEES REÇUES.



Aujourd'hui, les particuliers, comme les entreprises ne veulent plus être seulement des numéros de dossiers. Ils éprouvent le besoin légitime d'être considérés comme de véritables partenaires.
Conscientes de ce nouvel état d'esprit, la PROVIDENCE et le SECOURS, deux sociétés d'assurances réputées pour leur professionnalisme et leur sens de l'innovation, rassemblent toutes leurs compétences pour créer une nouvelle entité: PRÉSENCE ASSURANCES. Un groupe décidé à bousculer bien des idées reçues dans les assurances.
Son objectif: tenir désormais un langage clair, transparent et personnalisé afin d'aider chaque assuré à bien gérer l'imprévisible.

Sa force: le dynamisme et la disponibilité de ses 1100 agents généraux et de leurs 1800 collaborateurs présents sur toute la France. Des professionnels qui savent prendre le temps du dialogue pour bâtir avec chaque assuré, particulier et entreprise, un plan de protection sur mesure. Celui qui recouvre tous les risques sans laisser de «trous» dans les garanties.
Cette nouvelle volonté permet à PRÉSENCE ASSURANCES d'exercer son métier d'assureur avec passion. Une passion qui va bousculer beaucoup d'idées reçues dans l'intérêt de chaque assuré. Tout en restant présent à ses côtés dans les bons comme dans les mauvais moments.



Présence Assurances, 56, rue de la Victoire 75308 Paris Cedex 09

Economie

REPÈRES

Accidents du travail

Provence-Côte d'Azur en tête

Selon une étude du Centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIA), qui porte sur les accidents du travail à l'exclusion des accidents de trajet, la région Provence-Côte d'Azur détient toujours *le* «record» d'accidents graves du travail (avec mort ou invalidité) : 77 pour 1 000 salariés, alors que la moyenne nationale est de 58 pour 1 000. Selon les statistiques de 1984 – année où selon la Caisse d'assurance-maladie on avait compté 777 867 accidents ayant entraîné un arrêt de travail pour l'ensemble des salariés, – les autres régions «à risques» sont le Languedoc-Roussillon (70 pour 1 000), la Lorraine (65) et Rhône-Alpes (64), alors que la région parisienne est en dessous de la moyenne avec 50 pour 1 000.

Devises

Baisse des réserves en décembre

Les réserves de change de la France s'élevaient fin décembre à 421 milliards de francs, soit une augmentation de 586 millions de francs par rapport au mois précédent. En un an (fin décembre 1985), les réserves de change ont augmenté de 8 milliards de francs. L'augmentation des réserves de change en un mois s'explique par le réévaluation de 18,5 milliards de francs des avoirs en or (application des nouvelles bases d'évaluation semestrielle). Les avoirs en devises ont eux diminué de 17,2 milliards de francs en décembre (10,8 milliards du fait du Fonds de stabilisation des changes, 6,3 milliards du fait du cours d'évaluation du dollar).

Indice composite

Rebond de 2,1 % en décembre aux Etats-Unis

L'indice composite américain a augmenté, pour le quatrième mois consécutif, de 2,1 % en décembre, annonce *le* département du commerce. Sur les douze indices composant cet indicateur préfigurant l'évolution de l'activité économique aux Etats-Unis, huit ont été positifs. Le secrétaire au commerce, M. Malcom Baldrige, estime que les craintes d'un très net ralentissement de la conjoncture sont désormais injustifiées et qu'une croissance de 3,1 % en 1987 est probable. Les analystes sont beaucoup plus sceptiques et soulignent le caractère exceptionnel de certains facteurs à l'origine du rebond de décembre. Avant l'entrée en vigueur, le 1er janvier, de la nouvelle législation fiscale, le nombre des permis de construire s'est accru rapidement en Californie et le volume des crédits à la consommation a été provisoirement gonflé par d'importants achats d'automobiles. Ce même facteur a joué en faveur des commandes aux industries qui ont progressé de 1,2 % en décembre grâce à une hausse de la demande du secteur civil de 4,4 %, la plus forte depuis avril 1978.

Pétrole

L'Aramco accepte le prix officiel saoudien

L'Aramco, le consortium de quatre compagnies américaines qui exploite le pétrole saoudien, a accepté de signer un contrat d'achat de brut au prix officiel fixé lors de la dernière conférence de l'OPEP (17,52 dollars par baril). Ce contrat porte, selon l'Aramco, sur plusieurs années. Les grandes compagnies pétrolières avaient jusqu'ici refusé de s'engager sur des contrats à prix fixe pour des longues durées, comme le souhaitaient les pays de l'OPEP, déterminés à revenir à un système de commercialisation stable aux prix officiels. Jusqu'ici seule une poignée de compagnies relativement marginales (japonaise, brésilienne et espagnole) avaient accepté les conditions posées par Ryad, la plupart des grands n'ayant consenti à revenir aux prix fixes que pour des durées très courtes, n'excédant pas un mois.

Les grands enjeux de l'aéronautique mondiale

Les Européens rejettent les accusations américaines de concurrence déloyale à l'encontre d'Airbus

Airbus fait-il une concurrence déloyale aux constructeurs américains Boeing et McDonnell Douglas ? Les deux émissaires de Washington qui ont entrepris, du lundi 2 au vendredi 6 février, une tournée des capitales concernées, Londres, Paris et Bonn, étaient arrivés avec la conviction que tel était bien le cas. Il y a gros à parier que les protestations d'honnêteté commerciale qu'ils ont reçues ne les ont pas convaincus et qu'Américains et Européens se retrouveront à Genève autour d'une table de négociation dans le cadre du GATT.

Même s'ils utilisent la forme interrogative qui sied à la diplomatie, MM. Mike Smith, sous-secrétaire du commerce, et Bruce Smart, adjoint du représentant spécial pour le commerce, sont persuadés de plusieurs anomalies dans le comportement des Etats du Vieux Continent en matière d'industrie aéronautique. En dix ans, les programmes A 300 et A 310 ne sont toujours pas parvenus à dégager des bénéfices, ce qui change, selon eux, les avances remboursables versées par les Etats aux constructeurs en subventions pures et simples. Quand McDonnell, firme privée, investit 700 millions de dollars pour construire son triréacteur MD 11, c'est 2,5 ou 3 milliards de dollars qu'Airbus, consortium public, envisage de dépenser pour lancer son biréacteur A 330 et son quadrimoteur A 340. On ne peut rêver de preuve plus éclatante de l'illogisme du système européen qui porte à bout de bras des avions non rentables. Selon les deux hommes, les Etats-Unis pouvaient supporter une telle concurrence déloyale tant que l'Europe se relevait de la guerre, mais aujourd'hui *« elle est en bonne santé et il n'est plus question de fermer les yeux sur ses pratiques »*.

Ces manquements aux règles de la bonne gestion n'auraient pas duré si les constructeurs européens avaient été des firmes privées contraintes d'équilibrer leurs comptes, pensent MM. Smith et Smart, qui ajoutent *mezzo voce* que cette querelle n'aurait pas eu lieu si Airbus avait accepté de coopérer avec McDonnell Douglas, qui lui proposait d'abandonner son projet d'A-340 et de l'aider à construire le MD-11.

Car tel est bien le fond du débat. Celui-ci ne porte pas tant sur les principes sacro-saints de la concurrence, que sur les craintes des Américains de voir battre en brèche leur domination dans le monde aéronautique. S'ils se sont déchaînés contre Airbus depuis deux semaines, c'est qu'ils en ont désormais peur. Deux événements ont achevé de les irriter : d'abord l'annonce que Fiat participerait à la fabrication des futurs Airbus, ensuite les démarches du consortium européen pour faire changer d'avis la compagnie scandinave SAS qui a opté pour le MD-11 de McDonnell. C'en était trop pour une nation obsédée par ses déficits commerciaux et habituée à dégager d'énormes excédents dans la vente de ses avions. Plus de 80 % des avions civils volant dans le monde sont américains.

Dialogue de sourds

Deux réflexions ont échappé à MM. Smith et Smart, qui corroborent une interprétation mercantile de leur démarche. Ils ont reconnu qu'ils ne demanderaient pas de comptes au hollandais Fokker, qui n'est pas moins aidé par des fonds publics qu'Airbus, mais qui ne fait pas d'ombre aux avionneurs américains. Interrogés sur le peu d'impôts payés par Boeing, ils ont répondu que la firme de Seattle appliquait la loi fédérale, et que les systèmes fiscaux américains et européens n'étaient pas comparables...

Leurs interlocuteurs ont reçu ces deux émissaires assez fraîchement. A Londres, M. Geoffroy Pattie, ministre chargé de l'industrie, a parlé, à propos de leur démarche, de *« gesticulations »*. A Paris, M. Michel Noir, ministre du commerce extérieur, a déclaré : *« Les allégations de concurrence déloyale ont été totalement rejetées ; la concurrence d'Airbus est conforme aux accords internationaux, et le soutien accordé à Airbus n'a fait que placer le constructeur européen à égalité avec les industriels américains bénéficiant de commandes militaires massives. »*

Ce dialogue de sourds ne peut déboucher que sur une épreuve de force. M. Willy de Clercq, commissaire européen aux relations extérieures, ne se fait guère d'illusions sur l'utilité des négociations futures : *« La question n'est pas de savoir qui a raison au regard des règles du GATT mais si les Européens veulent défendre leur industrie aéronautique. Et si oui, il faut agir en conséquence. »*

ALAIN FAUJAS.

Boeing et McDonnell ont autant profité qu'Airbus de la reprise des ventes

L'année 1986 a été faste pour les industriels de l'aéronautique mondiale, qui ont pratiquement tous vu leurs ventes d'avions atteindre des sommets. Des deux côtés de l'Atlantique, au Japon comme au Brésil, on se frotte les mains devant ce regain du marché qui suit, avec deux ans de retard, la reprise du transport aérien.

A tout seigneur tout honneur : Boeing, qui publie le plus vite les comptes les plus complets, fait état d'une année exceptionnelle. Le géant de Seattle a reçu pour 19,23 milliards de dollars de commandes (14,9 milliards en 1985) pour 341 avions. Parmi ceux-ci deux modèles se taillent la part du lion : le gros 747 (83 exemplaires) et le petit 737 (216 exemplaires). Les livraisons effectuées ont porté sur 242 appareils. Pour un chiffre d'affaires de 16 341 millions de dollars (13 636 millions en 1985), le bénéfice net s'est élevé à 665 millions de dollars (566 millions de dollars).

Du côté de l'européen Airbus, où l'on ne parle pas de gros sous, laissant ce soin aux partenaires industriels, on annonce 170 avions commandés en 1986 (7 A-300, 17 A-310 et 146 A-320) contre 92 un an auparavant. Les livraisons qui sont à leur étiage n'ont concerné que 29 appareils.

Chez McDonnell Douglas, les comptes définitifs n'ont pas été publiés, mais les premières estimations font apparaître un joli score : 228 avions commandés (191 MD-80, 5 DC-10, et 32 futurs MD-11). 103 appareils ont été livrés.

Ces trois grands, qui se battent bec et ongles pour arracher des contrats dans le monde entier, n'envisagent pas l'avenir de la même façon. Boeing se dit assez pessimiste en raison d'un ralentissement prévu des ventes de 747 et d'une diminution des crédits spatiaux et militaires. Chez McDonnell Douglas, on a décidé de lancer le MD-11, triréacteur dérivé du DC-10, après avoir enregistré 32 commandes. McDonnell ne disposait plus en catalogue que du petit MD-80, concurrent du Boeing-737 et de l'Airbus A-320. Il lui fallait reconstituer une gamme. En faisant chuter l'action de McDonnell, Wall Street a plutôt mal pris l'annonce de ce lancement que les experts jugent difficile à rentabiliser en raison de l'étroitesse du marché pour les avions longs courriers de moyenne capacité.

Enfin, chez Airbus, on se félicite des succès de l'A-320, vendu ferme et en option à plus de 437 exemplaires deux mois avant son premier vol, en mars 1987. On espère que le marché des gros porteurs reprendra de la vigueur. On tarde à lancer les futurs A-300 et A-340, pour la construction desquels les gouvernements allemand, britannique, français et espagnol rechignent à donner les 2 ou 3 milliards de dollars d'avances nécessaires.

En fait, tous les avionneurs du monde s'inquiètent de savoir si les pertes des compagnies aériennes (800 millions de dollars en 1986 pour les membres de l'Association internationale du transport aérien) les dissuaderont ou non de renouveler leur flotte à la cadence des deux dernières années.

AL. F.

L'utopie du libre-échange

Tout en cherchant à dédramatiser la polémique américano-européenne sur Airbus, M. Clayton Yeutter, représentant américain pour le commerce, a été on ne peut plus clair lors d'un entretien par satellite avec des journalistes européens, le mardi 3 février. Le déficit commercial des Etats-Unis reste impressionnant. Il se situe, selon lui, à mi-chemin entre les 15,4 milliards de dollars enregistrés en novembre et les 10,7 milliards de décembre, et ne peut qu'aviver les pressions protectionnistes du Congrès.

Peu avant la mise au point d'une législation commerciale dont ses partenaires craignent les implications protectionnistes, M. Yeutter a annoncé l'assouplissement des restrictions à l'exportation de produits de haute technologie. Renforcer les positions de l'industrie américaine passera également par la chasse accrue aux *« pratiques déloyales »* dont les Etats-Unis estiment pâtir. Une définition très unilatérale de la *« loyauté »* et qui fluctue selon les dossiers. M. Yeutter en a ainsi appelé à la *« transparence »* des subventions dont bénéficient les industries aéronautiques américaine et européenne pour justifier les attaques contre Airbus. Il a, par contre, mis en avant des raisons de *« sécurité et de défense »* des Etats-Unis comme de leurs partenaires pour expliquer les restrictions imposées sur les importations de machines-outils.

C'est sans doute lorsqu'il a reconnu que le libre-échange était un long et difficile cheminement que M. Yeutter a le plus convaincu. Son intervention n'a fait que confirmer la portée *« peut-être utopique »* de cet objectif fondamental.

F. Cr.

Air Inter a réalisé des bénéfices records en 1986

La compagnie Air Inter a retrouvé en 1986 un taux de croissance digne des belles années 70, au temps où les Français découvraient l'avion. Son trafic a progressé de 11 % pour atteindre 11 804 000 passagers transportés contre 10 629 000 en 1985. Il s'agit du plus fort accroissement en volume depuis 1980, du taux de croissance le plus élevé depuis 1981 et du meilleur coefficient de remplissage (68,5 %) depuis 1969 (69 %).

M. Pierre Eelsen, PDG d'Air Inter, était d'autant plus satisfait, le mardi 4 février, en présentant ces résultats à la presse que le succès commercial a produit des bénéfices qui ne sont pas moins remarquables : la marge brute d'autofinancement a atteint 863 millions de francs, soit 13,7 % du chiffre d'affaires (6,2 milliards de francs), et le bénéfice net de 116 millions de francs est à comparer aux 64,7 millions de l'année précédente. Les salariés de l'entreprise profiteront de ce succès, puisque la réserve spéciale de participation qui leur est attribuée voit son montant passer de 28,4 millions de francs à 94,9 millions.

Ce palmarès doit être attribué d'abord à la politique commerciale et tarifaire de la compagnie qui a déclenché un véritable engouement de la clientèle *« voyageant pour des motifs personnels »*. L'accès au tarif B réduit sur vols bleus pour la famille à deux et l'extension des vols accessibles aux détenteurs d'une carte « Evasion » ont attiré 600 000 passagers supplémentaires, notamment sur les vols du week-end et pendant les vacances scolaires.

La baisse de prix du carburant et la dégringolade du dollar ont également permis à Air Inter de maintenir ses tarifs de base (+ 2 % en francs courants et – 3 % en francs constants) et donc de grignoter la clientèle du chemin de fer. La grève de celui-ci, qui a duré trois semaines, a valu à la compagnie intérieure environ 170 000 passagers supplémentaires.

Le revers de la médaille est que la clientèle d'affaires maugrée contre l'afflux des familles qui allonge les temps d'embarquement et de débarquement et qui lui donne l'impression de ne plus être traitée en proportion du prix « fort » qu'elle paie. M. Eelsen est tout à fait conscient de ce mécontentement. Aussi Air Inter se prépare à apporter, en 1987, des améliorations commerciales à son service. Tout d'abord, ses tarifs n'augmenteront pas. Deux Airbus A-300 supplémentaires seront mis en ligne (+ 7,8 % du nombre des sièges offerts).

Deux nouvelles lignes saisonnières seront ouvertes entre le 15 mai et le 15 septembre : Lille-Perpignan et Lille-Montpellier. Un service de boissons chaudes sera offert, à partir de ce mois-ci, sur les vols rouges, dans un premier temps. Le budget des journaux augmentera de 15 %. Enfin, à partir du mois d'avril, un magazine de bord mensuel, *Parcours*, sera à la disposition de tous les passagers.

Le VAL pour Orly

Air Inter continue de demander vigoureusement une amélioration de la desserte entre Paris et Orly par les transports en commun. La solution la plus communément envisagée est un métro automatique, le VAL de Matra, qui circulerait de la ligne B du RER à Antony (Hauts-de-Seine) jusqu'aux aérogares. Une association Matra-RATP-Indosuez est en gestation, car le ministère des finances ne veut pas que cet investissement de 1 milliard de francs soit réalisé sur fonds publics.

Une société regroupant Matra et la RATP serait créée pour exploiter la concession du Syndicat des transports parisiens. La mise en service interviendrait en 1991 et la ligne mettrait Orly à une demi-heure de la station des Halles.

AL. F.

Le différend agricole euro-américain

Une lettre de l'ambassadeur des Etats-Unis

Après les commentaires publiés par le Monde *sur le règlement du différend agricole entre la CEE et les Etats-Unis, nous avons reçu de M. Joe M. Rodgers, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, la lettre suivante :*

Je suis troublé par divers commentaires qui se font entendre en France, selon lesquels les Etats-Unis auraient forcé la Communauté européenne à accepter des exigences injustes afin de compenser la perte de marchés subie lors de l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun. J'en suis convaincu, les négociateurs européens et américains ont trouvé une solution équitable à un problème difficile, évitant ainsi une guerre commerciale qui nous aurait nui à tous. Il serait dommageable pour nos relations à venir que ces résultats laissent l'impression que les Etats-Unis négocient seulement par la force. Cela n'a pas été le cas, et ce ne l'est pas aujourd'hui. Les pertes que nous encourions étaient considérables et nos droits parfaitement fondés. Notre position était raisonnable et, comme dans toute négociation, nous avons transigé.

Notre désaccord est venu d'une divergence d'opinion ancienne sur l'interprétation qu'il convient de donner aux règlements du GATT touchant aux compensations pour les pertes commerciales provenant de l'entrée de nouveaux pays membres dans une union douanière. Nous ne sommes toujours pas du même avis sur ce point précis, mais, en l'occurrence, nous avons laissé de côté l'aspect technique et nous avons négocié en toute bonne foi. Aux termes de cet accord, les Etats-Unis recevront une compensation partielle pour les pertes de marché provoquées par l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal. Les Etats-Unis ont demandé ce qu'ils considéraient comme étant leur dû. Mais, dans un esprit de véritable compromis, ils ont accepté moins que ce qu'ils avaient demandé. On peut dire que, dans cette négociation, les deux parties ont gagné.

La France et les Etats-Unis sont amis et alliés de longue date. Nous œuvrons en une coopération plus étroite que jamais afin de sauvegarder les intérêts fondamentaux des démocraties occidentales et de renforcer plus encore les liens politiques, militaires et économiques qui nous unissent. Afin de maintenir l'harmonie de ces relations, nous avons pour responsabilité commune de prendre le point de vue de l'autre, ce qui demande des efforts considérables. Dans le domaine des échanges commerciaux, puisque nous sommes concurrents, nous serons parfois en désaccord. Mais, lorsque cela se produira, notre communauté d'intérêts doit nous aider à trouver des compromis viables. Je compte bien qu'il en sera de même dans l'avenir.

Affaires

Les projets des P et T

• Baisse de 1 centime de la taxe téléphonique
• Tarif multipalier pour la télématique

La taxe de base téléphonique va baisser de 1 centime le 5 février, pour être ramenée à 73 centimes, a annoncé M. Gérard Longuet, ministre délégué chargé des P et T, le 3 février, au cours d'une conférence de presse. M. Longuet préparait cette baisse pour avril, mais M. Balladur l'a, semble-t-il, anticipée pour qu'elle corrige un peu la hausse générale des prix prévue pour être forte en ce début d'année.

Cette révision des tarifs s'inscrit néanmoins dans la politique du ministère des P et T. Les télécommunications font des profits importants (7 milliards en 1986), et les « clients » doivent en profiter, en particulier les entreprises. D'une façon plus large, M. Longuet entend moderniser son administration pour l'adapter à la concurrence qui s'accroît, tant pour la poste (les coursiers internationaux) que pour les télécommunications.

Pour la poste, qui a fait des profits pour la première fois en 1986 (*le Monde* du 4 février), cette modernisation passe par une valorisation du réseau de 17 200 bureaux et, en 1987, par un meilleur accueil. Les 1600 bureaux vétustes seront réhabilités d'ici à l'an prochain, et, au-delà, 6 000 bureaux seront rénovés en quatre ans. L'informatisation des guichets sera poursuivie, avec 30 000 micro-ordinateurs implantés dans 14 000 bureaux entre 1986 et 1990. Les facteurs recevront un *vademecum* des prestations de façon à conseiller les « *clients* » à domicile sur tous les services de la poste : « *Le facteur est notre meilleure force de vente* », a déclaré M. Longuet.

Pour les télécommunications, le ministre veut accélérer la *mise en concurrence* (*le Monde* du 3 février). Ainsi, d'abord, pour la gestion des cabines publiques. Sont candidats, Electronic Serge Dassault, associée à Plastic Omnium, ainsi que Havas, associé à Schlumberger, mais ils réclament une hausse des tarifs que M. Balladur n'a pas encore acceptée. Ainsi du radiotéléphone où sont candidats l'association formée par la Lyonnaise des eaux, la CGE et Motorola, et celle groupant la Générale des eaux et Jeumont-Schneider (et éventuellement TDF). Ainsi encore du câble TV, où Bouygues, la Caisse des dépôts et les compagnies des eaux ont fait des propositions pour être maître d'œuvre. Ainsi, enfin, des liaisons entre ordinateurs (services dits à valeur ajoutée), où un décret, publié « *prochainement* », devrait préciser les conditions d'ouverture à la concurrence.

En conséquence, la direction générale des télécommunications pourra investir dans les téléservices (le marketing direct, par exemple), le marché de l'image (la vente d'antennes individuelles de réception des satellites TV, par exemple) et la télématique. A ce propos, le ministre a annoncé qu'un tarif « multipalier » sera introduit « *avant la fin du premier trimestre 1987* ». Et, surtout, la DGT devra investir à l'étranger pour s'affirmer comme un « *opérateur international* ». « *L'international est la priorité des priorités* », a indiqué M. Longuet, évoquant une politique « *agressive* » auprès des grandes entreprises clientes, des accords commerciaux dans les câbles sous-marins et la présence française dans les organismes comme Intelsat et Entelsat. Cette politique passera par la COGECOM, qui regroupe toutes les filiales des P et T.

Moderniser n'impose pas forcément de modifier le statut des agents, qui restent attachés à la fonction publique, a reconnu M. Longuet. Mais comme l'administration est « *mal armée face aux entreprises concurrentielles* », le ministre a pris le parti « *de discuter au grand jour* » des difficultés avec les syndicats. L'intéressement, les mutations, l'avancement, seront mis dans la balance en 1987.

E. L. B.

CONJONCTURE

Pour la première fois en France

L'Etat emprunte à vingt-cinq ans

L'Etat s'apprête à émettre, le jeudi 5 février, un emprunt à taux fixe (8,5 % proposés) d'une durée de vingt-cinq ans. Cette émission doit donner lieu à une adjudication d'obligations assimilables du Trésor (OAT) pour un montant compris entre 1 et 2 milliards de francs. Jusqu'à présent, en France, les emprunts à long terme de l'Etat ne couvraient pas des échéances supérieures à quinze ans.

Cette innovation s'inscrit dans une réforme plus générale de la gestion de la dette publique engagée par la direction du Trésor depuis dix-huit mois. Du fait de l'accumulation de déficits budgétaires importants au cours des dernières années, la dette publique obligataire à long terme a fortement crû, atteignant une valeur boursière de 617 milliards de francs à la fin de 1986.

Afin d'obtenir les conditions de marché les plus favorables et une plus grande souplesse dans la gestion de son endettement, l'Etat a multiplié les instruments financiers auxquels il a recours. Il a ouvert et développé le marché des bons du Trésor négociables (pour les titres courts). Il envisage d'accélérer l'émission de bons du Trésor à cinq ans.

Depuis le début de cette année, autre *innovation* : *la politique* d'émission d'emprunts par l'Etat est précisée dans un calendrier d'adjudication. L'émission, pour la première fois, d'un titre d'Etat à vingt-cinq ans vise à consolider la dette publique à long terme. Après ce premier test, de nouveaux emprunts à vingt-cinq ans devraient être émis en mars, juin, juillet et au cours de chacun des trois derniers mois de l'année.

• **La Chambre des communes approuve le tunnel.** — Le projet de loi ratifiant le traité signé avec la France sur le tunnel sous la Manche a été approuvé, le 3 février, par la Chambre des communes britannique. Il doit être maintenant discuté et adopté par la Chambre des lords avant de recevoir le sceau royal, vraisemblablement au cours de l'été prochain. La construction de l'ouvrage durerait de 1987 à 1993 et permettrait de relier Paris et Londres en trois heures environ par TGV.

Baisse de l'activité

« *Au cours des prochains mois, l'activité devrait baisser dans tous les secteurs, à l'exception de la construction automobile et des raffineries de pétrole* », écrit l'INSEE dans sa dernière enquête auprès des chefs d'entreprise. « *Les perspectives générales d'activité se sont dégradées* », ajoute l'institut. Le clivage apparu, en décembre, entre les secteurs de l'industrie s'accentue. La production des biens d'équipement professionnel et des biens intermédiaires a diminué. Celle des biens de consommation s'est stabilisé et celle de la construction automobile a augmenté. Les carnets de commandes globaux et étrangers se dégarnissent dans toutes les branches, sauf dans l'automobile et le pétrole. Si globalement les stocks de produits finis sont toujours inférieurs à leur niveau normal, c'est essentiellement le fait de la construction automobile.

• **La supercentrale d'achat ARCI va disparaître.** — ARCI (qui regroupe Carrefour, Auchan, Promodès...) mettra fin à son activité à la fin de l'année. Carrefour a décidé de renoncer à sa participation dans cette centrale. Créée en 1984, ARCI, à côté de ses deux homologues, SERFAAL et DI-FRA, qui avaient regroupé les grands du commerce face à leurs fournisseurs, ont perdu en grande partie leur raison d'être avec la naissance d'un nouveau droit de la concurrence (régime de la liberté des prix, accords signés entre industriels et commerçant sous l'égide du CNPF, récente condamnation par la Commission de la concurrence et par M. Balladur de certaines pratiques, comme les remises supplémentaires par simple cumul de chiffres d'affaires).

A TRAVERS LES ENTREPRISES

Japon : Michelin devient membre des associations de fournisseurs

Michelin, le numéro un européen des pneumatiques, va devenir membre des associations de fournisseurs de trois constructeurs japonais, Toyota, Mitsubishi et Fuji Heavy Industries (marque Subaru), a indiqué, mercredi, un responsable de Nihon Michelin Tire KK, la filiale commerciale du groupe français au Japon. C'est la première fois qu'une filiale de société étrangère n'ayant pas de capacité de production au Japon est autorisée par un constructeur à adhérer à la Kyohokai, l'association de coopération qui rassemble les fournisseurs agréés par Toyota. Le Japon souhaite augmenter ses importations de pneumatiques pour éliminer les frictions commerciales avec l'Occident. Michelin représenterait déjà 45 % du total des importations nippones.

Usinor-Sacilor : M. Pachura responsable des produits plats

M. Francis Mer, PDG des deux groupes sidérurgiques Usinor et Sacilor, a nommé M. Edmond Pachura responsable de l'ensemble des produits plats (tôles) des deux groupes. Cet ensemble comprend Usinor-Dunkerque, Sollac, Solmer, différentes filiales de finition et Dilling (en RFA) « *qui sera associée pleinement à la stratégie* ». En perte de 600 millions de francs en 1986, avec 38 000 personnes, les produits plats ne devraient pas faire l'objet d'une nouvelle restructuration, outre les suppressions d'emplois déjà annoncées, selon M. Mer. M. Pachura, cinquante-deux ans, était jusqu'ici PDG de Sollac.

Olivetti s'associe à General Motors dans la productique

Le groupe italien Olivetti s'est associé avec Electronic Data Systems (EDS), filiale de General Motors et l'une des plus grandes sociétés mondiales de réseaux informatiques. Les deux partenaires vont créer, à égalité, une société commune (Integrated Systems Management), dont le siège sera à Milan et qui se spécialisera sur le conseil à l'informatisation des usines (productique). EDS était jusqu'à présent peu présente en Europe, où elle ne réalisait que 300 millions de dollars de chiffre d'affaires pour un total mondial de 4,3 milliards.

La Financière Agache (Dior) crée une nouvelle maison de haute couture

Une nouvelle maison de haute couture va être créée par la Financière Agache (qui regroupe notamment Boussac et Christian Dior). Elle portera le nom de Christian Lacroix, jusqu'à présent styliste chez Patou. La Financière Agache détient 100 % du capital de la nouvelle société. Elle investira 50 millions de francs sur cinq ans, dont 5 millions pour le lancement de la première collection, en juillet 1987. La société créera par la suite des fourrures, des parfums et des vêtements pour hommes.

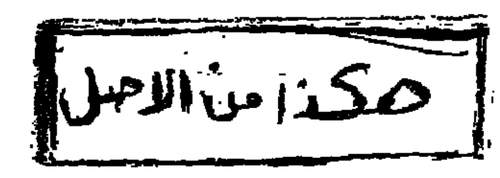
Texaco cède à Shell ses intérêts dans huit pays africains

Texaco, troisième compagnie pétrolière américaine et cinquième mondiale, a cédé au groupe Shell les intérêts industriels et commerciaux de sa filiale Texaco Africa Ltd, qui opère dans huit pays africains : Gabon, Guinée, Gambie, Libéria, Maroc, Sénégal, Sierra-Leone et Zaïre. Le groupe américain, fort endetté, qui a vu ses bénéfices chuter de 41 % l'an dernier, est sous la menace d'une amende de 11 milliards de dollars aux Etats-Unis. Il est donc contraint de se défaire d'un certain nombre d'actifs afin d'assainir sa situation financière. Il a déjà vendu à Shell 60 % du capital de sa filiale au Ghana. Texaco reste toutefois présent dans un certain nombre de pays africains (Nigéria, Côte-d'Ivoire, Cameroun, Togo, Mali, Niger, Burkina-Faso) et conserve des intérêts d'exploration-production en Afrique du Nord et de l'Ouest.

Le groupe bordelais Lichine s'implante dans le Beaujolais

Le négociant bordelais Alexis Lichine, filiale du groupe britannique Bass (brasserie, hôtellerie, machines à sous) depuis 1964, s'implante en Beaujolais. Il vient de prendre le contrôle du producteur et négociant Pasquier-Desvignes pour la somme de 18 millions de francs. Implantée au cœur du Beaujolais depuis cinq cents ans, la famille Pasquier-Desvignes est propriétaire du Domaine du Marquisat. L'entreprise réalise un chiffre d'affaires de 80 millions de francs environ et commercialise 7,5 millions de bouteilles, dont 40 % en beaujolais, 30 % en côtes-du-rhône et 14 % en bourgognr. L'exportation représente la moitié du total. Par cette acquisition, le groupe Alexis Lichine poursuit son action de diversification avec l'appui financier du groupe Bass. En septembre 1986, Lichine avait déjà racheté un vin espagnol, coto-de-rioja, et pris, en octobre, le contrôle du cognac Otard. Pour l'exercice 1985-1986, Lichine a réalisé un chiffre d'affaires de 170 millions de francs (dont 75 % à l'exportation), en progression de 20 % sur 1984-1985. Son résultat d'exploitation devrait être d'environ 20 millions de francs, contre 11 millions précédemment.





Economie

BRÉSIL : inflation, risques de récession

Le gouvernement se voit reprocher son indécision

RIO-DE-JANEIRO
de notre correspondant

Depuis un mois, l'indécision, voire la confusion, règne à Brasilia devant la crise provoquée par l'échec du plan cruzado. Les réunions se succèdent dans la capitale entre le président et ses ministres, entre ces derniers et les nouveaux gouverneurs des Etats, entre le parti au pouvoir et le gouvernement, entre patrons, syndicats et responsables de l'économie, sans qu'apparaisse l'amorce d'un pacte social ou une politique cohérente pour dominer l'inflation, qui se déchaîne de nouveau avec le déblocage et les hausses sauvages des prix.

Les informations les plus contradictoires circulent dans les cabinets ministériels et les couloirs du Parlement. Le plan de stabilisation économique, lancé il y a onze mois, prévoyait que, dès l'instant où le taux d'inflation dépasserait 20 %, il y aurait un réajustement automatique des salaires, – le déclenchement, disent les Brésiliens, de la *« gâchette salariale »*.

A la fin du mois de décembre, on était dans cette situation. Mais le ministre des finances, M. Dilson Fuaaro, découvrit que la *« gâchette »* était dangereusement inflationniste, et les dirigeants du patronat lui emboîtèrent le pas : ils voulaient un réajustement des prix, mais affirmaient qu'un mouvement identique des salaires serait *« nuisible au pays »*.

La discussion dura plusieurs semaines devant des syndicats stupéfaits. Des orthodoxies opposées s'affrontaient au sein de l'équipe dirigeante, les économistes n'étant pas d'accord entre eux, ni les hommes politiques avec ces derniers.

Finalement, l'idée s'imposa qu'un gouvernement qui avait fait une *« option pour les pauvres »* – slogan favori du chef de l'Etat – ne pouvait pas concéder des augmentations de prix sans hausses parallèles des salaires. C'est tout juste si l'on entendit les protestations de ceux qui s'inquiétaient du respect de la parole donnée et consignée par décret.

Le gouvernement justifie la lenteur du processus des décisions par son souci de la démocratiser. Après avoir éprouvé la nocivité pour son image et celle du président des mesures de choc unilatérales, comme celles qui ont été prises le 21 novembre pour corriger, par des augmentations brutales de prix, les distorsions nées du plan cruzado, il a décidé de multiplier les consultations.

Une trêve de trois mois

Les vingt-trois gouverneurs élus le 15 novembre dernier, et qui doivent prendre leurs fonctions le 15 mars, sont venus à Brasilia donner leur opinion et écouter M. Sarney clamer haut et ferme qu' *« il résisterait »* à la *« pression des riches »*, à ceux qui voulaient *« déstabiliser le plan cruzado »*.

On ne rêve plus aujourd'hui que d'une trêve de trois ou quatre mois, afin de remettre de l'ordre dans l'économie.

Pour aboutir à un pacte, il aurait fallu que les organisations ouvrières et patronales soient représentatives : elles ne le sont qu'en partie. Il aurait fallu y associer aussi les partis. L'Etat lui-même aurait dû consentir sa part de sacrifices en réduisant sévèrement les dépenses publiques : or c'est tout le contraire qu'il a fait, en décembre dernier, lorsque M. Sarney a accordé une augmentation de 25 % aux fonctionnaires, sans attendre que se mette en marche le mécanisme de réajustement qu'il avait lui-même établi. Libéralité incompréhensible à première vue, sauf pour ceux qui y voient une mesure populiste visant à redorer le blason présidentiel, du moins dans l'administration.

Patrons et syndicalistes se sont réunis plusieurs fois et ont constaté qu'ils n'étaient d'accord sur rien. La fixation d'un nouveau salaire minimum (actuellement de 964 cruzados, soit environ 370 francs) est un des points de la controverse.

Le gouvernement avait déclaré qu'il ne commencerait le réajustement des prix que s'il était assuré d'une trêve entre les intéressés. Or il a accordé les premiers relèvements (de 28 % en moyenne) au secteur électroménager, sans que celui-ci prenne des engagements précis.

Incertitude, manque de cohérence et d'esprit de décision : les critiques pleuvent contre le président et son équipe. L'industrie est paralysée, dans l'attente d'un réajustement général. Les pénuries s'aggravent. Le marché noir fleurit. L'eau minérale et les œufs, par exemple, absents des magasins, sont offerts par des vendeurs ambulants, sur le trottoir, au double du tarif officiel.

Le gouvernement, ne disposant pas d'un système efficace pour contrôler les prix, persiste malgré tout dans l'idée d'un nouveau blocage qui serait réduit aux denrées de base et dont il partagerait la responsabilité avec les États et les municipalités.

Désobéissance civile

M. Amato a menacé les autorités de *« désobéissance civile »* si elles tardaient à répondre aux revendications dans l'industrie. En fait, la désobéissance civile a déjà commencé. Le gouvernement feint de ne pas s'en apercevoir et fait comme si le plan cruzado continuait d'exister.

A ceux qui l'accusent d'inertie, M. Sarney répond que la précipitation serait pire et qu'il préfère que les mesures à venir soient mûrement réfléchies. Les industriels s'impatientent parce qu'ils voient se profiler les risques d'une récession. Certains d'entre eux, comme M. Thomson-Motta, l'un des directeurs de la fondation Getulio-Vargas (l'INSEE brésilien), estime, comme le gouvernement, que *« la sortie du blocage doit être graduelle, pour ne pas provoquer une explosion des prix »*. M. Motta rappelle qu'en Argentine, du temps d'Isabel Peron, une telle précaution n'avait pas été prise et l'*« inflation avait grimpé jusqu'à 700 %, incitant les militaires à sortir des casernes »*.

Néanmoins, il redoute que Brasilia ne s'obstine dans ses intentions dirigistes. *« Le plan cruzado a montré abondamment qu'il était impossible de régenter entièrement l'économie,* dit-il ; *déjà, c'est bien difficile dans un pays comme l'Union soviétique... »*

CHARLES VANHECKE.

Dans le secteur privé et la fonction publique

Le dialogue social a le vent en poupe au Danemark

COPENHAGUE
de notre correspondante

Du jamais vu au Danemark : pour la première fois dans l'histoire du pays, la majeure partie des syndicats et des employeurs du secteur privé ont réussi à s'entendre pour renouveler les conventions collectives plusieurs semaines avant la date limite (1er mars). Au même moment, un accord salarial a été conclu dans la fonction publique, prévoyant des hausses de 3,7 % en 1987 et de 4,3 % en 1988, et une réduction du temps de tavail en deux étapes (une heure en 1988 et une autre en 1990).

D'ordinaire, les négociations interminables entamées entre les partenaires sociaux se déroulaient presque toujours dans un climat de tension, débouchant le plus souvent sur un conflit plus ou moins long. Tel avait été le cas au printemps 1985, quand le Parlement, prêt à intervenir pour arrêter des grèves, avait été encerclé par des manifestants furieux.

En ce début d'année, l'atmosphère est complètement différente grâce à l'adoption d'une procédure plus souple, qui a fait ses preuves. Alors qu'auparavant la concertation avait lieu au sommet, les dirigeants de la centrale LO (1 200 000 adhérents) et les représentants de la confédération patronale (20 000 entreprises) réglant en tête-à-tête tous les détails à appliquer à l'ensemble des contrats, les pourparlers ont été cet hiver entièrement décentralisés. Chaque syndicat professionnel a débattu directement avec les employeurs de sa branche.

Principale innovation : ces accords sont signés pour quatre ans et non plus pour deux, comme le voulait la tradidion. Chacun des trois grands syndicats a placé comme priorité la réduction de la semaine de travail (trente-neuf heures depuis le 1er décembre 1986). D'ici à 1991, le temps de travail sera ramené pour tous à trente-sept heures, chaque syndicat ayant la latitude de choisir les périodes d'échelonnement de cette réduction.

Cette réduction du temps de travail sera accompagnée d'une compensation intégrale des salaires. En revanche, eu égard à l'inflation, les salaires ne connaîtront que des hausses modestes, entre 4,3 % et 5 % par an, selon les secteurs. Seuls les apprentis ont obtenu une hausse de 20 %. Mais la porte sera largement ouverte aux heures supplémentaires, et les deux camps pourront corriger des accords signés en fonction de la situation économique.

Ces nouvelles conventions collectives ne seront valables que si elles sont approuvées par 35 % des membres des syndicats. Dans certains syndicats, cependant, la « base » prétend qu'elle n'a pas été suffisamment consultée et que la semaine de trente-cinq heures était une revendication minimale.

CAMILLE OLSEN.

A propos d'une publicité

Désinformation... sur la désinformation

M. René de La Portalière, président de la Fondation de la Liberté, a été interviewé sur Radio-France, le 17 janvier dernier, à propos de la création de l'« Institut de la désinformation ». Il a mis *le Monde* en cause, à cette occasion, dans les termes suivants :

Question : *« Estimez-vous qu'il y a beaucoup d'informations que l'on ne donne pas ou qui ne sont pas diffusées ? »*

M. de La Portalière : *« Je vais vous donner un autre cas concret qui s'est passé au moment de la grève de la SNCF : un certain nombre de cadres de la SNCF voulaient faire savoir qu'ils n'étaient pas d'accord avec la grève, que les grévistes étaient devenus minoritaires. Ils n'ont eu comme seul moyen pour s'exprimer que la possibilité d'acheter une page dans* le Monde, *cela leur a coûté 30 000 F, et quand ils ont voulu faire paraître cette page dans* le Monde, *on n'a pas accepté un certain nombre de choses sous prétexte que le Syndicat du livre s'opposerait à la sortie du* Monde *si cette information passait. Donc là vous avez un cas très précis où un certain nombre d'informations ne peuvent pas passer par la voie normale. »*

∴

Plusieurs lecteurs se sont étonnés auprès de nous, à bon droit, de cette « information ». Enquête faite, nous sommes en mesure de les rassurer. Cet exemple de « désinformation » est particulièrement mal choisi, puisqu'il constitue en soi une désinformation. M. de La Portalière, dont la bonne foi n'est pas en cause, a eu le tort de prendre pour argent comptant un propos qui lui avait été rapporté et qui n'a pas été tenu, comme de ne pas essayer de se renseigner auprès de la direction du *Monde* qui se serait fait un plaisir et un devoir de répondre à ses questions.

Outre que la page parue dans *le Monde* n'a pas été facturée 30000 F, mais au tarif habituellement consenti à la SNCF, il est faux que le Syndicat du livre soit intervenu dans cette affaire. C'est totalement ignorer les conditions dans lesquelles est publié un journal comme le nôtre que d'imaginer qu'il aurait pu y prétendre puisqu'aussi bien il est admis une fois pour toutes que le syndicat en question ne se mêle pas de son contenu.

Ce que nous avons rappelé à M. de La Portalière, c'est que le directeur de la publication est responsable, selon la loi, de tout ce qui paraît dans ses colonnes, y compris de la publicité. C'est donc la rédaction en chef du journal qui, de sa propre initiative, a atténué une ou deux formules un peu vives, dont l'une faisait état, par exemple, de menaces *physiques* dont on aurait pu demander au *Monde* de prouver l'existence. Le représentant des cadres non grévistes n'a fait aucune objection à ces modifications qui lui ont été soumises par nos services de publicité, de même qu'il a admis sans difficulté la nécessité de personnaliser une signature qui, dans sa version initiale « des cadres de la SNCF », non autrement précisés, était évidemment inacceptable.

Traquer la désinformation est certes une intention louable. Encore faut-il le faire à bon escient.

A. F.

La réponse de M. de Laportalière

M. de Laportalière, après avoir pris connaissance de cette mise au point, nous a adressé la lettre suivante :

Monsieur le directeur
et Cher monsieur,

Merci de votre courtoisie et du soin que vous apportez dans cette affaire à éclairer vos lecteurs. Cela me permet d'attirer à nouveau l'attention de ceux qui vous lisent comme de ceux qui m'ont écouté à France-Inter sur trois faits :

1. – Les cadres non grévistes de la SNCF ont dû, pour se faire entendre, acheter une page publicitaire dans *le Monde*.

2. – Le passage de cette page dans vos colonnes n'a été accepté par votre journal que moyennant le retrait d'une information faisant état des menaces physiques dont ont été victimes ceux qui, à la SNCF, voulaient maintenir le service public.

3. – Les auteurs du message ont cru comprendre que cette exigence de la rédaction du *Monde* était due à des pressions exercées par le Syndicat du livre sur la sortie du numéro. Sur ce dernier point, vous me dites qu'il n'en est rien et que le Syndicat du livre n'a, ni dans cette affaire ni dans aucune autre, porté atteinte à l'indépendance de votre rédaction.

Je m'en réjouis comme se réjouissent ceux qui ont eu tant de difficultés à faire connaître leur point de vue dans une période où le public a été pris en otage par ceux-là mêmes qui avaient à le servir.

Veuillez agréer, monsieur le directeur et cher monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

RENÉ DE LAPORTALIÈRE.

Marchés financiers

PARIS, 3 février ⬇

Effritement

La Bourse de Paris n'a pas confirmé ses bonnes dispositions de la veille en séance officielle du 3 février ; très irrégulière dans la matinée (+ 0,07 %), elle a finalement cédé du terrain, l'indicateur instantanné reculant de 0,87 %.

Parmi les valeurs les mieux orientées, on notait CGIP, Sommer-Allibert, Signaux et Hachette, de même que Saint-Louis et Via Banque. Au repli figuraient Skis Rossignol, Imétal, Thomson-CSF et Ecco, Raffinage distribution et Crédit foncier de France.

Autour de la corbeille, les opérateurs se montraient prudents, échaudés par la nouvelle baisse du dollar sous la barre des 6 francs. Chacun spéculait sur une éventuelle réunion du groupe des Cinq, dont la tenue n'est pas encore acquise. On soulignait sous les lambris qu'une telle manifestation se devait d'être préparée, car un échec serait désastreux pour l'évolution ultérieure des monnaies. En séance, on observait un certain nombre de prises de bénéfice et d'ajustements de portefeuille, dans un marché très irrégulier. La crainte de voir l'indice des prix de janvier – M. Balladur a reconnu qu'il serait mauvais – annoncer un redémarrage de l'inflation a quelque peu pesé sur la tendance. Aucun élément particulier d'animation n'est venu contrecarrer ce penchant de la Bourse à s'affaiblir.

Du côté des obligations, le marché était à peine soutenu. Au MATIF, le contrat à échéance septembre 1987 cédait 0,19 %, à 105,40. Le maintien à niveau relativement élevé des taux d'intérêt a assombri le marché.

Lingot : 78 950 francs (– 1 050 francs).

Napoléon : 520 F (inchangé).

NEW-YORK, 3 février ⬇

Repli

Wall Street a enregistré, le 3 février, un net repli, après avoir évolué sur une note irrégulière tout au long de la séance. L'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles a ainsi cédé 10,96 points, pour terminer à 2168,45. Le volume des transactions a porté sur 198 millions d'actions. On notait, malgré le recul de la tendance, 872 valeurs en hausse, contre 706 en baisse et 398 inchangées.

Autour du Big Board, les investisseurs observaient une certaine prudence, dans la perspective d'un intérêt limité de la part des étrangers pour les offres de 29 milliards de dollars de bons et obligations du Trésor. Les taux d'intérêt pourraient se raffermir. Redoutant ce mouvement, beaucoup de boursiers ont pris leur bénéfice.

La demande restait toutefois globalement bonne. En enregistrant, en décembre, sa plus forte hausse depuis janvier 1983 (+ 2,1 %), l'indice des principaux indicateurs économiques a été bien accueilli par les opérateurs, de même que la progression de 2,1 % des commandes industrielles, et de 12,7 % des ventes de maisons neuves.

Parmi les valeurs les plus traitées, on notait American Telephone (4,029 millions), Texaco (3,039 millions), et Amer Medical International (2,775 millions).

VALEURS	Cours du 2 fév.	Cours du 3 fév.
Alcoa	40	41 1/2
A.T.T.	24 1/4	23 1/4
Boeing	49 7/8	50
Chase Manhattan Bank	38 5/8	38 1/4
Du Pont de Nemours	98 1/2	97
Eastman Kodak	78 3/4	78 7/8
Exxon	83 3/4	83 1/2
Ford	75 3/4	76
General Electric	101 3/8	99 7/8
General Motors	77 7/8	76 3/8
Goodyear	48	47 7/8
I.B.M.	132 1/4	133
I.T.T.	60 1/8	59 3/4
Mobil Oil	44 1/4	44
Pfizer	68 3/4	68 3/4
Schlumberger	37	37 1/4
Texaco	38 1/4	38 5/8
U.A.L. Inc.	53 1/4	53 3/4
Union Carbide	25 3/4	25 3/4
U.S. X.	23 1/4	23 3/4
Westinghouse	63 3/4	62 3/8
Xerox Corp.	68 1/8	66 1/8

CHANGES

Dollar : 6,02 F ⬆

Le dollar s'est raffermi le 4 février sur les marchés des changes, repassant à Paris au-dessus de la barre des 6 F, à 6,02 F. Il regagnait aussi du terrain à Francfort, à 1,805 DM (contre 1,785), et à Tokyo, à 152,40 yens (contre 152,18), dopé par la publication d'indicateurs économiques américains meilleurs que prévu.

FRANCFORT	3 fév.	4 fév.
Dollar (en DM) ..	1,785	1,805

TOKYO	3 fév.	4 fév.
Dollar (en yens) ..	152,28	152,40

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (4 fév.) .... 8 5/16 %
New-York (3 fév.) ...... 6 1/8 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	2 fév.	3 fév.
Valeurs françaises ..	105,3	104,5
Valeurs étrangères ..	100,5	99,6

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ...	421,5	420,7

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	2 fév.	3 fév.
Industrielles	2 179,40	2 168,45

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	2 fév.	3 fév.
Industrielles	1 463,91	1 458,50
Mines d'or	313,50	309,7
Fonds d'Etat	85,35	85,31

TOKYO

	3 fév.	4 fév.
Nikkei	19 918,28	19 964,91
Indice général ...	1 737,50	1 741,43

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 3 février
Nombre de contrats : 13 652

COURS	ÉCHÉANCES				
	–		Mars 87	Juin 87	Sept. 87
Dernier	–	–	105,40	105,40	105,40
Précédent ...	–	–	105,60	105,55	105,60

AUTOUR DE LA CORBEILLE

LA RÉPARTITION DES ACTIONS PARIBAS ENTRE LES PETITS PORTEURS N'EST PAS ENCORE ARRÊTÉE. – Le président de Paribas, M. Michel François-Poncet, a annoncé, mardi, que les demandeurs de dix actions de la Compagnie financière de Paribas, considérés comme prioritaires, recevront *« cinq titres au moins »*. Quelques heures plus tard, le ministre de l'économie, M. Edmond Balladur, indiquait que les chiffres qui circulaient sur le nombre de titres servis aux petits porteurs étaient *« sans fondement »*. *« Je n'ai pas les chiffres définitifs, je les aurai d'ici huit jours, et c'est à partir de là que nous pourrons prendre des décisions »*, a-t-il ajouté.

MATIF : OUVERTURE PROCHAINE D'UN CONTRAT D'OPTIONS SUR L'EMPRUNT NOTIONNEL. – Un contrat d'option sur l'emprunt notionnel coté au marché à terme des instruments financiers (MATIF) à la Bourse de Paris sera vraisemblablement ouvert dans le courant du second trimestre 1987.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,0335	6,0365	+ 100	+ 115	+ 215	+ 245	+ 600	+ 700
$ can.	4,4985	4,4961	+ 28	+ 45	+ 53	+ 85	+ 158	+ 249
Yen (100) ...	3,9551	3,9597	+ 125	+ 141	+ 271	+ 297	+ 819	+ 895
DM	3,3380	3,3415	+ 103	+ 121	+ 231	+ 257	+ 671	+ 747
Florin	2,9612	2,9642	+ 65	+ 75	+ 145	+ 164	+ 436	+ 495
F.B. (100) ...	16,1108	16,1231	– 77	+ 49	+ 15	+ 180	+ 138	+ 616
F.S.	3,9499	3,9545	+ 149	+ 169	+ 323	+ 354	+ 919	+ 1008
L (1 000) ...	4,6853	4,6913	– 104	– 67	– 177	– 128	– 515	– 405
£	9,1830	9,1936	– 192	– 151	– 375	– 386	– 1122	– 919

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	5 7/8	6 1/8	6 3/16	6 5/16	6 3/16	6 5/16	6 3/16	6 5/16
DM	3 7/8	4 1/8	4	4 1/8	4	4 1/8	4 1/16	4 3/16
Florin	5 1/4	5 1/2	5 3/8	5 1/2	5 3/8	5 1/2	5 1/4	5 3/8
F.B. (100) ..	8 1/4	9 1/4	8 3/8	8 7/8	8 1/8	8 1/2	7 7/8	8 1/4
F.S.	1 1/2	2	3 1/8	3 1/4	3 5/16	3 7/16	3 3/8	3 1/2
L (1 000) ..	9	10	10 1/2	11	10 1/2	11	10 3/8	10 3/4
£	10 5/8	10 7/8	10 15/16	11 1/8	10 15/16	11 1/8	10 13/16	11 1/16
F. franç. ..	8 1/4	8 3/4	8 3/4	9	8 13/16	9 1/16	8 7/8	9 1/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS

3 FEVRIER

Cours relevés à 17 h 32

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
....	4,5 % 1973	1565	1570	1585	− 0 64
4280	C.N.E. 3 %	4380	4380	4310	− 1 60
1215	B.N.P. T.P.	1186	1189	1189	+ 0 25
1155	C.C.F. T.P.	1129	1127	1127	− 0 17
1145	Créd. Lyon. T.P.	1105	1100	1100	− 0 45
2694	Electricité T.P.	2608	2597	2596	− 0 45
2042	Renault T.P.	2042	2030	2030	− 0 58
2132	Rhône-Poul. T.P.	2165	2161	2161	− 0 17
1208	St-Gobain T.P.	1224	1219	1219	− 0 40
1255	Thomson T.P.	1272	1275	1277	+ 0 39
540	Accor	535	528	528	− 1 31
2040	Agence Havas	2100	2145	2144	+ 2 10
1900	Ag. Havas C. I.	2030	2050	2050	+ 0 98
710	Air Liquide	710	710	705	− 0 70
2380	Alcatel	2230	2250	2235	+ 0 22
1890	Als. Superm.	1995	2000	2000	+ 0 25
450	A.L.S.P.I.	450	448	443	− 1 56
375	Alsthom ★	352	350 50	348	− 1 13
2450	Arjom. Prioux	2438	2401	2380	− 2 38
490	Aussedat-Rey	498	494	492	− 1 20
1530	Aux. Entrepr. ★	1570	1543	1541	− 1 84
1180	Avions Dassault	1175	1200	1180	+ 0 43
....	BAFIP	881	850	850	− 3 52
530	Bail-Equipem.	545	527	533	− 2 20
1060	Bail-Investiss.	1060	1055	1055	− 0 47
1150	Cie Bancaire	1130	1112	1103	− 2 39
490	Bazar H.-V.	566	560	560	− 1 06
635	Béghin-Say ★	720	720	714	− 0 83
740	Berger (Me)	825	801	800	− 3 03
750	Bic ★	771	763	765	− 0 77
1640	B.I.S.	1655	1610	1610	− 2 72
2600	Biscuit (Géné.)	2500	2500	2500	....
2490	Bongrain S.A.	2475	2416	2416	− 2 38
1230	Bouygues	1330	1325	1315	− 1 13
4630	B.S.N.	4700	4605	4605	− 2 02
1250	Carnaud	1363	1360	1356	− 0 51
3770	Carrefour	3630	3600	3560	− 1 93
2520	Casino	2480	2480	2535	+ 2 21
2150	Casino A.D.P.	2170	2175	2150	− 0 92
940	C.C.M.C.	1205	1130	1130	− 6 22
1420	Cetelem	1400	1390	1388	− 0 85
2270	C.F.A.O.	2405	2415	2415	+ 0 42
420	C.F.D.E.	426	425 50	430	+ 0 94
1300	C.G.I.P.	1296	1350	1345	+ 3 78
1650	Chargeurs S.A.	1798	1810	1796	− 0 11
68	Chiers-Châtill.	72 90	71 90	71 80	− 1 51
785	Ciments franç.	850	851	846	− 0 47
735	Club Méditerr.	679	675	672	− 1 03
225	Codetel	228	225	226	....
390	Cofimeg	402	395	397	− 1 24
1480	Colas	1539	1540	1538	− 0 06
205	Compt. Entrepr.	236	236	236	....
800	Compt. Mod.	812	812	812	....
1250	Créd. Foncier	1285	1255	1265	− 1 56
620	Crédit F. Imm.	676	658	658	− 2 96
1490	Crédit Nat. ★	1492	1495	1483	− 0 60
345	Crouzet ★	335	335	338	+ 0 89

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2380	Damart S.A.	2381	2370	2350	− 1 30
475	Darty ★	485	486	475	− 2 06
285	Dév. R.N.C. (Li)	287	265	265	− 0 75
670	D.M.C.	672	652	654	− 2 68
2600	Docks France ★	2645	2630	2600	− 1 70
2100	Dumez ★	2270	2300	2260	− 0 44
1370	Eaux (Gén.)	1460	1460	1450	− 0 68
2920	Ecco ★	2860	2850	2769	− 3 18
1090	Electro-Finan.	1118	1112	1112	− 0 54
340	Elf-Aquitaine	343 50	344 60	343	− 0 15
300	— (certific.)	311	310	310 50	− 0 16
3240	Epeda-B-Faure	3200	3189	3180	− 0 63
3730	Essilor	3550	3550	3560	....
460	Esso S.A.F. ★	487 90	490	480	− 1 61
3040	Eurafrance	3100	3070	3050	− 1 61
1490	Eurocom ★	1480	1500	1500	+ 1 35
2880	Euromarché	3030	3060	3060	+ 0 99
930	Europe n° 1 ★	942	945	936	− 0 63
1870	Facom	1780	1770	1798	+ 1 01
1300	Fichet-bauche	1220	1200	1200	− 1 64
255	Finextel	255	251 30	251 30	− 1 45
197	Fives-Lille	250 50	250	242	− 3 39
325	Francarep	324	323	324	....
1400	Fromageries Bel	1362	1355	1355	− 0 51
895	Gal. Lafayette	965	978	978	+ 1 35
410	Gascogne	420	425	425	+ 1 19
320	Géophysique	320	325	325	+ 1 56
2020	Gerland	2240	2260	2260	+ 0 89
540	GTM-Entrepose	565	560	554	− 1 95
800	Guyenne-Gas. ★	840	840	829	− 1 30
2940	Hachette ★	3240	3291	3310	+ 2 16
750	Hénin (La)	766	760	758	− 1 04
101	Imétal	101 60	98	97	− 4 53
500	Imm. Plaine-M.	506	489	495	− 2 56
4370	Inst. Mérieux	4600	4600	4550	− 1 09
665	Interbail	667	661	661	− 0 90
1510	Intertechnique	1610	1620	1620	+ 0 62
1520	J. Lefebvre	1651	1689	1640	− 0 66
2020	Lab. Bellon	2015	2009	2009	− 0 30
1420	Lafarge-Coppée	1520	1518	1510	− 0 72
1640	Lebon	1600	1585	1565	− 2 19
5250	Legrand	5470	5420	5450	− 0 37
1490	Lesieur	1550	1570	1575	+ 1 61
950	Locabail Immob.	937	938	938	+ 0 11
740	Locafrance	755	759	759	+ 0 53
1070	Locindus	1070	1065	1065	− 0 47
1100	L. Vulcain S.A ★	1110	1100	1110	....
750	Luchaire	740	727	727	− 1 76
1460	Lyonn. Eaux ★	1470	1470	1462	− 0 54
185	Mais. Phénix	192 50	191 50	191 50	− 0 52
630	Majorette (Ly)	635	634	634	− 0 16
76	Manurhin	81 90	82	82 50	+ 0 73
460	Mar. Wendel	490	492	490	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1600	Martell	1590	1575	1570	− 1 26
2310	Matra	2330	2320	2320	− 0 43
2480	Merlin-Gerin ★	2532	2530	2534	+ 0 07
3060	Michelin	3051	2990	2990	− 2
1700	Midi (Cie)	1590	1600	1600	+ 0 63
460	Midland Bk S.A.	460	446	446	− 3 04
595	Min. Salsig. (Me)	611	610	610	− 0 16
59	M.M. Penarroya	58 90	58 50	57	− 3 06
2200	Moët-Hennessy	2276	2278	2252	− 1 05
965	Mot. Leroy-S ★	948	945	935	− 1 16
104	Moulinex	100	99 90	99 50	− 0 50
1070	Navig. Mixtes	1090	1098	1087	− 0 28
197	Nord-Est	202 30	202 40	200	− 1 14
505	Nordon (Ny)	501	538	538	+ 7 39
585	Nouvelles Gal.	668	670	670	+ 0 30
1180	Occident. (Gén.)	1242	1220	1205	− 2 98
1550	Omn.F.Paris	1570	1570	1570	....
172	Olida-Caby	172	174	174	+ 1 16
520	Opfi-Paribas	547	547	545	− 0 36
3930	Oréal (L')	3986	3949	3920	− 1 65
875	Paris-Réesc. ★	853	845	830	− 2 69
1420	Pechelbronn ★	1480	1482	1460	− 1 35
1420	Penhoët	1431	1432	1432	+ 0 07
1040	Pernod-Ricard	1019	1028	1026	+ 0 69
155	Pétroles B.P.	159	156 90	154	− 3 14
1260	Peugeot S.A.	1300	1285	1274	− 2
35	Poclain	42	42 15	42 05	+ 0 12
1850	Poliet	1805	1838	1830	+ 1 39
850	P.M. Labinal	843	859	859	+ 1 90
2890	Presses Cité	3030	3000	3050	+ 0 66
1560	Prétabail Sc.	1540	1540	1530	− 0 64
610	Primagaz	648	660	663	+ 2 31
855	Printemps ★	582	588	601	+ 3 26
2500	Promodès	2575	2575	2575	....
285	Prouvost S.A ★	290	292	292	+ 0 68
1140	Radiotechn.	1200	1230	1209	+ 0 75
147	Raff. Dist. Total	167	161	160 50	− 3 89
3050	Redoute (La) ★	3100	3070	3100	....
290	Rober financière	330	338	338	+ 2 42
1580	Roussel-Uclaf	1649	1650	1645	− 0 24
1140	Roussel-C.N.I.	1220	1249	1249	+ 2 38
5350	R. Impériale (Ly)	5510	5520	5530	+ 0 36
280	Sade	265	266	266	+ 0 38
3690	Segera	3720	3720	3720	....
360	Saint-Gobain	383 50	386	385 50	+ 0 52
955	St-Louis B.	1065	1099	1080	+ 1 41
1940	Salomon	1960	1960	1960	....
1380	Salvepar	1341	1325	1325	− 1 19
830	Sanofi	815	819	810	− 0 61
505	S.A.T.	506	496	507	+ 0 20
960	Saupiquet (Na)	950	951	951	+ 0 11

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
580	Schneider ★	590	590	587	− 0 50
105	S.C.O.A.	111	108	108	− 2 70
600	S.C.R.E.G.	610	618	610	....
810	Seb ★	828	830	821	− 0 60
470	Sefimeg	478	485	480	+ 0 42
1850	S.F.I.M.	1626	1645	1645	+ 1 04
102	S.G.E.	95	96 60	92 20	− 2 94
630	Sign. Ent. El. ★	618	641	634	+ 2 59
1020	Silic	1050	1040	1040	− 0 95
620	Simco-U.P.H. ★	625	621	625	....
340	Simnor (Li)	340	340	340	....
1450	Skis Rossignol	1430	1415	1390	− 2 79
845	Siminco	850	852	852	+ 0 24
225	Sodero (Na)	240	240	240	....
2470	Sodexho	2580	2575	2575	+ 0 59
415	Sogerap	430	428	427	− 0 70
1750	Somm-Allib. ★	1661	1739	1713	+ 3 13
800	Source Perrier	789	783	778	− 1 39
1380	Sovac ★	1325	1325	1329	+ 0 30
775	Spie-Batignol.	752	750	750	− 0 27
600	Strafor	640	650	648	+ 1 25
405	Synthelabo ★	410	415	415	+ 1 21
645	Talcs Luzenac	640	647	647	+ 1 09
3450	Tél. Elect.	3425	3360	3360	− 1 90
1600	Thomson-C.S.F.	1565	1515	1508	− 3 64
440	Total (CFP)	457	460	454	− 0 66
99	— (certific.)	100	100	99 90	− 0 10
2290	T.R.T.	2340	2285	2285	− 2 35
910	U.F.B.	915	905	906	− 0 98
1470	U.I.C.	1498	1518	1508	+ 0 67
620	U.I.F.	637	635	635	− 0 31
1030	U.I.S.	1030	1030	1031	+ 0 10
570	U.C.B. ★	581	586	566	− 2 58
850	Unibail	860	860	859	− 0 12
515	Valéo	540	539	537	− 0 56
101	Vallourec	101 20	101 50	101 30	+ 0 10
4500	V. Clicquot-P.	4550	4540	4540	− 0 22
695	Via Banque	715	726	726	+ 1 53
855	Elf-Gabon	890	868	888	− 0 22
86	Amax Inc.	89 10	88	89	− 0 11
420	Amer. Express	418 50	415 50	415 50	− 0 72
163	Amer. Teleph.	152 30	145 90	146	− 4 14
102	Anglo Amer. C.	97	93 10	93 10	− 4 02
495	Amgold	489	483	480	− 1 84
840	BASF (Akt)	817	805	805	− 1 47
970	Bayer	920	903	903	− 1 85
120	Buffelsfont.	107 20	104 40	101	− 5 78
240	Chase Manh.	243	237 90	237 90	− 2 10
235	Cie Pétr. Imp.	253 40	252 50	252 50	− 0 36
56	De Beers	56 60	56 60	56 60	....
2620	Deutsche Bank	2464	2400	2408	− 2 27
54	Dome Mines	55 80	54 50	54 30	− 2 69
1310	Dresdner Bank	1226	1175	1175	− 4 16

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
107	Driefontein Ctd	110 50	108 70	110	− 0 45
590	Du Pont-Nem.	599	597	597	− 0 33
455	Eastman Kodak	476	470	470	− 1 26
41	East Rand	42 20	42 30	42 30	+ 0 24
270	Electrolux	274	280 50	275	+ 0 36
183	Ericsson	183 50	194	200 10	+ 9 05
475	Exxon Corp.	499 50	499	499	− 0 10
435	Ford Motors	455	454 50	454 50	− 0 11
79	Freegold	78 70	77 90	78 40	− 0 38
85	Gencor	83 95	81 90	81 80	− 2 56
590	Gén. Electr.	612	612	609	− 0 49
540	Gén. Belgique	532	520	520	− 2 26
425	Gen. Motors	451	472	472	+ 4 66
69	Goldfields	68 50	66 20	66 10	− 3 50
44	Gd Metropolitain	45 60	46 60	46 60	− 0 44
73	Harmony	71 40	70 10	71	− 0 56
40	Hitachi	41 65	40 55	39	− 6 36
840	Hoechst Akt.	799	780	780	− 2 38
113	Imp. Chemical	122	122 50	118	− 3 28
78	Inco. Limited	78 50	77 40	77 40	− 1 40
745	IBM	780	785	793	+ 1 67
355	ITT	356 50	361 50	361	+ 1 26
151	Ito-Yokado	150 50	148 10	148	− 1 66
75	Matsushita	75 10	75	71	− 5 48
820	Merck	830	839	839	+ 1 08
780	Minnesota M.	785	789	789	− 0 75
260	Mobil Corp.	263 50	261 50	261 50	− 0 76
550	Morgan J.P.	566	575	575	+ 1 59
38380	Nestlé	36650	36070	36070	− 1 58
119	Norsk Hydro	122	119 40	119 40	− 2 13
200	Ofsi	193	193	193	....
1500	Petrofina	1510	1510	1507	− 0 20
500	Philip Morris	539	544	536	− 0 56
133	Philips	132	130 20	130 20	− 1 36
500	Quilmès	496	496	496	....
625	Randfontein	572	565	565	− 1 22
620	Royal Dutch	630	634	634	+ 0 63
68	Rio Tinto Zinc	69 20	68 30	68 80	− 0 58
86	St Helena Co	83	81 80	83 40	+ 0 48
225	Schlumberger	221 20	221 80	221 80	+ 0 27
97	Shell transp.	99	97 80	97 80	− 1 21
2370	Siemens A.G.	2240	2185	2192	− 2 14
125	Sony	124	122 10	122 10	− 1 53
138	T.D.K.	125 10	125	125	− 0 08
24	Toshiba Corp.	25 40	24 95	24 10	− 5 12
1520	Unilever	1515	1495	1495	− 1 32
305	Unit. Techn.	304	297 50	297 50	− 2 14
550	Vaal Reefs	585	572	571	+ 1 06
270	Volvo	260	270 10	265	+ 1 92
255	West Deep	246	243	243	− 1 22
405	Xerox Corp.	416	413	413	− 0 72
1 11	Zambia Corp.	1 12	1 13	1 13	+ 0 89

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
4,5 % 1973 L.I.V.	....	..
Emp. 7 % 1973	7755	..
Emp. 8,80 % 77	121 95	8 196
9,80 % 78/93	101 60	5 558
10,80 % 79/94	104 50	4 527
13,25 % 80/90	105 75	8 930
13,80 % 80/87	103 18	4 197
13,80 % 81/89	108	0 768
16,75 % 81/87	104 40	6 746
16,20 % 82/90	117 30	0 978
16 % juin 82	118 60	10 521
14,60 % fév. 83	117 70	13 920
13,40 % déc. 83	120 35	1 652
12,20 % oct. 84	112 75	3 978
11 % fév. 85	112 50	10 488
10,26 % mars 86	106 50	9 248
ORT 12,75 % 83	1690	..
OAT 10 % 2000	106 30	8 932
OAT 9,90 % 1997	104 85	1 438
OAT 9,80 % 1996	104 50	0 134
Ch. France 3 %	168	..
CNB Bques janv. 82	101 30	0 765
CNB Paribas	101 60	0 765
CNB Suez	101 90	0 765
CNI janv. 82	101 30	0 765
PTT 11,20% 85	107 70	1 961
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	108	8 978
CNT 9% 86	98 90	6 724
CRH 10,90% déc. 85	105 80	0 986

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	733	735
Agache (Sté Fin.)	1445	1448
A.G.F. (St Cent.)	758	761
André Roudière	290	290
Applic. Hydraul.	783	783
Arbel	200	200
Astorg	299	302
Avenir Publicité	2010	2045
Bain C. Monaco	440	422
Banque Hypoth. Eur.	440	....
Béghin-Say (C.I.)	515	506
B.G.L.	434	434
Blanzy-Ouest	585	573
B.N.P. CI	471	465
B.N.P. Intercontin.	370	384 90
Bénédictine	4000	4010
Bon-Marché	772	785
Calif	910	946
Cambodge	582	585
C.A.M.E.	376	390
Campenon Bern.	570	580
Carbone-Lorraine	740	740
C.E.G.Frig.	495	531
Centen. Blanzy	3400	3449
Centrest (Ny)	224	221
Cerabati	72	86 d
CERUS	755	749
Chambourcy (M.)	1094	1019
Champex (Ny)	147	....
C.I.C. (Franc. de)	274	272
C.I. Maritime	470	503 d
[illegible]	1008	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cicam (B)	570	613 o
Clause	1162	1208
Cofradel (Ly)	2205	2293 d
Cogifi	514	512
Comiphos	592	582
Cie Industrielle	3850	3504
Comp. Lyon-Alem.	715	705
Concorde (La)	1090	1013
C.M.P.	24 95	26 10 d
Crédit (C.F.B.)	860	850
Créd. Gén. Ind.	1035	1076
Crédit Lyonnais C.I.	882	868
Cr. Universel (Cie)	780	795
Créditel	190	186
Darblay S.A.	530	....
Darty Acz. d. p.	385	375
De Dietrich	2150	2150
Delalande S.A.	1250	1338 d
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1090	1130
Didot-Bottin	649	645
Eaux Bass. Vichy	1500	1545
Eaux Vittel	2189	2277
Economats Centre	615	638
Electro-Banque	450	450
Elf-Antargaz	520	541 d
E.L.M. Leblanc	949	950
Enelf-Bretagne	285	285
Entrepôts Paris	595	570 o
Epargne (B)	2860	2767
Europ. Accumul.	91	91
Eternit	2600	2704 d
Exor	4015	4015
Finalens	240	236
FIPP	450	432
Fnac	1205	1250
Foncière (Cie)	690	690
Fonc. Lyonnaise	4280	4250
Foncina	591	591
Forinter	1100	1100
Fougerolle	370	361
France I.A.R.D.	350	364 60
France (La)	7270	7100
From. Paul Renard	567	590 d
GAN	960	925
Gaumont	474	485
Gaz et Eaux	2371	2375
Gévelot	562	584 d
Gr. Fin. Constr.	564	565
Gds Moul. Paris	350	345
Groupe Victoire	3600	3390
G. Transp. Ind.	620	595
Hutchinson	1198	1200
Immindo S.A.	618	618
Immivest	350	364
Immobail	545	545
Immobanque	894	894
Immob. Marseille	9000	9250
Immofice	588	575
Invest. (Sté Cent.)	3370	3470
Jaeger	220 10	229
Lafitte-Bail	582	580
Lambert Frères	161 20	155
Lille-Bonnières	1100	1100
Loca-Expansion	369	360
Locafinancière	470	455
Locatel	440	458 d
Louvre (Sté)	1995	1940
Machines Bull	42 10	41
Magasins Uniprix	183	184
Magnant S.A.	179	166 40 o
Maritimes Part.	373 60	388 60 d
Métal Déployé	456 80	465

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Micrologie Internat.	....	....
Mors	231	234
Navel Worms	104	103 80
Navig. (Nat. de)	206	....
OPB Paribas	517	530
Optorg	239 20	256 50
Oréal (L') C.I.	3040	3040
Origny-Desvroise	1110	1100
Palais Nouveauté	905	900
Paribas-CIP	884	....
Paris France	320	320
Paris-Orléans	380	380
Part. Fin. Gest. Im.	1652	....
Pathé-Cinéma	785	790
Pechiney (cert. inv.)	212	209
Piles Wonder	790	728
Piper-Heidsieck	1271	1225
P.L.M.	234	225
Porcher	460 10	475
Providence S.A.	1850	1860
Publicis	2370	2410
Raff. Souf. R.	167 80	168
Rhône-Poul. (c. inv.)	376	376
Ricqlès-Zan	236	235
Rochefortaise S.A.	209	205
Rochette-Cenpa	132	137 30
Rosario (Fin.)	433 70	451
Rougier et Fils	132	137 50
Sacer	554	541 o
SAFAA	1083	1050
Safic-Alcan	900	915
SAFT	1590	1590
Saga	487	483
St-Gobain C.I.	370	377
Salins du Midi	580	560
Santa-Fé	169 70	170
Satam	147 80	148
Saulnes	66	65
Saunier-Duval	97 60	108 d
Savoisienne (M)	180	....
SCAC	715	701
Senelle Maubeuge	502	518
S.E.P. (M)	234	242
Serv. Equip. Véh.	115	114 80
S.H.E.F.	221	230
Sicli	290	290
Sicotel	420	420
Simnin	308 40	310
Siph (Plant. Hévéas)	380	362
Sté Générale-CIP	1239	1250
Sofal financière	2342	2300
Soffo	330	335
Soficomi	897	870
S.O.F.I.P. (M)	190	183
Sofragi	1160	1146
Soudure Autog.	502	515
Soveball	875	870
Spoichim	33	....
S.P.I.	750	750
Suez (Fin. de)-CIP	1295	1295
Stami	648	674 d
Taittinger	2350	2350
Testut-Aequitas	379	306 o
Tour Eiffel	555	565
Ufiner S.M.D.	575	598
U.A.P.	2304	2210
U.T.A.	2500	2500
Vicat	1126	1135
Viniprix	1720	1670
Virax	223 50	232
Waterman S.A.	580	570
Brass. du Maroc	135	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	1000	....
Akzo	370	....
Alcan Alum.	180	178
Algemene Bank	1485	1465
American Brands	319	310
Am. Petrofina	271	....
Arbed	278	....
Asturienne Mines	163	....
Bco Pop Espanol	445	438
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1200	....
B. Régl. Internat.	39950	39990
Br. Lambert	600	609
Canadian-Pacific	89 35	88 70
CIR	38	38 20
Commerzbank	987	930
Dart. and Kraft	325	339 90
De Beers (port.)	47 80	....
Dow Chemical	455	437
Gén. Belgique	532	520
Gevaert	920	....
Glaxo	129	135
Goodyear	294 50	294 90
Grace and Co	320	328
Gulf Canada Corp.	102	104
Honeywell Inc.	383	386
I. C. Industries	176 50	183 50
Johannesburg	690	....
Kubota	17	18 50
Latonia	275	275
Mannesmann	....	....
Midland Bank Plc	58	58
Mineral-Ressourc.	56 20	55
Nixdorf	2487	2455
Noranda	110 60	111 90
Olivetti	31 50	31 10
Pakhoed Holding	191	188
Pfizer Inc.	421	428
Procter Gamble	525	531
Ricoh Cy Ltd	34	....
Rolinco	253	250
Robeco	285	282
Rodamco	420	407
Saipem	21 80	19 60
Shell fr. (port.)	97	....
S.K.F. Aktiebolag	290 50	265
Steel Cy of Can.	90	....
Tenneco	232 20	....
Thorn EMI	54	54 80
Toray Indust. inc	22 60	25 d
Vieille Montagne	819	800
Wagons-Lits	900	....
West Rand	19 80	20

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	9 95	9 15
Calciphos	1170	1350
C.E.M.	....	....
Cochery	185	....
Coparex	405	431
Dubois Inv. (Casto.)	875	892
Hydro-Energie	320	....
Hoogovens	250	....
Matra Hori. (échan.)	....	....
Nicolas	1090	1115
Révillon	594	641
Rorento N.V.	146 50	146 50
Sopalem	85 70	0 10 o
S.P.R.	222	....
Ufinex	380	....
Union Brasseries	142	....

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	88 10	....
Casino	....	....
Créd. Foncier France	251	....
Pernod Ricard	....	....
Total	6 40	....

MINITEL

La gestion en direct de votre portefeuille personnel
36.15 Tapez LEMONDE puis BOURSE

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 3/2	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 068	5 984	5 730	6 300
ECU	6 889	6 889	....	....
Allemagne (100 DM)	333 470	333 810	324	342
Belgique (100 F)	16 115	16 105	15 400	16 250
Pays-Bas (100 fl.)	295 540	295 930	286 500	304 500
Danemark (100 krd)	88 090	88 180	84 500	91
Norvège (100 k)	86 480	86 240	82	88
Grande-Bretagne (£ 1)	9 207	9 149	8 850	9 550
Grèce (100 drachmes)	4 555	4 547	....	....
Italie (1 000 lires)	4 688	4 684	4 500	5
Suisse (100 fr.)	395 580	395 500	383 500	403 500
Suède (100 krs)	93 150	92 890	....	....
Autriche (100 sch)	47 390	47 430	46 100	48 450
Espagne (100 pes.)	4 703	4 710	4 450	4 950
Portugal (100 esc.)	4 295	4 295	....	....
Canada ($ can 1)	4 546	4 494	4 250	4 850
Japon (100 yens)	3 985	3 932	3 790	3 970

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 3/2
Or fin (kilo en barre)	79600	78000
Or fin (en lingot)	80000	78950
Pièce française (20 fr)	520	520
Pièce française (10 fr)	395	.....
Pièce suisse (20 fr)	543	537
Pièce latine (20 fr)	476	471
Souverain	595	589
Pièce de 20 dollars	3005	3005
Pièce de 10 dollars	1652 50	1570
Pièce de 5 dollars	890	.....
Pièce de 50 pesos	3245	3215
Pièce de 10 florins	481	485
Or Londres	406 45	402
Or Zurich	406 75	403 50
Or Hongkong	406 15	402 25
Argent Londres	5 52	5 48

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1290	1283
Alain Manoukian	1020	....
Asystel	508	518
B.I.C.M.	685	705
B.I.P.	1230	1235
Bolloré Technologies	1200	1199
Buitoni	665	675
Cables de Lyon	1279	1330
Calberson	820	825
Cardif	3050	3080
Cap Gemini Sogeti	2300	2392
C.D.M.E.	955	975
C. Equip. Elect.	310	311
C.E.G.I.D.	2505	2555
C.E.P.-Communication	1445	1503
C.G.I. Informatique	950	978
C. Occid. Forestière	232	233
Dafsa	205	205
Dauphin O.T.A.	3400	3284
Devanlay	2340	2355
Deville	950	1018
Drouot-Assurances	504	511
Drouot-Obl. convert.	3110	3110
Editions Belfond	305	300
Elect. S. Dassault	840	835
Expand	703	731
Filipacchi	1050	1045
Guintoli	685	689
Guy Degrenne	930	930
I.C.C.	275 60	286
IN Informatique	317	330
Le gd livre du mois	310	318
Loca-Investissement	369	354 50
Locamic	370	424 d
Manutan	619	639
Merlin Immobilier	473 20	492
Métallurg. Minière	165 10	166
M.M.B.	815	835
Molex	345	348
Navale-Delmas	720	728
Olivetti-Logabax	472	491
Om. Gest. Fin.	540	519
Patemelle-R.D.	3250	....
Petit Bateau	264	259
Petrofigaz	523	534
Racal	1386	1440
St-Gobain Emballage	1247	1280
St-Honoré Matignon	245	238 50
S.C.G.P.M.	286	306 40 d
Sema-Metra	1300	1300
S.E.P.	1445	1439
S.E.P.R.	1926	1900
S.M.T. Goupil	300	295
Sodiforg	1150	1443 d
Sofibus	315	327 60
Supra	1478	1530
Valeurs de France	359	361

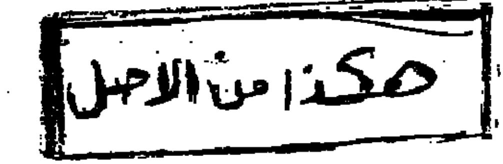
SICAV (sélection) 3/2

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	809 19	789 45
Actions France	479 20	461 88
Actions sélectives	619 17	598 79
Audificandi	656 58	632 95
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1167 63	1139 15
A.G.F. 5000	589 59	575 21
A.G.F. ECU	1140 94	1125 64
A.G.F. Interfonds	448 85	437 90
A.G.F. OBLIG.	1127 09	1121 48
Agfimo	677 76	661 23
Altefi	222 19	214 16
A.L.T.O.	202 51	195 19
Amen-Gan	5403 57	5158 54 ◆
America-Valor	761 20	726 68
Amérique Gestion	379 50	362 29
Amplitude	559 33	543 04
Arbitrages court terme	5233 77	5223 31 ◆
Argonautes	416 11	397 24
Associc	1123 49	1123 49
Aurecic	1315 45	1277 14
Axa Europe	105 50	101 67
Axa Investissements	111 83	106 76
Bourse-Investiss.	491 80	469 50
Bred Associations	2587 28	2579 54
Bred International	94 55	92 70
Capital Plus	1651 01	1651 01
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia	855 54	816 74
Convertimmo	397 50	382 21
Cortal court terme	12317 06	12317 06
Cortexa	954 24	910 97
Credister	467 73	454 11
Croiss. Finance	285 79	273 48
Croiss. Mercure	2524 06	2450 54
Croiss. Immobil.	658 68	628 79
Croiss. Prestige	381 45	345 05
Déméter	12967 56	12967 56
Drouot-France	678 69	647 91
Drouot-Investiss.	1084 27	1035 10
Drouot-Sécurité	254 31	242 78
Drouot-Sélection	143 13	136 64
Ecuric	1154 95	1137 88
Elicoop Sicav	11193 51	11193 51
Elf-Valeurs	9789 76	9550 99
Energie	267 30	255 18
Eparcic	2849 10	2843 41
Eparcourt Sicav	4058 17	4048 05
Epargne Associations	25097 88	25060 29
Epargne-Capital	7845 79	7768 11
Epargne-Croiss.	1461 86	1422 73
Epargne-Industr.	806 61	769 08
Epargne-Inter	632 40	615 47
Epargne J	50708 52	50708 52
Epargne-Long-Terme	1765 93	1718 67
Epargne-Oblig.	200 71	195 34
Epargne-Unie	1263 23	1205 95
Epargne-Valeur	428 91	417 43
Eperoblig	1233 15	1230 69 ◆
Eurocic	9404 55	9265 57
Euro-Croissance	549 98	533 95
Eurodyn	1090 35	1054 50
Financière Plus	28895 33	26728 05
Finord Placement	62801 83	62713 69
Finord Trimestriel	1108 42	1092 04
Finord Valorisation	13145 27	12887 52
Fonsicav (div. par 10)	10377 88	10372 79
Foncier Investiss.	1164 32	1135 92
Foncival	279 41	268 74
France Ecu Plus	10381 59	10278 80
France-Gan	5910 27	5642 26
France-Garantie	318 16	317 52 ◆
France-Investiss.	547 99	523 14
France-Net	124 47	123 24
France-Obligations	486 45	461 83
Francic	430 71	408 46
Francic Régions	1061 66	1033 73

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Associations	1310 58	1310 58
Fructicapi	301 89	297 43
Fructidor	258 24	252 45
Fructifrance	547 65	525 98
Fructivar	80510 86	80310 08
Fructi ECU	577 49	568 96
Fructi-Première	12021 12	11843 47
Futuroblig	1095 47	1094 37
Gestilion	59884 99	59735 65
Gestion Associations	151 77	148 43
Gestion Mobilière	725 13	692 25
Gest. Rendement	503 45	480 62
Gest. Sél. France	796 27	760 16
Haussmann Associat.	1273 38	1273 38
Haussmann court terme	1157 96	1157 96
Haussmann Epargne	1374 12	1374 12
Haussmann Europe	2020 99	1947 94
Haussmann France	1080 15	1041 11
Haussmann Oblicrois.	1305 21	1305 21
Haussmann Obligation	1553 72	1497 56
Horizon	1258 99	1222 32
I.M.S.I.	631 94	603 28
Indo-Suez Valeurs	767 62	732 81
Ind. française	13009 24	12754 16 ◆
Interoblig.	11614 23	11167 53
Intersélect France	472 56	451 13
Intervaleurs Indust.	682 38	651 44
Invest. net	14056 17	14038 09 ◆
Invest. Obligataire	17402 40	17367 68 ◆
Japacic	168 43	161 58
Jeune épargne	237 47	233 96
Laffitte-Amérique	263 50	251 55
Laffitte-crt-terme	60292 21	60292 21
Laffitte-Expansion	837 64	799 68
Laffitte-France	353 99	337 94
Laffitte-Immobilière	263 26	251 31
Laffitte-Japon	318 46	302 11
Laffitte-Oblig.	147 76	141 06
Laffitte-Placements	63482 73	63482 73
Laffitte-Rend.	216 56	206 74
Laffitte-Tokyo	1182 84	1129 20
Lion-Associations	10964 27	10964 27
Lion-Institutionnels	22680 17	22623 61
Lionplus	72553 15	71834 80
Livret portefeuille	623 53	605 37
Méditerranée	176 84	168 82
Mondiale Investissem.	469 04	446 82
Monecic	5774 88	5774 88
Moné J.	52495 45	52495 45
Monelaffitte	255344 98	255344 98
Multi-Obligations	423 39	404 19
Mutuelle Unie Sél.	154 87	147 86
Natio-Assoc.	6396 05	6383 28
Natio-Epargne	13843 52	13706 46
Natio-Immobilier	1045 01	1017 04
Natio-Inter.	1131 19	1100 91
Natio-Obligations	546 94	532 30 ◆
Natio-Patrimoine	1356 29	1319 99
Natio-Placements	61690 97	61690 97
Natio-Revenu	1084 40	1073 66
Natio-Sécurité	53880 25	53880 25
Natio-Valeurs	772 43	751 76
Nippon-Gan	5243 38	5005 61
Nord-Sud Développ.	1219 87	1217 44 ◆
Oblicic Régions	1018 43	1003 38
Oblicoop Sicav	1438 02	1409 82
Obliflon	1072 86	1044 15
Oparnavalor	651 48	621 95
Options et Rendement	51591 85	50829 41
Orient-Gestion	172 17	164 36
Paramérique	536 19	511 88
Parsuropa	837 32	798 35
Paribas Epargne	15390 94	15360 22
Paribas France	105 28	100 98
Paribas Gestion	625 12	599 64

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Paribas Opportunités	106 05	101 73
Parnasse-Valor	1044 63	1043 59
Patrimoine-Retraite	1631 39	1599 40
Phenix Placements	266 12	264 80
Pierre Investiss.	753 84	719 66
Placement A	1044 83	1044 83
Placement crt-terme	70635 74	70635 74
Placement J	55001 76	55001 76
Placement Premier	50170 51	50170 51
Première Obligations	10263 32	10202 11
Prév'Association	22382 97	22382 97
Province Investiss.	602 03	574 73
Quartz	109 57	106 87
Rentacic	163 44	161 02
Revenus Trimestriels	5931 10	5872 38
Revenu Vert	1164 27	1163 11
Rivoli Plus	1030 42	963 69
St-Honoré Assoc.	13628 36	13560 56
St-Honoré Bio-aliment.	784 69	749 11
St-Honoré Pacifique	534 51	510 27
St-Honoré P.M.E.	474 37	452 96
St-Honoré Réel	11383 02	11317 75
St-Honoré Rendement	12096 08	12035 88
St-Honoré Technol.	761 04	726 53
St-Honoré Valor	12292 90	12195 34
Sécuricic	11077 67	11066 60
Sécur. Mobilière	396 93	378 93
Sécuri Taux	10111 21	10111 21
Sél. court terme	12368 33	12274 27
Sicaden (Casden BP)	769 96	748 73
Sicav-Associations	1378 47	1376 41
S.F.I. fr. et étr.	605 65	588 01
Sicavimmo	814 67	777 73
Sicav 5000	370 35	360 44
Slivafrance	576 17	560 75
Slivam	422 50	411 19
Slivarente	221 39	215 46
Slivinter	398 42	387 76
S.I.-Est	1281 23	1223 13
S.I.G.	892 47	851 61
S.N.I.	1244 88	1208 62
Sofinvest	542 48	520 36
Sogepargne	381 52	[illegible]
Sogeroc	51421 32	[illegible]
Sogevar	1055 45	[illegible]
Sogintar	1270 53	[illegible]
Soleil Investiss.	472 78	[illegible]
Technocic	1161 43	[illegible]
Techno-Gan	5673 28	[illegible]
U.A.P. Investiss.	408 76	[illegible]
Uni-Associations	108 88	[illegible]
Unifrance	494 33	[illegible]
Unifoncier	1358 71	[illegible]
Uni-Garantie	1298 44	[illegible]
Unigestion	805 24	[illegible]
Uni-Japon	1430 94	[illegible]
Uni-Régions	3059 61	[illegible]
Unirente	2279 61	[illegible]
Univer	172 53	[illegible]
Univers-Obligations	1585 92	[illegible]
Valorem	519 92	[illegible]
Valoblig	59521 32	[illegible]
Valorg	1457 83	[illegible]
Valréal	78330 47	[illegible]

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.



Le Monde

Haute-Normandie : le Front national vote le budget

Le budget 1987 de la région Haute-Normandie a été voté le mardi 3 février, par 27 voix contre 26 (20 PS, 6 PC), les trois conseillers régionaux du Front national ayant finalement rejoint les 24 membres de la majorité UDF-RPR. Le vote de ce budget conforte ainsi le fragile équilibre politique instauré depuis les élections du 16 mars, qui avait permis à M. Roger Fossé (RPR) d'être élu président de l'assemblée. Mais, depuis que M. Dominique Chaboche, élu (FN) de Seine-Maritime, vice-président du conseil régional, avait averti le 29 septembre dernier la majorité que ses amis ne seraient pas les « *béni-oui-oui* » de l'assemblée, le Front national entretenait l'incertitude sur son attitude lors du vote du budget.

Quelques jours avant le début de la session, les élus du FN, qui souhaitaient une baisse de la fiscalité, ont obtenu partiellement satisfaction, notamment avec le maintien de la taxe sur les cartes grises à son niveau actuel et la baisse de celle frappant les permis de conduire, ramenée à son niveau de 1985. Mais, en dépit de l'augmentation de 60 % de la taxe additionnelle aux impôts directs locaux, le Front national jugeait ces réajustements « *intéressants mais pas suffisants* ». Néanmoins, après avoir obtenu « *l'assurance que plusieurs domaines de la politique de la région seraient réexaminés en 1987* », les élus du FN ont voté ce budget.

● **CHAMPAGNE-ARDENNE : désaccord.** — M. Jean Poperen, numéro deux du PS, a affirmé, le lundi 2 février, qu'il est *« en désaccord avec l'attitude »* des conseillers regionaux socialistes de Champagne-Ardenne. Ces conseillers régionaux se sont abstenus lors du vote sur le projet de budget régional, ce qui a permis l'adoption du texte proposé par M. Bernard Stasi, président du conseil régional et député UDF-CDS de la Marne (*le Monde* daté 1er-2 février).

M. Louis Mermaz, ancien président de l'Assemblée nationale et député socialiste de l'Isère, a également indiqué, lundi sur Europe 1, qu'il aurait *« plutôt conseillé le vote contre »*. A propos de l'attitude des socialistes vis-à-vis des centristes, M. Mermaz a affirmé : *« Il n'y a eu ni roucoulades ni ronds de jambes. Pour faire une nouvelle alliance avec les Français, il faut être socialiste. »*

BOURSE DE PARIS

Matinée du 4 février

Vif repli : – 1,05 %

La Bourse de Paris s'est nettement repliée le 4 février en séance du matin, l'indicateur cédant – 1,05 %. Parmi les plus fortes baisses figuraient Moulinex (– 3,4 %), Casino (– 2,9 %), Skis Rossignol (– 2,7 %), Lafarge (– 2,6 %) et Peugeot (– 2,2 %). En hausse, on notait Prétabail (+ 1,6 %), SEB (+ 1,5 %) et Jean Lefebvre (+ 1,3 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	528	523	521
Agence Havas	2144	2120	2120
Air Liquide (L')	705	701	700
Bancaire (Cie)	1103	1085	1090
Bongrain	2416	2416	2400
Bouygues	1315	1308	1298
B.S.N.	4605	4590	4550
Carrefour	3580	3540	3485
Chargeurs S.A.	1796	1788	1770
Club Méditerranée	672	670	665
Eaux (Gén.)	1450	1443	1420
ELF-Aquitaine	343	340	339
Essilor	3550	3540	3530
Lafarge-Coppée	1510	1480	1470
Michelin	2990	2940	2930
Midi (Cie)	1600	1610	1605
Moët-Hennessy	2252	2250	2250
Navig. Mixtes	1087	1080	1076
Oréal (L')	3920	3915	3900
Pernod-Ricard	1026	1026	1020
Peugeot S.A.	1274	1260	1245
Sanofi	810	810	801
Source Perrier	778	763	763
Télémécanique	3360	3360	3380
Thomson-C.S.F.	1508	1506	1499
Total-C.F.P.	454	450 50	450 10
T.R.T.	2285	2285	2285
Valéo	537	533	529

En visite au plateau d'Albion

M. Mitterrand plaide pour la poursuite des expérimentations nucléaires à Mururoa

SAINT-CHRISTOL (Vaucluse)
de notre envoyé spécial

« *Mururoa existe et continuera d'exister. Il faut être en mesure d'y faire des expérimentations nucléaires. Tous les pays le font. Alors pourquoi l'attention est-elle attirée sur le seul site de Mururoa ?* » Cette interrogation, le président de la République, M. François Mitterrand, l'a lancée aux journalistes lors de sa visite, mardi 3 février, du plateau d'Albion où sont enterrés dix-huit missiles stratégiques S 3.

C'est la première fois que le chef de l'Etat se rendait à la base de Saint-Christol (Vaucluse) où, depuis septembre 1984, la France a enfoui le dernier modèle de ses missiles sol-sol balistiques, le S 3 D, c'est-à-dire un missile de 3 500 kilomètres de portée et doté d'une tête thermonucléaire d'une mégatonne blindée contre les effets de l'impulsion électromagnétique dégagée par une explosion nucléaire en altitude.

M. Mitterrand a visité le poste de conduite des tirs à Reilhanette, enfoui à 450 mètres sous la montagne, et une zone de lancement de missile, la plus proche du PC de Saint-Christol.

En rappelant sa volonté de continuer les essais nucléaires à Mururoa, le chef de l'Etat a ajouté : « *Le président de la République et le gouvernement sont dans la ligne d'une politique militaire instaurée depuis longtemps. Nous n'organisons pas de consultation auprès des formations politiques avant de nous déterminer* ». Indirectement, M. Mitterrand répliquait, sans les nommer, au premier secrétaire du PS et au Bureau politique du PCF. Le 29 septembre 1986, en effet, M. Lionel Jospin s'était interrogé, à Marseille, sur l'utilité des essais nucléaires en déclarant : « *Je suis prêt à assumer des coûts politiques si l'intérêt militaire est décisif. Je ne suis pas enthousiaste pour des coûts politiques s'il n'y a pas d'intérêt militaire.* » De son côté, le bureau politique du PCF s'est prononcé, le 20 janvier dernier, « *pour l'arrêt immédiat des essais* » dont « *la finalité ne relève pas de la dissuasion mais de l'utilisation* ».

Le président de la République a, d'autre part, estimé que le plateau d'Albion était « *un bon instrument qu'il faut constamment adapter* ». « *Toute attaque sur cette région*, a-t-il affirmé, *déclencherait la guerre nucléaire. Le plateau d'Albion est un élément de base de la dissuasion. C'est l'épiderme même de notre défense, auquel il ne faut pas toucher* ». M. Mitterrand a rappelé qu'il avait tranché en faveur du renforcement d'Albion et du nouveau missile, le S-4, sur les installations actuelles. « *Il faut maintenir le site, même si on doit en changer les caractéristiques techniques* », a ajouté le chef de l'Etat.

Interrogé sur les perspectives d'une défense européenne, M. Mitterrand a noté que, si l'Europe n'est pas prête à constituer une « *armée nucléaire commune* » pour des raisons historiques, et en raison de la nature même de ces armes, « *on peut faire beaucoup en matière de concertation, de coordination, de formation, d'échanges préalables d'informations, y compris nucléaires, avec nos partenaires qui le désireraient* ».

JACQUES ISNARD.

(Lire page 2, les points de vue de M. Yves Lancien et du général André Dubroca sur les problèmes de défense.)

Sur le vif

Pétard

Ce qu'on a pu rigoler, ce matin, avec Marcel, un copain du service politique, au café du coin ! Il nous racontait la visite de mon Mimi, hier, au plateau d'Albion. Paraît que c'est superbe. Ça se niche au flanc du Lubéron, vous savez, là où tous les gens chics ont une résidence secondaire, poutres apparentes et vieilles pierres. Eux, ils se doutent de rien, forcément, ça fait très rupin, un terrain de golf à dix-huit trous. Simplement dans les trous il y a des pétards atomiques. Trois mille cinq cents kilomètres de portée. C'est pas mal.

Remarquez, ils vont peut-être en mettre plus, des trous, rapport aux espions. Ils se demandent s'il ne faudrait pas creuser des trous aléatoires.

— C'est quoi, ça, Marcel ?

— Mettons que t'aies vingt-cinq trous et dix missiles, tu saurais pas dans quels trous ils sont. Ce serait des missiles à roulette. Ça ferait très chouette.

— Il devait être heureux, dis donc, mon Mimi, lui qui adore le golf.

— Ah tu sais pas ! Il bichait comme un pou. Il s'est engouffré dans les trous, pour les voir de plus près, les ogives.

— C'est comment ?

— Ben, c'est... Mais ça, tu le marques pas, hein ! C'est totalement phallique, tu vois. C'est long, c'est dur, ça dresse fièrement sa petite tête nucléaire à 13,50 mètres du sol... C'est...

— T'as vraiment l'esprit mal tourné, arrête !

— Il y a pas que moi, je vais te dire. Tu sais le lapsus qu'il s'est payé, ton Mimi, à l'heure des discours. Il a parlé d'un problème circoncis au lieu de circonscrit. Fallait les voir, tous, se rincer l'œil.

— Qui ça, tous ?

— Ben, toute la suite : le secrétaire général de l'Elysée, sa secrétaire générale adjointe, le chef d'état-major particulier du président, son chef de cabinet... Ils n'ont l'air de rien, comme ça, les socialos, mais ils sont drôlement polissons. Il y en a pas un qui aurait voulu rater ça.

— Tu veux dire qu'il n'y avait plus personne au château ?

— Si, Attali.

— C'est vachement dangereux, dis donc, dès fois que, pour se consoler, il aurait voulu prendre son pied tout seul en appuyant sur le bouton.

CLAUDE SARRAUTE.

En Corse

Les comptables du Trésor sont en grève

AJACCIO
de notre correspondant

A partir du jeudi 5 février et pendant une période indéterminée, les guichets des perceptions de la Corse seront fermés au public à la suite d'un mouvement décidé par l'intersyndicale CGT et Force ouvrière. Les quelque quarante comptables publics de l'île entendent ainsi protester contre ce que M. Duplouy, trésorier payeur général de la Haute-Corse, appelle « *une mesure purement interne ayant trait au recouvrement* » et qu'ils considèrent quant à eux comme « *des sanctions graves et totalement injustifiées* ».

La législation prévoit en fait la responsabilité pécuniaire et personnelle des comptables publics qui sont dès lors considérés comme redevables des sommes qu'ils ont pour mission de recouvrer. Dans la pratique, ce principe est rarement appliqué : une vingtaine de cas sur les quatre mille percepteurs que compte la France, affirment les syndicats. De plus, ceux-ci sont garantis par une assurance qui, fait observer le Trésor, leur assure une bonne couverture.

Encore faut-il que les percepteurs apportent la preuve qu'ils ont tout fait pour recouvrer l'impôt, c'est-à-dire qu'ils sont allés par exemple jusqu'à la saisie mobilière voire immobilière suivie de vente. « *Si nous allons jusqu'au bout*, déclare l'intersyndicale, *le Trésor assumera l'entière responsabilité des événements qui, nécessairement, surviendront.* » Le recouvrement spontané avant majoration de 10 % s'effectue pour la France entière à proportion de 90 %, alors que celle-ci n'est, en Corse, que de 70 %.

Les raisons de cette distorsion sont diverses. Le marasme économique, des adresses erronées, l'endettement des particuliers et peut-être, surtout en zone rurale, l'indivision latente — contre laquelle les pouvoirs publics ne font rien — qui ne permet pas de trouver, dans bien des cas, le véritable contribuable. Enfin, disent aussi les percepteurs : « *Nous étions, en 1975, un effectif supérieur de 30 % à la moyenne continentale. Il a fondu au fil des années alors que les problèmes se sont multipliés.* »

Contribuables introuvables

Il est vrai pourtant qu'en Corse le nombre des commandements expédiés par les percepteurs est supérieur à la moyenne nationale. Mais les contribuables sont souvent introuvables, ces commandements comme les avertissements revenant aux perceptions avec la mention « N'habite plus à l'adresse indiquée ». Les maires, dans ce domaine, ne sont pas sans reproche. Ils encaissent de l'Etat le total du produit fiscal inscrit à leur budget, mais se soucient peu de fournir aux services fiscaux l'adresse exacte des contribuables, principalement lorsque ceux-ci résident hors de Corse et ils sont très nombreux.

Soucieux de rigueur, le trésorier payeur général de la Haute-Corse invoque la carence du comptable, mais celui-ci rétorque : « *Je n'ai pas les moyens.* » Une situation délicate — « pourrie » disent les syndicats — à laquelle on ne mettra pas un terme par des mesures ponctuelles.

PAUL SILVANI.

M. Gilbert Thil directeur central de la police judiciaire

Au conseil des ministres du mercredi 4 février, M. Gilbert Thil, directeur central adjoint de la police judiciaire, a été nommé directeur central de la police judiciaire.

M. Thil succède, à la tête de la PJ, à M. Michel Guyot, parti à la retraite depuis l'automne 1986 et dont il était l'adjoint. C'est une solution de compromis et de continuité après le refus par l'Elysée du candidat du ministre de l'intérieur, M. Marcel Leclerc, actuel directeur de l'inspection générale de la police nationale.

45 millions de francs pour le Musée d'art moderne

Après avoir annoncé lors des cérémonies du dixième anniversaire du Centre Pompidou l'extension du Musée d'art moderne (voir *le Monde* du 4 février), le ministre de la culture, M. François Léotard, a précisé dans une interview accordée au *Figaro* que 45 millions de francs seraient débloqués pour aménager les 3 500 m² supplémentaires.

● **20 000 tonnes d'essence échouées devant Le Havre.** — Un pétrolier britannique, le *O.T.-Garth*, victime le 2 février d'une explosion dans la salle des machines, qui a tué une jeune Suédoise de l'équipage et blessé une dizaine de marins, s'est échoué dans l'estuaire de la Seine, pour la deuxième fois, mardi 3 février, après une nouvelle tentative de remorquage par trois remorqueurs du Havre et un remorqueur de haute mer venu de Cherbourg. La coque du pétrolier, qui contient 25 000 tonnes d'essence, n'a pas souffert de l'explosion ni, apparemment, de ses deux échouages sur des bancs de sable, d'abord entre Honfleur et Villerville (Calvados), puis de l'autre côté du chenal, au large du Havre.

Le numéro du « Monde » daté 4 février 1987 a été tiré à 474 881 exemplaires

